

LES CONFLITS

ET

**LA GOUVERNANCE
DE LA SECURITE EN**

AFRIQUE DE L'OUEST

Edité par

Abdul Raufu Mustapha

LES CONFLITS ET LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Edité par

Abdul Raufu Mustapha

l'Alliance Globale Althu

Publié et fabriqué au Nigeria par

la Fondation CLEEN

Bureau de Lagos, 21 Rue Akinsanya,

Arrêt de Bus Taiwo, Ojodu, Ijeja, 100281

Lagos, Nigeria

Tél : +234 1 7612479

Fax : +234 1 2303230

Bureau d'Abuja : 26 Rue de Bamenda, le long de la Rue d'Abidjan,

Wuse Zone 3, Abuja, Nigeria,

Tél : +234 9 7817025, 8708379

Bureau d'Owerri :

Parcelle 10, Quartier M, Rue 3, Quartier résidentiel de la Banque mondiale,

Owerri, Etat d'Imo

e-mail : cleen@cleen.org

site web : www.cleen.org

pour

l'Alliance globale Althus

Abuja, Nigeria, 26 Rue de Bamenda, le long de la Rue d'Abidjan

Wuse Zone 3, Abuja, Nigeria,

Tél : +234 9 7817025, 8708379

Site web : www.altus.org

Tout droit de reproduction réservé. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, transcrite, stocké dans un système de reproduction ou traduite en n'importe quelle langue ou langue informatique, sous n'importe quelle forme ou par tout moyen, électronique, mécanique, magnétique, chimique, thermique, manuelle ou autres, sans l'autorisation préalable écrite de l'éditeur.

Ce livre est vendu sous réserve qu'il ne sera aucunement par voie de commerce ou autre, loué, revendu, donné en location ou autrement circulé sans l'autorisation préalable écrite de l'éditeur sous forme de reliure ou de couverture autre que celle dans laquelle il est publié et sans une condition similaire, y compris cette condition, étant imposé aux acheteurs subséquents.

La Fondation CLEEN, 2013

1^{ère} Edition

ISBN 978-078-51062-6-8 (Fondation CLEEN)

Typesetting- Toyin Lawal

Cover Concept: Gabriel Akinremi

Reconnaissance

L'Alliance Altus Global est reconnaissante envers tous les individus, groupes et toutes les organisations qui ont apporté leurs contributions à la réalisation de cette publication. D'ab, nous sommes reconnaissants à la Fondation Ford pour avoir rendu possibles ce projet et cette publication travers son appui financier.

Nous reconnaissons la contribution du Général Olasehinde Ishola Williams, Secrétaire exécutif du Groupe panafricain d'Etudes stratégiques et politiques (PANAFSTRAG) à ce projet.

Altus est également reconnaissant envers le chercheur principal et rédacteur, le Dr. Abdul Raufu Mustapha, enseignant universitaire en politiques africaines auprès du département du développement international, Maison de la Reine Elizabeth, l'Université Oxford, pour son engagement et son expertise pendant toute la durée de l'étude.

Nous aimerons remercier nos chercheurs/intervenants des sept pays focaux: Dr. Osman Gbla (Sierra Léone), Dr. Hussein Abdu (Nigeria), Abdourahmane Idrissa (Niger), Dr. Thomas Jaye (Libéria), Dr. Ziblim Iddi (Ghana), Dr. Saidou Abdoul Karim (Burkina Faso), Abena Yalley-Abioye et Chigozirim Odinkalu-Okoro (Mali) dont le dévouement ont beaucoup contribué au succès de l'étude et de cette publication.

Enfin, nous reconnaissons le fondateur de la Fondation CLEEN et Représentant régional de la Fondation Ford, Mr Innocent Chukwuma pour sa vision dont une partie est réalisée à travers le présent projet. Puisse l'équipe du projet de la Fondation CLEEN activement conduite par Mme Ms Kemi Okenyodo se trouver félicitée de tout ses efforts pendant les différentes phases du projet.

AVANT PROPOS

La gouvernance du secteur de la sécurité est une partie cruciale de l'histoire de la gouvernance précoloniale africaine avec toutes les guerres interethniques et religieuses à la fois internes et externes. Cette situation est due au fait que le système traditionnel de séparation de pouvoirs entre le commandant des forces belligérantes et les autorités gouvernementales était clair dans le cas où le roi ou la reine conduisait les forces sur le champ de batailles. Il y avait également les coups d'état, puis étaient intervenus les colonialistes qui étaient venus avec leur propre système, instruments et institutions se servant de la force non pas pour la sécurité mais pour une exploitation politique et économique.

Pendant cette période, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la responsabilité de l'Etat dans la protection des citoyens étaient des rêves lointains. En outre, la gouvernance du secteur de la sécurité n'était pas alors considérée comme un aspect important de la gouvernance locale car les ordres provenaient des capitales coloniales. Eventuellement, les colonialistes étaient partis et ont encouragé les soi disant Etats indépendants à adopter les mêmes structures, instruments et institutions qui avaient été mis en place pour un but différent. Juste après cette période, les militaires africains aidés et encouragés par des forces externes et grâce aux ressources venues de l'extérieur, ont renversé, à l'instar de leurs homologues de l'Amérique latine, les régimes politiques élus.

Dès lors, les élites politiques africaines et la société civile n'ont pas encore éprouvé le besoin d'adapter ou d'aller encore plus loin pour initier de nouveaux instruments et de nouvelles institutions pour reconstruire le système. La situation était ainsi jusqu'à ce que l'Afrique du Sud nous ait légué un modèle en Afrique pour la construction d'un secteur de sécurité axé sur le peuple. Cet acte innovateur de l'Afrique du Sud et les différents conflits dans la sous région attestent à la faiblesse du militaire en tant qu'instrument de sécurité. Les Africains s'attendaient à ce que leurs anciens maîtres colonisateurs entreprennent des réformes et qu'à travers une diplomatie militaire ils ramènent la question de la gouvernance du secteur de la sécurité à l'avant-garde à partir des années fin 1980 en créant et en finançant des réseaux d'académies militaires et d'organisations de la société civile pour collaborer avec les différents gouvernements surtout

dans les pays post conflits ayant les potentiels pour le renouvellement des conflits.

En outre, nous avons constaté un changement de mentalité au niveau de ceux qui ont encouragé des coups d'état pendant les années de la Guerre froide. Ils ont maintenant commencé à nous faire comprendre que dans le monde post guerre froide, les coups d'état seront sévèrement sanctionnés. Les périodes de la Guerre froide, de l'après de la Guerre froide, des guerres civiles et des conflits ont toutes eu leur part d'atrocités parlant des expériences africaines sous les régimes militaires. Pendant presque deux décennies, il y a eu plusieurs ateliers destinés au PEP et aux OSC relatifs aux institutions militaires. Des séminaires académiques, études, publications, manuels, guides et rapports des consultants ont été réalisés par des groupes de réflexion des Nations unies appuyés par des partenaires internationaux de développement qui ont constaté qu'une communauté sécuritaire professionnelle qui respecte les droits humains et l'état de droit sert d'instrument de responsabilité de l'Etat pour la protection des citoyens. Une telle communauté de sécurité avec de pareils principes indique clairement que la bonne gouvernance est en place. Ceci peut être facile à dire du point de vue d'un militant des droits de l'homme mais s'avère encore beaucoup plus difficile à asseoir dans une atmosphère de terrorisme, d'insurrection et de guerre civile. Il importe alors d'en trouver un équilibre.

C'est dans ce sens que la présente publication s'est créée une niche qui doit être explorée au point de transformer le praxis en politique et la politique en pratique dans cette partie de l'Afrique où la gouvernance du secteur de la sécurité se voit encore sérieusement menacée. Ceci l'est particulièrement puisque la communauté de sécurité se devra maintenant opérer sous le contrôle de la presse interne et externe conformément aux différents instruments internationaux tels que l'IHL, le R2P et la Protection des monuments historiques.

Les différents auteurs qui ont contribué à la rédaction de ce livre se sont efforcés de situer la gouvernance du secteur de la sécurité dans le contexte politique (mais certains n'ont pas fait attention à la lacune constitutionnelle). Ils ont également abordé le contexte social (sans aucun accent sur les groupes de réflexion et communautaires en milieu urbain et rural). Il y a eu de moins de débats sur les traditions culturelles du passé

ayant des influences sur l'actuelle culture du secteur de la sécurité, y compris les structures du renseignement (humaine et technologique) qui sont en place. Il n'y a pas eu assez d'accent sur la façon dont les contraintes économiques, le mouvement de la jeunesse et la dépendance de l'aide extérieure affaiblissent ou renforcent la gouvernance du secteur de la sécurité.

Il est également important de prendre note du fait que la plupart des auteurs se sont référés à la CEDEAO qui a actuellement assumé la responsabilité pour la sécurité collective de tous les quinze Etats membres. Eu égard à toutes les préoccupations précédentes, je n'ai aucun doute dans mon for intérieur que le monde intellectuel, les experts, les praticiens et les étudiants dans les cinq continents du monde vont trouver utile cette publication bien recherchée. Ils vont retrouver la nécessité de poursuivre davantage la réflexion sur la situation tandis que les élites politiques dans des positions de prise de décision vont trouver la publication cruciale pour plus d'engagement et d'élaboration des politiques. Les législateurs partout en Afrique vont également la trouver très utile dans l'exercice de leur fonction de contrôle parlementaire.

En conclusion, le rédacteur et les auteurs de cette publication nous ont donné le stimulant pour engager étude beaucoup plus approfondie sur comment les forces et les inconvénients de la gouvernance de la sécurité et de sûreté publiques dans des situations de conflits peuvent fonctionner sans une érosion juridique de la puissance belligérante nationale qui devait être un pilier de la sécurité humaine, i.e. un instrument de libération de la crainte (Voir le nouveau Rapport d'échanges politiques sur le brouillard de la guerre »). Par ailleurs, il est aussi impérieux de penser autrement en transformant les crises nationales et le mécanisme de règlement des conflits en un pilier de gouvernance en Afrique de l'Ouest où l'état de droit et les droits de l'homme constituent le cadre indispensable.

Olasehinde Ishola Williams, Général de Division à la retraite

Secrétaire exécutif,

Groupe de Recherche Panafricaine d'Etudes stratégiques et politiques,

Lagos et New York.

Abbreviations et Acronymes

DAC	Alliance démocratique du 23 mai pour le Changement
MAIAM	Mission d'Appui internationale africaine au Mali
FAL	Forces armées du Libéria
AIN	Association islamique du Niger
ANDDH	Association nigérienne de Défense des Droits de l'Homme
CTP	Congrès de Tout le Peuple
AFTP	Association des Femmes de Tous les Partis politiques
AQIM	Al Qaïda dans le Maghreb islamique
RASS	Réseau africain du Secteur de la Sécurité
UA	Union africaine
MBDH	Mouvement Burkinabe des Droits de l'Homme
MBJC	Mouvement Burkinabe de Justice sociale
CCCPP	Centre pour le Contrôle citoyen des Politique publiques
CCD	Congrès pour le Renouveau démocratique
FDC	Forces de la Défense civile
CGD	Centre de Gouvernance démocratique
CDP	Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CEDES	Centre de Développement et d'Etudes de la Sécurité
CBG	Campagne pour la Bonne Gouvernance
CODDHD	Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie
PCP	Parti de la Convention du Peuple

CCDFA	Centre de Contrôle démocratique des Forces armées de Genève
DFID	Département britannique pour le Développement international
IDDH	Institut danois des Droits de l'Homme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
EUCOM	Commande Etats Unies-Européenne
FAN	Forces armées nigériennes
GNN	Gendarmerie nationale du Niger
HCRO	Haut Commissariat pour la Restauration de la Paix
IDH	Indice de Développement humain
GCMFM	Groupe Consultatif Militaire sur la Formation des Militaires
OIM	Organisation Internationale de Migration
FFL	Force Frontalière du Libéria
PNL	Police nationale du Libéria
ULRD	Union des Libériens pour la Réconciliation et la Démocratie
MASSOB	Mouvement pour la Réalisation de l'Etat souverain de Biafra
MDAC	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
MFUA	Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad
MINUSMA	Force de Renforcement de la Paix de Nations Unies au Mali
MNJ	Mouvement nigérien pour la Justice
MNLA	Mouvement national pour la Libération de l'Azawad
CNRM	Comité national de la Rédemption militaire
MPLA	Mouvement populaire de la Libération de l'Azawad

SRPM	Société militaire pour le développement des Ressources professionnelles
MATDS	Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MUJAO	Mouvement de l'Unité divine et du Jihad en Afrique de l'Ouest
RNLC	Réseau National de Lutte contre la Corruption
MNA	Mouvement des non Alignés
CNE	Commission nationale électorale
ONE	Observatoire nationale des Elections
NPP	Nouveau Parti Patriotique
OCRS	Organisation commune des Régions sahariennes
MPCD	Mouvement populaire pour le Changement démocratique
CNPD	Conseil national provisoire de la Défense
PNP	Parti national du Peuple
CEPP	Commission d'Enregistrement des Partis politiques
CRP	Conseil de la Rédemption du Peuple
RADDHO	Rassemblement africain sur la Défense et les Droits de l'Homme
RODADDHD	Réseau nigérien des ONG de Développement, Association de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie
FARSL	Forces armées de la République de Sierra Léone
FFS	Front de la Force Sociale
PPSL	Parti du Peuple Sierra Léonais
NU	Nations Unies
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
UNAMSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Léone

INIOSIL Office Intégré des Nations Unies en Sierra Léone
USAID Agence des Etats Unis pour le Développement international
WANEP Réseau pour le Renforcement de la Paix en Afrique de l'Ouest.

Liste des Contributeurs

Abdul Raufu MUSTAPHA est un enseignant universitaire en politique africaine au Département du Développement international, Maison de la Reine Elizabeth, Université d'Oxford. Il est aussi Chercheur de Kirk-Greene auprès du Collège St Anthony. Il a étudié la Science politique à l'Université d'Ahmadu Bello, Zaria et au Collège St Peter à Oxford. Il est Directeur d'Etude doctorale, Département du Développement international d'Oxford ; Chercheur principal, Réseau nigérian d'Etudes (RNE) à la Maison de la Reine Elizabeth, Rédacteur adjoint, Etudes de Développement d'Oxford. Il est aussi membre du Comité consultatif de la Revue de l'Economie politique africaine à Sheffield et Président du Conseil d'Administration du Centre de Recherche et de Développement (CRD) à Kano. Ses publications récentes sont, entre autres, Les points tournants dans la démocratie africaine, Mustapha, & Whitfield, (eds.) et les Problèmes de Gulliver: la Politique étrangère du Nigeria après la Guerre froide, Adekeye& Mustapha, (eds).

Le Dr. Osman Gbla est actuellement Chef du Département de Science politique du Collège Fourak Bay, Université de Sierra Léone et Président du Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), Conseil d'Administration national (CAN) de Sierra Léone. Il était Doyen de la Faculté des Sciences sociales et de Droit, Collège Fourah Bay, Université de Sierra Léone. Il est aussi Fondateur du Centre de Développement et d'Etudes de Sécurité (CEDES) Sierra Léone. Il est titulaire de Licence en Science économique, Maitrise en Science économique et de Doctorat de 3e Cycle en Science politique du Collège Fourah Bay. Il a aussi reçu un Diplôme supérieur en Règlement des Conflits internationaux de l'Université d'Uppsala en Suède. Dr. Gbla était Consultant principal dans beaucoup de programmes de développement de l'après guerre en Sierra Léone, au Rwanda, au Burundi et en Ouganda. Il était également le premier Principal Facilitateur du Programme exécutif, Gestion de la Paix et de la Sécurité en Afrique (MPSA 1) Programme de l'Université d'Adis Abéba et de l'Union Africaine, Ethiopie (2010-2011). Parmi ses toutes dernières publication on compte: « le Rôle des acteurs externes dans la réforme du secteur de la sécurité de Sierra Léone » dans Tunde Zack-Williams, ed, 2012, Quand l'Etat échoue : Etudes sur l'intervention dans la Guerre civile de Sierra Léone.; « les Défis de la Gouvernance de la Sierra Léone', dans

Cassandra R. Veney et Dick Simpson, eds, 2013, la Démocratie africaine et le Développement : Défis pour les Nations africaines de l'ère post conflits (Lexington Books).

Hussaini Abdu est le Directeur national de l'Action Aid au Nigeria. Il est titulaire de Doctorat de 3e cycle en Science politique et a enseigné la Science politique et les Etudes de la Défense à l'Académie nigériane de la Défense, Kaduna. Dr. Abdu a des publications impressionnantes dans des livres et des journaux académiques. Il est l'auteur de *Conflit d'identités: l'Etat, la Société et les Conflits ethno-religieux au Nord du Nigeria*, 2010

Chigozirim Odinkalu-Okoro est la Coordonnatrice du Secrétariat d'Altus, Bureau d'Abuja. Elle gère la mise en œuvre du projet régional sur « la réponse aux conflits et à la Gouvernance de sécurité en Afrique de l'Ouest ». Elle est également la Responsable des Programmes auprès de la Fondation CLEEN, Bureau d'Abuja et a travaillé avec assiduité dans des différents postes dans trois départements de l'organisation. Elle a développé et exécuté des projets des programmes de formation dans des domaines tels que la Jeunesse, la criminalité et le contrôle de la criminalité, l'Education sur la Sécurité et la Paix (SEPEP), la Prévention, le Règlement et la Gestion des Conflits, le Renforcement de la Paix, le Genre et la Police, la Gestion de sécurité lors des élections, l'assurance du contrôle policier des groupes vulnérables et la responsabilité au niveau de la police. Elle a également participé très activement à l'Etude nationale de la Fondation CLEEN sur la criminalité et la sûreté et à la Semaine annuelle d'Altus pour les Visiteurs aux Commissariats de la Police en Afrique. Elle fait partie de l'équipe qui a développé le module sur le contrôle policier des groupes vulnérables pour le projet de révision des programmes d'études de la Police nationale du Nigeria. Elle est la rédactrice des publications suivantes: Comment répondre aux tendances émergentes du terrorisme au Nigeria; la mise en opération d'un service de la police conduit par les renseignements au sein de la Police du Nigeria ; la motion sans le mouvement– rapport des commissions présidentielles sur la réforme de la police au Nigeria ; les Problèmes de l'impatience de la jeunesse, la violence et la paix au nord du Nigeria

Abena Yalley-Abioye est actuellement le responsable des programmes en charge de suivi et d'évaluation auprès de la Fondation CLEEN. Elle est

titulaire d'un diplôme de Licence es Lettres de l'Université de Cape Coast, Ghana et a étudié le Développement et la Coopération internationale au niveau du diplôme de Maîtrise à l'Université Jyväskylä, en Finlande Centrale. Elle est dotée d'une grande expérience dans le domaine de l'étude de développement surtout sur la criminalité et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Abdourahmane Idrissa est un politologue nigérien. Né et élevé au Niger, il a étudié la philosophie et la science politique à l'Université de Dakar, au Sénégal, avant de passer aux Etats Unis avec une bourse d'études de Fullbright pour la poursuite de ses études en science politique. Il a obtenu en diplôme de doctoral de 3e cycle de l'Université de Floride en 2009. Sa thèse de doctorat s'était concentrée autour des relations entre l'Islam politique et le libéralisme politique dans le contexte sahélien tout en se servant du Niger comme le cas particulier. Les études post doctorales auprès des Universités d'Oxford et de Princeton, en tant que Chercheur de Leader Mondial (2e Groupe) l'a éventuellement conduit à développer une expertise dans le domaine de l'économie politique de l'Afrique de l'Ouest, outre les préoccupations initiales sur la démocratisation africaine, l'Islam politique, le libéralisme et la théorie politique. Idrissa a publié plusieurs articles en anglais et en français comme chapitres dans des livres et journaux de revue par les pairs, principalement sur le Niger et la région du Sahel. Il est actuellement en train de travailler sur le régionalisme en Afrique de l'Ouest et l'économie politique en Afrique de l'Ouest. Présentement basé à Niamey, Idrissa y a fondé un programme de formation sur l'économie politique et la gouvernance dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest et donne des cours en science politique à l'Université de Niamey.

Thomas Jaye, docteur du 3e cycle est Directeur adjoint des Recherches, Faculté des Affaires académiques et des Recherches auprès du Centre international de Kofi Annan sur la Formation dans le Renforcement de la Paix, (CIKARP), Accra, Ghana. Son poste est financé par le Ministère norvégien des Affaires étrangères dans le cadre de son Programme de Formation pour la Paix (FpP). Il est Libérien avec un intérêt académique dans les domaines de la reconstruction et du développement post conflit aussi bien que des questions relatives au conflit et à la sécurité internationale. Il est titulaire d'un diplôme de doctorat du 3e cycle de l'Université d'Aberystwyth, au Royaume Uni et auteur du livre Les

questions de souveraineté, de stratégie et sécurité de l'intervention de la CEDEAO DANS LA Guerre civile du Libéria.

Ziblim Iddi, docteur du 3e cycle, est un enseignant en science politique au Département de la Science politique à l'Université du Ghana, Legon. Il des responsabilités pédagogiques supplémentaires au Centre des Affaires internationales et de la Diplomatie de Legon (CAIDIL) et au Collège des Cadres et des Forces Armées du Ghana (GAFSC). Il est actuellement Chercheur Visiteur à l'Université d'Indiana, Bloomington, Etats Unis. Son domaine d'intérêt académique est la politique étrangère des Etats Unis vers l'Afrique. Il a présenté des communications sur les élections au Ghana aussi bien que la politique et la chefferie traditionnelle au Nord du Ghana. Dr. Iddi est membre de l'Association américaine de la Science politique (AASP) et du Groupe africain de la Conférence politique (GACP).

SAIDOU Abdoul Karim est un citoyen du Niger et du Burkina Faso. Il est titulaire du diplôme de Licence en Science politique de l'Université d'Ahmadu Bello de Zaria (Nigeria), d'un diplôme de Maîtrise en Droit publique et Science politique (2009) de l'Université d'Ouaga II (Burkina Faso). Depuis 2010, il travaille sur une thèse de doctorat sur le thème « la rébellion armée et la démocratisation en République du Niger : le système de parti politique en tant qu'instrument de gestion post conflit » sous la supervision du Pr Augustin Loada. Ses domaines d'intérêt couvrent les études de démocratisation, les études relatives à la paix et aux conflits et les partis politiques. Il travaille actuellement au Centre de Gouvernance démocratique (CGD) en tant que chercheur. Il travaille également avec l'Institut de Gouvernance et du Développement du Général Tiemoko Marc Garango où il est coordonnateur du Programme des Jeunes politiciens en Afrique (PJPA), un programme de renforcement de capacité du parti géré en partenariat avec la Fondation internationale du Parti central (CIF). Certaines d'entre ses publications sont, entre autres, « Le projet indépendantiste touareg : quête de reconnaissance ou quête de pouvoir ? », Cahier spécial « La crise au Mali : recueils des contributions » (Société malienne des sciences appliquées), décembre 2012 ; « Dépolitiser la chefferie traditionnelle au Burkina Faso ? Les leçons de l'expérience ratée du Niger », journal Hakili, n°11 février 2010 ; « Gestion post conflit et réinsertion des ex-combattants touaregs au Niger : un cercle vicieux ? », Conférence de l'Association sur les Recherches en Afrique de l'Ouest

(ARAO), Dakar (Sénégal) les 12-15 décembre 2009. SAIDOU est en train de travailler sur un article libellé “Les legs historiques et les modes de transition dans les processus de démocratisation en Afrique de l’ouest” comme un chapitre pour un livre sur la démocratisation en Afrique de l’Ouest. SAIDOU est membre de l’Association américaine de la Science politique (AASP).

Table de matières

	Page
Reconnaissance	v
Avantpropos.....	vi
Abréviations et acronymes.....	ix
Contributeurs.....	x
Introduction: Le renforcement de la paix en Afrique de l’Ouest: Un Guide de Bonnes Pratiques des Interventions sécuritaires dans des situations de conflit.....	xviii
- Abdou Raufu Mustapha	
Chapitres	
1. La Gouvernance de la sécurité et de la sûreté au Burkina Faso.....	1
-Abdou Karim Saidou	
2. La réforme du secteur de la sécurité et la gestion des conflits au Ghana : Une étude comparée de crises à Yendi et à Hohoe.....	29
-Ziblim Iddi	
3. La gouvernance de la sécurité au Libéria – Thomas Jaye	57
4. La gouvernance des conflits et du secteur de la sécurité au Mali.....	79
- Chigozirim Odinkalu-Okoro & Abena Yalley-Abioye	
5. La gouvernance du secteur de la sécurité au Niger – Rahamane Idrissa	115
6. Quand les Protecteurs Deviennent des Agresseurs: Conflits et	

	Gouvernance du Secteur de la Sécurité au Nigeria – Hussaini Abdou	155
7.	La gouvernance du secteur de la sécurité et des conflits en Sierra Léone (191-2007) OsmaGbla.....	195
	Annexe.....	221
	Indice.....	225

Introduction

Le renforcement de la paix en Afrique de l’Ouest: Un Guide de Bonnes Pratiques des Interventions sécuritaires dans des situations de conflit

Par

Abdul Raufu Mustaph

1. Introduction

Les 15 pays de la sous région de l’Afrique de l’Ouest, organisés sous les auspices de la CEDEAO, s’étendent du Sénégal à l’ouest au Nigeria à l’est. La plupart de ces pays ont déjà établi l’état de droit, des institutions étatiques performantes et relativement la bonne gouvernance. Par ailleurs, ils ont également connu des taux de croissance économique relativement élevés. En 2012, la croissance économique était à une moyenne de taux de croissance du PIB de 6,9 pourcents, un taux qui est supérieur au taux moyen de l’Afrique.¹ L’Afrique de l’Ouest est également une région d’une expérimentation profonde en matière du développement des mécanismes et des institutions sécuritaires collectifs. Au cours d’une conférence organisée en 2010 pour revoir le progrès accompli par la CEDEAO dans ce domaine, les participants dont les actuels et les anciens Chefs d’Etat aussi bien que les hauts responsables de gouvernement, ont fait ressortir certains d’entre les réalisations des Etats de l’Afrique de l’Ouest sous l’égide de la CEDEAO dans le domaine du maintien et du renforcement de la paix pendant les deux dernières décennies. Les participants:

¹AdjoaAnyimadu, “La sécurité maritime dans le Golfe de Guinée: Leçons apprises de l’Océan Indienne”, Afrique 2013/02, Chatham House, Londres, Juillet 2013, p.7.

ont fait allusion au fait que la région avait été transformée d'une zone de guerres paralysantes (dans le Grand Bassin du Fleuve Mano) dans les années 1990 en une zone où il n'existe au jour d'aujourd'hui aucune guerre active ce qui témoigne du progrès qui a été enregistré. L'on ne doit pas non plus ignorer le fait ...qu'une culture démocratique était en train de s'enraciner dans la région.²

Certains d'entre les progrès enregistrés par les Etats de l'Afrique de l'Ouest sont:

- i. La restauration de la paix en Sierra Léone, en Guinée Bissau et en Cote d'Ivoire;
- ii. La prévention de la guerre à travers une diplomatie préventive efficace au Togo et en Guinée Bissau;
- iii. L'adoption et la mise en œuvre des cadres institutionnels et juridiques pour la prévention, la gestion, le règlement, le maintien et le renforcement de la paix;
- iv. L'adoption et l'application efficace des principes constitutionnels de convergence accompagnés d'un régime de sanction.
- v. L'institutionnalisation des stratégies nationales de diplomatie préventive et d'intervention militaire ...³

Nonobstant ces réalisations, la conférence a en plus fait remarquer que la région de l'Afrique de l'Ouest demeure précairement fragile et susceptible à une rechute dans la violence et au renversement des processus de la démocratisation.⁴

En effet une autre conférence de haut niveau organisée en 2013, cette fois-ci à Dakar par une organisation panafricaine, l'Institut africain de Gouvernance (IAG), a souligné à nouveau ce thème portant sur la fragilité de la paix en Afrique de l'Ouest. Il est significatif de faire constater que la conférence de l'IAG a relié cette fragilité à la gouvernance du secteur de la sécurité, tout en déclarant que:

Les développements négatifs récents en Afrique de l'Ouest, surtout au Mali et en Guinée Bissau et ailleurs ... sont les conséquences de la mauvaise gouvernance dans les forces armées et de sécurité. ...et dans le but d'aborder les problèmes émergents

²CEDEAO,2010, 'Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest: Réalisations-Echecs-leçons', Monrovia, Libéria, 22-26 Mars 2010, http://www.comm.ecowas.int/dept/h/h1/en/rapport/Final_Report_Two_Decades_English.pdf, p..4

³*ibid.*

⁴*ibid*, p.5

de sécurité humaine auxquels le continent se trouve confronté, il y a un besoin de réexaminer les missions, les structures, la formation et les logistiques des forces armées et de sécurité.⁵

Les participants à la Conférence de l'IAG ont spécifiquement relevé la mauvaise gouvernance des forces armées comme le défi majeur auquel les pays africains sont confrontés, tout en observant qu'il existe un hiatus entre la gouvernance démocratique et la gouvernance des forces armées.⁶ Les deux importants défis ont été relevés concernant la mauvaise gouvernance des forces de sécurité: (1) « la politisation des forces armées » et « la vulnérabilité des nations à la corruption de la défense et ... la corruption au sein des forces armées et de sécurité africaines. »⁷ Un lien intime a été établi entre l'absence de la démocratie dans un pays, la mauvaise gouvernance de ses forces armées, la vulnérabilité du pays à la corruption et la menace à la sécurité humaine des citoyens. Deux leçons ont été mises en exergue:

les pays à des niveaux élevés de démocratisation font face à des niveaux plus bas de risques de corruption au sein des forces armées et de sécurité alors que ceux qui ont des niveaux inférieurs de démocratie ont fait face à des niveaux plus élevés de corruption dans les forces armées et de sécurité aussi bien qu'à de plus grandes menaces à leur existence tant qu'entités indépendantes. La deuxième leçon ... est qu'il est réaliste et pratique pour les forces armées des nations, ensemble avec les organisations régionales et la société civile concernées, d'aborder ce problème et d'en enregistrer un progrès significatif.⁸

La conférence de l'IAG a alors fait figurer à son ordre la gouvernance démocratique des forces de sécurité et le rôle que devrait jouer les organisations de la société civile dans le processus. La conférence est encore allée plus loin pour mettre en exergue les neuf points devant aider à faciliter la gouvernance démocratique des forces de sécurité, dont le fait que « la bonne gouvernance des forces de sécurité est une condition préalable à l'implantation d'une démocratie responsable, inclusive et participative dans une atmosphère de paix et de sécurité ».

Les deux conférences panafricaines de haut niveau résumées ci-dessus attirent notre attention au problème urgent de la promotion de la bonne gouvernance au sein des forces de sécurité des Etats de l'Afrique de l'Ouest et à la

⁵Institut africain de la Gouvernance, 'Une session de Haut Niveau sur le Dialogue politique, la Réflexion stratégique et la Gouvernance des Forces armées africaines', Note sur les Politiques No. 1, Dakar, 9 avril, 2013.

⁶*ibid*, p. 3

⁷*ibid*, pp. 3-5

⁸*ibid*

nécessité de renforcer la capacité de ces forces à résister et à réduire la politisation partisane d'une part et la corruption systémique d'autre part. En réalité, selon, Mme. Obada, Ministre délégué nigériane à la défense, les Etats de l'Afrique de l'Ouest vont devoir aborder premièrement la question relative à la sécurité de la vie et des biens partout sur leurs territoires et renforcer la stabilité générale de la sous région de l'Afrique de l'Ouest et du Golfe de Guinée (GdG) s'ils veulent aborder leur actuelle marginalisation dans les affaires mondiales et atteindre leur pleine potentialité.⁹

La présente étude sponsorisée par ALTUS sur la gouvernance du secteur de la sécurité dans les sept Etats de l'Afrique de l'Ouest vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques des forces de sécurité dans la sous région. L'on espère que les bonnes pratiques dans certains pays peuvent devenir des leçons importantes pour les autres pays de la sous région. Les experts bien avertis dans la situation qui prévaut dans chaque pays ont été invités à entreprendre des études sur les des pays qui sont présentés ci-dessous. Dans le but d'améliorer l'étude compare, des efforts ont été fournis pour veiller à ce que les études portent sur les mêmes préoccupations. La première préoccupation porte sur la compréhension de la notion de sécurité. La parodie de Wole Soyinka sur les régimes tyranniques dans son livre « *la Moisson de Kongi* » nous présente avec la configuration de la personnalité des dirigeants de l'Etat. Le dirigeant c'est l'Etat et par extension, la sécurité de l'Etat se réduit à la sécurité du dirigeant. Même avec le vent de la démocratisation après les années 1990, beaucoup de pays africains souffrent toujours de cette personnalisation de l'Etat par les dirigeants. Dans cette étude, nous avons cherché d'aller au-delà de l'identification étroite de la sécurité avec la personnalité des dirigeants ou des institutions de l'Etat. Nous avons adopté une plus grande définition de la sécurité pour signifier la sécurité humaine, non seulement la sécurité des institutions de l'Etat mais aussi l'intégrité de la société et le bien être de chacun des citoyens.

Ce lien entre l'Etat, la gouvernance de son secteur de sécurité et le bien être de ses citoyens est examiné de plusieurs angles dans ces études. Certaines des questions clés abordées sont : Quel type d'Etat existe dans chaque cas? Que sont les cadres politiques, sociaux et économiques existent-ils dans chaque Etat? Quelle est la nature de la société civile? Que sont les dynamiques démographiques de l'Etat? Que sont les perceptions des menaces internes et externes par les élites de l'Etat? Quel est le degré d'efficacité et de légitimité des institutions de l'Etat? A quel degré les acteurs et les institutions non étatiques sont-ils actifs dans le

⁹Hon. Erelu Olusola Obada, Ministre délégué à la Défense, Nigeria : 'Les Priorités du Nigeria en matière de défense nationale.

secteur de la sécurité? Quelles sont les influences revêtues par les croyances et les institutions religieuses? Quel est le degré de la disponibilité des informations soit dans la presse ou à travers des rumeurs sur lequel les citoyens pourraient baser leurs demandes auprès de l'Etat? Les mandats des forces de sécurité, sont-ils bien définis et délimités par la loi? Les forces de sécurité, utilisent-elles leurs pouvoirs de manière rationnelle? Y a-t-il des politiques permettant d'aborder des actions illégales et discriminatoires? Quel est le niveau de la neutralité politique des forces de sécurité? Les opérations des forces de sécurité, sont-elles sensible à l'égalité de genres?

Partant de toutes ces questions, deux thèmes se dégagent dans l'évaluation du contenu démocratique de la gouvernance du secteur de sécurité : (1) Responsabilité et Transparence : (Quelle est la qualité du contrôle parlementaire, judiciaire et sociétaire du secteur de la sécurité? Jusqu'à quel point le processus de budgétisation est-il transparent au niveau des forces de sécurité?); (2) Existence des forums de redressement: (Y a-t-il des structures indépendantes de droits de l'homme, des commissions nationales et des Ombudsman au moyen desquels les citoyens peuvent rechercher des redressements?); (3) Légitimité: (Quel est le degré de confiance que les population reposent dans les forces de sécurité?); (4) Voix et participation de la société civile: (Les différents groupes sociaux sont-ils représentés dans les systèmes de sécurité et de justice?) (5) Professionnalisme: (Jusqu'à quel point est-ce que les forces de sécurité respectent leurs éthiques professionnelles?) Différentes méthode de recherche – recherche au bureau, entretiens avec les parties prenantes, études des perceptions des communautés sélectionnées, discussions de groupes ciblés avec des groupes spécifiques, analyses médiatiques – ont été employés au cas échéant pour bien maîtriser ces questions dans le contexte de l'histoire de chaque pays. Sur la base de ces approches, les principaux acteurs examinés au cours de nos études de pays sont entre autre les principaux organes de sécurité – armées, police, immigration, service de renseignements ; les importants organes de contrôle – l'exécutif, le parlement ; les dispositifs financiers et administratifs pour la gestion du secteur de la sécurité – ministères de la défense, de l'intérieur, les votes opaques de sécurité ; Justice et Organes d'Application de la Loi – la magistrature, les prisons, Organes non statutaires de sécurité – les compagnies privées de sécurité, les groupes de veilleurs communautaires ; Organes de redressement – la Commission nationale des Droits de l'Homme et les organisations de la société civile.¹⁰ Dans chaque étude de

¹⁰S'agissant de notre approche méthodologique, voir OCDE, 2007, *L'Annuaire de l'OCDE DAC sur la Réforme du Système de Sécurité (RSS) en appui à la sécurité et à la justice*, Paris; et Abdul Raufu Mustapha, octobre 2012, 'Soliste & Orchestre: Réflexions

pays, l'effort a été fait pour aborder dans la mesure du possible beaucoup d'entre ces thèmes et questions.

2. Les problèmes de l'insécurité en Afrique de l'Ouest

La qualité de la gouvernance du secteur de la sécurité devait être examinée à la lumière des menaces d'insécurité auxquelles la sous-région se trouve confrontée. The quality of the governance of the security sector in the West Africa sub-region should be evaluated against the threats of insecurity facing the sub-region. Ces menaces à la sécurité comprennent la piraterie et la violence maritime partout dans le Golfe de Guinée, la violence politique islamiste dans le Sahel, les activités des trafiquants des produits narcotiques des pays de l'Amérique latine, la prolifération et le trafic des armes légères et la grande carte de trafiquant en personnes surtout des femmes et des enfants.

La piraterie dans le Golfe de Guinée

La situation dans le Golfe de Guinée (GdG) est celle des problèmes de sécurité pressants auxquels les pays de l'Afrique de l'Ouest sont confrontés. Le Chef de la Marine ghanéenne, le Comte Amiral Geoffrey Biekro a décrit le GdG en 2003 comme étant l'une des zones maritimes les plus dangereuses du monde.¹¹ Les pays du Golfe de Guinée partant de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Centre ont produit environ 5,4 millions de barils de pétrole par jour en 2012. Le Golfe de Guinée est par conséquent une zone importante dans la géopolitique régionale d'hydrocarbures, attirant ainsi l'attention de la plupart des puissances occidentales aussi bien que celle des groupes sophistiqués mondiaux de voleurs d'hydrocarbures et de pirates. En 2010, il y avait 45 cas rapportés de piraterie dans le Golfe de Guinée. En 2011, les incidents étaient montés à 65 cas, alors que 37 vaisseaux étaient attaqués en 2012. Ce qui était essentiellement un problème dans le Delta du Niger au Nigeria s'est répandu avec des attaques ou raids dans les pays voisins du Bénin, du Togo, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et de la Guinée Equatoriale depuis 2009.¹² Dans ce contexte, les eaux territoriales du Nigeria, du Bénin et du Togo sont considérées des zones à hauts risques de piraterie et du vol à mains armées, du vol de pétrole et des autres marchandises, de la pêche maritime illégale, non rapportée et non

méthodologique sur l'étude comparée de la Gouvernance de la Sécurité et du conflit en Afrique de l'Ouest', CLEEN, Lagos.

¹¹Inemesit Akpan-Nsoh, Odita Sunday, et Anietie Akpan, 'Les marines africaines se réunissent sur la piraterie dans le Golfe de Guinée', *www.nguardiannews.com*, 28 août 2013.

¹²Erelu Obada, *op cit*.

réglementée aussi bien que du trafic des articles inauthentiques, des personnes, des produits narcotiques et des armes.¹³

Les rapports du Service de Renseignements des Etats Unis indiquent « qu'environ neufs cas de détournement, 55 embarquement de navires non autorisés, plusieurs cas d'enlèvement et de vaisseaux attaqués » ont eu lieu dans la première moitié de 2013.¹⁴ Selon certains analystes, « la piraterie a connu une hausse de 41% de 2011 à 2012 et selon les informations certaines, la situation s'est même empirée en 2013.¹⁵ Dans un rapport sur le coût humain de la piraterie maritime de 2013, le Bureau maritime international (BMI) a fait remarquer que l'Afrique de l'Ouest a maintenant dépassé le record de la Somalie en tant que première zone réactive mondiale en matière de la piraterie avec 966 marins attaqués l'an dernier à 851 cas en Somalie ». ¹⁶ Le BMI estime que les coûts des marchandises volées en 2012 dans le Golfe de Guinée sont entre 25 et 75 millions euros (33 million à 100 millions dollars).¹⁷

Dans sa réponse à ce niveau croissant d'insécurité, le Conseil de Sécurité des Nations Unies, a adopté en février 2012 la Résolution 2039, qui a invité les Etats de la région à coopérer dans la lutte contre la piraterie tant au niveau régional qu'au niveau national. Dans leur réponse, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEAC) et la Commission du Golfe de Guinée (CdG) ont convoqué des réunions conjointes pour élaborer une stratégie régionale.¹⁸ Un Sommet a été organisé à Yaoundé avec la participation de 11 dirigeants de la CEDEAO et de la CEAC pour élaborer un plan d'action conjoint pouvant combattre la piraterie et la criminalité maritime.

Le terrorisme islamiste et le banditisme transfrontalier dans le Sahel

¹³ Adjoa Anyimadu, *op cit.*

¹⁴ « Le Nigeria déplore l'insécurité dans le Golfe de Guinée » <http://premiumtimesng.com/>, 29 août, 2013

¹⁵ Nick Turse, 'La terreur de la diaspora: Le militaire américain et la découverte de l'Afrique', *TomDispatch.com*, mardi 18 juin 2013

¹⁶ « Les dirigeants recherchent la force navale pour le Golfe de Guinée suite à la perte de 300 milliards de dollars occasionnée par le vol d'hydrocarbures et autres », www.ngrguardiannews.com, lundi, 24 juin 2013

¹⁷ « Les dirigeants recherchent la force navale pour le Golfe de Guinée suite à la perte de 300 milliards de dollars occasionnée par le vol d'hydrocarbures et autres », www.ngrguardiannews.com, lundi, 24 juin 2013

¹⁸ Adjoa Anyimadu, *op cit.*

Dans la région du Sahel de l'Afrique de l'Ouest, la menace collective à laquelle fait face la sous région de l'Afrique de l'Ouest provient du terrorisme islamiste et du banditisme transfrontalier. Comme l'on peut le remarquer dans les chapitres sur le Mali et le Niger, les deux pays ont eu depuis les années 1960 des problèmes avec des groupes ethniques remuants surtout les Touareg et les Arabes dans leurs régions du nord. Tout récemment, ce problème d'agitation ethnique s'est pourtant empiré et a été davantage compliqué par la montée des mouvements islamistes. Le niveau de la menace sahélienne est difficile à quantifier, mais la plupart des chiffres suggèrent qu'il s'agit d'une menace croissante. Selon la base de données sur le terrorisme mondial de l'Université de Maryland, il a eu 119 incidents de terrorisme en Afrique subsaharienne en 2001. Cependant, en 2011, ce chiffre s'est élevé-ci à presque 500. Un autre rapport, cette fois-ci en provenance du Centre international d'Etudes sur le Terrorisme à l'Institut d'Etudes politiques de Potomac, a recensé 21 attaques terroristes dans les régions du Maghreb et du Sahel en 2001. Pourtant pendant les années d'Obama, les chiffres varient annuellement entre 144 et 204 attaques.¹⁹

En 2010n Mali était déjà devenu l'épicentre de la menace sécuritaire des islamistes dans le Sahel. Au cours de cette même année, les agitations des nationalistes Touaregs dans le pays ont abouti à l'instabilité violente laquelle par la suite avait attiré les forces salafi-jihadistes de tous les recoins de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, telles qu'asal-Qaida dans le Maghreb islamique (AQIM) de l'Algérie et les Boko Haram et les *Ansaru* du Nigeria. L'armée malienne, infectée par le gangrène de la corruption était devenu une institution dans lequel dominant le népotisme et la recherche des bénéfices excessifs était devenue incontrôlable et ne pouvait faire que de peu de chose surtout que l'alliance des forces Touareg et Salafi avait envahis deux tiers du territoire national.²⁰ Avec de l'argent provenant de la contra-bande, du trafic de drogues, des paiements pour des rançons et étant bien armé à partir de l'arsenal du régime écroulant de Khadafi en Libye et des stocks d'armes de l'armée capturée du Mali, ces forces djihadistes étaient bien placées pour contempler l'expansion de leurs activités'.²¹ Le Mali était tôt devenu le tremplin à partir duquel ces forces voulaient occuper un grand territoire en Afrique de l'Ouest et le gouverner selon leur concept de shari'a.²²

¹⁹Nick Turse, *op cit*

²⁰Baz Lecocq *et al.*, 2013, 'Une hippopotame et huit analystes aveugles : une analyse plurivocale de la crise politique de 2012 dans une République du Mali divisée', *Revue de l'Economie politique africaine*, 40, 137, pp. 343-357, p. 347

²¹François Heisbourg, 2013, 'Une Petite Guerre Etonnante: Premières Leçons du Mali,' *La Survie: La Stratégie et la Politique Mondiale*, 55:2, 7-18, p. 9

²²Lecocq *et al.*, *op cit*, p. 350

Dans leurs réactions vis à vis de la menace croissante d'instabilité, des espaces non gouvernés, du trafic des narcotiques et du Salafisme dans le Sahel, les agences du Département d'Etat américains pays ont créé en 2002 l'Initiative Pan-Sahélienne, se focalisant initialement sur quatre pays – Mali, Mauritanie, Tchad et Niger – mais se sont plus tard transformées en Partenariat pour la Lutte Transsaharienne contre le Terrorisme (PLTTS) en 2005, couvrant plusieurs autres pays dont le Nigeria²³. Le PLTTS et son programme d'accompagnement du Département de la Défense, *Opération Transsaharienne de Liberté durable* étaient fusionnés en la Commande Américaine pour l'Afrique en 2004.²⁴ De 2009 à 2013, le Gouvernement des Etats Unis a, selon le rapport obtenu, dépensé entre 520 millions de dollars et 600 millions de dollars dans un effort général de combattre le militantisme islamique dans la région.²⁵ En 2011, l'Union Européenne a également élaboré la stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans le Sahel tout en identifiant la pauvreté, la faible capacité de gouvernance de l'Etat, les répercussions régionales du conflit libyen, le narco terrorisme et le fondamentalisme religieux comme les menaces aux pays européens à partir des pays sahéliens²⁶. En 2013, lorsque les forces djihadistes menaçaient d'envahir Bamako et de s'accaparer de tout le territoire du Mali, les français étaient obligés d'intervenir militairement.²⁷

²³ Ikenna Emewu, 'L'insécurité épuise les opérations militaires dans 28 Etats –CNS', <http://sunnewsonline.com/new/>, 5 juillet, 2013

²⁴ Jude Owuamanam '18 soldats font face à des mesures disciplinaires pour avoir aidé Boko Haram et autres', <http://www.punchng.com/>, 1^{er} juillet, 2013

²⁵ Chika Amanze-Nwachuku, 'La montée des soucis au sujet de la hausse dans le vol du pétrole brut', <http://www.thisdaylive.com/>, 2 août 2013

²⁶ OSIWA, L'Initiative pour une Société ouverte en Afrique de l'Ouest, novembre 2012, Le Rapport sur le Suivi du Projet de Gouvernance au Libéria 2011, //C:/CLEEN/Rapport du Suivi du Projet de la Gouvernance sur le Libéria-2011.htm.

²⁷ Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, 2008, *Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité: Une Annuaire des Organisations de la Société civile*, PNUD, Bratislava, p.9

A l'autre bout de l'Afrique de l'Ouest, les pays africains ont toujours réagi vis-à-vis de la menace du banditisme transfrontalier et du terrorisme islamiste. En 1998, les gouvernements du Niger, du Tchad et du Nigeria avaient établi une force multinationale conjointe pour entreprendre la patrouille des zones susceptibles à ces attaques. Le Cameroun avait enfin décidé d'adhérer les forces multinationales conjointes.²⁸

Au delà de ces deux défis communs de piraterie côtière et du terrorisme sahélien, chaque pays de la sous région est également confronté à des problèmes qui lui sont particuliers voire le militantisme armée dans la région du delta du fleuve Niger, les actes de vandalisme contre les infrastructures nationales et la violence ethno-religieuse au Nigeria, la mutinie militaire permanente au Burkina Faso, l'activité spasmodiques des rebelles dans la région de Casamance au Sénégal, la menace incessante d'insécurité alimentaire et la fébrilité des Tuaregs en République du Niger, le conflit régional nord sud en Côte d'Ivoire, la rébellion incessante des Touareg au Mali, la pauvreté de la masse aussi bien que le chômage de la jeunesse au Libéria et en Sierra Léone après les guerres civiles. Dans le contexte de ces menaces spécifiques et partagées, chaque pays de la sous région de l'Afrique de l'Ouest doit chercher à promouvoir sa stabilité interne comme la première démarche vis à vis de la réalisation de la sécurité régionale. Pour réussir dans cette mission, chaque pays va devoir établir un équilibre entre les besoins de sécurité et les besoins de droits démocratiques de ses citoyens.

²⁸ *ibid*, p. 10

3. Gouvernance de la Sécurité: Expériences divergentes de sept pays étudiés

Nos études de sept pays ont mis en exergue les situations spécifiques de chacun des pays. Le secteur de la sécurité au Burkina Faso est marqué par sa nature de pays enclavé, son partage de frontière avec beaucoup de pays, ses crises frontalières avec ses voisins lesquelles ont deux fois conduit à des guerres avec le Mali et la nature autoritaire de son système politique. Malgré la démocratisation depuis 1991, la nature réelle de son system politique est plus oligarchique que démocratique. Ce déficit démocratique, même avec l'existence d'une constitution libérale et des institutions politiques légitimes avait laissé entendre que le Burkina Faso ne disposait que des institutions parlementaires faibles, d'une magistrature faible et d'une société civile impuissante. Cette situation institutionnelle a été empiré par la mauvaise relation entre les militaires et les civils, comme l'on pouvait le remarquer dans les émeutes militaires des 2006 et 2011, au cours desquelles les civils ont été attaqués, les femmes violées et des biens pillés, y compris une tentative de coup d'état en 2013 laquelle a conduit à la mort d'un ancien garde présidentiel.

L'étude sur le Burkina Faso met également en lumière la fragmentation du contrôle sur les forces de sécurité avec deux ministres en charge de la sécurité et de la défense nationale. Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants partagent entre eux-mêmes le contrôle des institutions de sécurité. La police est contrôlée par le MATDS alors que la gendarmerie et l'armée se trouvent sous le contrôle du ministre de la défense et des anciens combattants. Pourtant, cette fragmentation institutionnelle se fait accompagner de la concentration du contrôle dans la personne du Président de la République qui simultanément est le Commandant en Chef des forces armées nationales, Président du Conseil Supérieur de la Défense et Ministre de la Défense. Dans le contexte de cette concentration du pouvoir, la capacité de la société civile de superviser le secteur de la sécurité est limitée par le manque d'expertise et l'existence d'un climat politique qui considère le débat sur le secteur de la sécurité comme tabou. La magistrature n'est pas indépendante? Quand même le parlement dispose des pouvoirs formels de contrôle et de supervision budgétaire grâce auxquels il pourrait contrôler les fonctions des forces de sécurité, la forte pression de la part du parti au pouvoir (le Congrès pour la Démocratie et le Progrès, CDP) au niveau de l'Assemblée Nationale s'est assurée que le parlement ne dépasse pas les limites qui lui ont été établies par le gouvernement. La faiblesse et l'incapacité du parlement, de la magistrature et de la société civile de bien contrôler le secteur de la sécurité signifie qu'il existe peu de contrôle démocratique du secteur de la sécurité en vue de la promotion du bien-être des membres du public. Au contraire, la préoccupation majeure tend vers la survie du régime. Depuis la crise de 2011, l'armée du Burkina Faso a effectué beaucoup de changements pour améliorer l'image du militaire auprès de la population civile. Nonobstant ces changements, les militaires demeurent toujours une institution instable comme l'on peut le constater à travers la tentative de 2013 d'attaquer le Président de la République. La gouvernance démocratique des militaires demeure encore faible à cause de la nature de l'ensemble du contrôle politique oligarchique et la faiblesse du parlement, de la magistrature et de la société civile.

L'étude du Ghana révèle le lien étroit entre la démocratie et la gouvernance du secteur de la sécurité. Dans les années 1970 et 1980, le Ghana avait tous les attributs qui ont contribué à la chute de l'Etat dans les autres parties de l'Afrique. Pourtant ce potentiel pour une désintégration violente n'était pas réalisé à cause des réformes politiques qui avaient été entreprises dans les années 1980 et 1990. Une deuxième raison qui a été fait ressortir par l'étude était la force et la résilience des réseaux sociaux et des organisations de la société civile au Ghana. La réforme du secteur de

la sécurité du haut et partant de la mobilisation de la société civile au dessous a contribué à la gouvernance relativement efficiente et légitime du secteur de la sécurité au Ghana. La réforme incrémentielle avait commencé avec la constitution de 1992 qui a créé un Conseil d'Administration de la Police Nationale. Avant 1996, les institutions de renseignements ont été enlevées de la réforme du secteur de la sécurité sous prétexte de vouloir protéger la sécurité nationale. Ceci a seulement réussi à contribuer à instaurer une culture d'impunité au niveau de ces agences. En 1996, l'Acte de Services de Sécurité et de Renseignements (Acte 526) a officiellement cherché à établir le contrôle démocratique des services de sécurité. Après 1996, le Conseil national de Sécurité (CNS) a été créé pour ramener tous les organes de sécurité sous un contrôle démocratique centralisé. Le Conseil de Sécurité a été amené à être responsable devant le Parlement, quoique les accusations d'impunité aient continué à être citées. Pour sa part, le Parlement a établi une Commission parlementaire sur la Défense et les Renseignements (CPD & R) et une Commission parlementaire sur les Comptes publics et les Finances pour contrôler les opérations et les budgets des services de sécurité.

Le Ghana a réussi à entreprendre la réforme de la police nationale à travers la création de deux Commissions présidentielles pour étudier le Service ghanéen de la Police. Ces Commissions ont conduit à une meilleure performance de la police surtout en ce qui concerne la formation et la fourniture d'équipement. Un autre important message provenant de l'étude du Ghana est l'importance de la décentralisation de l'institution des renseignements à travers la création des Commissions de Sécurité Régionales (COMSER) et des Comités de Sécurité des Districts (COMSED) et l'ouverture de ces commissions à la participation de la société civile. Pourtant, il doit également être noté que les commissions ont dans certains cas été accusées de l'abus de pouvoirs et d'interférence politique. Ceci présuppose que même dans le cas relativement réussi du Ghana, le problème de la politisation de la sécurité demeure un défi continu. Cette contrainte a été mise en exergue dans l'étude de Yendi où en 2001, la politisation de l'institution de sécurité a abouti à trois jours de violence sans l'intervention des forces de sécurité.

Malgré ces inadéquations, le cas du Ghana laisse penser que la pratique de longue haleine de la démocratie depuis 1992 a abouti à une meilleure protection des droits de l'homme, à une plus grande transparence et à une participation populaire aux questions de sécurité. Cependant, malgré la paix et la tranquillité relatives au niveau national, le Ghana a nonobstant souffert du niveau bas de conflit violent au niveau communautaire. Dans les deux études entreprises dans le chapitre du Ghana voire Yendi en 2002

et Hohoe en 2012, les conflits de chefferies traditionnelles et ethniques constituent les deux principales menaces à la sécurité humaine.

L'étude sur le Libéria souligne l'importance de l'histoire dans la structuration et la gestion du secteur de la sécurité dans les Etats africains. Elle attire l'attention à la division historique entre les élites colons de Monrovia qui ont fondé l'Etat du Libéria et l'ensemble de la population autochtone de l'hinterland exclue de l'Etat. Il a toujours été déclaré que les institutions de l'Etat libérien ont été façonnées suivant la crainte et l'insécurité constante des colons de l'Etat, à cause de la mauvaise relation avec les communautés autochtones. En conséquence, le Libéria a construit des institutions coercitives basées sur la prédation et l'impunité. Le régime de sécurité a pris la prééminence sur la sécurité de la population et le contrôle personnel présidentiel de l'appareil de sécurité était la norme. Par exemple, le Président Tubman est rapporté d'avoir établi quatre organisations de sécurité dont chacune cherche à tout faire pour avoir la confiance du Président de la République. Le suivi sociétal pour la survie du régime était l'objectif primordial du secteur de la sécurité. Le régime du parti unique a en plus compliqué le contrôle présidentiel du secteur de la sécurité. Les 14 années de guerre ont facilité l'émergence des seigneurs de guerre, les tueries extrajudiciaires et une culture rampante d'impunité.

Le Libéria démocratique moderne porte toujours en lui cet héritage historique à travers des législations obsolètes et l'absence d'une compétence législative. La loi de la Défense de 2008 et la loi relative à la Sécurité nationale et au Service de Renseignements de 2011 ont abordé pour la première fois la question portant sur le contrôle démocratique civil des forces de sécurité. En dépit de ces progrès, une culture enracinée d'impunité, une faible capacité législative et une faible magistrature ont continué de nuire au contrôle démocratique civil des forces de sécurité. Quelques stages de formation ont cependant permis de marquer une différence au niveau de la capacité des parlementaires de contrôler les activités des parlementaires dans le domaine de la sécurité mais le rythme élevé de changement des parlementaires a affaibli cette réalisation. Au sein du secteur de la sécurité lui-même, la multiplicité des organismes statutaires et non statutaires a créé une situation de juridiction confuse. Par exemple, l'étude révèle le manque de communication entre la Police et le Ministère de la Justice. Dans ce contexte d'ambiguïté institutionnelle, le recours aux Commissions présidentielles spéciales est devenu prééminent et tend à substituer aux autres institutions telles que la législature et la magistrature. La politisation des opérations du secteur de la sécurité a été suggérée par la mise en œuvre sélective des recommandations des commissions présidentielles.

L'étude sur le Mali met en exergue les cycles incessants de rébellions des Touareg qui a lancé un défi au secteur de la sécurité du pays, aboutissant à la récente rébellion des forces Touareg, la participation des acteurs affiliés à Al Qaïda dans le Maghreb islamique (AQIM), la construction d'une alliance pan Sahélienne avec d'autres forces islamiques telles que le Mouvement pour l'Unité divine et le Djihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et le Boko Haram, et l'intervention éventuelle des forces françaises et de la CEDEAO. L'histoire de la gestion du secteur de la sécurité au Mali depuis les années 1960 est colorée par la nécessité de contenir cette menace séparatiste de longue date du nord. Après la révolution de 1991, le Mali était généralement considéré comme étant un pays stable, démocratique et pauvre. Mais ceci n'a pas été la situation surtout que le régime d'Amadou Toumani Toure était généralement considéré comme corrompu et intolérant. Quelques Maliens ont déploré la chute du régime entre les mains d'une armée qui était aliénée par l'abandon du secteur de la sécurité, le népotisme et la corruption.²⁹

L'étude sur le Mali suppose que le secteur de la sécurité dans le pays est empêché par une absence de coordination institutionnelle. Aucun cadre institutionnel ne régit toutes les sections disparate du secteur de la sécurité. Les individus ministres tel que le Ministre de la Sécurité intérieure et de la Protection civile, sont responsable de l'appareil de sécurité dans leur ministère. Dans le cas de ce ministère, ceci inclut la Police nationale, la gendarmerie et le Garde national. Pareillement, le Ministre de la Défense et des Anciens Combattants est responsable du contrôle des unités militaires, alors que le Ministre de l'Administration Territoriale et des Autorités locales est responsable de la sécurité dans les régions et à l'intérieur du pays. Les unités régionales de la police sont sous l'autorité des Gouverneurs régionaux tout en étant en même sous la direction technique du Directeur général de la Police. Il y a également le Conseil supérieur de Services militaires comprenant le personnel militaire toujours en service et la structure militaires qui donne des conseils relatifs aux conditions de services militaires.

Le Conseil des Ministres et la Primature pourvoient une mesure de coordination. Naturellement, un organe de coordination central devrait veiller à ce que la bonne coordination ait lieu entre les différents ministères et organismes de sécurité. Comme le fait constater l'étude sur le Mali, pourtant, les deux structures qui sont responsables de cette coordination voire le Conseil sur la Défense Nationale et la Commission nationale de la Défense, ne disposent d'aucune force institutionnelle pour entreprendre cette coordination, malgré le fait que les deux structures sont

²⁹Marina Caparini and Eden Cole, 2008, ‘Le Cas en faveur du Contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité: Notions et Stratégies’ dans Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, *Contrôle public du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile*, PNUD, Bratislava, p. 16

présidées par le Président de la République. Suite à la révolution de 1991 au Mali, des efforts ont été faits pour clarifier davantage le contrôle constitutionnel sur le secteur de la sécurité. Des commissions parlementaires ont été mises en place avec des fonctions de contrôle sur les services de sécurité, mais elles demeurent toujours faibles. La gouvernance du secteur de la sécurité se focalise toujours sur la lutte contre le terrorisme, et ont besoin d’être élargies pour aborder le renforcement de la paix et les questions relatives à la gestion des conflits. Cependant, les inégalités ethniques et régionales entre le nord et le sud continuent de menacer le pays, malgré les actuels efforts visant à l’instauration de la paix. Certains commentateurs ont également attiré l’attention aux droits des individus Arabes, Touaregs et Peuls dans le nord du pays.

Une innovation cruciale au Mali est le Forum démocratique de Questions et de Réponse qui se tient chaque année le 10 décembre, et pourvoit à la population une opportunité de poser des questions sur tous les aspects de gouvernance du pays, dont la gouvernance du secteur de la sécurité.

La République du Niger pourrait être considérée comme un oasis de paix relative, nichée au sein des pays très turbulents – le Mali à l’Ouest, le Nord du Nigeria au Sud, le Tchad à l’Est et la Libye et l’Algérie au Nord. Cependant, comme nous le démontre l’étude sur le Niger, depuis les années 1980, le Niger a eu sa part de “Crises de Sécurité Sahariennes” et le Problème de Sécurité Islamique manifesté dans des violences périodiques, les rébellions des Touaregs, le banditisme, les guerres communautaires et les enlèvements. Au cœur de la crise saharienne est la question relative à la relation entre la population minoritaire touareg au nord et l’Etat. L’étude sur le Niger a cependant conseillé que la question saharienne ne devrait pas être réduite à la question touareg à cause de la multiplicité des intérêts nationaux et internationaux qui y sont impliqués. L’étude sur le Niger prend note du lien entre les rébellions ethniques et le banditisme criminel. Il a été constaté lors des rébellions des Touaregs et des Toubous qu’il s’agissait, en effet, des réseaux criminels établis impliqués dans la contrebande et l’enlèvement qui ont éventuellement transféré leurs attentions hostiles à l’Etat. Les indicateurs économiques de ces rébellions l’ont rendu possible au Gouvernement du Nigeria d’amorcer une cause commune avec les intérêts économiques de Peuls et des Arabes au Nord pour mettre en place des militants armés d’auto défense dans le but vaincre les rebelles Touaregs et Toubous.

Tout comme au Mali, au Niger, les forces de sécurité sont contrôlées par le Ministère de l'Intérieur. Pourtant au Niger, le cadre juridique pour la gestion du secteur de la sécurité permet de diffuser les tensions entre les différents services en démarquant très clairement leurs sphères d'opérations. Les protocoles des services de collaboration dans la gestion des services de sécurité paraissent également bien articulés. Nonobstant ces bonnes caractéristiques institutionnelles, l'étude sur le Niger est allée plus loin pour souligner une interférence politique de haut niveau dans la gestion des forces de sécurité du pays. Il a en plus été constaté que les autorités civiles avaient tendance de réduire le budget des militaires comme un moyen d'affaiblir l'armée. Ceci est exactement le contraire de la stratégie adoptée au Nigeria sous le régime civil, où des dépenses élevées en faveur des militaires ont été employé pour renforcer les capacités professionnelles de l'armée et les écarter de la politique.

Les commissions parlementaires ont la tâche de superviser les opérations des différents organes du gouvernement. L'étude indique cependant que tandis que la plupart des commissions parlementaires disposent des parlementaires avec des expériences requises et des affinités professionnelles aux ministères qu'ils contrôlent, ceci n'est pas la même chose avec la commission parlementaire sur la sécurité et la défense du fait que nul député n'a un arrière plan militaire. Malheureusement cette commission est dominée par les parlementaires qui sont nantis des expériences dans le domaine de l'enseignement. Une autre défaillance remarquée dans le domaine du contrôle parlementaire est que tandis que les débats parlementaires sont tenus en pleine air en présence des journalistes, les questions relatives à la sécurité et à la défense sont abordées à huis clos. L'étude sur le Niger observe également une absence d'allocation de ressources adéquates à la magistrature d'où ainsi l'affaiblissement dans le potentiel du pays dans le règlement des conflits. La capacité du système judiciaire de contrôler les travaux d'enquêtes judiciaires de la police est également très médiocre. Toutefois, les améliorations au niveau du code pénal depuis 2003 ont rehaussé les droits des citoyens y compris le droit à un examen médical obligatoire après toute arrestation.

L'étude sur le Nigeria présente un paradoxe de conflits et de violence intensifiés avec le retour au régime démocratique. L'argument a été fait que la capacité de l'Etat de contrôler cette violence est en train d'être dépassée. Deuxièmement, le point est que dans les luttes sociales entre l'Etat et les segments de la société, le recours à la force a toujours été la première réaction de l'Etat nigérian. Les périodes d'administrations militaires à partir de 1966 ont intensifié cette approche militariste aux

problèmes de sécurité. Depuis le retour au régime démocratique en 1999, les tensions émanant du partage des pouvoirs politiques et financiers entre les différents niveaux du système fédéral, les plaintes ethniques et régionales, et la mobilisation religieuse ont tous concouru pour animer les cycles incessants de violence partout dans le pays.

Un défi majeur après le retour au régime civil en 1999 était la réforme du secteur de sécurité qui était considéré comme une partie intégrante du processus de la démocratisation. Quatre mesures ont été prises à cet égard : (1) la dépolitisation du rang des cadres et sa subordination aux autorités civiles ; (2) la redéfinition constitutionnelle du rôle des militaires ; (3) une allocation budgétaire élargie pour professionnaliser et rééquiper les militaires ; (4) et les efforts de démilitariser l'ordre public à travers des efforts incessants pour réformer et recycler la police. Il y avait également la création d'une commission d'enquêtes judiciaires pour mener des enquêtes sur les abus des droits de l'homme avant l'avènement du processus de la démocratisation.

Sous le régime militaire, la police n'était pas bien équipée et n'avait pas assez de personnel requis. Elle n'était pas non plus responsable devant la population civile et était grandement politisée. La situation était un reflet triste de l'état l'ordre public au Nigeria que malgré les efforts visant à la réforme de la police et d'écarter les militaires de la vie civile, la militarisation de l'ordre public se poursuit toujours à travers les formations conjointes entre la police et les militaires, organes de sécurité spécial dénommés Commissions de Sécurité Mixtes (CSM) ou Commissions de Sécurité Spéciales (CSS) qui sont actuellement responsables du contrôle policier.²³ Un nombre accru de policiers et de policières sans des ressources accrues et des programmes de formation correspondants ont compromis les efforts de réforme de la police. Les juridictions conflictuelles entre le Ministère fédéral de la Police et la Commission du Service de la Police peuvent s'avérer préjudiciables à la réforme de la police. Les dispositions constitutionnelles concernant les niveaux du gouvernement fédéral doivent contrôler la police est également en train d'être chaudement débattu, avec les gouvernements des Etats fédérés demandant à avoir le droit d'établir leurs propres polices. Les Gouverneurs des Etats se plaignent que malgré leurs grands appuis financiers à la police dans leurs Etats respectifs, et malgré leurs positions constitutionnelles en tant que premiers responsables de leurs Etats en matière de sécurité, le contrôle réel de la police demeure entre les mains d'un gouvernement fédéral lointain. Dans beaucoup de cas, les gouvernements contournent l'embargo sur la création de la police dans les

Etats fédérés en promouvant la création des groupes de vigilance communautaire ou des groupes de sécurité religieux tels que l'Hisbah islamique. Les tensions entre la police et ces groupes de vigilance communautaire constituent une menace potentielle à l'ordre public.

La participation des agences et des consultants étrangers à la réforme des militaires et de la police ont conduites à des tensions au sein des services de sécurité. Le processus de la réforme a également été empêché par la centralisation excessive au niveau de la Présidence et du Quartier général de la Défense à l'exclusion des autres parties prenantes dans l'armée, le parlement et la société civile. L'étude sur le Nigeria met en exergue la continuation de la culture du militarisme, de l'impunité et de la brutalité par les forces de sécurité, malgré le retour au régime civil. Dans les études consacrées aux incidents d'Odi et de Zaki Biam, les résultats démontrent la nature durable de la culture d'expéditions punitives et de punitions collectives que les forces de sécurité nigérian ont développées pendant l'ère de l'occupation et de la pacification coloniale vers la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle. Dans les cas d'Odi et de Zaki Biam, nous avons également constaté le recours à la juridiction qui s'est prononcée en faveur des communautés attristées. Dans le cas le plus récent de l'insurrection islamique de *Boko Haram* au nord est, l'étude observe à combien la culture d'impunité et de tueries extrajudiciaires par les forces de sécurité ont initialement conduit à l'aggravation du conflit. Les accusations d'atrocités contre les troupes de la Force Multinationale Conjointe (FMC) comprenant le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Cameroun et qui combat *Boko Haram* on abouti aux questions relatives à la responsabilité de ce groupe multinational.

L'étude sur le Nigeria présente l'image d'un pays dans lequel les tendances divisionnistes abondent et dans lequel les tensions et la violence caractérisent les relations entre l'Etat et la Société. L'absence d'une résolution constitutionnelle compréhensive de ces questions a conduit à une stratégie de garder un couvercle sur une marmite bouillante, souvent à travers une suppression forcée des voix dissidentes. Très fréquemment, la violence engendre d'autres violences aboutissant à un cycle de désordres aggravants. Cependant, la gestion du secteur de la sécurité est elle-même corrompue et entachée par la politique dysfonctionnelle générale de l'Etat et l'abus de pouvoirs officiels par les responsables de l'Etat. Par exemple, certains membres des forces de sécurité ont été jugés par la cour martial pour avoir aidé les rebelles du groupe terroriste de *Boko Haram*,²⁴ alors qu'il ya eu des accusations répétées de l'implication des forces de sécurité

²⁴Jude Owuamanam '18 soldats font face à des mesures disciplinaires pour avoir aidé *Boko Haram* et autres', <http://www.punchng.com/>, 1^{er} juillet, 2013

dans le vol du pétrole dans la région du Delta du Niger.²⁵ Une révision constitutionnelle globale s'est avérée impérative pour avoir découragé les forces qui engendrent des tensions dans la société nigériane. Une telle révision va nécessairement avoir besoin d'aborder la question de la gestion démocratique du secteur de la sécurité.

Notre dernière étude porte sur la Sierra Léone, un autre pays qui a témoigné la descente dans une guerre civile à cause de la mauvaise gouvernance de son secteur de la sécurité. L'étude constate également que la marginalisation des citoyens par les institutions extractives de l'Etat et les élites corrompues avait contribué à la provocation de la guerre civile. Sous le régime d'un parti unique, la Sierra Léone de l'avant la guerre avait un secteur de la sécurité qui était fusionné en un état-parti avec les commandants militaires siégeant dans le parlement. avec les commandants militaires siégeant au parlement. Le recrutement des officiels de sécurité sur la base des considérations ethniques et politiques ont eu la tendance de détruire la morale, l'efficacité et le professionnalisme. La malaise institutionnelle a conduit à la mauvaise formation et équipement, aux pauvres conditions de service, au manque de coordination institutionnelle et enfin à la rupture dans la chaîne de commandement et finalement à la précipitation de la guerre civile. Avant la guerre, le secteur de la sécurité était alors éthiquement préjudiciable, patrimonial en nature et était dominé par l'exécutif.

La Sierra Léone de l'après la guerre civile était soumise à une réforme du secteur de la sécurité qui était lourdement influencé par les agences extérieures. Dans les pays de l'après des guerres, les réformes du secteur de la sécurité s'opèrent souvent dans le contexte de la fragilité institutionnelle et de la pénurie des ressources. Pourtant, les réformes du secteur de la sécurité conduites par les forces externes posent souvent des questions cruciales concernant leur durabilité et appropriation à long terme. Dans le contexte de la reconstruction post conflits, beaucoup d'attention a été attirée à la démobilisation, au contrôle des armes de petits calibres et aux programmes de réinsertion. L'étude sur la Sierra Léone observe que des efforts inadéquats étaient déployés dans le contrôle démocratique des forces de sécurité, quoique la revue du secteur de la sécurité a reconnu le besoin d'isoler les institutions du secteur de la sécurité de l'interférence de la politique partisane. Cependant, malgré l'absence du contrôle démocratique suffisant dans la réforme du secteur de la sécurité de l'après guerre civile, les élections de 2007 ont cependant démontré une croissance paradoxale dans le professionnalisme et

²⁵ Chika Amanze-Nwachuku, 'La montée des soucis au sujet de la hausse dans le vol du pétrole but.', <http://www.thisdaylive.com/>, 2 août 2013

l'efficacité opérationnelle des forces de sécurité. Mais l'étude avertit que le professionnalisme accru ne devrait pas être considéré comme un substitut à un contrôle démocratique du secteur.

4. Un bon guide pratique sur la gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est la région où certains des expériences dans le domaine du règlement des conflits (ECOMOG), de la prévention des conflits (cadre de la CEDEAO), et de la démocratisation (les vents des conférences nationales du début des années 1990) ont eu lieu. Elle est aussi la région avec une participation et d'actions citoyennes considérables dans certains pays.²⁶ Eu égard à tout ce qui précède, la question est donc : Que peut-on apprendre comme leçon à partir des expériences de ces sept pays concernant la gestion de leurs secteurs de la sécurité ? Ci-dessous se trouvent certaines des leçons principales que l'on peut tirer des études réalisées dans les sept pays:

- Un contexte sociétair e beaucoup plus élargi s'avère très crucial pour la bonne gouvernance du secteur de la sécurité: Au Ghana, il existe un lien étroit entre la démocratie et une meilleure protection des droits de l'homme, une plus grande transparence et une participation populaire aux questions de sécurité. La sécurité et la démocratie doivent alors être vues comme étant intimement liées.
- L'institutionnalisation progressive du contrôle constitutionnel est importante: Au Ghana, le Parlement établit systématiquement des institutions au travers desquelles il pourrait exercer les fonctions de contrôle parlementaire sur les forces de sécurité. En 1996, la loi établissant les Services de Sécurité et de Renseignements (loi 526) a été votée et la Commission parlementaire sur la Défense et les Renseignements (CPDR) et les Comptes publics a été créée pour contrôler le fonctionnement et les budgets des services e sécurité.
- La décentralisation des institutions de sécurité et la participation de la société civile accroissent l'efficacité et la légitimité: Au Ghana, la décentralisation de l'institution de renseignements à travers la création des Commissions régionale de Sécurité (CORESEC) et des Commissions de Sécurité des Districts (COMSED) et l'ouverture de ces commissions à la participation de la Société civile a produit des effets positifs.

²⁶OSIWA, L'Initiative pour une Société ouverte en Afrique de l'Ouest, novembre 2012, Le Rapport sur le Suivi du Projet de Gouvernance au Libéria 2011, //C:/CLEEN/Rapport du Suivi du Projet de la Gouvernance sur le Libéria-2011.htm.

- La coordination et le contrôle des différentes armes du secteur de la sécurité sont cruciaux: Malgré la décentralisation, il est important à ce qu'un organe de coordination soit établi pour réduire la friction entre les agences. Tels organes de coordination peut également rehausser le processus du contrôle démocratique.
- Les juridictions claires et les protocoles de collaboration entre les services: Au Niger, le cadre juridique pour la gestion du secteur de la sécurité aide dans diffusion de toutes les tensions entre les différents services en démarquant clairement leurs juridictions et sphères d'opérations. Les protocole de collaboration entre les services paraissent également bien articulés. Ceci permet de réduire les rivalités et les mésaventures entre les services.
- Les commissions présidentielles peuvent être fréquemment utilisées pour évaluer les besoins en réforme: Au Ghana, telles commission ont about à une meilleure performance de la police. Au Libéria, les commissions présidentielles paraissent remplacer les organes de contrôle statutaires tandis qu'au Nigeria, ces commission ont eu des résultats mitigés en ce qui concerne les améliorations au niveau du nombre et de l'efficacité de la police.
- Le recours aux commissions de vérité et de réconciliation pour souligner le passé autoritaire et les nouvelles normes de droits de l'homme: Au Nigeria et dans certains autres pays de l'Afrique de l'Ouest, il y a eu la création des commissions d'enquêtes pour mener des enquêtes sur les abus de droits de l'homme dans le passé et donné le ton pour l'avenir.
- La formation des parlementaires en termes de fonctions de contrôle parlementaire est cruciale: Dans le Parlement de la République du Niger, il y a un manque de capacité technique professionnelle pour exercer efficacement les fonctions de contrôle parlementaire. Au Libéria, quelque formation des parlementaires a permis de marquer une différence au niveau de leurs capacités d'exercer efficacement les fonctions de contrôle parlementaire, mais un grand rythme de changement des parlementaires a miné cette réalisation.
- Le besoin pour une réforme constitutionnelle et le règlement des différends constitutionnels au sujet de la personne qui contrôle la police: Les questions constitutionnelles provoquées par les conflits ont besoin d'être abordées. En particulier, le conflit relatif au contrôle de la police entre les gouvernements régionaux et centraux a besoin d'être rapidement abordé. Dans beaucoup d'Etats de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, au Mali, au Ghana et au Nigeria, il y a une tension concernant le contrôle entre le

gouvernement central et régional. Cette tension augmente les chances de la politicisation de la police.

- La création des plateformes pour les interactions entre la société civile et le secteur de la sécurité: Le forum démocratique malien des questions et des réponses est un bon exemple. Les nouvelles technologies telles que le média social et l'internet peuvent aussi être utilisées pour élargir la portée de tels forums.
- Une budgétisation adéquate et transparent pour les services de sécurité: En République du Niger, les autorités civiles semblent réduire le budget des militaires comme un moyen d'affaiblissement de l'armée. Cette tendance est exactement le contraire de la stratégie adoptée au Nigeria sous le régime civil où un niveau élevé de dépenses militaires a été utilisé pour replacer l'armée dans la voie du professionnalisme et l'écarter de la politique partisane. Il est important à ce que le budget de la sécurité soit adéquat et géré de manière transparente.
- Une réforme compréhensive des militaires et de la police pourrait s'avérer nécessaire: Au Nigeria, quatre réformes relatives ont été poursuivie de manière simultanée: (1) la dépoliticisation des cadre et leur subordination des autorités civiles; (2) la redéfinition constitutionnelle du rôle des militaires; (3) l'allocation budgétaire élargie pour replacer l'armée dans le professionnalisme et rééquiper les militaires; (4) et les tentatives de démilitariser l'ordre public à travers des efforts incessants de réformer et recycler la police.
- Le compromis entre le professionnalisme et le contrôle démocratique s'avère nécessaire: La tentative de voir le secteur de la sécurité se reformer en terme de professionnalisation accrue à l'exclusion du contrôle démocratique n'est pas nécessaire. Les deux devraient aller de pair.

5. Conclusion

La croissance des économies des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du bien-être de leurs populations dépendront de la capacité de ces pays d'aborder les problèmes sécuritaires individuels et collectifs auxquels ils sont confrontés. A cet égard, il y a un lien intime entre la sécurité, le bien être public, la démocratie et le développement. L'un ne peut pas être poursuivi à l'exclusion des autres. Par ailleurs, juste comme la sécurité ne peut plus être réduite au domaine du régime de sécurité, la gouvernance du secteur de la sécurité ne peut pas non plus être laissée entièrement entre les mains

de l'exécutif. Le degré auquel les autres forces de la société sont en mesure de contribuer à cette importante tâche déterminera à combien démocratique est la gouvernance du secteur de la sécurité. Pourtant, les chercheurs ont pris note de la tendance de la demande du contrôle démocratique et de la participation civile dans les processus pertinent à être salués par une résistance politique et institutionnelle par les membres du secteur de la sécurité et de l'organe exécutif du gouvernement. Sous plusieurs prétextes autour de la sécurité nationale, le secret a été renforcé dans beaucoup de pays. Ce faisant, le contrôle démocratique du secteur de la sécurité a été considérablement limité.²⁷ Dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, un accent particulier a été mis sur la cessation de la violence et pas grande chose est abordée concernant le besoin pour la responsabilité et un contrôle démocratique du secteur de la sécurité. Une conclusion clé de toutes les études présentées dans ce volume est que dans les pays post conflits et les pays en voie de démocratisation de l'Afrique de l'Ouest, le contrôle démocratique du secteur de la sécurité est *sine quo non* au progrès futur ; c'est une question qui ne peut plus être ignorée.

Il faut alors pour une action concertée de la part de la société civile, du parlement et de la magistrature pour élargir le champ de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Les rôles accrus de la société civile pourraient inclure le suivi de la performance des institutions de sécurité et du parlement, l'analyse du budget, l'assistance juridique pour veiller à la conformité avec les normes des droits de l'homme, le soutien plaidoyer en faveur de la politique et la collaboration avec les médias, les acteurs internationaux et les autres parties prenantes pour améliorer et accroître les informations à la disposition du public sur les besoins, les problèmes et les opportunités de contrôle.²⁸

Tout en reconnaissant le rôle de la société civile dans la promotion de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, l'on devrait constater se rendre compte du fait que l'Etat est la plateforme la plus légitime pour la mise à disposition de la sécurité publique.²⁹ L'exécutif a toujours eu le contrôle des institutions de sécurité à travers une gamme de ministères et des autres institutions alors que le parlement exerce normalement un nombre de fonctions ayant trait au secteur de la sécurité dont

²⁷Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, 2008, *Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité: Une Annuaire des Organisations de la Société civile*, PNUD, Bratislava, p.9

²⁸*ibid*, p. 10

²⁹Marina Caparini and Eden Cole, 2008, 'Le Cas en faveur du Contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité: Notions et Stratégies' dans Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, *Contrôle public du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile*, PNUD, Bratislava, p. 16

l'établissement d'une base juridique pour permettre aux services de sécurité d'opérer, d'examiner les politiques nationales en matière de la sécurité et de la défense et de responsabiliser et des cadres officiels en charge de la manière dont les politiques sont mise en œuvre. Le parlement peut également exercer un contrôle sur les budgets de la défense et de la sécurité aussi bien que sur les décisions relatives à l'achat des articles, revoir la façon dont l'argent a été dépensé et mener des enquêtes sur les accusations portant échec ou abus des politiques par le secteur de la défense et de la sécurité.³⁰ Beaucoup d'entre les recommandations issues de ces études visent à aider la société civile, le parlement et l'exécutif dans l'assomption de leurs responsabilités dans le contexte actuel des réalités de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif ultime est que les militaires et les autres agences de sécurité et de renseignements soient isolés de la pression de la politique partisane et de la corruption systémique.

Références

'Les dirigeants recherchent la présence de la force navale dans le Golfe de Guinée suite à la perte de 300 milliards de dollar à cause du vol d'hydrocarbures et autres', www.ngguardiannews.com, Lundi 24 juin 2013.

'Le Nigeria déplore l'insécurité croissante dans le Golfe de Guinée' <http://premiumtimesng.com/>, 29 août, 2013

Abdul Raufu Mustapha, octobre 2012, 'Solistes & Orchestres: Réflexions méthodologiques sur l'Etude comparée de la Gouvernance de la sécurité & Conflit en Afrique de l'Ouest', CLEEN, Lagos.

Adam Nossiter, Eric Schmitt, & Mark Mazzetti, Les Forces française au Mali et les avertissement des Etats unis, *New York Times*, 13 janvier 2013.

Adjoa Anyimadu, 'La sécurité maritime dans le Golfe de Guinée: Leçons apprises de l'Océan indienne', Afrique 2013/02, Chatham House, London, July 2013.

Institut de Gouvernance Africain, 'Une Session de Haut Niveau sur le Dialogue politique, la Réflexion stratégique et la Gouvernance des forces armées africaines', Une note politique No. 1, Dakar, 9 avril 2013.

³⁰Ian Leigh, 2008, 'Le Contrôle executive, législatif et judiciaire et la Directive sur le secteur de la sécurité', dans Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, *Contrôle public du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile*, PNUD, Bratislava

Institut de Gouvernance Africain, juin 2013 « Note sur la Stratégie de l'Union Européenne en matière de sécurité et de développement dans le Sahel », Note politique No. 4, Dakar.

Baz Lecocq *et al*, 2013, 'Une hippopotame et huit analystes aveugles: une analyse multidimensionnelle de la crise politique de 2012 dans une République du Mali divisée of Mali', *ROAPE*, 40, 137, pp. 343-357

Chika Amanze-Nwachuku, 'La montée des soucis au sujet de la croissance dans le vol du pétrole brut', <http://www.thisdaylive.com/>, 2 août 2013

Conférence international de la CEDEAO: DEUX DECENNIES DES PROCESSUS DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST-ECHECS-LECONS, Monrovia, Libéria 22-26 mars 2010, http://www.comm.ecowas.int/dept/h/h1/en/rapport/Rapport_final_sur_les_deux_decennies_anglais.pdf.

Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, Le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile, PNUD, Bratislava.

François Heisbourg, 2013, 'Une petite guerre suprenante: Les premières leçons du Mali', *La survie: Politique et Stratégie mondiale*, 55:2, 7-18

Hon. Erelu Olusola Obada, Ministre délégué à la Défense, Nigeria, Les priorités du Nigerian en matière de Défense: la stabilité nationale et la sécurité régionale', Chatham House, London, 18 July 2013

Hussein Solomon, 2013, 'Mali: l'Afghanistan de l'Afrique de l'Ouest', *Le Journal RUSI*, 158:1, 12-19

Ian Leigh, 2008, 'Le contrôle exécutif, législatif et judiciaire et la Directive sur le secteur de la sécurité dans Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, Le Contrôle public du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile, UNDP, Bratislava.

Ikenna Emewu, 'L'insécurité met à essai les opérations militaires dans 28 Etats -CNS', <http://sunnewsonline.com/new/>, 5 juillet, 2013

Inemesit Akpan-Nsoh, Oditia Sunday, et Anietie Akpan, 'Les marines africaines se réunissent sur la piraterie dans le Golfe de Guinée', www.ngrguardiannews.com, 28 août 2013.

Jude Owuamanam '18 soldats font face aux mesures disciplinaires pour avoir aidé Boko Haram et autres', <http://www.punchng.com/>, July 1, 2013

Marina Caparini et Eden Cole, 2008, 'Le cas pour un contrôle public de la sécurité: les notions et les stratégies', in Eden Cole, Kerstin Eppert, Katrin Kinzelbach, eds., 2008, *Le Contrôle public du secteur de la sécurité : Un Guide des Organisations de la Société civile*, UNDP, Bratislava

Nick Turse, 'La Terreur de la Diaspora: Les Militaires des Etats Unis et la Découverte de l'Afrique', *TomDispatch.com*, mardi 18 juin 2013.

OECD, 2007, *Le Guide de l'OCDE DAC sur la Réforme du Système de Sécurité (RSS) en appui à la sécurité et à la justice*, Paris.

OSIWA, Initiative pour une Société ouverte en Afrique de l'Ouest, novembre 2012, *Rapport sur le Suivi des Projets de Gouvernance au Libéria 2011*, //C:/CLEEN/Rapport sur les Projets de Gouvernance au Libéria -2011.htm.

Chapitre Premier

La Gouvernance de la Sécurité au Burkina Faso

Par

Abdoul Karim SAIDOU

1. Introduction

La gouvernance du secteur de la sécurité est devenue depuis quelques années un sujet de recherche. Dans la sous région de l'Afrique de l'Ouest, les crises politiques et militaires qui ont éclaté au Mali jadis considéré comme un modèle de démocratie il y a quelques années, illustre le problème de la gouvernance de la sécurité. Ces crises ont exposé la faiblesse et la fragilité des institutions démocratiques. L'implication des terroristes dans ce conflit est une menace sérieuse à la paix et à la sécurité dans la sous région aussi bien qu'à la région africaine toute entière. Les efforts de médiation qui ont été déployés par la CEDEAO dans le but de promouvoir le dialogue interne en vue de régler les crises se sont soldés à un échec, d'où l'intervention de la France pour aider l'armée malienne à libérer son territoire. L'on devrait également faire remarquer que la guerre contre les terroristes au Mali peut avoir des répercussions sécuritaires sur le Burkina Faso. Il revient alors naturel de dire que la gouvernance du secteur de la sécurité doit préoccuper la population du Burkina Faso et pourquoi pas par extension tous les Africains. Il est alors très pertinent de

mener des enquêtes sur les déterminants de la gouvernance du secteur de la sécurité, pour pouvoir en apprendre des leçons et faire preuve de clairvoyance afin de consolider la paix et la démocratie. Ceci est particulièrement le cas depuis que le Burkina Faso a connu la crise sociopolitique en 2011 marquée par des protestations pareilles à celles qui sont enregistrées suite à l'assassinat du journaliste, Norbert Zongo en 1998. En effet, la mort de l'étudiant, Justin Zongo, le 20 février 2011 à Koudougou (une ville qui se situe à environ vingt kilomètres de la capital) dans des situations pas encore clarifiées par les juridictions, a provoqué une montée brusque dans la température sociale caractérisée par des démonstrations violentes partout dans le pays. Les mutineries dans les casernes militaires ont aggravé davantage la situation de crises avec le pillage et toutes autres formes de violations des droits de l'homme.

La présente étude sur le Burkina Faso s'inscrit alors dans un cadre d'une perspective d'étude comparative visant à améliorer la gouvernance du secteur de la sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. En termes de connaissance de ce sujet, il s'avère nécessaire de souligner en premier lieu le fait que la question est plus ou moins nouvelle au Burkina Faso à cause de l'histoire politique du pays marquée par des successions de plusieurs régimes autoritaires dont le dernier était celui du Front Populaire (1987-1991). Les expériences en termes de répression politique et de violation de droit à la liberté d'expression ont conduit au développement d'une auto-censure au niveau des citoyens. Un tel phénomène était visible dans le domaine de la recherche où peu de chercheurs ou journalistes s'aventurent dans le domaine de la sécurité. Il n'y a aucun doute que certains changements dans ce climat ont été enregistrés en faveur de la démocratisation, mais la nature de l'élite politique et ses stratégies autoritaires rendent toujours la recherche sur ce secteur très sensible surtout que la plupart des citoyens considèrent une telle préoccupation comme un tabou.

En analysant la littérature sur le secteur de la sécurité, deux types d'ouvrages ont été exploités. Le premier groupe d'ouvrages se focalise sur la relation entre l'armée et le pouvoir politique alors que le deuxième touche aux crises sociopolitiques et sécuritaires qui ont secoué le pays. Le premier type de recherche transparaît dans presque toutes les analyses politiques sur l'histoire constitutionnelle et politique du Burkina Faso. Dans cette perspective, l'on peut citer à partir des ouvrages juridiques constitutionnels (Ibriga et Loada, 2007), les ouvrages de science politique sur le jeu politique du Burkina Faso (IDEA) ou à partir des témoignages et écrits des éminentes personnalités politiques comme Lamizana ou Gérard Kango Ouedraogo (Lamizana 1999). Nous n'avons trouvé dans la littérature aucun ouvrage qui soit spécifiquement dédié à une institution de

sécurité comme l'armée, la gendarmerie ou la police. Dans la deuxième catégorie de littérature, l'on retrouve essentiellement des articles de presse et quelques articles scientifiques sur les crises sociopolitiques (1999, 2011), plus précisément sur les événements impliquant les forces de sécurité. Ceci est le cas de la crise sociopolitique qui a fait suite à la mort du journaliste, Norbert Zongo (FRERE 2010 : 246-266) aussi bien que les mutineries et la crise estudiantine de 2011 (CNPNZ 2012). Il existe toujours des questions dans la littérature scientifique et les articles de presse sur le secteur de la sécurité voire la complicité étroite entre le personnel politique et les forces de sécurité. Certains auteurs sont même allés plus loin pour remettre en cause la nature démocratique du Gouvernement du Burkina Faso qui est présente comme un régime militaire sous forme démocratique et civile (Loada 2010).

2. Contexte historique

Ancienne colonie française, le Burkina Faso (ancienne Haute Volta) a accédé à l'indépendance le 5 août 1960. Selon le recensement de 2006, la population du Burkina Faso est estimée à environ 16 967 845 habitants. Sur le plan administratif, le Burkina est divisé en treize (13) régions et quarante-cinq (45) provinces. Le pays est l'un des plus pauvres pays dans le monde sur la base de l'Indice du Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Burkina Faso a eu sa part d'instabilité institutionnelle et sociopolitique qui aura plus tard des conséquences négatives sur son processus de développement sociopolitique. Le pays a été conduit sous le régime du parti unique (RDA) de 1960 à 1966 par Maurice Yaméogo qui éventuellement a été renversé en 1966 après une grève nationale des ouvriers.

Sous la direction du Général Sangoulé Lamizana, le Burkina Faso a expérimenté un changement de gouvernement du régime militaire au régime civil. Une deuxième république a été installée de 1970 à 1974 et une troisième république de 1978 à 1980 avant de retomber une fois encore dans le spectre des coups d'état avec le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN) avec le Colonel Saye Zerbo de 1980 à 1982, puis le Conseil du Salut du Peuple (CSP) avec le Commandant Jean Baptiste Ouédraogo jusqu'à l'avènement de la révolution du 4 août 1983 sous la direction du Capitaine Thomas Sankara. L'assassinat de ce dernier le 15 octobre 1987 ouvre le chemin au Front Populaire de Blaise Compaoré jusqu'à la naissance de la 4e République avec l'adoption de la Constitution à travers un référendum le 2 juin 1991.

Nonobstant, ce récent processus de la démocratisation, le Burkina Faso est demeuré sous l'emprise d'une élite politique créée autour du Président Blaise Compaoré qui a réussi à se maintenir au pouvoir tout en contrôlant l'appareil de l'Etat, lequel constitue la ressource économique principale du pays. De 1991 jusqu'à l'heure actuelle, des élections ont été régulièrement organisées; quatre élections présidentielles et cinq élections législatives. Depuis 1995, les élections aux conseils municipaux au niveau local ont été organisées. Grâce aux élections couplées du 2 décembre 2012, les élections à l'Assemblée nationale et aux conseils locaux ont été organisées. Sur le plan politique, l'un des traits principaux du Burkina Faso contemporain est sans doute l'hégémonie imposée par le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), parti du Président Blaise Compaoré. Par exemple, le parti a gagné soixante-treize (73) sièges sur l'ensemble de cent-onze (111) dans la 4^e Législature. A la fin des élections législatives de décembre 2012, le CDP a gagné soixante-dix (70) de l'ensemble de cent-soixante-dix sièges selon les résultats officiels.

En termes de crises de sécurité, il importe de déclarer que le Burkina Faso est en train de passer par des situations de conflits ouverts et clandestins. Sur le plan extérieur, il a déjà entrepris deux guerres avec le Mali (1974 et 1984) sur des questions frontalières. Actuellement, le pays est train de gérer paisiblement les autres différends frontaliers tels que celui avec la République du Niger. Au niveau national, il y a plusieurs catégories de conflits. Les conflits politiques qui sont plus ou moins de nature violente ont marqué la vie politique du pays depuis le début du processus de la démocratisation. Il y a également des conflits d'ordre économique entre les cultivateurs et les pasteurs dans certaines parties du pays. En outre, il y avait des tensions au niveau social entre les ouvriers et les employeurs tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Pourtant, parmi les conflits les plus sérieux que le Burkina Faso a connus et dans lesquels les forces armées étaient des protagonistes; sont les mutineries de 2006 et 2011 ainsi que les crises sociopolitiques de 2011. Lorsque l'on analyse la gouvernance du secteur de la sécurité, il ressortirait très clairement que ces conflits constituent les sources véritables qui permettent de bien comprendre les dynamiques qui parcourent ce secteur de la vie nationale. Les études de cas vont nous permettre de renforcer cet argument. En ce qui concerne les principaux acteurs, il y en a deux : les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. Dans la première catégorie se trouvent le gouvernement, la magistrature, l'administration publique et les forces de sécurité et de défense. L'on peut compter au sein de la deuxième catégorie le media, les partis politiques et les organisations de la société civile y compris les syndicats. L'on peut prendre une illustration de cette typologie, l'affaire de Norbert Zongo. Ce

journaliste a été assassiné par les soldats appartenant à la garde présidentielle. Le système juridique a été fortement impliqué et mis sous pression par le public à cause de l'impunité qui était évidente dans cette affaire d'assassinat. En ce qui concerne la carte des acteurs qui étaient en charge de la sécurité, il est nécessaire de dire qu'au niveau institutionnel, le Burkina Faso dispose de deux ministères qui sont principalement en charge de la sécurité et de la défense nationale. Il s'agit, en effet, du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) et du Ministère de la Défense et des Légionnaires (MDL). La police nationale est sous la tutelle du MATDS alors que la gendarmerie nationale et l'armée se trouvent sous la supervision du MDL. Le Ministère des Finances et du Budget (MFB) exerce sa propre supervision sur la douane. Le Ministère de la Justice s'occupe des services pénitentiaires qui pourvoient de la sécurité aux prisons.

Conformément à l'article 52 de la Constitution du 2 juin 1991:

Le Président du Burkina Faso est le Chef suprême des Forces d'Armées nationales et préside à cet effet le Conseil suprême de la Défense. Il nomme le Chef de la Défense.

Il semble que le Président du Burkina Faso est le Responsable principal en charge de la sécurité et de la défense. Depuis la crise sociopolitique de 2011, le Chef de l'Etat a été le Ministre de la Défense et des Légionnaires. Le Chef de l'Etat se fait assister dans l'exercice de cette fonction par le Gouvernement. En réalité, en tant que Chef du Gouvernement, le Premier Ministre est, conformément à l'article 63 de la Constitution, « responsable de la mise en œuvre de la politique nationale de la défense élaborée par le Président du Burkina Faso ». Il a également la prérogative de nommer des cadres outre ceux qui sont nommés par le Président de la République dans l'armée. L'Assemblée nationale est dotée d'une Commission parlementaire sur les Affaires étrangères et la Défense (CAED).

3. Qualité de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité

L'analyse de la qualité de la gouvernance du secteur de la sécurité a conduit à l'examen des difficultés rencontrées par les forces de sécurité et de défense et à l'étude des questions relatives à leur intégrité aussi bien qu'à leur performance dans l'accomplissement de leurs responsabilités.

Contraintes relatives à la capacité des acteurs

Eu égard aux contraintes, l'étude a identifié plusieurs facteurs qui porte atteinte à la gouvernance du secteur de la sécurité. Ces facteurs sont liés à la question touchant à l'expertise technique, au cadre institutionnel, au système judiciaire, à la gestion des prisons et à la prolifération des entreprises de sécurité privées.

Les compétences techniques des forces de sécurité

Il est difficile d'évaluer dans le contexte de la présente étude les compétences techniques des forces de sécurité du Burkina Faso. Cependant, compte tenu des perceptions des parties prenantes, l'on peut déceler quelques informations pertinentes. Au fait, comme l'ont attesté les récentes discussions lors de la campagne électorale du 2 décembre 2012, les dirigeants politiques du Burkina Faso sont généralement sceptiques concernant la capacité des forces de sécurité de bien accomplir leurs missions. Les partis d'opposition sont de l'avis que le développement de l'insécurité dans le pays est un signe du manque de capacité des institutions du secteur de la sécurité. Par ailleurs, ce qui revient très constamment dans les discussions est l'idée que les forces de sécurité ont besoin de quelques mesures de renforcement des capacités opérationnelles, surtout la capacité matérielle pour bien accomplir leurs missions. En outre, en se basant sur l'expérience du Burkina Faso dans le domaine du maintien de la paix, il est possible d'affirmer que l'armée a généralement rempli ses missions conformément à la loi.

Cadre institutionnel

L'étude du cadre institutionnel de la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso révèle l'existence de deux facteurs clés. D'abord, il y a l'instabilité relative du cadre institutionnel. Au fait, traditionnellement, le MATDS était en charge des forces de sécurité intérieures (police, sapeurs-pompier, etc.). Pourtant, un ministère spécial en charge de la sécurité publique a été créé en 2000 et a fonctionné jusqu'en 2011, grâce auquel la sécurité intérieure a été restaurée sous la supervision du MATDS. Selon Boukary Kabore, un colonel à la retraite et un politicien burkinabe, la création d'un ministère de la sécurité interne au même moment que le MATDS est en existence n'était qu'une incongruité³¹. Par ailleurs, le cadre institutionnel de la gouvernance du secteur de la sécurité est de nos jours caractérisé par l'accumulation du fonctionnalisme de la personne du

³¹Le monsieur d'exprimait à la télévision nationale du Burkina Faso le 22 novembre 2012 lors de la campagne électorale pour les élections groupées du 2 décembre 2012

Balise Compaoré qui est à la fois Président de la République et Ministre de la Défense. Cette cumulation des postes pose quelques problèmes politiques et juridiques. Au niveau politique, elle expose les difficultés rencontrées par les autorités civiles pour contrôler l'armée à travers des moyens constitutionnels. Au niveau juridique, il apparaît impossible pour le Parlement d'exercer un contrôle parlementaire sur le rôle du département de la défense puisque le Chef de l'Etat ne lui est pas politiquement responsable.

Les entreprises de sécurité privées

Pendant beaucoup d'années, il y a eu une prolifération de compagnies de sécurité privées au Burkina Faso. Quoique prévu par la législation du pays, cette situation pose deux problèmes majeurs. Au premier abord, l'un peut légitimement se demander si leur développement ne démontre pas quelque résignation de la part du gouvernement au sujet de son rôle traditionnel d'assurer la protection des vies et des biens. Ainsi, l'on pourrait penser à la privatisation et à la commercialisation de la sécurité dans un contexte socioéconomique caractérisé par des inégalités socioéconomiques parmi les classes sociales. Le succès de ces compagnies dans le recrutement des individus et des compagnies atteste justement aux difficultés que le gouvernement rencontre dans l'assurance de la sécurité publique. En d'autres termes, il y a la question du professionnalisme et de l'intégrité de ces agents de sécurité privés dont la formation n'est pas aussi rigoureuse que l'on l'aurait souhaitée. Quelle assurance peut-on avoir concernant leur capacité d'opérer tout en respectant les droits de l'homme et le fait qu'ils ne vont pas se servir des armes à leur disposition pour leurs propres intérêts égoïstes?

Les réformes de la justice

Conformément à l'article 129 de la Constitution du 2 juin 1991, la magistrature au Burkina Faso est juridiquement indépendante des organes exécutif et législatif du gouvernement. Pourtant, ceci n'est pas le cas dans la pratique du fait que la magistrature a des problèmes pour jouir de son indépendance constitutionnelle (CGD 2011). La subordination de la magistrature est évidente dans les interférences au niveau de l'institution judiciaire à travers le rôle prépondérant du Chef de l'Etat au sein du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM). Selon le CGD, 'L'actuelle composition du CSM est en faveur des autorités politiques' (CGD, 2011: 35). La Cour constitutionnelle n'a pas échappé à ce contrôle de l'organe exécutif du gouvernement (Coalition des Organisations de la Société civile 2011).

Avec la réforme constitutionnelle de juin 2012, quelques changements ont été enregistrés dans la gouvernance de la magistrature, notamment le choix du Président de la Cour constitutionnelle a été transféré à ses pairs, quelques changements ont été effectués au niveau du Conseil constitutionnel et de la composition du CSM. Désormais, le Président de la Cour d'Appel est le deuxième Vice Président du CSM (voir art. 132 de la Constitution). La Cour d'Appel est la plus haute juridiction concernant les questions judiciaires. Pourtant, d'après les organisations de la société civile, ces réformes sont négligeables et obscurcit le besoin pour plus de réformes substantielles pour la réalisation d'une authentique indépendance et crédibilité en faveur de la magistrature. Partant de ce point de vue, la magistrature ne dispose pas de la légitimité et de l'intégrité dont elle a besoin pour exercer son autorité..

La gestion des frontières.

Historiquement, la gestion des frontières au Burkina Faso a été une source de problème compte tenu du caractère arbitraire de la démarcation frontalière par les puissances coloniales. Pays enclavé, le Burkina Faso partage les frontières avec six pays (Togo, Mali, Ghana, République du Niger, Bénin et Côte d'Ivoire). Dans le passé, le Burkina Faso a témoigné deux guerres occasionnées par des différends frontaliers avec le Mali (1974 et 1984). Le Burkina Faso a géré le conflit frontalier avec la République du Niger au niveau de la Cour internationale à la Haye. Un jugement a été prononcé sur ce conflit en mars 2013. Une étude réalisée en 2012 sur l'insécurité dans le Sahel et le nord du pays a révélé que le réseau de sécurité dans ces zones sensibles n'est pas satisfaisant (Burkina Faso, 2012). Ceci implique la vulnérabilité du pays aux menaces sécuritaires extérieures. Avec la reprise des hostilités entre l'armée malienne et les islamistes en janvier 2013, le Gouvernement du Burkina Faso a annoncé par le biais du Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Djibril Bassole, le déploiement de mille (1000) soldats dans la région frontalière avec le Mali. Ce qui paraît important à partir de l'expérience du Burkina Faso dans le domaine de la gestion des conflits frontaliers est la volonté politique de régler les conflits au travers des moyens pacifiques et juridiques. Partant de la perspective malienne, l'on peut constater la tendance envers les stratégies d'intégration bilatérales avec la construction des infrastructures conjointes pour la population des deux pays.

L'intégrité des forces de sécurité

L'intégrité des forces de sécurité peut être examinée dans les domaines suivants: (a) les normes éthique et professionnelles au sein du service de sécurité, (b) le rôle de la société civile dans les questions afférentes au

secteur de la sécurité, (c) la légitimité et la transparence politique des services de sécurité, et (d) la responsabilité et la représentativité sociale des services de sécurité en termes de genre, de religion, d'ethnicité et de région.

L'éthique dans les forces de sécurité

La question relative à l'éthique est devenue une préoccupation essentielle dans le secteur de la sécurité du Burkina Faso. L'importance des questions d'éthiques peut être constatée à deux niveaux: au niveau des individus soldats et deuxièmement au niveau de l'hierarchie et de l'institution militaire. Au niveau des soldats, depuis les mutineries de 2011, il paraît évident que les agents de sécurité, surtout les militaires, ne respectent pas les normes d'éthique qui jadis constituaient la fierté de l'armée du Burkina Faso. Les actes de violence psychologiques et physiques perpétrés contre les civils par les soldats, aussi bien que les pillages et le viol des femmes ont finalement convaincu la population que les soldats du Burkina sont loin de la domestication des valeurs morales et civiques sur lesquelles l'institution militaire est fondée. Dans le même ordre d'idée, les agents de police sont fréquemment cités dans des cas de corruption. Sur les voies, ces agents reçoivent des pots de vin auprès des usagers insouciants des voies routières. Pourtant la douane est considérée comme l'organisation la plus corrompue du secteur de la sécurité au Burkina Faso selon le rapport du Réseau national de Lutte contre la Corruption (RENALUC 2011).

Au niveau de l'hierarchie militaire et des forces paramilitaires, il y a des soupçons de corruption comme l'a éloquemment attestée l'affaire Guiro dans lequel l'ancien Directeur général de la Douane a été arrêté pour avoir été en possession de plus de deux milliard de francs CFA. Dans le même sens, selon certains commentateurs, l'une des causes des mutineries de 2011 était l'enrichissement illégal des hauts cadres au même moment que les soldats vivaient dans des conditions d'extrême pauvreté. Outre le phénomène de la corruption, les jeux de complicités entre les forces de sécurité (officiers de la police, de l'armée et de la douane) et les politiciens ont entaché l'image des institutions de sécurité auprès des citoyens. A la lumière de tout qui précède, il convient de dire que la déficience éthique est l'un des principaux défis auxquels le secteur de la sécurité est confronté au Burkina Faso.

La société civile dans la gouvernance de la sécurité

La participation des citoyens à la gouvernance du secteur de la sécurité est progressivement en train de devenir une préoccupation cruciale au sein des

organisations de la société civile partout en Afrique. Au Burkina Faso, il reste encore beaucoup de chose à faire concernant cette question principalement à cause de la lenteur politique. En effet, le secteur de la sécurité est considéré comme un domaine interdit aux organisations de la société civile et exclusivement réservé au gouvernement. Malgré ce phénomène, l'on constate qu'il y a un intérêt croissant au niveau de la société civile et des chercheurs dans les questions relatives au secteur de la sécurité. Parmi les organisations qui sont impliquées dans la gouvernance du secteur de la sécurité sont le Réseau de l'Afrique de l'Ouest pour le Renforcement de la Paix (WANEP), le Centre d'analyse et de contrôle citoyens des politiques publiques (CACCPP) et le Centre de Gouvernance Démocratique (CGD). Le CGD a organisé tout récemment un séminaire régional les 12 et 13 décembre 2012 à Ouagadougou, réunissant les organisations de la société civile et les chercheurs de la République du Niger, du Mali et du Burkina Faso pour engager des réflexions sur la participation des citoyens à la gouvernance du secteur de la sécurité. Par ailleurs, la gouvernance du secteur de la sécurité a été choisie comme l'un des thèmes clés sur lesquels une collaboration régionale sera basée avec l'appui de l'Institut danois des Droits de l'Homme (IDDH). Une attention particulière sera accordée aux voies et moyens par lesquels la société civile peut contribuer au partage d'expérience et d'informations sur les questions touchant au secteur de la sécurité et prêter son expertise au gouvernement dans la résolution des questions afférentes. Un autre thème principal pour le réseau est la question portant gouvernance démocratique du secteur de la sécurité.

La transparence et la responsabilité dans la gouvernance de la sécurité

La transparence est un élément crucial de la bonne gouvernance. Partant de ce point de vue, la bonne gouvernance du secteur de la sécurité présuppose que les autorités politiques sont responsables dans leur façon de gérer les services de sécurité. Dans les régimes démocratiques, le contrôle parlementaire est un mécanisme qui permet aux représentants élus du peuple d'apprécier et de sanctionner les politiques de sécurité mises en œuvre par l'organe exécutif du gouvernement. La Constitution du 2 juin 1991 prévoit en son article 106 (paragraphe 2) que « la déclaration d'une guerre et l'envoi des contingents ou observateurs militaires en des missions étrangères sont autorisés par le Parlement ». Le contrôle du budget est un autre moyen d'assurer la transparence au niveau de la gouvernance du secteur de la sécurité. En effet, à travers sa commission en charge des finances et du budget (COMFIB), l'Assemblée

nationale dispose d'un moyen juridique pour veiller à ce que le gouvernement soit responsable concernant les allocations budgétaires du secteur de la défense. Pourtant, comme l'a démontré l'étude conduite par le CGD sur le rapport de la 4^e Législature, les législateurs jouent très rarement leur rôle de contrôle institutionnel (CGD 2012). Les choix par l'organe exécutif ne sont jamais remis en cause par l'Assemblée nationale à cause de la grande hégémonie exercée par le parti au pouvoir, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP). En outre, avec la nouvelle configuration institutionnelle du ministère de la défense, dirigée depuis 2011 par le Président du Burkina Faso lui-même, c'est impossible pour les députés d'inviter le Ministre de la Défense au Parlement. Compte tenu de ces réalités, il est nécessaire de reconnaître le fait que la transparence est très faible dans la gouvernance du secteur de la sécurité au Burkina Faso.

La représentativité sociale des institutions du secteur de la sécurité

La représentativité des institutions du secteur de la sécurité peut être analysé à travers plusieurs paramètres. Dans le contexte de la présente étude, les critères ethniques, religieux et de genre peuvent être utilisés. En ce qui concerne cette dernière catégorie, traditionnellement, le secteur de la sécurité a toujours été le domaine exclusif des hommes. Il y a eu des changements remarquables avec, par exemple, l'ouverture des écoles militaires aux femmes (cas de la Prytanée militaire de Kadiogo) et la budgétisation sensible en faveur des femmes dans tous les ministères et institutions, y compris ceux qui sont en charge du secteur de la sécurité (MATD, Ministère de la Défense, etc.³². par exemple, dans la Police, les femmes s'organisent sous l'égide de l'Association des Femmes Policières (AFP). Inscrite pour la première fois le 1^{er} octobre 1976 (par 15 femmes), le nombre des femmes dans la police nationale est actuellement environs quatre cents (400) femmes.³³

Des efforts sont actuellement en cours au niveau du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale et du Ministère de la Défense et des Légionnaires d'améliorer la participation des femmes dans les

³²L'on devrait se rappeler que le genre a été inclus dans la Constitution en juin 2012 avec la reconnaissance du genre comme un facteur pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

³³Le recrutement des femmes dans la Police a été initié dans la Police pour la première fois par Sibiri Philippe Ouédraogo, Directeur général de la Police de 1966 à 1981

opérations de renforcement de la paix. A cet égard, le Ministère de la Promotion Féminine en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations sur les Droits de l'Homme ont élaboré un Plan national pour la Mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 des Nations Unies relatives à la violence contre les femmes pendant la période de la guerre. La prise en compte du genre dans la formation des militaires et de la police a été rehaussée par la loi relative au personnel des forces armées et la loi n° 045-2010/AN relative au statut du personnel de la police nationale. Ces textes juridiques n'usent d'aucune discrimination contre ou en faveur des femmes lors du recrutement dans les deux organisations. La police n'est plus régie par les Statut général de la Fonction publique. Il est très clair à partir de l'état des lieux que des dispositions juridiques et réglementaires surtout en faveur des femmes ne sont pas prévues. Ceci suppose que les hommes et les femmes sont traités de même manière et sont assujettis aux mêmes conditions. Cependant, cette situation a évolué grâce à l'introduction d'un quota de recrutement qui touche aussi bien les commissaires de police : 5 femmes pour 15 postes (33,33%) en 1999 que les assistants de police avec un quota de 50 femmes pour 700 postes disponibles (7,14 %) en 2003. En 2010, les quotas devraient être les suivants : Commissaires : 5 femmes pour 15 postes (33,33 %) ; Officiers : 50 femmes pour 210 postes (23,81 %) ; Assistants : 50 femmes pour 750 postes (6,67 %). Ainsi en général, en 2010, la police avait 6226 membres dont 5916 hommes et 310 soit 4,98%, femmes. Ce chiffre de 4,98% est évidemment inférieur à ce qui serait constaté dans les autres institutions appartenant au secteur non sécuritaire de la fonction publique.

Sur la variable religieuse et ethnique, il n'existe pas de statistiques sur la sociologie des différents corps en charge de la sécurité en raison de la vision universaliste qui sous-tend le droit public francophone burkinabè. Le modèle de citoyenneté hérité de la colonisation interdit toute expression identitaire dans la sphère publique ; d'où la tendance à l'interdiction de toute statistique identitaire dans les institutions publiques. Autant dire que les questions identitaires ne sont pas suffisamment prises en considération dans la gouvernance de la sécurité au Burkina Faso. Les critères de recrutement et de promotion répondent uniquement à des critères objectifs basés sur l'âge, le niveau d'instruction, les aptitudes psychologiques et physiques, etc. Ce scénario ouvre bien la porte à une composition déséquilibrée en termes de religion ou de l'ethnicité, mais nous ne disposons pas de données pour explorer cette possibilité.

Les performances des forces de sécurité

Ces performances sont analysées dans les domaines de la sécurité de biens et des personnes, l'accès à la justice pour les personnes vulnérables et la gestion pénitentiaire.

La sécurité des biens et des personnes

Fonction régalienne par excellence, la sécurité des biens et des personnes incombe au plan intérieur au ministère en charge de la sécurité publique (MATDS) à travers la police nationale et ses différents démembrement (brigade anti-criminalité, Compagnie républicaine de sécurité, etc.). En l'absence de données statistiques sur les crimes, les perceptions des citoyens peuvent servir de base pour une analyse de la performance des pouvoirs publics en la matière. Dans cette optique, les points de vue exprimés par les partis politiques sur la question sont intéressants à prendre en considération. Lors de la campagne électorale comptant pour les élections couplées du 2 décembre 2012, les partis d'opposition ont fait cas d'une crise de gouvernance de la sécurité au Burkina Faso. Le président du Front des forces sociales (FSS), Norbert Tiendrébéogo a estimé à cet effet que l'État a failli à sa mission régalienne de sécurisation des biens et des personnes³⁴. Le cas des attaques à main armée sur les différents tronçons du pays est selon lui la preuve manifeste de la faiblesse du gouvernement dans ce domaine.

Une des explications de ce déficit de performance est selon Philippe Ouédraogo, secrétaire général du PDS METBA le manque d'expertise des agents de sécurité. Il recommande pour ce faire la création des forces spéciales pour faire face à la montée de l'insécurité. Ces analyses sont toutefois nuancées, voire remises en cause par les responsables du parti du pouvoir qui font observer que le gouvernement déploie des efforts importants pour assurer la sécurité des biens et des personnes. L'on souligne également la corruption qui gangrène certains secteurs en charge de la sécurité comme la Douane et la police nationale. Dans certaines régions sensibles comme le Sahel et le Nord, l'étude réalisée par l'IDDH et le ministère de la justice a montré les déficiences du système sécuritaire burkinabè et les vulnérabilités qu'il présente. Dans la même optique, l'étude du CDCAP sur les vulnérabilités à la paix et à la sécurité au Burkina Faso a fait état des risques sécuritaires qui menacent le pays si des mesures fortes ne sont pas prises par les autorités³⁵. On peut donc affirmer qu'en dépit des efforts déployés par l'État, la quête d'une sécurité optimale reste encore difficile au Burkina Faso.

L'accès à la justice et la protection de personnes vulnérables

La question de l'accès à la justice constitue une question préoccupante au Burkina Faso. S'il est vrai que le pays dispose de textes relativement bien étoffés en la matière, il faut reconnaître que l'accès à la justice est déterminé fondamentalement par l'accès à l'information juridique. Or, seule une minorité de citoyens ont ce privilège, comme l'observe une étude du CGD sur la justice et l'État de droit publiée en 2011 :

« Jusque-là, l'enseignement du droit n'est réservé qu'aux facultés de droit et instituts professionnels. Pourtant, eu égard à la place qu'occupe aujourd'hui le droit dans la vie des individus et dans la construction d'un État de droit, il est impérieux d'envisager d'intégrer une formation juridique de base dans les différents systèmes d'éducation, qu'ils soient formels ou non formels (CGD 2011 : 55).

En outre, la question de l'accès à la justice se pose en termes d'accès physique des juridictions mais aussi d'adéquation des infrastructures abritant les services de la justice. A titre d'illustration, l'identification du personnel de justice par le port d'badges n'est pas assurée.

Le système judiciaire burkinabè a du mal à prendre en charge les personnes vulnérables. En effet, le personnel de la justice n'est pas spécialement formé pour rendre en charge les questions de genre. Le traitement accordé aux usagers des services judiciaires ne tient pas compte de la vulnérabilité des femmes. En plus, concernant les personnes handicapées, il n'existe pas de facilité d'accès au service judiciaire malgré l'adhésion du Burkina Faso à la convention relative aux droits des personnes handicapées. Par contre, il existe deux juges pour enfants, l'un à Ouagadougou, l'autre à Bobo Dioulasso chargé de traiter les cas des enfants auteurs de crimes ou délits. L'assistance judiciaire est prévue par le décret du 22 juillet 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire et concernent les personnes ci-après :

- (a) Personnes en charge d'enfant mineur dans les procédures de pension alimentaire ou de contribution aux charges du ménage qui ne dispose d'aucun revenu propre ;
- (b) Conjoint en charge d'enfant mineur en instance de divorce qui ne dispose d'aucun revenu propre ;
- (c) Personnes mineures d'âge dans toute procédure les concernant ;
- (d) Victime d'actes d'atteinte à la vie ou à l'intégrité corporelle tels que les coups et blessures graves, les actes de tortures exercées par les agents de l'État dans l'exercice de leur fonction ;
- (e) Ayants-droit des victimes telles que décrites ci-dessus.

L'assistance judiciaire est ouverte aux personnes de nationalité burkinabé et aux étrangers résidant habituellement et régulièrement au Burkina Faso. Cependant, dans la réalité, le système judiciaire peine à rendre effectif ce droit à l'assistance judiciaire que certaines organisations de la société civile tentent de prendre en charge avec des moyens limités.

La gestion pénitentiaire

Beaucoup de critiques émanent des organisations de la société civile sur les conditions de détention des prisonniers au Burkina Faso. L'on évoque essentiellement le surpeuplement des prisons qui entraîne des difficultés au niveau de la prise en charge sanitaire, alimentaire, psychologique, etc. Selon Guillome Colin Fiacat :

« le taux d'occupation dans les prisons est d'environ 200% et est encore plus élevé dans les bâtiments réservés aux hommes majeurs. En avril 2011, le taux d'occupation était de 267,22 % à la maison d'arrêt et de correction de Bobo-Dioulasso, de 260 % à Fada N'Gourma et de plus de 311% à Ouagadougou dans le quartier des hommes majeurs » (Colin Fiacat 2012).

Comme l'a affirmé l'ambassadeur de France, François Goldblatt, lors de la cérémonie d'inauguration d'une aire de promenade à la prison centrale de Ouagadougou, le 24 juin 2010, « *l'aliénation du droit d'aller et venir pour les personnes détenues, inculpées et condamnées, ne peut se faire au détriment du droit à la santé, à l'éducation et à l'alimentation* » (Sidwaya 2010).

Parmi les organisations de défense des droits de l'homme qui travaillent sur cette thématique, on peut citer le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), le Mouvement burkinabè pour la justice sociale (MBJUS), la section locale de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO), l'Association Fraternité des prisons et SOS Pénitencier. Lors de son rapport sur l'état des droits humains au Burkina Faso (200862009), le MBDHP a dénoncé les cas de traitements cruels, inhumains et dégradants, culminant à des actes de torture dans les locaux de la police judiciaire, qui sont commis par des éléments des forces de sécurité. Les cas d'exécutions extrajudiciaires sont également cités comme étant toujours d'actualité.

Une des demandes de la société civile (la RADDHO et SOS Pénitencier) concerne le droit de vote des détenus. Au Burkina, le droit de vote des détenus, en dehors des criminels, est reconnu par la Constitution mais, malheureusement, l'application n'est pas effective. Selon le président de la

RADDHO-Burkina, Mathias Tankoano, on dénombre dans les maisons d'arrêt et de correction au Burkina, il y a environ dix mille (10 000) détenus, ce qui constitue donc un potentiel électoral considérable (Le Pays 2012)

Les défaillances du système judiciaire expliquent dans une large mesure la dégradation des conditions de détention dans les prisons du Burkina :

« La justice burkinabé est et demeure sous ordre. Elle est animée et administrée pour la plupart par des juges entièrement et inconditionnellement acquis à la cause de l'exécutif. Ainsi, lui même source de déni de justice et d'impunité, le système judiciaire burkinabè actuel constitue de ce fait, un véritable facteur de dangers pour la paix et la stabilité sociale au Burkina »³⁶.

On note des actions visant à une meilleure réinsertion sociale des détenus après leur mise en liberté et à humaniser les prisons. C'est le cas de l'offre d'un atelier de couture et de menuiserie à la Maison d'arrêt et de correction de Manga par l'Association Fraternité des prisons au Burkina Faso le 30 juillet 2012. Le ministère de la justice a inauguré à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO) un espace d'épanouissement appelé « aire de promenade ». Inaugurée par le ministre de la Justice, Zakalia Koté, en présence des ambassadeurs de France et de l'Union européenne, l'aire de la promenade s'étend sur une superficie de 2850 m² clôturée par un mur en béton. Le gouvernement fournit également des efforts pour étoffer le personnel en charge de la sécurité pénitentiaire. Le 21 octobre 2011 par exemple, l'École nationale de la police a formé 107 agents dont 5 inspecteurs et 102 assistants qui vont renforcer les rangs de la Garde de sécurité pénitentiaire (GSP) du Burkina Faso.

4. Les études de cas

Pour mieux illustrer l'état de la gouvernance sécuritaire, des cas concrets sont analysés. Le cas positif montre des situations où les forces de sécurité se sont comportées selon les normes en vigueur et les cas négatifs mettent en exergue les comportements déviants.

Cas positifs

L'appui de l'armée à la gestion des inondations de 2009

Ce cas est intéressant parce qu'il met en exergue le rôle des l'armée dans la protection civile et aussi illustre la féconde coopération et complémentarité entre les différents corps militaires et para militaires. Le 1^{er} septembre 2009, le Burkina Faso connaissait une des plus grandes catastrophes naturelles de son histoire : des inondations dans la ville de Ouagadougou qui ont des milliers de citoyens dans la précarité et la désolation. D'une hauteur exceptionnelle de 263 mm, cette pluie trouverait son origine dans les changements climatiques et les inondations dans l'aménagement urbain défaillant de la ville de Ouagadougou. Les conséquences qui en ont résulté sont énormes : pertes en vies humaines, 32.260 maisons effondrées, 150.000 personnes sinistrées et d'importants dégâts matériels. L'on estime à plus de 60 milliards l'impact de la catastrophe dont environ 45 milliards de dommages et 15 milliards de pertes. Les besoins pour la reconstruction sont estimés à 120 milliards de F CFA³⁷.

Les formes armées du Burkina, plus précisément l'armée, la police et la gendarmerie ont apporté un soutien notable aux bridages de sapeurs pompiers qui étaient débordées face à l'ampleur du sinistre. Ainsi, aux côtés des sapeurs pompiers, les autres corps en charge de la défense et de la sécurité se sont déployés pour assister les populations sinistrées et leur apporter un soutien moral. L'armée a mis à contribution ses appareils à travers une opération hélicoptère a été menée par l'armée de l'air et a permis d'atteindre des zones inaccessibles par voie terrestre en raison de l'impraticabilité des routes.

L'analyse de cette collaboration féconde illustre à merveille le caractère républicain et citoyen des formes armées nationales. En effet, une opération de ce genre est de nature à renforcer les liens entre forces de sécurité et citoyens et à améliorer l'image des institutions militaires et para militaires auprès de toutes les couches sociales. Cela est particulièrement important pour qui connaît l'histoire politique et institutionnelle du Burkina Faso, jalonnée depuis les années 1960 par des interventions militaires intempestives sur la scène politique. Ces ingérences n'ont pas produit des effets positifs sur l'image des forces armées, qui ont certes été présentées comme une force libératrice à certains moments historiques comme le 3 janvier 1966 par exemple. L'armée, plus particulièrement, a été maintes fois décriée comme étant une force égoïste dont le seul objectif de monopoliser le pouvoir d'État, remettant ainsi en cause de manière grave le processus démocratique et l'État de droit. C'est ainsi par

Deleted: ¶

exemple que dans les années 1970, sous le régime du général Lamizana, le projet de création d'un parti unique par l'armée a été farouchement combattu par la société civile à travers les syndicats. Sous la Révolution dans les années, s'il était admis que l'armée a contribué à changer le quotidien des Burkinabè, force est de reconnaître que la répression politique exercée sur les opposants n'a pas laissé de bons souvenirs pour bon nombre de citoyens. Sous la 4^{ème} République, les complicités entre l'armée et le parti au pouvoir dans le régime Compaoré sont mal perçues car l'armée apporte sa caution à un pouvoir autocratique et corrompu.

Ces différents épisodes de l'histoire du Burkina et ces perceptions sur les forces armées ont fini par éroder considérablement la bonne image de celles-ci. C'est ce qui permet de comprendre que l'appui que l'armée a apporté aux populations civiles pendant les inondations a une grande signification sur les relations civilo-militaires. En effet, ce sinistre a été l'occasion pour l'armée et les autres forces de sécurité ne communier avec les populations, e vivre leurs malheurs et de leur manifester son soutien sans faille et désintéressé. Dans un contexte où la méfiance a toujours caractérisé les relations entre civils et militaires, on peut constater qu'un changement de perceptions à l'égard de l'armée s'est amorcé au niveau des populations. En soi, cela constitue un progrès énorme dans la construction d'une armée citoyenne et républicaine.

L'amélioration de la qualité des relations civilo-militaires depuis 2011

On voit se développer au niveau de l'armée des initiatives multiformes visant à redorer son image auprès des citoyens depuis la crise sociopolitique qui a secoué le pays en 2011. En effet, avec les mutineries qui ont eu lieu dans plusieurs villes du pays, les militaires ont commis des actes de pillages et de violences multiformes (violences physiques, psychologique, viols, etc.) ; toute chose qui a considérablement terni l'image et la réputation de l'institution militaire. Pour répondre à cette crise, l'armée, on le sait, a du recourir à la force pour neutraliser ses propres éléments notamment à Bobo Dioulasso où la mutinerie a été violemment réprimée. Dans le même sens, plus cinq cent (500) soldats environ ont été radiés de l'armée. Mais en plus de ces actions de répression, le nouvel chef d'État-major de l'armée, le général Honoré Nabéré Traoré, a initié des réformes visant à assainir les relations civilo-militaires et à restaurer la crédibilité des forces armées. Pour marquer cette volonté des autorités politiques et militaires dans cette politique, le chef de l'État, Blaise Compaoré, a pris en charge le ministère de la défense nationale et des anciens combattants. Ainsi, on a vu se développer depuis des activités diverses visant à réconcilier l'armée avec les populations et à

rassurer celles-ci sur l'engagement de l'armée à ne plus attenter à leur sécurité.

On a vu par exemple avec l'armée de l'Air organiser des tours en hélicoptères avec des civils, des matchs de football entre militaires et civils, des opérations de dons au bénéfice d'organisation d'assistance sociale, des journées portes ouvertes, etc. Dans certains, ces actions étaient ciblées envers des publics qui avaient particulièrement souffert des mutineries de 2011 ; c'est le cas de Home Kizito, une maison d'accueil où son recueillis et pris e charge des enfants abandonnés. Cette maison a été pillée par des soldats pendant les mutineries. Et l'armée se sentait donc en devoir moral de dédommager l'institution pour les violences et dégâts subis et dans la même perspective aider à changer les perceptions sur l'armée. Ainsi, à l'occasion du 52^e anniversaire des Forces armées nationales, le chef d'État-major général des Armées, Honoré Nabéré Traoré, en compagnie de hauts gradés de l'Armée, a rendu une visite aux orphelins de Home Kizito. Avec des cadeaux, le chef de l'armée a demandé pardon pour les faits et gestes de militaires qui ont causé des préjudices au sein de cette maison. Cette cérémonie de remise de don a eu lieu le 30 octobre 2012 à Ouagadougou dans l'enceinte de l'orphelinat³⁸. Pour le chef d'État- major général des Armées, ce geste est à comprendre comme l'expression concrète du au thème de la commémoration de l'anniversaire des Forces armées nationales, à savoir « Pour le renforcement des liens Armée-Nation ». Aussi, c'est une occasion de tourner la page des évènements de 2011. Le Chef d'état-major de l'armée a écrit en cette occasion dans le livre d'or de l'orphelinat ces mots assez éloquents sur le sens de cette action :

« Les Forces armées nationales, dans le cadre de la commémoration du 52e anniversaire de leur création, remettent ce matin à l'Association « Home Kizito » des produits d'entretien. C'est un acte de solidarité qui traduit le renforcement des liens entre la Nation et ses Forces armées. C'est une démarche qui vient à la suite des évènements malheureux qui ont émaillé la vie de notre pays en 2011. Au nom des personnes des Forces armées nationales, je demande PARDON à la communauté de Home Kizito pour les mauvais comportements des militaires qui ont causé beaucoup de préjudices dans cette maison (...).»³⁹.

Il faut préciser que le maire de la ville de Ouagadougou, Simon Compaoré, était le parrain de cette cérémonie. Ce choix n'était pas fortuit

car le maire de Ouagadougou était une des victimes des mutineries pour avoir vu sa maison pillée et saccagée ; lui-même a été physiquement agressé par des soldats. On comprend dès que l'armée agit dans le sens de la réconciliation et du pardon. Elle a apparemment pris conscience de l'intérêt pour elle d'avoir le soutien des populations dans le cadre de l'exécution de sa mission de protection des biens et des personnes. Cas négatifs

Deleted: ¶

Les conflits entre policiers et militaire en 2006

Les affrontements entre militaires et policiers sont une autre manifestation de la crise de gouvernance qui frappe le secteur de la sécurité au Burkina Faso. Ils sont le reflet de la faiblesse des modes de gestion des forces de sécurité par les autorités civiles, para militaires et militaires. C'est à la suite d'un incident survenu dans la nuit du 19 au 20 décembre 2006 entre un groupe de militaires et des éléments de la Compagnie Républicaine de Sécurité et qui a causé la mort d'un soldat que le conflit a éclaté⁴⁰. C'est en tout cas l'explication donnée par un communiqué de presse conjoint publié par les ministres de la Défense et de la Sécurité pour expliquer les manifestations dans les rues de Ouagadougou organisées par les forces de défense et de sécurité. C'est que souligne le journal *Le Pays* : « à la suite de la mort de leur camarade, et prétextant la solidarité de corps, des militaires ont organisé une descente, on pourrait même dire une expédition punitive sur le Commissariat central de police de la capitale. C'est à partir de ce moment que les coups de feu se sont progressivement étendus à toute la ville. Ces événements ont considérablement désemparé le citoyen, à qui les tirs d'armes automatiques rappellent un mauvais souvenir »⁴¹.

Ce qui a caractérisé ces événements était leur ampleur qui a fait penser à une insurrection militaire ou un coup d'État. Les expéditions punitives engagées par les soldats dans les quartiers de la ville ont semé la panique au niveau des populations. Les militaires se sont organisés pour régler des comptes à tous ceux qui auraient agressé un des leurs. Dès la tombée de la nuit, les rumeurs d'un couvre-feu ont circulé dans toute la ville ; ce qui a entraîné une panique générale et créé des embouteillages au niveau des principaux carrefours de la ville. Les soldats se sont attaqués aux policiers postés devant la Mairie centrale de Ouagadougou avant que des affrontements ne les opposent aux policiers du commissariat central. Le commissariat central de la police a été en partie incendié et la Direction générale de la police a été également saccagée. La gendarmerie s'est

chargée de la sécurité de ces lieux stratégiques. Au Camp de la compagnie républicaine, les véhicules et engins à deux roues ont été sérieusement endommagés. Profitant de la confusion, des prisonniers se sont échappés de la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO).

Ce que révèlent ces événements, c'est la crise qui traverse le secteur de la sécurité et de la défense au Burkina Faso, en particulier le déficit de cohésion entre les différents corps militaires et para militaires. Ces conflits entre policiers et militaires ont fortement dégradé la paix sociale et la sécurité et surtout affaibli la qualité des relations civilo-militaires. Les citoyens ont eu en effet l'impression qu'au lieu d'assurer leur sécurité, la police et l'armée sont en réalité des facteurs d'insécurité. Dans ce contexte, la méfiance et la suspicion qui s'installent constituent des obstacles pour un secteur de sécurité efficace, performant et légitime. La bonne collaboration entre les différents corps en charge de la sécurité est plus que jamais nécessaire pour améliorer la performance des pouvoirs publics en matière de sécurité et de défense. Or, ces affrontements violents entre les membres de ces deux corps ont illustré la difficulté à faire fonctionner convenablement les mécanismes réglementaires de prévention et de gestion des crises au sein et entre les différents corps.

Les mutineries de 2011

Naturellement, les mutineries de 2011 constituent la plus grande menace militaire que le régime Compaoré ait connue depuis l'avènement de la 4^{ème} République. Les militaires ont commis des actes répréhensibles tels que les pillages de biens publics et privés, les viols, les violences physiques contre des particuliers et autorités politiques, etc. Cette crise peut être analysée en termes de déficit de gouvernance du secteur de la défense. Dans la nuit du 22 au 23 mars 2011, des militaires mécontents d'une décision de justice, qui condamne cinq militaires à la prison pour une rixe avec des civils, prennent les armes à Ouagadougou. Ils libèrent les militaires détenus à la Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO). Les tirs débutent le 22 mars vers 20 h et se poursuivent toute la nuit. Les rafales de kalachnikovs se font entendre et les magasins et stations d'essence sont pillés par les militaires; les tirs tuent une jeune fille de 15 ans et font douze blessés.

Au réveil, le 23 mars, le calme revenu, les commerçants, dont les boutiques ont été endommagées durant la nuit, bloquent les rues et entament des manifestations, faisant craindre un nouveau déploiement des forces militaires, notamment sur l'avenue Kwamé N'Krumah et le rond-point des Nations-Unies. Des militaires se mutinent dans tout le pays et dans la nuit du 28 au 29 mars, des militaires agressent le maire de

Ouagadougou, [Simon Compaoré](#), qui s'en tire sans grave blessure. Ces soulèvements militaires vont s'étendre à plusieurs villes du pays dont Dori, Tenkodogo, Kaya, Fada N'Gourma, Po, etc. Les soldats vont commettre des pillages, de viols et autres formes de violences sur les populations civiles et des personnalités politiques. Il convient de rappeler cette crise militaire s'est déroulée dans un contexte déjà tendu avec notamment la mort de l'élève Justin Zongo à Koudougou par suite de mauvais traitements dans un commissariat de police. Alors que les organisations estudiantines réclamaient la justice, les mutineries ont davantage compliqué la situation dans la mesure les attaques des militaires contre les édifices abritant la justice ne créaient pas les conditions de sérénité pour que les juges puissent faire leur travail. C'est dire que la crise a pris une dimension extrêmement grave dans la mesure où les pouvoirs publics n'étaient plus en mesure d'accomplir leur mission républicaine. L'Assemblée nationale, par exemple, a dû interrompre ses travaux jusqu'au rétablissement de l'ordre public dans le pays.

Ces mutineries dans les casernes militaires du Burkina Faso attestent à n'en point douter de l'ampleur de la crise que traverse l'armée burkinabè. Plusieurs types de problèmes ressortent de l'analyse ces mouvements. Il y a d'abord le déficit de communication entre la hiérarchie militaire et les soldats. En effet, cette crise a montré que les chefs hiérarchiques de l'armée n'avaient pas une parfaite maîtrise des problèmes qui se posent dans les différents casernes du pays. Ce qui attire l'attention sur la qualité de la fonction d'inspection et de supervision des forces armées. En outre, les mutineries ont mis en exergue les faiblesses des politiques de recrutement et de formation des soldats. Les militaires burkinabè ne sont suffisamment imbus des valeurs éthiques et de professionnalisme qui devraient pourtant guider leurs actions. Ils n'ont pas une bonne connaissance des valeurs de droits humains et d'État de droit et se conduisent en nette contradiction avec le règlement militaire. Par ailleurs, la crise a confirmé certaines craintes selon lesquelles l'armée burkinabè ne serait pas enthousiasmée à l'idée d'accepter un commandement civil et démocratique. L'attaque du domicile du ministre de la défense nationale et des anciens combattants, Yéro Boly, était le signe de cette désapprobation de la direction civile des forces armées au Burkina Faso. A la fin, le Président Compaoré, lui-même ancien soldat, a pris personnellement en charge le portefeuille de la défense nationale.

5. Analyse de résultats

L'analyse des résultats permet de faire ressortir quatre principaux facteurs explicatifs des phénomènes et situations ci-dessous décrites. Ces facteurs sont la nature du régime politique burkinabè, la faiblesse des institutions

démocratiques, la nature des relations civilo-militaires et le faible engagement des partis politiques et de la société civile sur les questions de gouvernance militaire.

1. La nature du régime politique burkinabè

La gouvernance sécuritaire est largement influencée par des variables systémiques qui renvoient au défi de l'alternance démocratique au Burkina Faso. Comme le suggèrent plusieurs analyses sur le système politique burkinabè, le régime mis en place depuis la restauration de la démocratie en 1991 est hybride et ne reflète pas les valeurs démocratiques malgré l'existence d'une Constitution libérale et d'institutions politiques officiellement légitimes. Dans plusieurs situations de crise, l'aspect militaire du régime semble l'emporter sur l'aspect civil et démocratique. Les mutineries de 2011 ont en effet clairement montré que les soldats qui se sont soulevés contre leur hiérarchie n'étaient pas enthousiasmés par l'idée de la suprématie du pouvoir civil sur l'armée. Ce qui a conduit le Chef de l'État à prendre le portefeuille de la défense nationale depuis lors. Il est évident que l'autorité du président Blaise Compaoré sur l'armée est essentiellement militaire ; en d'autres termes, c'est son statut de chef militaire qui lui permet de s'imposer malgré les quelques crises qui ont traversé l'armée ces dernières années. La question qui se pose est de savoir si en cas d'alternance politique, c'est-à-dire après le départ de Blaise Compaoré du pouvoir, si l'armée accepterait le principe de sa soumission à des autorités civiles. En définitive, il conviendrait d'appréhender la question de la gouvernance sécuritaire au Burkina Faso sous l'angle de l'alternance démocratique et de la démilitarisation de la scène politique.

2. La faiblesse des institutions politiques

Dans un système démocratique, le contrôle démocratique de forces armées est un aspect important de la gouvernance du secteur de la sécurité. C'est en effet le corollaire du principe de la soumission de l'armée au pouvoir civil issu d'élections démocratiques. Dans cette perspective, les institutions démocratiques telles que l'Assemblée nationale devrait exercer un contrôle sur la gouvernance de la sécurité afin de s'assurer que les politiques publiques qui sont mises en œuvre reflètent véritablement les attentes des citoyens et aussi sont en phase avec les orientations des autorités politiques. Dans le cas du Burkina Faso, et comme cela est ressorti de l'analyse, le parlement est faiblement impliqué dans ce processus. Les explications de cette absence de dynamisme de l'institution parlementaire sur ces questions sont essentiellement d'ordre politique.

Les élus sont en effet plus intéressés par la conservation de leurs postes et privilèges politiques que par leur mission constitutionnelle qui est essentiellement une mission de contre-pouvoir. Le rapport du CGD sur le bilan de la 4^{ème} Législature en donne plusieurs illustrations (CGD 2012). Ce phénomène est le résultat de deux logiques, une systémique, l'autre stratégique. Dans le premier cas, il s'agit de l'emprise du système Compaoré sur les élus, c'est-à-dire la peur qu'il inspire pour les députés qui prennent leur travail au sérieux au détriment des intérêts du parti au pouvoir. Dans le second cas, il est question des calculs des acteurs eux-mêmes, qui préfèrent ne pas prendre des risques en s'opposant à leur parti, mettant ainsi leurs intérêts personnels au dessus de l'intérêt général.

3. La nature des relations civilo-militaires

L'état des relations civilo-militaires est préoccupant au Burkina Faso. Ces relations ont connu une dégradation ces dernières années avec les crises qui ont secoué les forces de défense et de sécurité, en particulier celles de 2006 et de 2011. L'estime et la considération à l'égard des agents de sécurité et de défense se sont considérablement érodées et un sentiment de méfiance s'est de plus en plus développé entre les deux groupes. Les manifestations des commerçants de Ouagadougou, dont les boutiques et magasins ont été pillés pendant les mutineries de 2011 avaient violemment exprimé cette colère contre l'armée à travers des manifestations devant quelques casernes militaires de la ville de Ouagadougou. Ce cas illustre toute la difficulté qu'il y a à entretenir des bonnes relations entre les institutions de sécurité et les citoyens. En termes d'analyse, il faudrait situer ce problème dans une problématique plus globale, celle des relations entre l'État post colonial et les citoyens.

4. Le faible engagement des partis politiques et de la société civile

Dans les démocraties avancées, les partis politiques et la société civile sont par essence des espaces de réflexion et d'analyse sur les problèmes sociaux. Dans le cas du Burkina Faso, toutes les études sont presque unanimes sur le fait que les partis politiques ne jouent pas leurs fonctions constitutionnelles. Le Burkina Faso compte environ une centaine de partis politiques, mais cette multiplicité de partis n'est pas un signe de vitalité démocratique. La plupart des partis burkinabè sont apparus au début des années 1990 à la faveur des transitions démocratiques (Sylla 2006). Ces partis font face à de nombreuses faiblesses dont la faible organisation bureaucratique, le déficit de démocratie interne, la faiblesse des liens formels avec la société civile, le déficit de capacité programmatique. Leurs programmes, pour ceux qui en ont, ne sont bien élaborés et se distinguent

difficilement les uns des autres (IGD, 2009). On comprend dès lors pourquoi la gouvernance de la sécurité n'apparaît pas comme une question centrale dans les partis politiques ; et pourquoi, pendant les campagnes électorales où les débats politiques sont généralisés.

Très peu d'organisations de la société civile s'investissent dans les questions de gouvernance sécuritaire en raison des difficultés d'accès à l'information. En effet, compte tenu du manque d'ouverture des institutions sécuritaires et des faiblesses de la législation relative à l'accès à l'information publique, les organisations de la société civile ne sont pas en mesure d'apporter leur contribution dans la gouvernance de la sécurité. Il convient en plus de souligner que les perceptions des agents publics sur la société civile n'ont pas substantiellement évolué. La légitimité de la société dans l'espace public est encore mise en doute, sinon carrément niée par certains acteurs étatiques. Ces derniers considèrent son intervention comme une ingérence dans des affaires qui ne devraient intéresser que l'État. Dans un tel contexte, il n'est pas réaliste de s'attendre à un engagement de la société civile sur les questions de sécurité qui sont pourtant des sujets d'intérêt général sur lesquels elle devrait faire entendre sa voix.

6. Conclusion

Au terme de cette analyse, force est de constater que la gouvernance de la sécurité au Burkina Faso présente de défis énormes qui doivent interpeller l'ensemble des acteurs aussi étatiques que non étatiques. Les collusions et complicités entre élites civiles et militaires et le rôle prépondérant que semble jouer ces derniers constitue une des grandes questions à résoudre. Dans cette veine, il faudrait comprendre la crise de la gouvernance sécuritaire sous le prisme de la crise du système démocratique. En d'autres termes, le dysfonctionnement des services de sécurité est un reflet des contradictions qui minent le régime Compaoré que de nombreux analystes caractérisent comme un système civilo-militaire. Dès lors, la gouvernance sécuritaire est indissociable de la gouvernance démocratique. L'un des grands défis à relever par le Burkina Faso pour son avenir politique est celui d'une véritable transformation des institutions, de sorte à ce qu'elles s'intègrent dans une dynamique démocratique. Cette réforme politique majeure devrait faciliter la mise en chantier d'autres réformes telles que l'amélioration des relations civilo-militaires, le renforcement des capacités des agents de sécurité, la promotion du civisme et des droits humains au sein des forces de défense et de sécurité, etc

En termes de perspective, il faut rappeler que l'actuel président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis le 15 octobre 1987, achève son dernier mandat présidentiel en 2015 et ne pourra pas, en tout constitutionnellement, se représenter. Or, à ce jour, rien n'indique de manière claire une intention de sa part de se conformer à la Constitution en se retirant de la fonction présidentielle. Ses partisans l'appellent à modifier la Constitution par référendum pour se maintenir au pouvoir alors qu'une grande partie de l'opinion nationale n'y est pas favorable. En cas de décision du Chef de l'État de modifier coûte que coûte la Constitution, le risque est grand qu'une nouvelle crise sociopolitique et militaire secoue le pays à l'image de celles de 2011. C'est pourquoi, la question de l'alternance est centrale dans l'analyse de la gouvernance sécuritaire au Burkina Faso.

Bibliographie

1. BADIE Bertrand, 1992, *L'État importée. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard,
2. BURKINA FASO, 2012. *Rapport sur les défis liés à la sécurité dans les régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso*, Ouagadougou
3. CGD, 2009, *Performances de l'action publique et légitimité démocratique des dirigeants : une déconnexion problématique*, Ouagadougou
4. CGD, 2010, *Les Burkinabè et leurs valeurs*, Ouagadougou
5. CGD, 2010, *Partis politiques et systèmes de partis au Burkina Faso*, Ouagadougou

6. CGD, 2011, *Rapport sur la justice et l'État de droit*, Ouagadougou
7. CGD, 2012, *Parlementarisme et gouvernance démocratique au Burkina Faso : bilan de la 4^{ème} Législature*, Ouagadougou,
8. CGD, 2012. *Rapport du dialogue démocratique sur la crise de gouvernance au Mali*, Ouagadougou
9. COALITION DES OSC, 2009, *Cahier de propositions sur les réformes politiques et institutionnelles*
10. COLIN FIACAT Guillome, 2012, « Prévenir la Torture au Burkina Faso : Les Travaux d'Intérêt Généraux Comme Alternative à la Détention », *Africa Torture Watch* n° 4
11. FRERE Marie-Soleil, 2010, « Enterrement de première classe ou leçon de droit ». La presse burkinabè et l'affaire Norbert Zongo » in HILGERS Mathieu et MASSOCCHETTI Jacinthe (dir.), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire*, Paris, L'Harmattan, p. 241-266
12. GENERAL LAMIZANA Sangoulé, 1999, *Sur la brèche, trente ans durant (mémoires tome 2)*, Paris, Jaguar Conseil
13. GUISSOU Basile, 2002, *De l'État patrimonial à l'État moderne au Burkina Faso : esquisse d'une théorie de la construction de l'État en Afrique*, Thèse de doctorat d'État en sociologie politique, Université d'Abidjan/Cocody
14. IDEA, 1998, *La démocratie au Burkina Faso*, IDEA, Stockholm
15. IGD, 2009, *Manuel de formation des cadres des partis politiques*, Ouagadougou
16. Le Pays n°5244 du 23/11/12
17. LOADA Augustin et IBRIGA Luc Marius, 2007, *Précis de droit constitutionnel burkinabè*, UFR/SJP, Ouagadougou
18. LOADA Augustin, 2010, « Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire : le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré », HILGERS Mathieu et MASSOCCHETTI Jacinthe (dir.), *Révoltes*

et oppositions dans un régime semi-autoritaire, Paris, L'Harmattan, p. 269-294

19. REN LAC, 2009, *Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso*
20. Sidwaya du 24 juin 2010
21. SYLLA Lanciné, 2006, *Existe-t-il un modèle universel de démocratie ?*, Abidjan, Les Editions du CERAP
22. TSHIYEMBE Mwayila, 2000, «L'Afrique face au défi de l'État multinational », *Le Monde Diplomatique*,

Chapitre Deux

La Gouvernance du Secteur de Sécurité et la Gestion des Conflit au Ghana: Une étude comparée des crises de Yendi et de Hohoe

par

Ziblim Iddi (Doctorat du 3^e Cycle)

1. Introduction

La République du Ghana, un pays d'environ vingt-cinq million d'habitants (recensement de 2010), se situe le long du Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest. Il partage des frontières au Nord avec le Burkina Faso, à l'est avec le Togo, à l'ouest avec la Côte d'Ivoire et il est bordé au sud par l'Océan atlantique. Le pays a été le tout premier pays à accéder à l'indépendance du régime colonial britannique en Afrique subsaharienne. Propulsé à la liberté par son père fondateur, Osagyefo Dr Kwame Nkrumah, le Ghana était devenu le pionnier dans la lutte pour la libération et l'unité africaine. Le pays est de nos jours considéré comme une balise de la démocratie en Afrique et s'est bien établi comme un membre respectable du comité des nations. Il est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), du Commonwealth, du Mouvement des Pays Non

Alignés (MNA), de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Ghana a accédé à l'indépendance en 1957 et est par la suite devenu une république le 1er juillet en 1960 sous la première constitution républicaine du pays. Cette Constitution fut renversée pourtant le 24 février 1966 par une force conjointe des militaires et de la police nationale au moment où le premier Président de la République, le Dr Kwame Nkrumah était en mission diplomatique à l'extérieur du pays. Après une brève période, les dirigeants du coup d'état ont retourné le pays à un régime constitutionnel en 1969. La deuxième république a subi le même sort que la première. Elle a été renversée par les militaires le 13 janvier 1972.

La démocratie a été restaurée après sept ans de régime militaire lorsque le Parti national du Peuple fut élu au pouvoir le 24 septembre 1979. Le PNP a adopté une constitution façonnée selon le modèle démocratique des Etats Unis dans lequel tous les ministres sont nommés de l'extérieur du parlement.⁴² Le 31 décembre 1981, le PNP a été renversé dans un coup d'état militaire sans effusion du sang monté par le Conseil national provisoire de la Défense (CNPD) dirigée par le Lieutenant d'Aviation Jerry John Rawlings. Mr Rawlings a par la suite gouverné le pays pendant onze (11) années en tant que dictateur militaire et 8 années en tant que dirigeant civil démocratiquement élu. Le Ghana a dès lors réussi à organiser six (6) élections sous la Quatrième République, avec deux expériences d'un parti au pouvoir remettant le pouvoir à l'opposition après la perte d'élection par le parti au pouvoir. Le pays est en train d'expérimenter la plus longue période d'instabilité de son histoire démocratique, ce qui contribue à la transformation du secteur de la sécurité. Grâce à la présente dispensation et à l'instabilité politique, la population jouit actuellement d'une meilleure protection des droits de l'homme et d'une plus grande transparence et participation citoyenne aux questions de sécurité.

Le Ghana est demeuré essentiellement le régime politique le plus stable et viable dans la sous région de l'Afrique de l'Ouest. En effet, contrairement à ce qui s'obtient dans les autres Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Ghana a réussi à survivre une désintégration étatique de grande échelle, un phénomène recourant dans la plupart des Etats de l'Afrique de l'Ouest

⁴² Il y a l'argument aujourd'hui par beaucoup de gens que la nomination de tous les Ministres de l'extérieur du parlement par l'administration du PNP a contribué à la chute du gouvernement. Une sérieuse mésentente entre les membres du parti au pouvoir dans le parlement et l'exécutif ont conduit au rejet du budget du Président de la République par le parlement. Cette situation a révélé une grande division au niveau du parti au pouvoir et a encouragé Jerry Rawlings à tenter son deuxième retour au pouvoir.

dans les années 1980 et 1990 (voir Reno, 1998). Pourtant, alors que le Ghana a largement réussi à échapper à un conflit de grande échelle, « les petites violences sont devenues endémique dans la société ghanéenne. Il y a eu des cas de fusillades dans des villages impliquant l'usage des armes automatiques...des éruptions occasionnelles mais persistantes de violences ethniques parmi plusieurs communautés » (Hutchful, 2003: 97). Ainsi, dans l'avis de Tsikata et de Seini (2004) le paradoxe ghanéen est que, quand même il a été largement un Etat stable, la société a été caractérisée par des conflits qui datent depuis longtemps, dont certains se dégénèrent dans des confrontations violentes avec une perte de vies et de biens. Ces petits conflits communautaires ont posé d'énormes défis sécuritaires et continuent de constituer un danger clair à la consolidation de la démocratie et à la paix sociale au Ghana (Hutchful, 2003:97).

La paix et la sécurité relatives du pays ont été menacées par des conflits ethniques et ceux qui sont relatifs à la chefferie traditionnelle. Le caractère violent de certains des différends ethniques et de chefferie traditionnelle dans le pays a souvent compromis l'image pacifique et la renommée du pays. La nature récurrente et violente de ces conflits pose un sérieux défi aux forces de sécurité du pays. Elle pose aussi les questions relatives à la capacité du gouvernement et à la volonté politique de régler tels conflits.

La présente étude examine deux principaux conflits au Ghana dans la Quatrième République (depuis 1992). Il s'agit, entre autres, de la guerre de trois jours à Yendi en 2002 et du conflit de 2012 à Hohoe. L'étude s'est penchée sur la nature des conflits, leurs effets sur la paix et la stabilité dans le pays, aussi bien que sur la réponse des forces de sécurité dans la gestion de ces conflits. Nous avons étudié la question de savoir si le retour à la gouvernance démocratique, après une longue période de dictature militaire, a changé les dynamiques sécuritaires du pays. La promulgation de la Constitution de 1992, a-t-elle réussi à transformer la pensée et la perception du peuple marginalisé et opprimé dans le pays. Par-dessus de tout, la réponse des forces de sécurité pour mettre fin aux conflits, n'est-elle pas en train d'être empêchée par les contraintes des principes démocratiques de respect pour les droits fondamentaux des citoyens ? Les réponses à ces questions et bien à beaucoup d'autres questions sont abordées dans cette étude.

L'étude a adopté l'approche stratégique à l'évaluation des conflits (ESC) dans l'analyse des données provenant des études des cas. Cette approche permet au chercheur de se recourir aux méthodes descriptive, prévisible et analytique dans la présentation des données. Une revue d'étude documentaire des données sur la gestion des conflits et la réforme du secteur de la sécurité au Ghana a été conduite pour le compte de ce

document. La revue de la littérature s'est concentrée sur la réforme du secteur de la sécurité au Ghana, en particulier la période sous la Quatrième République. Les conclusions de cette revue d'étude documentaire ont été soumises à l'épreuve en se servant des données recueillies dans le domaine à travers des interviews avec les informateurs clés et des discussions de groupes focalisées à Yendi et à Hohoe. Les groupes de discussions ont été retrouvés d'être très utiles pour avoir une meilleure compréhension et une meilleure appréciation de la nature des conflits, des principaux acteurs dans les conflits et des causes du conflit. Les informations recueillies auprès des informateurs clés (dont beaucoup ont demandé l'anonymat) ont particulièrement été très utiles pour tester les données recueillies au près des sources secondaires dans la littérature.

2. La réforme du secteur de la sécurité dans les sociétés démocratiques

Hutchful, E. (2003:3) fournit un compte rendu sur la façon dont les demandes pour la sécurité et la démocratie sont devenues intimement liées au présent ordre mondial libéral. Il a présenté un grand argument selon lequel « les choix politiques concernant la gestion et le contrôle des forces militaires et de sécurité...sont décisives pour la consolidation de la démocratie, la prévention des conflits et le renforcement d'une paix durable ». Les démocraties de par le monde, y compris le Ghana, sont confrontées à la difficulté de trouver le juste équilibre entre les valeurs démocratique et la sécurité.

Faisant des commentaires sur la façon dont le Ghana a pu éviter la chute de la démocratie comme il en a été le cas dans la plupart des États surtout en Afrique de l'Ouest dans les années 1980 et 1990, Hutchful a déclaré que dans les années 1970 et 1980, le Ghana disposait de beaucoup d'entre les attributs qui suggéraient un potentiel pour un conflit violent: un État en déroute caractérisé par une crise de légitimité et une réduction de capacité économique et institutionnelle; une crise économique sévère; un exode massif et la militarisation de l'État et de la politique en même temps que la perte croissante de contrôle des instruments institutionnel de violence (ibid, 78). Il a attribué le revers dans les tendances vers le conflit dans les années 1980 et 1990 au Ghana largement à la mise en œuvre d'une politique de réforme relativement compréhensive et efficace, à la reconstruction de l'État et de la gouvernance, à la réforme du secteur de la sécurité et des institutions publiques aussi bien qu'à la restauration de la croissance et du développement économiques dans le pays.

En effet, pour le Ghana, Hutchful note qu'une restauration relativement heureuse de l'ordre économique et politique, la fin à un cycle débilitant de

coups militaires et la consolidation d'une nouvelle démocratie opérationnelle et testée à travers les six élections consécutives paisibles — 1992, 1996, 2000, 2004, 2008 et 2012 – ont permis au Ghana de se transformer de l'état d'un homme malade de l'Afrique de l'Ouest en un acteur régional et international. Et au lieu d'être vu comme une menace potentielle à la sécurité régionale, le Ghana a fini par devenir l'un des régimes les plus stable et viables.

Au delà de tout ces développements qui soulignent la transformation du Ghana, Hutchful a également cité la force et la résilience des réseaux sociaux au Ghana et le rôle de la société civile comme d'autres choses qui contribuent également à la consolidation d'une articulation croissante du secteur de la sécurité qui souligne la stabilité de l'Etat ghanéen. En effet, quant à Hutchful, le réseau social dynamique et la société civile vibrante n'ont pas seulement posé un défi à l'Etat mais sont aussi devenus nécessaires; tant pour le règlement des conflits que pour la responsabilité démocratique.

Prempeh (2003: 2) a constaté que les démocraties constitutionnelles libérales sont souvent confrontées à des choix entre la liberté d'un individu citoyen et la nécessité de pourvoir à la sécurité et la sûreté du citoyen. Il a esquissé certains d'entre les droits fondamentaux des citoyens comme: 1) le droit à la sainteté de sa vie; 2) le droit à un traitement égal devant la loi; 3) le droit contre une arrestation arbitraire; 4) le droit à une procédure juridique (y compris le droit d'être jugé innocent jusqu'à ce que l'on soit prouvé coupable); et 5) le droit à la liberté d'association. Selon Prempeh, la collision entre la liberté et la sécurité « réside dans le fait que, d'une part, la protection de la liberté fait appel au contrôle et à des limites dans l'exercice du pouvoir de l'Etat alors que, d'autre part, la protection de la sécurité contre toute criminalité...fait appel à une action et une réponse de la part de l'Etat...laquelle action ou réponse implique souvent le recours à la force, à l'agression ou à une contre agression par l'Etat ». (ibid)

L'ouvrage de Prempeh s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le vol à mains armées et d'autres criminalités violentes sous la dispensation démocratique de la Quatrième République du Ghana. Il a abordé les défis rencontrés par le nouvel environnement démocratique pour combattre la criminalité par rapport à la manière dont de telles criminalités ont été combattues par les précédents régimes militaires. Il a conclu que là où le gouvernement a une raison considérable pour lutter contre la criminalité dans une communauté au Ghana, le gouvernement peut proclamer « une état d'urgence » dans la région tout en suivant les procédures prévues à l'article 31 de la Constitution de 1992. Dans de telles circonstances,

Prempeh convient que les droits et les libertés fondamentales des résidents des communautés en question peuvent être limités sans porter atteintes à la Constitution. (ibid: 3)

Aning, (2006: 26) s'accorde avec Prempeh qu'un ordre démocratique constitutionnel place généralement des limitations et contrôles juridiques mesurés et sur la police dans leur usage d'un pouvoir et d'une autorité coercitifs pour assurer l'ordre et le contrôle sociétaux. Ceci l'est ainsi selon Aning puisque la police fait souvent face au dilemme de la protection des droits et des libertés des individus tout en maintenant à la fois la paix et l'ordre public dans un environnement démocratique pour le bénéfice de toute la société. « En jouant ce rôle qui est plus ou moins compliqué, la police rencontre la situation souvent désagréable d'avoir à négocier les complexités qui accompagnent les conflits inéluctable entre les droits justifiables des individus et les intérêts de la société ».

Faisant des commentaires sur l'état de la police du Ghana, Prempeh a déploré l'abandon de la police par la plupart des gouvernements au Ghana depuis l'indépendance et a attribué le manque de capacités au niveau de la police pour combattre la criminalité à ce malheureux abandon de la police nationale. A son avis, la police ghanéenne en termes de ressources, de profil et de prestige, apparaît comme le deuxième cousin pauvre des militaires". (Prempeh, op. cit.). Cet avis par Prempeh sur l'abandon de la police du Ghana est appuyé par Andrea et Killingray (1991); Andrea et Killingray (1992); Mathieu Deflem (1994).

La faiblesse et la déficience professionnelle de la police ghanéenne ont été exposées lorsqu'en mai 2001, cent vingt six (126) personnes furent écrasées et piétinées à mort suite à l'utilisation du gaz lacrymogène par la police pour contrôler une partie de la foule qui vandalisaient le stade lors du match entre l'équipe d'Accra Hearts of Oak et l'équipe Kumasi Asante Kotoko au stade omnisports d'Accra. Une commission d'enquêtes officielle a conclu que la police a réagi excessivement au vandalisme et étaient fondamentalement responsable de l'incident. L'incident malheureux était une tragédie évitable que la police aurait pu évitée si elle était mieux formée et équipée. Le désastre au stade a provoqué un débat extensif concernant l'état de la police ghanéenne et le besoin pour le gouvernement de prendre des mesures sérieuses pour équiper et mettre à la disposition de la police les programmes de formation nécessaires dans le contrôle de la foule et la gestion du désastre. La gestion des émeutes au stade a démontré l'incapacité de la police de contrôler la foule sans avoir à se recourir à l'usage excessif de la force.

3. La réforme dans le secteur ghanéen de la sécurité

La réforme dans le secteur de la sécurité du Ghana a été largement prise en charge par la Constitution de 1992. Les éléments constitutifs de la démocratie ghanéenne pourvoit un cadre approprié pour la transformation du secteur de la sécurité. Ceci est basé sur l'entendement que la réforme dans le secteur de la sécurité devait être conduite par la réforme de la politique et de l'institution du mécanisme de contrôle en tant que surveillant du secteur (Atugba, 2003). Dans l'avis d'Atugba, un exemple clair de comment la Constitution de 1992 sert de pierre angulaire pour la réforme du secteur de la sécurité est la disposition qui mandate la création du Conseil d'Administration de la Police lequel est responsable de prodiguer des conseils au Président de la République sur les questions relatives aux politiques de la sécurité intérieure y compris le rôle et les attributions de la police (ibid).

La Police régit les différentes questions relatives au service de la police y compris mains non pas limitées au contrôle et à l'administration du service, des conditions de service, des pouvoirs et de la discipline des membres du personnel du service (Article 202 (2), Constitution de 1992). La Constitution fait du Vice Président de la République le Président du Conseil d'Administration de la Police nationale. Pourtant, lors qu'un Vice Président en exercice, Mr Ekow Nkensen Arkaah, et le Président de la République, Mr. Rawlings, avaient des difficultés pour s'entendre, le Président a apporté quelques modifications à l'effet que pendant le reste de leur mandat (1992 à 1996), le Vice Président ne présidait plus le Conseil.

Aning, K et Lartey(2009) on constaté que le secteur de la sécurité du Ghana n'avait commencé à expérimenter de sérieuse réforme qu'après les élections de 2000 qui ont amené au pouvoir le Nouveau Parti Patriotique (NPP) en 2001. Quand même il y avait de la pression pour l'introduction de la réforme dans les années 1980 et 1990, Rawlings avait résisté à l'inclusion des militaires dans une telle réforme. La longue période de la dictature militaire pendant la période qui précède au professionnalisme dans le militaire en particulier, et en général empêché le contrôle civil du secteur plus élargi de la sécurité. Le secteur a dès lors connu plusieurs transformations sous la longue période d'un régime civil ininterrompu depuis 1992.

La réforme la plus innovatrice et la plus efficace du secteur de la sécurité au Ghana dans la Quatrième République a été le rôle réservé au parlement dans sa responsabilité de contrôle parlementaire sur l'Exécutif, sous laquelle emprise se trouve directement le secteur de la sécurité. La Commission parlementaire spéciale sur la Défense et les Renseignements

(CPSD&R) joue un rôle crucial dans l'exercice du contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité. Leur responsabilité consiste "à examiner toutes les questions relatives à la défense et à l'administration territoriale".⁴³ Dans l'exercice de cette fonction très cruciale la CPSD&R dispose des pouvoirs investigateurs et peut s'enquérir dans toutes les activités des ministères, départements et agences (MDA). Leur rôle de contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité se trouve complété par les Commissions parlementaires sur les Comptes publics et les Finances.

En dehors de leur pouvoir d'investigation, les Commissions parlementaires sur les Comptes publics et les Finances sont également dotées des pouvoirs de contrôle sur la trésorerie publique. Ce rôle leur confère d'autres responsabilités sur le secteur de la sécurité en termes de financement et d'acquisition des équipements destinés au secteur. La Commission parlementaire sur les Comptes publics (CPCP) est également dotée du pouvoir de scruter toutes les allocations budgétaires aux ministères, départements et agences. Ceci permet alors à la Commission d'exercer directement un contrôle parlementaire sur les dépenses des militaires et des agences de sécurité. Il est cependant à noter que très souvent la question du secret excessif au sujet des questions de sécurité nationale a frustré l'exercice efficace du contrôle parlementaire sur la sécurité. Il ressort de la pratique traditionnelle de voir que les agences de sécurité évoquent les considérations sécuritaires nationales pour éviter ou frustrer l'exercice du contrôle parlementaire sur ce qu'ils peuvent se convenir de dénommer « des questions sensibles ».

L'échec de services de renseignement a toujours été au cœur de la plupart des conflits en Afrique et l'incapacité des forces de sécurité de prévenir et gérer les conflits avant qu'ils ne soient dégénérés en une pleine guerre. Faisant des commentaires sur les inadéquations des services de renseignements et du manqué de réformes dans le domaine de renseignements, Ebo Hutchful a observé que le service de renseignement est un secteur qui a été exclu de la démocratisation et de des réformes du secteur de la sécurité qui ont eu lieu dans la plupart des pays africains. Les organes de renseignements en Afrique continuent d'être vus comme ayant un pouvoir politique infini, manquant à la responsabilité et infestés d'une culture notoire d'impunité (Hutchful, 2003). Dans la plupart des pays africains, le mandat des agences de renseignements ne sont pas bien défini dans les législations du pays.

⁴³ See standing orders of parliament, order 158 outlines the functions and powers of Committees.

Dans le cas typique du Ghana, les agences de renseignements n'ont assumé un statut juridique approprié qu'après la promulgation de la loi portant Agences de Sécurité et Services de Renseignements (Loi.526) en 1996. La loi cherche à réglementer les activités des agences de sécurité et de renseignements et la création des conseils de sécurité dans les régions et les districts du Ghana. Les Conseils régionaux de sécurité (CORESE) et les Conseil de Sécurité dans les Districts (COSEDI) se sont révélés comme étant des acteurs clés dans la gestion des questions de sécurité au niveau local. La loi établissant les Agences de Sécurité et de Renseignements intègre pour la première fois depuis l'indépendance du Ghana, quelques responsabilités afférentes au contrôle législatif et judiciaire sur les agences de renseignements. La loi réunit les différentes agences de renseignements sous la même tutelle voire le Conseil national de Sécurité (CNS) qui est responsable devant le parlement. Le Conseil est obligé de soumettre un budget au parlement pour examen chaque année. Ceci permet au parlement de débattre des différents éléments du budget et contribuer à la consolidation du budget. Pourtant, malgré cette disposition, beaucoup d'observateurs au Ghana croient toujours que les agences de renseignements au pays, surtout le Bureau national d'Enquêtes (BNE) sont toujours ouvertes à de l'impunité et à l'abus de pouvoir.

La section 12(1) de la loi présente les attributions des agences de renseignement au Ghana comme suit:

- a. Recueillir, analyser, retenir et disséminer les informations et les renseignements appropriés concernant les activités qui peuvent constituer des menaces à la sécurité de l'Etat et du gouvernement du Ghana;
- b. Sauvegarder le bien-être économique de l'Etat contre les menaces posées par les actes ou omissions des personnes ou organisations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;
- c. Protéger l'Etat contre les menaces d'espionnage, de sabotage, de terrorisme, de détournement, de piraterie, de trafic de drogues et de tous autres actes de criminalité; et
- d. Exercer toutes autres fonctions qui peuvent lui être dévolues par le Président de la République ou le Conseil.

L'une des principales transformations positives du service de renseignements sous la Loi 526 de 1996 était dans le domaine de la décentralisation. La loi pourvoit à la décentralisation de l'activité du service de renseignements et de la responsabilité vis-à-vis des structures du gouvernement locale. Elle permet à plus d'attention sur le service de renseignements au niveau local par les agents affectés à ces localités. Ce changement dans la collecte d'information à partir d'une structure beaucoup plus centralisée en faveur des structures basées dans les régions

et les districts a contribué immensément au suivi efficace et à la production des informations, et aide beaucoup à suppléer aux efforts traditionnels de la police dans les régions et les districts.

La loi a mis en place un mécanisme intégré au niveau des districts, régional et national pour la protection et la gestion des conflits potentiels. La transmission régulière des rapports des districts aux conseils régionaux et nationaux a permis de veiller à ce qu'il y ait une alerte précoce au CNS concernant les domaines de conflits potentiels partout dans le pays (Kwadjo 2009). Au niveau des districts, les différentes agences de renseignements se réunissent et analysent des informations sur une grande variété de questions telles que la chefferie traditionnelle, le terrain, les différends ethniques, les crimes administratifs, le trafic transfrontalier des armes, le trafic des drogues, le vol des véhicules, le blanchiment d'argent et toutes autres formes de criminalités. Leurs conclusions ont été présentées à la COSEDI pour qu'une action appropriée soit prise. Dans beaucoup de cas, la COSEDI peut s'engager dans des mesures de prévention des conflits telles que l'arbitrage ou la médiation pour prévenir aux conflits (ibid). Cette innovation en termes de réformes du secteur de la sécurité a grandement contribué à la détection et à la gestion des conflits au niveau local. Elle a alors aidé à réduire l'aggravation des problèmes locaux en des violences incontrôlables. Dans les deux cas étudiés dans ce document, le rôle joué par la COSEDI dans la collecte d'information avant les conflits ne peut pas être surestimé.

Dans le cadre de la loi 526 de 1992, les conseils de sécurité régionaux et de districts sont responsabilisés des questions relatives aux menaces ou aux probables menaces à la sécurité dans leur juridiction. Pourtant, la CORESE et la COSEDI ont souvent fait l'objet d'une critique sévère pour avoir mal appliqué la loi et abusé leurs pouvoirs pour des raisons politiques. En 2004, par exemple, la CORESE dans la Capitale de la Région du Nord, Tamale, a ordonné de manière illégale à la police de remettre aux militaires, tous les détenus dans leurs cellules qui étaient arrêtés en rapport avec la violence électorale dans la ville. Elles avaient également demandé aux agents de sécurité à Tamale d'échanger des tirs avec les opposants. Cette action ne faisait pas partir du mandat des la CORESE mais était motivé par des intérêts politiques partisans. L'objet de cet ordre était le Président régional du parti d'opposition, le Parti de la Convention du Peuple (PCP) El hadj Issah Mobillah, qui faisait partie des détenus. après son transfert de la cellule de la police aux militaires, El hadj Issah Mobillah était mort dans la cellule des militaires. Il a été révélé que le rapport d'autopsie a identifié la cause de la mort comme étant les blessures dont les multiples abrasions sur son corps, cinq côtes brisées, l'effondrement du poumon gauche (Fraser et Lithur, 2005). Cet incident

était purement un cas des politiciens se servant de l'instruments du pouvoir de l'Etat (CORESE) pour réduire les opposants politiques au silence.

4. La Réforme au seing du Service ghanéen de la Police

La Quatrième République a connu la création de deux commissions principales par le Président de la République visant à recommander des réformes au sein de la Police nationale du Ghana. Il s'agit de la Commission du Juge Archer et de la Commission de Sam Okudzeto. Les deux commissions ont soumis des rapports qui ont de nos jours inspiré une transformation de la police ghanéenne. La Commission Archer avait pour termes de référence ce qui suit:

- a. Revoir la structure et les opérations du Service et déterminer sa réponse aux besoins de la mise en vigueur de la loi de la nation;
- b. Examiner le rapport du Chef de Police du Commissariat de Norfolk sur l'évaluation du Service de la Police en 1992 et émettre des recommandations;
- c. Evaluer les besoins de mains d'œuvre du Service et déterminer les moyens appropriés d'obtenir et de maintenir un service bien motivé;
- d. Rechercher les voies et moyens de décentraliser quelques aspects de l'Administration de la Police pour permettre à ce que les organisations régionales et de districts soient impliquées dans la mise à disposition des besoins en logistiques du Service;
- e. Examiner toutes les autres questions capables de promouvoir l'efficacité du service.⁴⁴

La Commission a soumis son rapport au gouvernement avec ses conclusions dont ce qui suit:

1. Il y a eu des violations flagrantes des règlements régissant les arsenaux et la délivrance des armes et des munitions.
2. Les règlements afférents à l'usage et à la maintenance des véhicules de la police étaient régulièrement ignorés.
3. Les niveaux de dépenses fixes par le Ministère des Finances ne subviennent pas aux besoins, programmes et activités conçus pour atteindre les objectifs de la police.

⁴⁴ Voir les termes de référence établissant la Commission du Juge Archer par le Président du Ghana.

4. Les approches de contrôle des foules ont besoin d'être modernisées, avec recours aux bombes à fumées et aux canons d'eau au lieu de matraques et de fusils.⁴⁵

Le rapport de la Commission a conclu, entre autres, que le Service de la Police du Ghana a été terriblement compromis, mal formé et mal équipé. Elle a recommandé à que le service soit bien équipé et entretenu pour lui permettre de remplir son rôle traditionnel de maintien de l'ordre public.

En 2001, le Président de la République a réagit vis-à-vis de la tragédie au stade en exerçant ses pouvoirs à l'article 278 (1) de la Constitution républicaine de 1992 et a nommé une commission pour mener des enquêtes sur le désastre. Les termes de référence de la Commission étaient ce qui suit:

- Mener des enquêtes sur les causes et les circonstances qui ont conduit aux morts et aux blessures subies par les spectateurs au Stade Omnisport d'Accra à l'occasion du match entre Accra Hearts of Oak et Asante de Kumasi le 9 mai 2001;
- Mener des enquêtes sur l'état de préparation des organismes publics pour contenir de tels désastres et urgences;
- Mener des enquêtes sur toutes autres questions qui paraissent avoir raisonnablement trait à l'événement malheureux lesquelles dans l'avis de la Commission devaient être examinées;
- Emettre des recommandations pour prévenir à la survenance future d'un tel événement malheureux;
- Emettre des recommandations pour renforcer les capacités des organismes publics de la nation de contenir un tel désastre;
- Emettre des recommandations pour punir au cas échéant tout fonctionnaire reconnu coupable;
- Faire d'autres recommandations qui pourraient s'avérer nécessaires;
- Soumettre dans un (1) mois, son rapport au Président de la République tout en justifiant ses conclusions et recommandations.⁴⁶

Après avoir parcouru les preuves disponibles et recueilli des déclarations auprès des différents témoins et experts qui sont comparu devant elle, la Commission a constaté entre autre que:

⁴⁵ Voir le rapport de la Commission du Juge Archer.

⁴⁶ Voir le Rapport de la Commission d'Enquêtes Présidentielle sur le Désastre au State Omnisport d'Accra le 9 mai 2001 (Rapport d'Okudzeto).

- . Les policiers qui étaient au service à l'époque n'avaient pas respecté leurs propres guides d'opération concernant la délivrance des armes à feu et leur usage correct;
- Le besoin d'alerte n'était pas restauré par la police;
- Quoique les tirs initiaux des canons avaient réussi à atteindre l'objectif visé voir arrêter le vandalisme, la police a toutefois eu recours aux tirs sans discrimination des balles en caoutchouc et du gaz lacrymogène. Les tirs n'ont pas cessés même après avoir atteint l'objectif;
- La manière dont la police a tiré sur les spectateurs qui se retiraient du stade établit le point que les tirs avaient été utilisés comme un instrument de punition, dont la majorité n'avaient pas participé au vandalisme.⁴⁷

Le Service ghanéen de la Police de nos jours n'est pas le même qu'avant que la mise en place des deux commissions citées ci-dessus ait soumis leurs rapports au Gouvernement pour action. Beaucoup d'entre les recommandations dans les deux rapports ont été mise en œuvre, et le Service de la Police du Ghana a connu une amélioration. Par exemple, suite aux recommandations du Rapport de la Commission Archer, le Service ghanéen de la Police a envoyé des cadres en France pour une formation sur le contrôle de la foule et la gestion des émeutes. L'actuel Chef de l'Unité, Force de Déploiement Rapide (FDR) du Service de la Police du Ghana fait partie de ceux qui ont bénéficié de la formation. Il considère la connaissance et l'expérience que lui et ses collègues ont eues à partir de la formation comme la raison pour le succès de son organisation dans le contrôle de la foule lors des élections de 2004 et 2008 dans le pays.

Une autre amélioration au niveau du Service de la Police du Ghana suite aux rapports des deux Commissions est dans le domaine de l'équipement et de la formation. Le Service est actuellement fier d'avoir à sa disposition des véhicules forts et des équipements modernes pour ses opérations. Elle a également augmenté le niveau de qualification pour le nouveau recrutement et introduit des mesures d'encouragement pour le personnel dans le but de mettre à jour leurs compétences tout en procédant à des études supérieures. Pourtant, il est évident que certaines d'entre les défis et inadéquations relevés dans les rapports minent toujours le Service. Ce qui est intéressant est les deux cas que nous avons étudiés dans ce document sont intervenus après les deux rapports. Les actions et omissions du Service de la Police dans le cas de Yendi est en particulier une grande

⁴⁷ Voir le Rapport d'Okudzeto.

indication qu'il y a encore beaucoup à faire eu égard à l'équipement, au commandement et au contrôle du Service.

5. Le Conflit de Yendi

Contexte

La guerre intra-ethnique de trois jours a Yendi entre la famille royale d'Abudu (Affaire Abuja) et la la famille royale d'Andani (Affaire Andani) est une étude de cas intéressante sur la façon dont les lacunes en matière de sécurité peut aboutir à un conflit évitable et préventif. Elle expose également la façon dont les agences de sécurité, après avoir raté l'opportunité de prévenir en premier lieu au conflit, ont échoué très lamentablement à intervenir pour sauver les vies et les biens. La lutte entre les factions des deux familles royales du 25 au 27 mars 2002 ont abouti à l'assassinat du suzerain de la région traditionnelle de Dagbon, le roi de la population Dagomba, le Ya-Na YakubuAndani II. Le conflit avait réclamé la vie de plusieurs personnes, avec beaucoup de maisons et bien biens précieux détruits dans le chef-lieu traditionnel de Yendi. Plusieurs survivants de conflit ont également subi des différents degrés de blessures. (République du Ghana, 2002)

La question centrale dans le conflit de Dagbon est la rotation de la chefferie traditionnelle de Nam entre les deux familles royales (Abudus et Andanis). Le différend de chefferie traditionnelle a été un conflit de longue date lequel remonte à l'époque précoloniale. Selon Amankwa (2005: 2-6):

Environs 1899 les Européens (les Britanniques et les Allemands) sont intervenus et ont signé des traités pour diviser le pays Dagbon et tout ce qui était dedans. Ils avaient complètement démantelé le système traditionnel de longue date de sélection et de rotation tout en introduisant un système de vote qui est complètement étranger à la population du milieu. Voici la situation qui a été héritée par la population de Dagbon. Les gens ne s'étaient pas arrêtés là. Autours de 1920, juste après la guerre, Dagbon a encore été réuni par les Britanniques qui avaient introduit un nouveau système de sélection et avaient même le courage d'introduire ce qui a été reconnu comme « périodes probatoires » pour les Ya-Na. Ainsi un chef peut être enlevé s'ils sont jugés d'être au dessous de la performance normale.

En 1930, les Britanniques ont essayé de trouver une solution durable au problème de chefferie traditionnelle en codifiant les lois et les traditions

inédites de succession au trône de Ya-Na, mais cette disposition ne pouvait pas non plus résoudre d'alternance au trône. (Ibid)

Le conflit était devenu une préoccupation sécuritaire nationale majeure après l'indépendance du Ghana lors qu'il a pris une dimension politique, avec l'intervention du premier Président du pays, Dr. Kwame Nkrumah, dans les questions traditionnelles de sélection et de nomination d'un Ya-Na. La population Dagomba du Royaume Dagbon constitue le groupe ethnique le plus grand au Nord du Ghana. Ils sont le deuxième groupe après les Akhan dans tout le Ghana en termes de nombre de population. Les Dagomba sont fortement solidaire du Ya-Na, par conséquent la position de Ya-Na est d'une importance capitale aux politiciens qui cherchent à avoir le soutien des sujets du Ya-Na lors des élections. Nkrumah avait apprécié la valeur politique de la population Dagomba en termes de fortunes électorales du Parti de la Convention du Peuple (PCP). Son intervention dans la contestation pour le poste de Ya-Na avait créé un précédent pour son successeur à suivre en se servant du pouvoir politique pour influencer une question traditionnelle de succession dans le Royaume de Dagbon. Tous les gouvernements depuis le régime de Nkrumah avait appuyé une famille royale ou une autre dans les différends coutumiers (Ladouceur 1972: 97-115; Staniland 1973: 373-389; Tsikata et Seini 2004).

La guerre de trois jours en mars 2002 était la toute dernière manifestation de l'intrusion de la politique nationale dans le différend coutumier. Au cours de la dispensation politique actuelle sous la Quatrième République, la famille royale d'Abudu est sympathique et s'est politiquement alignée au Congrès national démocratique (CND) (Fayemi, Jaye, et Yeebo 2003: 64; Tsikata et Seini 2004: 36). La victoire électorale du PNP en 2000 était considérée comme une victoire à la famille d'Abudu et une source de souci à la famille d'Andani. Le feu Ya-Na, Yakubu Andani II de la famille royale d'Andani, craignait que le nouveau gouvernement du PNP allaient se servir du pouvoir de l'État pour encourager les Abudu à remettre en cause le pouvoir et l'autorité absolus du Ya-Na. En revanche, la famille Abudu avait considéré la victoire du PNP comme une opportunité pour booster son image politique au pays de Dagbon. Ils ont alors commencé à contester les pouvoirs de Ya-Na en tant qu'une autorité absolue pour la célébration des fêtes et des cérémonies à Yendi. Dans l'avis de la Commission de Wuako, mise en place après la crise de 2002, avec l'amélioration dans le statut politique de la famille d'Abudu était encore venu une plus grande confiance dans la réclamation de leurs droits constitutionnels et leurs libertés fondamentales : liberté d'expression, liberté de religion, l'liberté d'association, liberté d'assemblée – les libertés

qui apparemment justifient la pluralité des voix, de cérémonie et d'événements » (République du Ghana, 2002: 65).

La cause immédiate du Conflict

Le conflit de mars 2002 à Yendi faisait directement suite aux questions autour de la célébration des fêtes musulmanes d'Eid-ul-Adha et de Bugum (feu) à Yendi. Pour la première fois dans plus de deux décennies, la famille royale d'Abudu a décidé de célébrer la fête d'Eid-ul-Adha en 2002. Il s'agit d'une fête musulmane qui est célébrée par tous les Musulmans partout au Ghana. Tous les Musulmans dans la ville de Yendi et dans son alentours sont supposés de célébrer la fête sous les auspices du Ya-Na. Cependant à cause du conflit qui existe entre les deux familles, les membres de la famille d'Abuja s'étaient absentes de la célébration de la fête avant 2002 parce qu'ils remettaient en cause l'autorité du Ya-Na. Ils cherchaient alors à célébrer la fête séparément de celle qui était organisée par le Ya-Na. Cette façon de faire constitue une remise en cause de la légitimité de l'autorité du Ya-Na.

Les Abudu étaient accordés la protection de la police et des militaires par le gouvernement. Le Ya-Na avait considéré l'approbation officielle de la célébration par les Abuja comme un affront à son autorité en tant que suzerain du pays de Dagbon. Il soupçonnait et n'avait plus confiance dans la police à Yendi. Le Ya-Na avait convoqué et reproché ouvertement le Chef divisionnaire de la Police Mr. Kwaku Fokuo, pour avoir pourvu de la sécurité à la famille d'Abudu pour célébrer la fête. Il a rejeté l'offre de protection de la police et avait commencé à mobiliser les gens pour mettre en place une armée privée pour assurer sa protection à lui. La famille Abudu avait quant à elle commencé à s'approvisionner en armes préparatoire à une guerre éventuelle.⁴⁸

Suite aux rapports du service de renseignements sur l'infiltration d'armes et de munitions à Yendi, la tension croissante dans la ville et des informations crédibles sur un affrontement imminent entre les deux familles rivales, le Conseil régional de Sécurité (CORESE), sous la directive du Conseil national de Sécurité, a imposé un embargo sur la célébration de la fête du feu à Yendi. Un couvre-feu de 6 heures à 18 heures a été annoncé pour renforcer l'embargo. Le couvre-feu devait être

⁴⁸ Voir le Rapport sur la crise de Yendi par l'Equipe spéciale d'investigation de la Police. Ce Rapport a été préparé par la première équipe d'investigation qui a rendu visite à l'endroit immédiatement après la fin du conflit. Les informations obtenues à partir de ce rapport ont été utilisées largement par le gouvernement pour constituer la base pour la création d'une Commission d'Enquêtes sur le Conflict (Commission Wuaku).

en place du dimanche 24 mars 2002 au mardi 26 mars 2002. Voici toute la demande du Conseil de Sécurité du District de Yendi (COSEDI). Les Abudu ont favorablement accueilli l'effort du gouvernement visant à annuler la fête. Ils étaient apparemment contents du fait qu'ils avaient réussi de l'avoir rendu impossible au Ya-Na de célébrer cette fête importante. Les Andanis, quant à eux, n'étaient pas contents et ils se sont opposés de manière véhémente à ce qu'ils considèrent comme étant un abus flagrant du pouvoir politique du gouvernement du PNP. (République du Ghana, 2002)

Le Ya-Na a jugé la disposition du gouvernement comme une tentative délibérée visant à réduire son autorité. Il a invité le Ministre régional d'alors, le Prince Imoro Andani (un prince de la famille Andani), à Yendi et lui a demandé de révoquer le couvre-feu et lever l'embargo sur la célébration de la fête du feu. Sans recours au CORESE ou à l'autorité compétente au niveau national, le Ministre régional l'a favorablement accueilli et a levé le couvre-feu aussi bien que l'embargo sur la célébration de la fête le soir du 24 mars 2002 (République du Ghana, 2002: 67).⁴⁹ Les Andani se sont réjouis de l'action du Ministre régional tandis que les Abudu n'en étaient point contents et ont eu peur de ce qui pourrait leur arriver. La guerre a alors commencé le lendemain soit le 25 mars 2002. La guerre a continué pendant trois jours et le troisième jour les Abudus avaient capturé le Palais Gbewaa, siège du Royaume Dagbon. Le palais était brûlé et les biens étaient pillés. Le roi et cinq d'entre ses chefs qui étaient avec lui étaient tués. (ibid)

La réponse de la sécurité

La crise de mars 2002 était clairement un cas typique d'échec au niveau du gouvernement tant avant qu'après la crise. Les forces de sécurité en place étaient trop lentes à répondre aux petites nouées qui se mobilisaient en un brouillard de guerre à Yendi. Malgré toutes les preuves palpables d'un danger imminent dans la ville après la célébration de la fête Eid-ul-adha, le Commissariat Divisionnaire de Police et le Détachement militaire de Yendi avaient attendu qu'à ce que la situation était incontrôlable avant

⁴⁹ Un haut responsable du gouvernement m'a informé au moment du conflit qu'il a reçu un appel téléphonique de la part du Ministre régional le 24 mars 2002, lui disant que lui-même, Ministre régional, a rendu visite à Yendi et a levé l'embargo sur la fête du feu et le couvre-feu. Selon le haut fonctionnaire du gouvernement, il a déclaré au Ministre régional qu'une telle action était au dessus de son pouvoir sans avoir l'approbation préalable du Conseil national de Sécurité (CNS) et que ce n'était pas également bon pour lui de quitter Yendi après avoir levé l'embargo. A son avis, en tant que premier responsable de sécurité dans la région, le Ministre devait rester à Yendi pour gérer les conséquences de son action.

de commencer à réagir. Il était clair au moment où la guerre a commencé le 25 mars que la sécurité qui était en place n'était pas prête pour le conflit. L'échange de tirs entre les factions a continué pendant trois jours sans l'intervention des forces de sécurité. Il n'y avait pas assez de logistiques pour la sécurité en termes d'armes et de munitions, aussi bien que de véhicules. Le seul véhicule de la police à Yendi n'était pas utilisable, si bien que la police avait dû s'accaparer d'un camion appartenant au Service ghanéen d'Enseignement pour leurs opérations. Les forces de sécurité ont refusé d'intervenir dans la lutte puisqu'elles n'ont pas d'équipement de protection et les combattants se servaient des armes plus sophistiquées que la police avait.⁵⁰

Le détachement militaire à Yendi lors de la crise n'était qu'une petite unité de onze soldats. En cherchant à savoir pourquoi les militaires ne se sont pas positionnés près du palais pour chasser les combattants, le commandant militaire, le lieutenant David Nagah Billah, a fait constater « qu'il n'avait que onze soldats, un cuisinier, un médecin, un opérateur de radio et quatre membres d'équipage. Il avait alors quatre soldats qui ne pouvaient pas être déployés pour aller contrôler la situation au palais du Ya-Na. Il y avait également le problème initial avec la batterie qui servait la seule voiture blindée à Yendi au moment de la guerre et lorsqu'elle était placée, une faute a été détectée avec le percuteur de la voiture. Les militaires avaient alors refusé d'agir très rapidement pour sauver le Ya-Na quand il a demandé l'aide à travers un émissaire pour son évacuation. Au moment où la voiture blindée a finalement réussi à arriver au palais, le Ya-Na ne pouvait plus être retrouvé et le palais avait déjà été brûlé.⁵¹

Résumé des conclusions

Les conclusions suivantes sont tirées du débat sur la crise de Yendi:

1. La levée unilatérale de l'embargo sur la célébration de la fête de Bugum (feu) aussi bien que la révocation du couvre-feu ont profondément compromis la situation de la sécurité à Yendi, et ont exposé la vulnérabilité de la sécurité sur le terrain.
2. Le manque de logistiques telles que les véhicules, les équipements et la main d'œuvre ont grandement réduit la capacité des forces de sécurité d'intervenir dans le conflit.

⁵⁰ Voir le témoignage du TP12 lors du Procès sur la Mort du Ya-Na. L'Inspecteur de Police Charles Adaba (TP12) a été stationné à Yendi lors du conflit et il faisait partie de l'équipe d'investigation qui s'était rendue dans la région pour recueillir des preuves auprès de la Police nationale du Ghana.

⁵¹ Voir le Rapport par l'Equipe d'Investigation spéciale de la Police.

3. La lente réponse du gouvernement d'envoyer un renforcement de la police ou des militaires n'a pas aidé la situation.⁵²
4. Le refus de la sécurité sur le terrain de retirer les armes des maisons privées avant le conflit était un facteur important qui a contribué à l'aggravation de la situation. Les forces de sécurité ont refusé d'agir sur des informations crédibles et de rechercher de manière proactive et enlever les armes qui avaient été importées à Yendi en guise de préparation pour la guerre.
5. La police n'a pas agi de façon professionnelle quand elle a permis au malentendu et aux mauvais sentiments entre elle et le Ya-Na d'interférer avec sa responsabilité primordiale de la protection des vies et des biens.
6. L'Etat a perdu son monopole sur le recours à la violence dans la région, avec les forces de sécurité qui étaient dépassées par les armes puissantes déployées dans la guerre par les deux parties au conflit.

6. Le conflit de Hohoe

Contexte

Le lundi 11 juin 2012, une violence communautaire s'est éclatée dans la Municipalité de Hohoe dans la Région de Volta entre les Gbi (les autochtones) et la Communauté Zongo (les colons). La violence a été provoquée par l'exhumation du cadavre d'El Hadj Alhassan, Chef Imam de Zongo, qui était mort et avait été enterré le 10 juin 2012. L'ordre d'exhumer le cadavre a été donné par le Chef suprême de la Région, le Togbega Gabusu VI. Cet acte de sacrilège avait provoqué la colère de la jeunesse de la Communauté Zongo qui ont manifesté leur colère et leur protestation sur le Chef suprême. Les jeunes ont vandalisé sa résidence traditionnelle et détruit ses biens personnels. Cette action de la jeunesse de Zongo a conduit à des représailles sur la communauté par la jeunesse de Gbi, qui ont considéré l'attaque de leur chef comme étant à la fois un acte de sacrilège et une déclaration de guerre contre le pays de Gbi et son peuple par la Communauté Zongo.⁵³ Les représailles qui ont suivi la situation ont provoqué une confrontation violente entre les deux communautés.

⁵² Un contingent des militaires et de la police n'était arrivé à Yendi que la nuit du 26 mars 2002. Il ne pouvait pas se déployer à l'endroit dans la nuit. Au moment où il a reçu des directives de faire le déploiement, le palais avait déjà été capturé par les Abuja et le Ya-Na avait déjà été tué.

⁵³ Voici le point de vue d'un informateur qui est également un autochtone.

Avant cette situation tendue et violente, les deux communautés avaient généralement coexisté paisiblement, réglant leurs différends, chaque qu'il en avait à travers le dialogue. Le conflit malheureux entre les deux communautés a commencé lorsque certain d'entre les membres de la jeunesse de Zongo ont accusé le personnel de l'Hôpital gouvernemental de Hohoe de la négligence dans la mort de leur collègue, un certain Magid Malik, qui était admis dans la section d'urgence de l'hôpital. Les jeunes avaient accusé le personnel de la section en charge des cas d'urgence d'avoir refusé de soigner leur collègue qui était amené en précipitation à l'hôpital. Leur prétendue négligence de la part de l'hôpital a provoqué la colère de ses collègues qui ont demandé à ce que son corps leur soit livré pour enterrement.

Le personnel de l'hôpital a informé la jeunesse enragée que sa demande ne serait honorée qu'après avoir prêté un serment puisque leur collègue était admis à l'hôpital moins de 24 heures avant sa mort.⁵⁴ Alors que les membres de la famille du garçon mort étaient allés à la cour pour obtenir un affidavit, un membre du personnel de la morgue de l'hôpital était invité à préparer le corps d'une autre femme qui était morte à l'hôpital presque en même temps pour transfert à la morgue. Voyant le personnel de la morgue, les jeunes du Zongo pensaient qu'il était venu pour effectuer le transfert du corps de leur collègue décédé à la morgue ce qui était contre la coutume musulmane locale. Ils ont attaqué le personnel de la morgue et vandalisé certains biens de l'hôpital.⁵⁵ L'affaire avait été réglée plus tard et le corps de leur collègue était remis à la famille pour enterrement. Le Chef exécutif de la Municipalité, le Commandant Divisionnaire du Bureau national d'Investigations (BNI), le Chef de la Police municipale et le Surintendant médical de l'Hôpital ont tous assisté aux funérailles. L'affaire paraissait avoir été réglée dûment sur le champ.

Puis le samedi 8 2012, le Chef Imam de la communauté est décédé. Selon la coutume, les dirigeants de la communauté Zongo ont envoyé des émissaires d'abord à leurs propriétaires les Blas⁵⁶ pour les saisir de la mort de l'Imam et les inviter officiellement à prendre part à l'enterrement et aux funérailles. La délégation est ensuite partie à la résidence traditionnelle du chef suprême pour l'informer et informer ses chefs de la triste nouvelle. Étaient présents à la réunion tous les chefs traditionnels de la communauté

⁵⁴ L'hôpital traitait la mort comme une affaire coroner.

⁵⁵ L'interview avec Mariga à Hohoe, 27 décembre, 2012

⁵⁶ Les Bla, une subdivision de la composition ethnique de l'Etat Gbi, selon mon informateur, a donné le terrain aux présents colons de la Communauté Zongo dans les années 1930.

sauf le chef suprême, le Togbega Gabusu VI, que la délégation a appris n'était pas en ville. Après la réunion avec le conseil traditionnel, la délégation a été donnée une copie d'une pétition adressée au Chef exécutif de la Municipalité (CEM) avec des copies au Commandant Divisionnaire du Service ghanéen de la Police, au Commandant municipal du Service ghanéen de la Police, au Commandant du Bureau national d'Investigation (BNI), à tous les Chefs divisionnaires de Gbi et au Mamaga Dewotorny I (Reine Mère Suprême de Gbi), demandant l'exhumation du corps de Magid Malik du Cimetière public de Hohoe. Nous invitons au CEM à bien vouloir ordonner l'exhumation du cadavre de Magid Malik... le corps devrait être enlevé et enterré à tout endroit de leur choix MAIS NON PAS dans le pays Gbi" Conseil traditionnel de Gbi, 2012, l'accent dans le texte original). Ce qui est le plus instructif était pourtant la demande adressée que « désormais aucun corps ne serait enterre sur les tarrains de Gbi ». Cette mesure drastique, le Conseil a fait remarquer dans la pétition, s'est avéré nécessaire suite au comportement violent de la communauté Zongo » (Ibid). Le Conseil a cité l'attaque du personnel de l'hôpital comme un cas typique. Le contenu de cette lettre en date du 7 juin 2012 et signé par le Togbega Gabusu VI, dans les mots de RidwanMariga, porte parole de la Communauté Zongo, a étonné et horrifié la Communauté Zongo ». Cette décision unilatérale prise pour punir conjointement la Communauté Zongo suite au comportement criminel de quelques membres mécontents de la jeunesse est injuste au regard des dirigeants et des membres de la communauté. Les dirigeants de la communauté étaient retournés à leurs propriétaires, les Bla pour chercher à savoir s'ils sont conscients de cette directive et savoir quelle mesures la communauté devrait prendre pour apporter une résolution pacifique à la question afin de donner lieu à l'enterrement du feu Chef Imam.

A la surprise des dirigeants de Zongo, Chef des Bla a dit qu'il n'était pas au courant d'une telle directive et n'avait pas reçu une copie de ladite pétition. Le Chef, voyant le sérieux de la directive, a demandé à la délégation de l'accompagner à la maison traditionnelle du roi pour aller voir le Chef suprême au sujet de l'affaire. A son arrivée, sa demande traditionnelle d'audience avec le Chef suprême au sujet de l'affaire a été rejetée par le Togbega Gabusu VI qui a averti que les dirigeants de Zongo ne devraient aucunement chercher à enterrer le Chef Imam sur le terrain de Gbi sinon selon Ridwan Mariga qui a cité textuellement le Chef, « ils vont faire face aux conséquences de leur action ».

Pendant que les négociations étaient encore en cours entre le conseil traditionnel, le CEM et les dirigeants des services de sécurité, la communauté Zongo croissait dans la colère et la frustration au sujet du retard dans l'enterrement du Chef Imam. Les jeunes de la communauté

devenaient impatients. Selon la tradition islamique, le mort devait être enterré aussi immédiatement que possible après sa mort. Ensuite, plus tard le dimanche soir du 10 juin 2012, un message était envoyé par l'un des parents au sein du conseil traditionnel (nom et identité de la personne retenu dans l'anonymat) informant les dirigeants de la Communauté de Zongo que l'autorisation a été accordée pour l'enterrement de l'Imam en Chef. L'Imam en Chef fut alors enterré. Pourtant, immédiatement après l'enterrement, il s'était révélé que l'autorisation pour enterrer l'Imam en Chef n'avait pas encore été donnée. En conséquence, l'ordre était donné par le Chef suprême pour l'exhumation du corps du feu Imam en Chef. Sur la base de cette information, les dirigeants de la Communauté Zongo et les dirigeants de Bla en ont saisi le Commandant Divisionnaire de la Police et ont demandé à ce que quelques policiers soient affectés au cimetière pour sécuriser le cimetière afin d'éviter l'exhumation du corps de l'Imam en Chef⁵⁷.

Le lendemain matin, le 11 juin 2012, à l'horreur de tout le monde, la Communauté Zongo a reçu le rapport selon lequel le corps de l'Imam en Chef a été exhumé et déposé dans la banlieue de la Municipalité de Hohoe (Ghanaweb.com, 11 juin, 2012a). This sacrilegious act incensed the youth of the Zongo community who marched to the palace of the paramount chief. Une centaine de jeunes ont vandalisé les effets personnels du Chef et détruit certains biens dans la maison coutumière du Chef (Ghanaweb.com, 11 juin, 2012b). Les rumeurs sur l'attaque du Chef et du palais se sont répandus dans les alentours des communautés Gbi tant dans la municipalité qu'à l'extérieur. Les jeunes dans ces communautés se sont également mobilisés et ont commencé à attaquer les magasins et les maisons appartenant aux membres de la Communauté Zongo. Ces représailles ont paralysé la vie socioéconomique avec des dizaines de personnes fuyant leurs maisons pour se sauver la vie. En réalité, plus de 600 personnes ont fui pour aller dans les villes et villages voisins pour chercher du refuge. (Ghanaweb.com, 14 juin, 2012). Beaucoup d'entre les magasins appartenant aux membres de la Communauté Zongo étaient perquisitionnés par les jeunes de Gbi qui ont détruit des biens allant dans des millions de Cédés ghanéens.

Réponse sécuritaire et gestion de conflits

Les représailles violentes par les jeunes de Gbi ont rendu très précaire la situation de la sécurité dans toute la municipalité. Les rapports concernant les tirs, la brûlure des maisons et des magasins appartenant aux Musulmans et les rapports parvenant aux communautés concernant la

⁵⁷ Cette demande n'a pas été exaucée par la police selon ma source d'information.

mobilisation de la jeunesse dans et autour de la Municipalité de Hohoe et des endroits éloignés dans les autres régions du pays pour défendre leurs frères ont cherché à transformer la crise en une grande guerre ethnique et religieuse⁵⁸. Cette information très déconcertante qui avait été réunie par les Service de Renseignements ont inspiré la forte réponse au niveau de l'architecture sécuritaire nationale et régionale aussi bien que les manœuvres diplomatiques acharnés par la Chambre régionale des Chef coutumiers de la Région de Volta, le Bureau national de l'Imam en Chef et le Conseil national de la Paix.

Alors que la réponse sécuritaire initiale était faible ⁵⁹ — suite à l'impossibilité de la police de mettre fin à la violence perpétrée par les jeunes venus des deux communautés, l'architecture sécuritaire nationale a réagit très promptement vis à vis de la crise qui s'aggravait en déployant assez de soldat sur le terrain avec pour ordres de faire ce qui suit : 1) protéger la vie et prévenir à plus de destruction des biens ; 2) contrôler immédiatement l'aggravation de la violence. L'appel pour le renforcement lancé sur le conseil du Conseil municipal de la Sécurité (COMUS) a conduit au déploiement de plus de 300 militaires et 200 policiers dans la municipalité.⁶⁰ Ces forces de sécurité ont pris leurs positions autours des

⁵⁸ Ma source d'information sur la sécurité m'a parlé d'un rapport de sécurité obtenu dans les alentours.

⁵⁹ Mon informateur sur les questions de sécurité m'a donné des explications sur la laxité et la réaction inefficace de la sécurité comme étant dues à l'absence des officiers sur le terrain. Il a déclaré que plus de la moitié du personnel de la police dans la municipalité était envoyée à Kpsa au Nord de Volta pour restaurer la paix et la sécurité suite au différend coutumier.

⁶⁰ L'interview avec le Commandant Divisionnaire du BNI à Accra le 10 janvier 2013

installations cruciales (les biens du gouvernement et commerciaux). Un couvre-feu du soir au petit matin a été imposé par le Ministre de l'Intérieur et le Conseil national de Sécurité (CNS) sur le conseil du Conseil régional de Sécurité (CORESE). Cette action, pour emprunter les mots au Ministre de la Région de Volta d'alors, visait à permettre aux forces de sécurité d'évaluer et assurer pleinement le contrôle de la situation. (Ghanaweb.com, 11 juin, 2012c). Ces mesure immédiates par l'architecture sécuritaire régionale et nationale a produit un effet à long terme dans le contrôle du conflit.

A vrai dire, le renforcement militaire et policier et l'imposition du couvre-feu ont change les dynamique sécuritaires du conflit. Le nombre accru du personnel déployé ont aidé les forces de sécurité à restaurer la paix dans la municipalité en évitant de pleins assauts réciproques par les jeunes des deux communautés. En particulier, la présence des militaires a envoyé un message fort aux parties belligérantes et à la jeunesse que l'architecture sécuritaire nationale était prête à répondre à toute tentative de perturbation de l'ordre public dans la communauté. Les militaires ont entrepris la patrouille des rues de la ville, conduit une recherche des criminels, impose un couvre-feu alors que la police ont sécurisait les installations du gouvernement et commerciales en montant des barricades dans les routes principales qui mènent au centre commercial de la municipalité. Alors qu'il y avait des lacunes occasionnelles au niveau de la sécurité, en général et les militaires et la police ont réussi à maintenir un contrôle sérieux sur le mouvement illégal des personnes, surtout des deux communautés. Cette restriction au niveau du mouvement et du rassemblement des gens ont donné lieu à un dialogue ouvert-amenant les dirigeants des deux communautés à se parler.

Ce qui est particulièrement important dans la gestion de la crise de Hohoe est la participation des acteurs non sécuritaires. En réalité, au sommet du conflit, le rôle médiateur joué par les dirigeants de la Chambre régionale

des Chefs coutumiers de la Région de Volta, l'Imam en Chef de la nation et les dirigeants du Conseil national de Paix a contribué très largement à la réduction considérable des tensions et à l'ouverture de l'espace pour un dialogue plus sérieux. A vrai dire, au fur et à mesure que la situation sécuritaire dans la municipalité s'améliorait, l'intervention des voies dirigeantes et l'autorité morale qu'elles ont produite sur le conflit ont changé le comportement des parties en guerre. En effet, quant à la Communauté, l'intervention surtout de l'Imam en Chef, dans les mots de Ridwan Mariga « était l'intervention la plus importante qui a permis d'éviter l'aggravation du conflit ».

Leçons

La gestion et le règlement du conflit de Hohoe offre des leçons utiles pour le règlement des autres situations de conflits dans le pays. En premier lieu, la collaboration efficace entre le Conseil de Sécurité Municipal le Conseil de Sécurité Régional au début du conflit était un facteur principal qui contribue au règlement du conflit. Deuxièmement, la réponse immédiate et rapide de l'architecture nationale de sécurité était également une intervention opportune pour réduire l'aggravation du conflit. Il y avait une réaction rapide au conflit violent de Hohoe contrairement à la réponse très lente par la sécurité nationale à la violence communautaire de Yendi. Le résultat de cette réponse rapide était la gestion positive du conflit et la protection des vies et des biens dans la région.

En plus, il y a eu une intervention politique de haut niveau dans la gestion du conflit. Le Président de la République avait exprimé des soucis et démontré son engagement à veiller au règlement du conflit pour éviter des pertes supplémentaire de vie et de biens. Le Vice Président d'alors (actuellement Président de la République et le feu Ministre régional pour la Région de Volta ont beaucoup aidé le processus de la gestion du conflit. Ce niveau d'intervention avait introduit un sens d'urgence et de prééminence nationale au conflit. Enfin, l'intervention des acteurs de sécurité non traditionnels était toute une autre leçon à apprendre du conflit de Hohoe. L'Imam en Chef au niveau national, la Maison régionale des Chef dans la Région de Volta et le Conseil national de la Paix étaient des acteurs principaux dans le règlement du conflit. Ils ont tous contribué au règlement du conflit.

7. Conclusion

Le secteur de la sécurité au Ghana a subi une transformation majeure depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1992. La Constitution a posé elle-même le fondement pour la démocratisation du Service ghanéen de la Police et la responsabilité des services de sécurité en général devant le peuple vers leurs représentants (le parlement). Cependant les cas de Yendi et de Hohoe permettent à une comparaison concernant les services de sécurité du Ghana et leur capacité aussi bien que leur compétence pour répondre aux conflits qui ont le potentiel de menacer la sécurité de l'Etat.

Les événements malheureux à Yendi qui ont conduit à la mort du roi puissant tels que le Ya-Na, ont exposé l'état déplorable du Police ghanéenne. L'effondrement total de la sécurité à Yendi pendant trois jours était une atteinte grave à l'image du secteur de sécurité du pays en général. Pourtant, une décennie après la performance médiocre des agences de sécurité à Yendi, elles ont eu une autre opportunité pour refaire leur image à Hohoe. Avec l'aide des acteurs non étatiques, les agences de sécurité ont réussi à prévenir à l'aggravation du conflit en une pleine guerre. Tous les ingrédients pouvant faciliter la dégénération de la situation en une guerre entre les autochtones et les colons étaient bel et bien en place, pourtant l'intervention de la sécurité et des autres parties prenantes ont aidé à bien gérer la crise pour créer une atmosphère favorable au processus de règlement des conflits dans la communauté.

Références

Amankwa, Kwame (2005), "Amanfuo – Le bon, le mauvais et le laid à Dagbon",

<http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/features/index.php>.

Aning K., Lartey E., 2009, 'Le Contrôle parlementaire sur le Secteur de la Sécurité: Leçons du Centre de Coopération international du Ghana, New York

Aning, Kwesi E. (2006), Un survol de la Police nationale du Ghana, Journal sur la Gestion du Secteur de la Sécurité © GFN-SSR, University of Cranfield, UK, ISSN 1740 – 2425, Vol 4 Number 2., 20 avril 2006.

Atuguba, A. Raymond (2003), “Le Contrôle de la Police au Ghana”, une communication préparée à l’intention du Groupe africain sur la Recherche et le Dialogue en matière de sécurité (GARD), novembre 2003, (non publié). La Constitution du Ghana, 1992.

Fayemi, K. T. Jaye et Z. Yeebo (2003), “La Démocratie, la Sécurité et la Pauvreté au Ghana: Une revue à mi-parcours de l’Administration Kufuor”, la Démocratie et le Développement: Journal des Affaires ouest africaines, 3:2.

Fraser et Oye Lithur (2005) Mobillah et la tuerie extrajudiciaire après les élections de 2004, Moden Ghana General News, March 1 2005.
<http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=76310> Récupéré le 3 février, 2013 à 23 heures.

Conseil traditionnel de Gbi (2012) *La Pétition pour l’Exhumation du Corps de Magid Malik du Cimetière public de Hohoe*. Hohoe: Bureau du Président du Conseil traditionnel de Gbi

Ghanaweb.com (11 juin 2012a) *Les Musulmans de Hohoe en Protestation contre l’Exhumation de l’Imam*.
www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=241563 Récupéré le 28 décembre, 2012.

Ghanaweb.com (11 juin 2012b) Violence à Hohoe suite à la brûlure du palais du Chef suprême.
www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=241566 Récupéré le 28 décembre 2012.

Ghanaweb.com (June 14, 2012) La fuite de centaines de Hohoe: 2.100 personnes déplacées.
www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=241958 Récupéré le 28 décembre 28, 2012.

La Police nationale du Ghana (2002), Rapport sur la crise de Yendi par l’Equipe spéciale d’Investigation de la Police, (SIT/YC/V ½) soumis au DG de la Police nationale du Ghana, Ghana Police Headquarters, Accra.

GdG, Résumé synoptique – Rapport de la Commission présidentielle sur la Police nationale du Ghana, mars 1997.

GdG, Rapport de la Commission d'Enquêtes Présidentielle sur le Désastre au Stade Omnisport d'Accra du 9 mai 2001 (dénommé Rapport d'Okudzeto). Chambre du Parlement, Ordre permanent 158 de novembre 2000.

Hutchful, Ebo (2003) “Retour des Précipices: L'Expérience du Ghana” dans Cawthra G. et Luckham, R (ed) La Gouvernance de l'Insécurité: Le Contrôle démocratique des Militaires et l'Etablissement de Sécurité dans les Démocraties de transition. UK. Maison d'Edition Zed, S.A.

Landouceur, P.A. (1972), “Le Différend de chefferie traditionnelle de Yendi ”, Journal Canadien d'Etudes africaines, Tome n°1

Prempeh, H. Kwasi (2003), La Liberté contre la sécurité: la Protection des droits de l'homme et la Sécurité publique dans une démocratie, Note de CDD-Ghana, Tome n° 6 Numéro 1, mai 2003.

Reno, W (1998), La politiques des suzerains et les Etats africains, London: Lynne Rienner Publishers, Inc.

République du Ghana (2002), Rapport de la Commission d'Enquêtes (sur les événements de Yendi) C.I. 36/2002, Commission Wuaku, soumis à Son Excellence Président John Agyekum Kufuor au Château présidentiel le mercredi 26 novembre, Accra: Maison d'Edition du Ghana, Imprimerie de l'Assemblée.

Staniland, M. (1973) “La manipulation de la tradition: la politique au nord du Ghana ”, Journal d'Etudes de Développement.

Les initiatives des droits de l'homme du Commonwealth, (2007), “The Police, the People, the Politics: la responsabilité de la Police au Ghana”, <http://www.humanrightsinitiative.org/publications>

La République contre Iddrisu Iddi (alias Mbadugu) et 14 autres, Procès d'instruction de 15 personnes accusées de meurtre du Ya-Na, 2011.

Tsikata, D. et W. Seini (2004), “Identités, inégalités et conflits au Ghana”, Une communication présenté lors d'un Atelier regional du Centre de Recherche sur l'inégalité, la Sécurité humaine et l'Ethnicité (CRISE), Université d'Oxford à l'Université

Chapitre trois

Gouvernance du Secteur de la Sécurité au Libéria

présenté par

Dr. Thomas Jaye

1. Introduction

Historiquement, la gouvernance du secteur de la sécurité au Libéria a été caractérisée par un certain nombre de défis. Elle comprend les éléments suivants mais ne se limite pas à ceux-ci: les longues années de régime du parti unique ; les longues années d'autocratie et le phénomène associé de la « présidence impériale » , le manque d'indépendance des pouvoirs législatif et judiciaire libériens , le manque de connaissance du secteur de la sécurité par les législateurs ; la focalisation étroite sur la sécurité , le militariste et le régime centré sur l'État , par opposition à la sécurité

centrée sur la société et l'être humain ainsi que d'autres facteurs . Ceci a influencé la nature prédatrice de l'armée au cours des années (1908 à 2003) et nourri une culture de l'impunité, l'incompétence et l'indiscipline, qui a pénétré le tissu même du secteur tout au long de son histoire. En outre, les années de guerre (de 1989 à 2003) ont rendu les différents éléments du secteur de la sécurité du pays dysfonctionnels et poursuivant les lignes partisans en raison de l'alignement avec les différents groupes armés au cours de cette période.

Par ailleurs, comme toute part dans la région ou à de part le continent, la loi établissant la plupart des agences de sécurité du Libéria (à l'exception de la défense et du renseignement) sont obsolètes. Tout cela constitue un réel défi pour la gouvernance du secteur de la sécurité au Libéria parce que l'héritage du passé continue de hanter ces institutions. Par conséquent, les défis de la gouvernance du secteur de la sécurité sont ancrés sur l'histoire du Libéria.

Dans cet exposé, l'histoire des origines et la nature prédatrice du secteur de la sécurité est explorée , la question de l'impunité est examinée dans le cadre spécifique à des cas réels où les agences de sécurité, ainsi que les factions armées (pendant les années de guerre : 1989-2003) ont commis des violations des droits de l'homme et commis des actes sans être traduits en justice; la question de la faiblesse de la surveillance législative des agences de sécurité est examinée , et la législation obsolète régissant le secteur est explorée en suscitant des critiques.

2 . La gouvernance du Secteur de la sécurité dans une perspective historique

Afin d'apprécier les défis de la gouvernance du secteur de la sécurité au Libéria, il est essentiel de se pencher sur l'histoire de l'évolution de l'Etat libérien et les institutions coercitives qui y sont associées. Ceci est important parce que l'émergence de l'Etat libérien moderne a influencé le caractère et la gouvernance du secteur de la sécurité dans une large mesure. Comme un Etat de colons, ceux qui le gouvernaient étaient dans une peur et une insécurité constantes à cause de la mauvaise relation entre eux et les indigènes africains; une relation qui a été caractérisée par l'exclusion de la grande majorité des peuples autochtones des affaires de l'Etat. L'autre facteur est le défi de la double administration: Etat moderne par rapport à le règne traditionnel de «l'hinterland», auquel se référaient les régions rurales du pays.

L'une des conséquences de la mauvaise relation entre les deux groupes a été la formation de l'embryon du secteur de la sécurité au Libéria dénommé les «gardiens de la maison » (Liebenow , 1966 : 53-54). Les

«gardiens de la maison » ont été organisés pour la sécurité des colons en tant que des individus et de la communauté; il a été conçu pour repousser les attaques des personnes ou groupes «hostiles» des hameaux et villages voisins. L'autre institution qui a émergé depuis le début de la colonie était la Milice. Elle a servi comme embryon du secteur de la sécurité à partir de Août 1822, et selon Amos Sawyer, elle fut établie à la suite d'une « attaque imminente sur le Cap Mesurado ». En conséquence, plusieurs hommes ont été organisés dans une milice et la loi martiale a été déclarée pour des fins de défense (Sawyer, 1992: 79). Selon son récit, après trois ans, un plan du gouvernement civil a jeté les bases pour que la milice soit reconnue légale. Dans cet esprit, sous la supervision d'un agent, un comité de la milice coloniale serait établi (Sawyer, 1992: 79). Dix-sept ans plus tard, en 1839, la force de la milice a augmenté de la compagnie à un régiment; des unités volontaires de milice ont été établies, mais:

Toutes les unités de la milice devaient être certifiées par l'agent à travers la réception d'une charte. Les répétitions des milices étaient devenues obligatoires quatre fois par an»; en 1846, l'année avant la proclamation de l'indépendance, la force avait augmenté de deux régiments, et « les miliciens ont été payés lorsqu'ils sont appelés en service actif » (Sawyer, 1992: 79-80).

Le récit souligne également que, bien que les fonctions de la milice ont été absorbées par la Force de Frontière Liberia (LFF) en 1908, elle est restée une force de réserve dans le pays jusqu'en 1980, où elle a finalement été dissoute (Sawyer, 1992: 80).

La LFF a été organisée afin d'éviter de nouveaux empiétements coloniaux sur les territoires libériens , et également afin d'assurer la mise en œuvre du Plan Barclay à étendre les pouvoirs du Libéria dans l'hinterland, en particulier pour écraser les révoltes des Africains autochtones. Ainsi, les questions internes et externes de la gouvernance ont influencé cette décision. Ce point est renforcé par certains des auteurs sur le sujet. Par exemple, Yekutiél Gershoni affirme que la question de l'élargissement de l'autorité libérienne dans l'hinterland constitue l'un des facteurs cruciaux pour la naissance de la LFF, car sans elle la mise en œuvre du Plan Barclay Arthur serait difficile, voire impossible. Selon lui, il s'est vite rendu compte que si la force a été appliquée, cela pourrait s'avérer impossible. Ainsi, Barclay pensait à l'idée d'une force de police, mais s'est vite rendu compte également que « pour avoir une force de police efficace dans l'hinterland, il était d'abord nécessaire d'avoir un corps militaire bien formé, discipliné et fort, » (Gershoni 1985: 42.). Notamment, la seule organisation militaire existant au Libéria à l'époque était la milice, qui a été mal préparée pour une telle tâche.

Par conséquent, avec le soutien de la Grande-Bretagne, l'administration a mis en place la LFF pour les raisons suivantes : «empêcher la promotion du français vers l'arrière-pays du Libéria, et annuler toutes les révoltes africaines contre le gouvernement central » (Gershoni 1985 : 43) . En termes de gouvernance, les soldats étaient subordonnés aux commissaires de district. Sur la question de la gouvernance:

Bien que le commissaire fût la plus haute autorité dans le quartier, il n'a pas été autorisé à commander des soldats sans l'approbation de l'officier en service dans sa circonscription. Les tribunaux civils et militaires distincts ont été institués; les commissaires ne pouvaient pas procéder à des procès des soldats et il est interdit aux officiers de la LFF de juger des civils (Gershoni 1985 : 46) .

Dans sa durée de vie, la LFF " a fonctionné comme une partie intégrante de l'administration de l'arrière-pays»; la collecte des impôts, le recrutement de main-d'œuvre indigène à des fins publiques et privées, et les commandants des détachements de district devaient rendre compte aux commissaires de district » (Sawyer, 1992 : 200). J. Gus Liebenow renchérit également ce point quand il écrit que les fins de cette situation comprennent: la régularisation de leur contrôle sur le territoire qu'ils prétendaient gouverner et la perception des impôts ce qui a fourni des droits de douane par la collecte des impôts dans les zones rurales. Cette force prédatrice a également exercé des fonctions de police (Liebenow , 1966 : 108) . Malheureusement , dans l'exercice de ces fonctions, la LFF abusé des droits des populations rurales en les brutalisant, allant même à l'exploitation sexuelle et les abus dans les villages en toute impunité .

La Grande-Bretagne a aidé à établir la LFF basée sur une demande par Barclay lors d'une visite à Londres en Août 1907. C'est alors qu'il a demandé l'appui diplomatique dans le différend frontalier de longue date entre la France et le Libéria. Par conséquent, la Colombie a proposé de fournir une aide à la réforme des systèmes monétaires et judiciaire du Libéria, et aussi la mise en place d'une force de frontière (Gershoni 1985 : 44) . Cela a été accepté par Barclay et les deux parties ont convenu que serait formé la LFF basée sur le modèle de la Sierra Leone et équipée d'armes britanniques et ordonnée et formée par des officiers britanniques (Gershoni , 1985 : 44) .

Néanmoins, l'expérience libérienne avec l'armée britannique a été marquée par la suspicion, les tensions et des crises. Par exemple, en raison de son mépris pour les commissaires libériens de district , dont beaucoup étaient des colons , l'officier britannique en charge de la LFF , le Commandant

Robert Mackay Cadell , amenait les nouveaux recrues à prêter serment d'allégeance à sa personne , par opposition à l'Etat et par la suite , il les a même utilisés pour susciter une révolte contre le gouvernement, mais il a été écrasé par la milice libérienne existant en 1909 (Gershoni , 1985:44) . C'est pourquoi les autorités libériennes se sont tournées vers les Américains pour le soutien et le Commandant Charles Young a été nommé attaché militaire à Monrovia en 1912. Sous son commandement, la LFF a commencé à jouer le rôle pour lequel il a été initialement conçu comme conduit pour le contrôle de l'hinterland (44).

En conséquence, l'autre facteur qui a influencé l'émergence de l'embryon des institutions de sécurité était qu'à la fin du 19ème siècle, les puissances coloniales, à savoir , la Grande-Bretagne et la France avaient annexé des parties du territoire du Libéria parce que ce dernier n'a pas pu établir un contrôle efficace sur les zones qu'il revendiquait comme partie de son territoire. L'empiètement colonial sur le territoire libérien constituait une nouvelle source de menace pour le jeune Etat libérien et je le répète, en 1908, les autorités ont été contraints d'organiser la LFF. Cette nouvelle force de sécurité a brutalisé les populations rurales et fonctionne avec la compréhension que la sécurité de l'État était prioritaire sur celle de la société.

Tel que souligné antérieurement:

Le contexte initial pour la pensée de sécurité a été motivé par la nécessité d'assurer la suprématie du colon sur les populations autochtones d'Afrique, conjurer les revendications coloniales aux territoires libériens et, inévitablement, maintenir le statu quo. Ainsi, par rapport à la domination coloniale dans d'autres parties de l'Afrique, les colons ont imposé leur règle par la peur et la brutalité dans les communautés autochtones (Jaye , 2008 : 170).

À bien des égards, cette pensée a influencé la nature des institutions de sécurité qui ont émergé tout au long de l'histoire du pays et ils ont été caractérisés par la domination et le contrôle le plus souvent par des mesures répressives et coercitives. Les expériences de la LFF dans les régions rurales du pays où ils ont supprimé les Africains indigènes par la force brutale permettent de vérifier cette hypothèse. En outre, tout au long des années de régime de parti unique sous les Vrais Whig Party (TWP) les groupes et les militants d'opposition ont été harcelés, intimidés et surveillés en poursuite de la sécurité du régime.

Au Libéria, une manifestation classique de la sécurité du régime est que « la gestion civile des forces armées et le secteur de la sécurité était

entièrement placée sous les offices du président, qui sert en tant que commandant en chef des forces armées du Libéria ». La relation directe entre le bureau du Président et son influence sur ces derniers les a aidés à affaiblir la surveillance et la gestion civile du secteur de la sécurité (Jaye , 2008: 170).

Cela était particulièrement vrai sous la présidence de William V.S. Tubman, père, sous l'administration de qui plusieurs agences de sécurité ont été créées dans le pays. Selon un récit, en plus de l'armée et de la police, environ quatre agences de sécurité ont été organisées pour étudier et surveiller les activités et les opinions des citoyens. Il s'agit notamment, mais non limiter à ce qui suit : Les Services de Sécurité Nationale et de Renseignement (NISS) , le Bureau National d'Enquête (NBI) , le système de sécurité spécial (SSS) et le Bureau exécutif action (EAB) (Wreh , 1976:27). Ils étaient tous pour les renseignements et les contre-espionnages, et ils s'espionnent les uns les autres avec les autres avec Tubman au centre. Puis il se tourna une protection sociale bien intentionnés et régime de retraite, les agents des relations publiques (ARP) dans «une organisation d'espionnage non statutaire qui a informé aussi bien les citoyens et les étrangers, et se concentre sur l'exploitation des différences d'opinion avec Tubman que des parcelles ou subversion " (Wreh , 1976: 27) . Sous Tubman, il y avait « un pouvoir sans contrôle et les garçons impliqués dans la sécurité ont été laissés à tourner les choses comme ils le voulaient »(Wreh , 1976: 30) .

Malheureusement, comme il a été soutenu ailleurs " même quand ils ont essayé de mettre en place des réformes, les dirigeants libériens successifs n'ont pas réussi à s'écarter de cette pratique de la sécurité du régime au détriment de la sécurité axée sur le civil' (Jaye , 2008: 170). Ce fut certainement le cas avec son vice-président William R. Tolbert , Jr. pendant 19 ans, qui lui a succédé . Étant donné l'histoire de ces différents services de sécurité et à cause de « chevauchement et la duplication des fonctions, il a poursuivi une voie différente en démantelant le NISS et l'EAB, mais en conservant le SSS et leNBI, commandé par un directeur général des services de sécurité » (Wreh , 1976: 31). Mais la pensée de la sécurité de l'administration Tolbert a également été caractérisée par la sécurité de l'État centrée sur le régime orthodoxe, par opposition à la sécurité humaine.

Lorsque Tolbert et son gouvernement TWP a été renversé le 12 Avril 1980 suite à un coup d'Etat militaire, la situation est restée inchangée. En conséquence, Samuel Doe (1980-1990) et ensuite Charles Taylor (1997-2003) ont amené la sécurité du régime à un niveau pathologique (Jaye , 2008: 171) . Décrivant la situation spécifique sous Doe, Sawyer écrit que

« l'autocratie présidentielle » a dégénéré en «despotisme». Comme il affirme:

si l'on considère la pénétration profonde et généralisée de la société libérienne par l'autorité présidentielle à la lumière de l'atmosphère tyrannique dans laquelle ce pouvoir a été renversé suite au coup d'état de 1980, la présidence peut être perçue comme l'instrument redoutable de répression et de pillage qu'il est devenu (Sawyer, 1992: 301-302).

Après le coup d'Etat, l'armée a connu de nouveaux privilèges et pouvait être vu en permanence dans des lieux publics avec des mitrailleuses et des fusils comme une démonstration de puissance (Liebenow , 1987:202) .

Ainsi, alors que le coup d'Etat de 1980 visait l'hégémonie du colon, elle n'a pas débarrassé la société de la mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité. Quoiqu'on dise, le Conseil de Rédemption Populaire (CRP), dirigé par un chef militaire a soutenu les longues années de la gouvernance du secteur de sécurité défectueux et pauvres. Par exemple, le pouvoir législatif a été dissous et la Constitution suspendue et en remplacement de la législature dissoute, a été créé un conseil militaire qui ne pourrait éventuellement pas garantir un contrôle sur les affaires des institutions de sécurité auxquelles il appartenait.

Bien que le régime Doe soit caractérisé par des questions relatives au dossier des droits de l'homme, il a reçu beaucoup plus d'aide militaire et économique du gouvernement des États-Unis que tout autre gouvernement dans l'histoire des relations américano- Liberia (Voir Dunn , 2009) . Ainsi, l'appui extérieur au régime a contribué à saper la gouvernance du secteur de la sécurité efficace. Le Liberia n'est pas épargné lorsqu'il s'agit du contexte de la guerre froide où les superpuissances ont soutenu des régimes de clients basés uniquement sur l'idéologie et pas nécessairement pour la promotion des valeurs démocratiques.

Tout ceci vérifie l'hypothèse selon laquelle il ya eu une longue histoire de gouvernance pauvre et défectueuse du secteur de la sécurité au Libéria depuis sa fondation en 1847 jusqu'à maintenant. Par conséquent, la question de la « présidence impériale », qui se caractérise par la centralisation excessive du pouvoir sur le président, a sapé un contrôle démocratique efficace du secteur. Ensuite, ce fut aussi le défi du règne du parti unique. Depuis les années 1870, lorsque le True Whig Party au pouvoir, le Libéria a effectivement été gouverné comme un seul parti. Avant cela, le pays a connu une brève période de pluralisme politique caractérisé par le multipartisme et un gouvernement secoué à peine équilibré. Toutefois, dans les circonstances de longues années de régime du parti unique, les législateurs qui sont censés jouer un rôle important dans la gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) devraient

normalement faire preuve de loyauté au parti plutôt que la loyauté envers l'État. Pour appeler à la responsabilité et à la transparence, quelque chose pourrait nuire à l'image du gouvernement du parti.

En 1997, Taylor a remporté une victoire écrasante et est devenu président du Libéria, mais en 1999, le pays a de nouveau été englouti par la guerre civile après que les Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie (LURD) ont envahi le pays pour chasser Taylor du pouvoir. Pendant le règne de Taylor, la gouvernance du secteur de la sécurité a été compromise par son règne. Cependant, comme illustré ci-dessous, la signature de l'APG en 2003 et les élections qui ont suivi en 2005, a changé le terrain politique en accueillant le pluralisme politique. Cela a eu des répercussions sur la gouvernance du secteur de sécurité. Par exemple, lors des deux élections post-conflit de 2005 et 2011, le parti au pouvoir n'a pas été en mesure de réunir une majorité dans les deux Chambres du Sénat et des représentants.

Malheureusement, ce changement n'a pas eu un impact aussi positif sur la gouvernance du secteur de sécurité. En plus de la pauvre connaissance de la législature et de la société civile sur le secteur de la sécurité et de la GSS, la législation régissant les institutions de sécurité restent obsolètes. Les seules exceptions notables ont été la Loi 2008 sur la défense et la Loi sur la sécurité nationale et la réforme du secteur du renseignement de 2011 dans laquelle la question du contrôle civil et démocratique est explicitement abordée pour la première fois dans l'histoire du pays.

3. La guerre civile, l'effondrement de l'État et la gouvernance du secteur de sécurité

La guerre de quatorze ans, de 1989 à 2003 avait aussi un péage sur l'État du Libéria et ses forces coercitives. La structure de l'État s'est complètement effondrée et le territoire a été découpé entre groupes armés rivaux qui étaient en compétition les uns avec les autres pour le contrôle de l'État. Dans le processus, les différents groupes armés contrôlent les territoires où ils ont établi une sorte de « mini- États » dirigés par des seigneurs de guerre. Bien qu'il y ait un semblant d'un État centralisé mis en place au cours de cette période des régimes transitoires ou provisoires, ceux-ci étaient reconnus à l'échelle mondiale, mais la réalité est que leurs brefs mandats ne sont pas allés au-delà des limites de Monrovia. Pas moins de quatre dispositions politiques provisoires ont été établies au cours de la guerre de quatorze ans.

Dans chacun de ces « mini- États », les exécutions extra - judiciaires ont eu lieu en toute impunité et même si ces cas sont enregistrés dans le rapport

de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), il n'existe aucune preuve pour suggérer que quelqu'un a été traduit en justice pour les actes criminels commis pendant le conflit. Les exemples classiques de ces actes comprennent ce qui suit, mais ne sont pas limités à ces derniers: le massacre de l'église luthérienne par l'AFL en Juillet 1990, qui a entraîné la mort de 600 personnes (TM Newbury , 31 Juillet 2009: 1), le massacre du Camp Carter de Juin 1993 par des combattants du NPFL (New York Times , 11 juin 1993 et CVR Communiqué de presse , 29 mai 2008) ; le 18 Septembre 1998, à la suite de la poursuite du chef de guerre Roosevelt Johnson par les forces gouvernementales , environ 53 100 personnes ont perdu la vie ; 13 Krahn personnes ont été tuées sur la route de Schiefflin le 19 Septembre 1998 pour le même but (Rapport de CVR, Vol II, 2009 : 165.) et bien d'autres qui ont eu lieu tout au long des années de guerre. Dans toutes ces expériences, la culture de l'impunité n'a jamais été pleinement prise en compte. La question de la GSS au Liberia post-conflit est discutée dans la prochaine section de ce chapitre.

La gouvernance du secteur de la sécurité au Liberia dans la période post-conflit

Après quatorze années de guerre, les élections de 2005 ont créé un environnement favorable pour que les choses changent dans le pays, y compris la manière dont les institutions de sécurité ont été régies au fil des ans. Par conséquent, le processus de réforme du secteur de la sécurité a été l'occasion pour relever les défis liés à la faiblesse de la surveillance législative sur les organismes du secteur de la sécurité. Cependant, les efforts actuels visant à améliorer une GSS efficace au Libéria a produit des résultats mitigés. D'une part, les héritages du passé ; «loi pour eux-mêmes » la culture des institutions de sécurité en ce qui concerne les questions des droits de l'homme; législation obsolète et parfois sans rapport avec la sécurité ; le contrôle législatif pauvre, le pouvoir judiciaire faible et d'autres facteurs continuent de saper la GSS dans le pays. D'autre part, si l'expérience de la 52ème législature est un élément à prendre en compte, alors, il ya eu des signes positifs dans ce sens.

Après une formation organisée par le Réseau africain du secteur de sécurité (RASS), le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) à Genève et le Groupe de Conflits, la sécurité et le développement Groupe (GCSD) de Kings College, Université de Londres de 2006 à 2009 , les législateurs libériens ont acquis des connaissances sur des questions relatives à la GSS et développé une attitude politique positive pour jouer un rôle dans le processus de réforme du secteur de sécurité en cours dans le pays . Par exemple, grâce à leur rôle de surveillance, une nouvelle Loi sur la défense, la Loi sur la réforme des

prisons, et la Loi sur la sécurité et le renseignement ont été adoptées. Ces lois contiennent des clauses relatives à la gouvernance du secteur de sécurité en faisant explicitement référence au contrôle civil et démocratique. Par exemple, l'article 8 de la Loi sur la sécurité nationale et du renseignement de 2011 lance un appel aux agences de sécurité pour qu'elles soient soumises à la «surveillance législative» (NSIA, 2011).

En outre, dans sa stratégie de sécurité nationale de janvier 2008, l'administration d'Ellen Johnson-Sirleaf engage également les agences de sécurité à un contrôle démocratique civil dans le cadre du processus de RSS. Dans ce document, l'administration affirme que:

La gestion démocratique civil et la surveillance du secteur de la sécurité a été faible au Libéria, en particulier au cours du dernier quart du siècle. Ainsi, toute nouvelle législation de sécurité tiendra pleinement compte de cette faiblesse. Les institutions transformées doivent et seront entièrement soumises à la gestion et à la surveillance, notamment la surveillance du pouvoir législatif. Cela est essentiel car des années de guerre prolongée et le rôle des agences de sécurité, qui a divisé le secteur en factions et l'a rendu dysfonctionnelle, compromettant ainsi leur image et la confiance du public (NSS, 2008:34).

Le document appelle également le système judiciaire et la société civile à jouer un rôle dans la supervision sur le secteur de la sécurité. Toutes ces dispositions visant à renforcer l'article 34 de la Constitution du Libéria ainsi que celles stipulées dans les Statuts et Règlements du Sénat et de la Chambre des Représentants de l'Assemblée législative libérienne sur leurs rôles de surveillance en ce qui concerne les questions de sécurité... .

Néanmoins, étant donné le taux élevé de renouvellement des législateurs pendant les élections, très peu d'entre eux ont survécu aux élections de 2011. Cela constitue un défi majeur pour la GSS au Libéria. Par exemple, sur les 14 membres de la Défense, et des Comités nationaux de sécurité de la Chambre des représentants de la 52ème législative, seuls deux membres ont été réélus. Seulement on se sert de ces comités et l'autre s'est déplacé à un autre comité. Dans un souci d'efficacité, une formation fraîche s'avère nécessaire sur les questions de surveillance. Cela constitue un véritable défi à relever.

L'Architecture de la sécurité au Liberia

L'architecture de sécurité libérienne comprend les établissements suivants, y compris les organes administratifs qui les supervisent. Ils se présentent comme suit :

- 1) Le Conseil national de sécurité
- 2) Le Ministère de la Justice (qui joue le rôle du ministère de l'Intérieur comme dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest)
- 3) Le Ministère de la Défense
- 4) Les Forces Armées du Libéria (FAL)
- 5) La Police nationale du Libéria (PNL)
- 6)L'Agence nationale de sécurité (ANS)
- 7) Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation (BIN)
- 8) Le Bureau national de renseignement (BNR)
- 9) Le Bureau des douanes et accises (BCE)
- 10) Le Bureau des services correctionnels et de réadaptation (BCR)
- 11)Le Service de la protection exécutive (ancien services spéciaux de sécurité)
- 12)Le Service national d'incendie (SNI)
- 13) L'Agence nationale de la drogue (AND)

Chacune des sociétés publiques dans le pays gère également ses propres organes de sécurité intérieure . De même, les grandes sociétés multinationales telles que Firestone Rubber Plantation Company opèrent avec des forces de sécurité privée appelées Plant Protection Force (PPF). La relation entre ces institutions et celles prévues par la loi reste floue; elle n'est pas clairement définie dans la loi et ne peut donc provoquer des tensions entre elles. Lors d'un incident à Monrovia, il y avait un conflit entre la sécurité de Freeport et le TNL parce que le premier a affirmé que le port franc de Monrovia était sous sa juridiction et donc la TNL ne pourrait pas fonctionner librement. Les autres agences fournisseurs de sécurité sont les autorités traditionnelles dans les régions rurales du Liberia. Dans la grande majorité de ces endroits, il n'ya pas de personnel de sécurité prévu par la loi et, par conséquent, au cours des années, les autorités traditionnelles, y compris les chefs, les aînés et les autres ont assuré la sécurité dans ces zones.

Les études de cas ci-dessous constituent la base empirique pour une compréhension nuancée et une explication des enjeux de la gouvernance de la sécurité au Libéria contemporain. Tous ces incidents se sont produits après les élections de 2005 qui ont amené la présidente Ellen Johnson - Sirleaf au pouvoir, la première femme élue président en Afrique.

4 . 1ère étude de cas: 22 mars 2011, marche de protestation des étudiants

Le 22 Mars 2011, les étudiants de deux des principales écoles supérieures publiques à Monrovia, capitale du Libéria, à savoir William V.S. Tubman école supérieure et le lycée G.W. Gibson sont descendus dans les rues

pour soutenir leurs enseignants qui ne se sont rendus sur leur lieu de travail la veille afin de protester contre le retard dans le paiement de l'augmentation de salaire qui a été alloué dans le budget de 2010/2011 par le gouvernement. L'augmentation devrait être reçue en Janvier 2011, mais n'a pas eu lieu (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 4). Le 21 Mars, la veille de la confrontation entre les étudiants et la PNL, le directeur de ce dernier, Marc Amblard avait mis l'Unité d'intervention d'urgence (UIR) en attente parce qu'il avait reçu des informations que les étudiants ont organisé une manifestation (Rapport du Comité spécial du Président, 2011:4).

Comme les étudiants du lycée G.W. Gibson marchèrent tranquillement vers les locaux du ministère des Affaires étrangères qui sert aussi de bureau présidentiel afin de présenter une déclaration à la présidente Sirleaf, ils ont été " interceptés et dispersés » aux portes de l'Université du Liberia par la «UIR qui portaient des armes à feu avec l'Unité de soutien de la police (USP) et des patrouilleurs de la police ». Par conséquent, les étudiants ont lancé des pierres avant de retourner à leur campus. Ils ont, toutefois été poursuivis par la PNL dont les agents de force ont ouvert les portes du campus et brutalisé les étudiants dont une étudiante handicapée au nom de Cecelia Poker. D'autres étudiants ont été battus et certains ont eu des blessures dans ce processus (Rapport de la Commission présidentielle spéciale , 2011: 5-6).

Certains étudiants ont été emmenés à l'hôpital et d'autres ont été arrêtés. Par exemple, la police a pris environ 21 des soixante étudiants blessés à l'hôpital John F. Kennedy pour le traitement et environ 27 étudiants ont été arrêtés pour le rôle qu'ils ont joué dans la marche de protestation de mars (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 6). Leurs collègues du lycée Tubman également sont descendus dans les rues ayant ramassé de leur campus des pierres qu'ils ont jetées sur la 12ème rue à Sinkor, Monrovia. L'adjoint au commissaire de la division de la patrouille de police, Patrick Sudue a réussi à convaincre les étudiants d'enlever les barrages sur la route. Après des négociations avec les étudiants, les barrages routiers ont été supprimés mais les étudiants ont demandé que la police «les guide jusqu'à la présidence afin » de présenter leurs griefs. Comme cette conversation a eu lieu entre le commissaire Sudue et les étudiants, les éléments armés de l'UIR sont arrivés et pandémonium ont surgi, conduisant à des jets de pierres par les étudiants qui ont été chassés à leur campus sans aucune altercation majeure entre les étudiants en colère et les éléments de la police» (Rapport de la commission présidentielle spéciale, 2011: 7).

Les réponses du gouvernement et de ses organes de contrôle

Conformément à la tradition politique du Libéria, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, a mis en place un comité présidentiel pour mener des enquêtes sur la question le 18 Avril 2011. En conséquence, entre autres, le Comité a conclu que «les étudiants exerçaient leur liberté civile par des pancartes pour attirer l'attention de la Présidente du Libéria à la situation dans leurs écoles. Certes, lorsque les enseignants ont évacué les salles de classe et les étudiants devaient passer le test du West African Examination, on peut comprendre pourquoi ils sont descendus dans les rues, même sans autorisation de protester par des marches» (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 8).

En outre, le Comité a accusé la police de l'apparition de la violence en raison de sa culture de débarquer et d'intervenir lors des manifestations par la force. Il a écrit que «l'action de la police a commencé par une alerte du directeur de la police de l'UIR dans la soirée du 21 Mars 2011 et qu'il y aurait une grande manifestation le 22 Mars. Cela a été accentué par la violation manifeste des règles d'engagement en grande partie par des agents de l'UAP déployée ce jour-là. Les étudiants étaient sans armes, mais les premières unités de la police qui les avait engagés de la Division de Patrouille de l'UIR et l'UAP et, qui en accord avec leurs règles, devrait être le premier sur la scène. Selon le rapport, le directeur de la police, Marc Amblard et son adjoint pour les opérations, Al Karley avaient indiqué que l'UIR et l'UAP ne peuvent être «déployées que dans des situations de violence, où l'unité de patrouille échoue et la sécurité des membres du public et celle des agents du maintien de l'ordre est menacée» (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 9). Ces procédures sont clairement définies dans les procédures normalisées d'exploitation de la TNL, mais ont été ignorées. Ainsi, du point de vue du Comité, la police a utilisé la force excessive sur les étudiants face à la situation », le 22 Mars 2011 et ce fut en dehors de leur champ d'application de la formation de base et spécialisée (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 9).

Ce qui est également surprenant de cet incident est que le directeur et son adjoint pour les opérations ont nié toute responsabilité pour les actions de l'UIR et de l'UAP. Le rapport cite même le directeur de la police en ces termes: «il y avait trop de cuisiniers dans la cuisine », tandis que son adjoint a dit au Comité que « il est allé sur le terrain le jour où les étudiants marchaient mais il n'a pas donné des ordres, en particulier pour les opérations au lycée GW Gibson (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 10). En suivant les déclarations du directeur et de son adjoint, le Comité a conclu que, c'est parce qu'aucun des deux n'a donné des ordres :

Les deux unités fonctionnaient ce jour-là sans autorisation légitime. En interprétant cette action de l'UIR et de l'UAP, le Comité a en outre déclaré «cela représente une situation potentiellement dangereuse pour un pays qui se remet de plusieurs années de conflit violent. Les obligations de la police à maintenir l'ordre dans le cadre de la promotion et le renforcement du respect des droits de l'homme et la primauté du droit ne peut pas et ne doit pas être compromis pour quelque raison, sauf pendant l'état d'urgence déclaré, conformément à la Constitution du Libéria » (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 10).

Dans le contexte de ce qui précède, le Comité a notamment recommandé ce qui suit pour le directeur et le directeur adjoint de la police :

1) «Que le directeur de la police Marc Amblard soit suspendu pendant deux mois sans salaire pour son incapacité à exercer un leadership, le contrôle et la supervision adéquate sur ses hommes ;

2) Le directeur adjoint de la police pour les opérations, le colonel Al Karley soit démis de ses fonctions pour sa gestion non professionnelle de la situation. Il commandait les troupes à travers les communications radio et était physiquement présent sur le terrain, mais il n'a pas réussi à empêcher la force excessive et disproportionnée utilisée sur les étudiants qui a conduit plusieurs d'entre eux à être gravement blessés et hospitalisés, et

3) Que l'Administration de la Police soit condamnée à mener une enquête criminelle à grande échelle dans les deux semaines en vue d'identifier ceux qui ont infligé de graves blessures corporelles et de vol qui auraient été commis sur le campus du GW Gibson, les exposer, les inculper et les poursuivre de manière appropriée (Rapport de la Commission présidentielle spéciale, 2011: 10-11).

La manière dont l'exécutif par le bureau du Président et l'Assemblée législative, le judiciaire et la société civile ont répondu face à cette situation a des implications pour la gouvernance du secteur de sécurité.

Comme illustré ci-dessus, l'exécutif par l'intermédiaire du bureau du président, a répondu par la création d'un comité ad hoc pour mener des enquêtes sur l'incident. Malheureusement, il n'existe aucune trace qui dit que les recommandations du Comité présidentiel ont été pleinement prises en compte. Bien que l'inspecteur général adjoint pour les opérations de la TNL, Al Karley, fût suspendu, il est l'actuel Directeur par intérim du Bureau national de renseignement (NBI).

Le rôle du pouvoir législatif a été inhibé par la mise en place de la commission ad hoc par le Président. Apparemment, ils ne veulent pas dupliquer les efforts déployés par l'administration. Toutefois, le législatif aurait pu s'assurer que les recommandations du Comité ont été mises en œuvre, mais ce n'était pas le cas. De même, le pouvoir judiciaire et la société civile n'ont joué aucun rôle dans cet incident. Si l'affaire a été portée devant les tribunaux, le système judiciaire aurait pu exercer son autorité, mais ce n'était pas non plus le cas.

5 . Deuxième étude de cas : Le 7 novembre 2011 La violence et les troubles civils

Un autre incident qui a une implication pour la gouvernance du secteur de la sécurité au Libéria a été les coups de fusils au siège du parti de l'opposition Congrès pour le Changement Démocratique (CDC), le 7 novembre 2011 par les éléments de la PNL. Cela a fait un mort et plusieurs blessés. L'incident du 7 novembre au siège du CDC a suscité des débats en raison de sa nature hautement politique. Il a été lié au déroulement des élections présidentielles prévues pour le 8 novembre 2011, le CDC et d'autres partis politiques ont décidé de boycotter.

Les racines de cet incident étaient le résultat des élections du 11 octobre 2011 sur lequel le Parti au pouvoir (Unity Party) a remporté 44 % des voix et le principal parti d'opposition, le CDC a remporté 32 %. Comme aucun parti n'a remporté les cinquante-et-un pour cent requis pour être déclaré gagnant, la Commission électorale nationale (CEN) a appelé à un second tour des élections présidentielles. Le 23 octobre 2011, le CDC et huit autres partis de l'opposition ont publié une déclaration qu'ils se retireraient du processus de « dépouillement » car, selon eux, la CEN a manipulé le comptage et donc l'élection était frauduleuse. Par conséquent, le CDC a ordonné à ses observateurs de se retirer du siège des élections au complexe sportif Samuel K.Doe (aka SKD) (Rapport officiel du 7 novembre 2011, actes de violence et de troubles, 2011: 2). Cela a conduit à une atmosphère tendue amenant le CDC plus loin pour demander la démission du président de la CEN, James Fromayan et la restructuration de la CEN comme conditions préalables à sa participation aux élections de ruissellement. Sur la question du boycott, alors Secrétaire général du CDC et maintenant membre de l'Assemblée législative pour la contrée de Montserrado , Acarius Gray avait ceci à dire : « Le Parti de l'unité au pouvoir gouvernera ses partisans et le CDC gouvernera les siens. Si Ellen veut un Liberia amer, nous allons lui donner un Liberia amer» (rapport officiel, 2011: 4). C'est une atmosphère de tension qui entourait les élections, ce qui a inévitablement conduit à l'incident du 7 novembre.

Bien que la CEN ait ordonné que la campagne prenne fin à 23h59 le 6 novembre 2011, le rallye du CDC s'est déroulé le 7 novembre. Le rassemblement a eu lieu afin de montrer leur décision de boycotter ce second tour des élections présidentielles. Cette information sur le rassemblement prévu a été corroborée par le service de renseignement et transmise à la PNL, qui aurait révélé l'intention du CDC à organiser le rassemblement. En conséquence, à 11h00 du matin la Présidente du Libéria a convoqué une réunion du Conseil de sécurité nationale afin de discuter de la situation qui prévalait. Lors de cette réunion, un consensus a été trouvé et les hauts dirigeants de la police ont été informés qu'aucune arme mortelle ne doit être utilisée pour contrôler la foule et il devait y avoir des restrictions lors de la manifestation (rapport officiel, 2011: 5).

La police avait barricadé le siège du CDC, mais un groupe de manifestants avait essayé de contourner les barricades ce qui a conduit à la libération de gaz lacrymogène par l'UAP. Les manifestants ont répondu en lançant des pierres et d'autres objets à la police. D'autres grenades lacrymogènes ont également été libérées au moment où les négociations étaient en cours avec les manifestants. Cela a provoqué la panique et des jets de pierres (Rapport officiel, 2011: 6).

Selon le rapport de la commission de la sœur Laurene Brown, dans la tentative de disperser la foule, la Police nationale libérienne a tiré neuf balles réelles. Le chef de l'UIR, Fitzgerald Biago a confirmé que ses hommes ont tiré en l'air pour disperser la foule tandis que le directeur de la police a déclaré qu'un membre de l'UAP a tiré à balles après une chute lors de la retraite parce qu'il craignait pour sa vie (Rapport officiel, 2011: 6). Le chef de patrouille de la PNL, le commissaire adjoint Nelson Freeman est entré dans la cour du CDC et quand la MINUL a essayé de le désarmer, il y avait de la décharge de munition en direct au cours du processus (Rapport officiel, 2011:6).

Réponses des institutions de contrôle

Une fois de plus, une « Commission indépendante spéciale d'enquête » ad-hoc a été créée le 25 novembre 2011 dirigée par la Sœur Mary Laurene Brown de l'Église catholique. Les termes de référence de la Commission d'enquête étaient les suivants : a) interviewer tous les acteurs clés impliqués, b) examiner et rassembler des preuves; de rédiger un rapport sur ses conclusions et faire des recommandations sur le cours de l'action à prendre en gardant à l'esprit la nécessité de la paix et de la réconciliation dans le pays (Rapport officiel, 2011: 2). Les tués étaient des individus identifiés comme 21 ans MamadeeKromah, qui a été « tué par une balle

dont la trajectoire a une entrée à l'arrière de la tête avec claire blessure de sortie sous l'œil droit » (rapport officiel, 2011: 7).

S'agissant de la question relative au rassemblement du CDC à son siège, la question est la suivante: Est-ce que cela constituait une violation de l'ordre par la CEN? Le rapport d'enquête de la Commission indique que ce n'était pas «illégal en soi en considérant le sens et le contexte de la Constitution et des lois de la République du Libéria, tant que ces rassemblements et rallye sont restés pacifique et dans les limites du siège du CDC» (Rapport officiel, 2011:7). Tout en indiquant que personne se trouvant au siège du CDC n'avait d'arme, la Commission a conclu que le rassemblement hors de son siège sans autorisation constituait une violation de la loi libérienne. Deuxièmement, elle a déclaré que les propos tenus par les dirigeants du CDC avant le rallye étaient destinés à provoquer la peur, l'anxiété et l'insécurité au sein du grand public afin que personne ne vote le 8 novembre (Rapport officiel, 2011: 6-8).

En ce qui concerne la PNL, le rapport souligne leur mauvaise préparation pour faire face à la foule; absence d'un bon leadership au cours de l'incidence, et cela a amené la PNL à « sur-réagir à la provocation des manifestants et sans prudence ils ont dépassé le niveau de la menace perçue. En outre, la «chaîne de commandement n'était pas professionnellement et respectueusement suivie entre la direction de la Police nationale et le ministère de la Justice. Par exemple, l'inspecteur général de la police est resté au secret du ministre de la Justice pour une période de deux semaines avant les perturbations et les actes de violence » (rapport officiel, 2011 : 8). Cela en dit long sur la gouvernance du secteur de sécurité en post- conflit au Libéria.

La Commission a également indiqué que la PNL a agi à outrance, ce qui a contribué au chaos et à la panique , c'était la PNL qui a libéré les balles réelles et personne d'autre; il n'y avait pas de menace pour la vie des agents de la PNL et que seulement six d'entre eux ont subi des blessures mineures; que l'utilisation de balles réelles pour disperser la foule était contre le standard des procédure d'opération de la TNL et que la balle qui a tué MamadeeKromah a été «probablement déchargée d'une arme similaire à un AK 47, M16 ou une carabine M4 (rapport officiel, 2011: 9). Dans le contexte de ce qui précède, la Commission a formulé les recommandations suivantes :

- (1) Le gouvernement devrait mener des enquêtes sur les violences électorales et traduire les auteurs en justice;
- (2) L'inspecteur général de la police doit être démis de ses fonctions;

(3) L'Assemblée législative devrait envisager l'adoption d'une loi contre les crimes haineux afin de poursuivre ceux qui sont engagés dans le discours de haine ;

(4) Ces agents qui n'ont pas ouvert le feu devraient être félicités;

(5) Ceux qui ont ouvert le feu par contre dans la journée devraient être suspendus de la PNL pour avoir désobéi à l'ordre, et on devrait poursuivre les enquêtes afin de déterminer la personne qui a tiré le « coup fatal » et ceux qui ont causé des blessures aux manifestants le 7 novembre 2011 »(rapport officiel, 2011: 11).

En conséquence, l'IGP du Liberia a été démis de ses fonctions, mais les législateurs n'ont joué aucun rôle dans le processus. Une explication de l'échec du pouvoir législatif à agir pourrait avoir été le fait que, comme dans la première étude de cas, le Président a mis en place une commission ad hoc chargée de faire les enquêtes sur les questions. En outre, dans ce cas précis il n'y a pas beaucoup que le législateur pouvait faire parce que nombreux membres des comités liés à la sécurité appropriée avaient déjà été touchés par les résultats des élections d'octobre 2011; ils n'ont pas été réélus et étaient donc en transition pour leur vie privée.

Le pouvoir judiciaire ne pouvait pas jouer un rôle parce que la question n'a pas été portée devant les tribunaux, ainsi que la société civile restée muette comme d'habitude ; il n'y avait pas d'intervention. Ainsi, dans le cadre de la GSS dans la période post- conflit, il y a eu des résultats mitigés. D'une part, l'environnement politique s'est considérablement amélioré en ce sens que le pays est passé du règne du parti unique autoritaire au pluralisme. Cependant, d'autre part, le pays est toujours hanté par son passé dont les séquelles existent pour peu de temps et il faudra du temps pour la GSS de réellement prendre de solides racines dans la culture politique du pays.

6. Conclusion

Dans le contexte de ce qui précède, la conclusion ne peut être atteinte que dans toute son histoire, la question de la GSS a constitué un important défi au Libéria. Bien que la fin de la guerre et de la poursuite de la RSS ait donné l'occasion de régler ce problème, il y a plus à faire. Les facteurs qui ont affaibli la GSS au Libéria n'ont pas été pleinement pris en compte. Le processus de RSS reste tronquée, en attendant d'être remis en place ; le renouvellement accru lors des élections législatives signifie que le besoin de formation ne peut pas être sous-estimé en raison de la faible connaissance de base du pouvoir législatif concernant le secteur de la sécurité. Le pouvoir législatif ne peut fournir un contrôle efficace sur le secteur de la sécurité que si il a la connaissance de base, les compétences et les ressources pour le faire, et il a aussi besoin de développer la volonté et l'engagement politique dans le processus afin de mener à bien son travail. Le pouvoir législatif au Libéria manque d'autorité légale et le pouvoir de s'acquitter de ses responsabilités, mais ceci doit être complété par la compétence, les connaissances, les ressources ainsi que l'état d'esprit politique correct pour ce type de travail.

Comme dit un proverbe, « les vieilles habitudes meurent difficilement ». Cela est vrai dans l'expérience libérienne. Il ya des gens au sein des institutions de sécurité qui ne peuvent pas comprendre que leurs institutions ne sont pas au-dessus de la loi comme dans le passé. Ces personnes et leurs institutions respectives n'ont pas bien compris la dynamique du processus de changement et les défis d'un système démocratique, et ce qu'il faut pour servir en tant que des institutions de sécurité efficaces. Contrairement à la sécurité sociale et humaine, ces personnes et leurs institutions continuent à poursuivre la sécurité du régime. Pour eux, la loyauté à l'administration constitue la base de leur service et rien d'autre.

En conséquence, alors que certaines des questions qui ont influencé la pensée de sécurité initiale et donc la GSS sont devenues historiquement obsolète, les raisons fondamentales pour une conception étroite de la sécurité restent intactes. Il est militariste, le régime centré sur l'Etat, et la centralisation à outrance du pouvoir n'a pas contribué à améliorer la situation.

Les deux cas évoqués ci-dessus et leurs réponses montrent que la culture de l'impunité que les agences et le personnel de sécurité actuels ont héritée du passé doit être revue. Il faudra renforcer la capacité de surveillance des institutions appropriées et la gestion du secteur de la sécurité. La destitution de l'IGP lors de l'incident du 7 novembre ne répond pas adéquatement à l'appel pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de la commission de la sœur Laurene Brown.

Enfin, pour s'assurer d'une GSS efficace au Libéria, les connaissances de base et des ressources des institutions qui en sont responsables, y compris le législatif, le judiciaire, la société civile et les organismes de gestion de la ligne de l'exécutif doivent être développées. Il y a lieu de développer la culture de la responsabilité et de la transparence, mais la nature de l'Etat est telle que ceux qui gouvernent, en particulier ceux de la branche exécutive du gouvernement peuvent facilement acheter des adversaires avec les ressources mises à leur disposition. Dans cette optique, c'est seulement l'indépendance des pouvoirs législatif et judiciaire qui peut fournir la base de contrôle et de contrepoids dans le système démocratique.

Bibliographie

Amos Sawyer, *La Tragédie et le Défi de l'Emergence de l'autocratie au Libéria* (San Francisco, California: ICS Presse, 1992)

D. Elwood Dunn, *Le Libéria et les Etats Unis pendant la Guerre Froide:and the United States During the Cold War: Limites de la Réciprocité* (Basingstoke: Palgrave Macmillan 2009)

La loi de la Défense, 2008

J. Gus Liebenow, *Evolution du Privilège au Libéria* (Ithaca and London: Imprimerie de l'Université de Cornell, 1969)

J. Gus Liebenow, *Libéria: La Quête pour la Démocratie* (Bloomington et Indianapolis: Université d'Indiana, 1987)

James KokuloFasuekoi, "Le Camps de Carter Camp: 20 Ans après le Massacre", *La nouvelle aube au Libéria*, 24 février 2012. <http://www.thenewdawnliberia.com/index.php?view=article&catid=1%3Aopinion&id=53...> 5/22/2013

La Loi relative à la Sécurité et aux Renseignements, 2011

La Stratégie nationale en matière de sécurité de la République du Libéria, janvier, 2008

T.M. Newbury, webmaster@graceElca.org. 31 juillet 2009;
<http://prlog.org/10297805>

The New York Times, “Redoublement du Nombre des morts lors du massacre du Libéria; U.U. Enquêtes ouvertes ” 11 June 1993.
<http://www.nytimes.com/1993/06/11/world/toll-in-liberian-massacre-doubles-un-opens-inv...> 5/22/2013

Thomas Jaye, “Le Libéria”, in Alan Bryden, BoubacarN’Diaye and Funmi Oloisakin (ed), Les défis de la Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l’Ouest (Zurich: DCAF, 2008)

Thomas Jaye, La législature et le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité: Une évaluation des actions (NY: UNDPKO/UNMIL, 2012)

Le Rapport final de la CVR, Tome. II, 30 juin 2009

CVR, “Taylor, Sogbandi, Musuleng-Cooper Victime mise sous pression pour mentir aux Nations Unies...dit un survivant du Camps Carter”, Un Communiqué de Presse, http://trcofliberia.org/press_releases/140, 5/22/2013

Tuan Wreh, La Liberté d’Amour: Le Régime du Président William V.S. Tubman au Libéria, 1944-1971 (London: C. Hurst & Company, 1976)

YekutielGershoni, Le colonialisme des Noirs: La rivalité des Américo-Libériens pour l’Hinterland (Boulder and London: Westview Press, 1985)

Chapitre Quatre

Conflits et Gouvernance du Secteur de ma Sécurité au Mali

Par

Odinkalu Chigozirim & Abena Abioye

1. Introduction

Le Nord du Mali abrite un certain nombre de groupes ethniques dont les Touaregs, les Arabes et le Peuhls (Fulani). Les Touaregs étaient prééminents dans le contrôle des routes commerciales transsaharienne ce qui les mettaient dans une position privilégiée par rapport à leurs voisins du sud, les populations arabes noires africaines dont certaines ont été attaquées par les Touaregs pour avoir des esclaves. Avec le colonialisme, un changement subite a pourtant réduit les Touaregs en une minorité vis à

vis des populations du sud. Depuis l'ascension du Mali à l'indépendance, les Touaregs ont toujours lutté contre ce nouvel ordre.

La Première Rébellion au Mali

La première rébellion des Touareg nomades, (ou *Kel Tamasheq* - 'la population qui parle le Tamasheq' – comme ils préfèrent d'être connus) contre le pouvoir central du Mali a commencé en 1963 lorsqu'un jeune rebelle du nom Alladi Ag Alla a attaqué deux policiers sur des chameaux ou des *goumiers* dans une région reculée au nord de Kidal. Le Mali venait juste d'accéder à l'indépendance auprès de la France, et les Kel Tamasheq, détachés des événements mondiaux dans leur habitat situé loin dans le désert, ne pouvaient pas s'amener à comprendre pourquoi leur précieuse indépendance et leur ancienne culture nomade devraient être fondues dans un nouvel Etat gouverné par des Noirs Africains vivant dans des centaines de kilomètres loin d'eux et qui n'avaient jamais démontré leur aptitude à être les nouveaux maîtres des Touaregs. Le tout premier soulèvement des Touaregs en 1963 a duré presque un an avant qu'il ne soit écrasé avec une brutalité inoubliable par l'armée malienne sous le commandement du criminel notoire Capitaine Diby Sillas Diarra, le 'boucher' de Kidal. La partie nord-est du Mali est alors devenue une région interdite par la loi martiale. Les décennies 1970 et 1980 ont été des décennies d'extrême sécheresse et de souffrance dans la région qui a conduit à la fuite des milliers de Kel Tamasheq de leur pays pour se réfugier dans les pays voisins d'Algérie, de Libye, de Mauritanie et de Burkina Faso. Il a été dit que le mot « Touareg » signifie "abandonné de Dieu" en arabe et pendant ces années de sécheresse et d'exile, ce nom étranger semble cruellement apte.⁶¹

La 2^e Rébellion au Mali

En juin 1990, la deuxième rébellion des Touaregs a commencé quand Iyad Ag Ghali, dirigeant du Mouvement populaire pour la Libération des (MPLA) a attaqué un poste de Police à Menaka avec un petit groupe de soldats qui venaient de revenir des camps militaires de la Libye. Les événements parallèles avec le déclenchement des hostilités de 2012 sont évidents. Le soulèvement de 1990 a pris fin avec la conclusion d'un traité de paix en Algérie et le Pacte national de 1992. Le mouvement des Touaregs avait alors été dissout dans une soupe amère d'acrimonie et des

⁶¹ Les causes du soulèvement au nord du Mali. Les récentes attaques des rebelles touareg constitue la quatrième tentative par Kel Tamasheq.
<http://thinkafricapress.com/mali/causes-uprising-northern-mali-tuareg>.

groupes tels que le MPLA se divisant selon des considérations ethniques et tribales en quatre factions différentes. Le nord est a été accordé un degré d'auto détermination par les autorités de Bamako. Les dirigeants des rebelles ont été 'réintégrés dans l'armée et l'administration maliennes. Mais les principales clauses du Pacte national n'était jamais respectées et le ressentiment de Kel Tamasheq avait continue pendant les prochaines quatorze anné

La 3^e Rébellion au Mali

Le 23 mai 2006, un nouveau groupe des rebelles, l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC) a attaqué les installations militaires maliennes à Kidal et Menaka avant de se retirer à une base bien équipée dans les collines de Tegharghar hills au nord de Kidal. L'Algérie est une fois encore intervenue pour asseoir un nouvel accord de paix et un nouveau traité connu comme Accords d'Alger, lequel ont fondamentalement réitéré beaucoup d'entre les demandes faites dans le Pacte national. Il s'agit, entre autres, d'une plus grande autonomie pour la région de Kidal, d'une plus grande reconnaissance de la langue et de la culture Tamasheq dans la presse nationale et l'enseignement, de la création des unités spéciales de sécurité gérées par un personnel d'origine touareg, du développement économique de la région, d'un aéroport opérationnel pour Kidal et d'un régime fiscal spécial pour le nord en vue d'encourager des investissements. Pendant les six années qui ont suivi la présentation de ces demandes, le nord a protesté et s'est grommelé sous une paix fragile alors que le suzerain touareg, Ibrahim Ag Bahanga a gardé vivant le feu de la révolte en attaquant l'armée et prenant des otages. La mise en œuvre des Accords d'Alger a été arrêtée, puis a été brutalement interrompue au sein des accusations et récriminations amères par les deux parties.

Le 17 janvier 2012, la situation a une fois encore recommencé. Quant à Kel Tamasheq, il s'agit de la quatrième tentative dans la lutte de longue échéance pour accéder à l'autonomie⁶². Pourtant, il y a un certain nombre de raisons pourquoi ce dernier soulèvement touareg est différent des autres. D'abord, le niveau de préparation et de préméditation de la part des rebelles s'avère unique dans l'histoire des rebelles touareg. En 1990, Iyad Ag Ghali et sa petite troupe était partie en guerre avec deux vieilles carabine de chasse et une longue corde. En 1963, l'arsenal touareg comprenait quelques fusils de type Mauser avec quelques épées traditionnelles *takouba*. En 2006, les rebelles ont été mieux équipés avec des armes par l'Algérie, mais le mouvement des rebelles n'était pas bien

⁶² Visit- <http://thinkafricapress.com/mali/causes-uprising-northern-mali-tuareg>

préparé pour une longue bataille. En 2012, le MNLA s'est procuré l'un des arsenaux les plus impressionnants au nord du Mali.⁶³

Le présent document analyse les conflits et les problèmes de sécurité auxquels le Mali est confronté dans le contexte de son histoire. Il commence avec le contexte historique du Mali jusqu'à nos jours. Le document va encore plus loin pour présenter le secteur de la sécurité du Mali et son rôle dans le pays. Ce domaine est réduit davantage en des secteurs notamment les secteurs de la défense nationale, de la police nationale, des militaires et de la gendarmerie, etc. Par ailleurs, l'exposé discute du rôle de l'Etat dans le secteur de la sécurité et au sujet des questions sécuritaires cruciales au Mali avec un accent particulier sur les violations des droits de l'homme par l'armée malienne et le manque de reddition des comptes dans le secteur malien de la sécurité.

2. Contexte

Le Mali est considéré comme étant un pays qui relativement démocratique et paisible aussi bien qu'un modèle d'une bonne gouvernance démocratique bien réussi en Afrique de l'Ouest qu'au récent éclatement de conflit en 2013. Pourtant l'histoire du Mali en tant que nation révèle une longue histoire d'insécurité et de conflits interethniques dans le nord du Mali aussitôt que 1960. Alors que certains intellectuels croient que le conflit malien est purement un conflit d'identité, d'autres sont de l'avis que la pauvreté et l'exclusion sont principalement à l'origine des conflits et des problèmes de l'insécurité. Les conflits au Mali sont aussi compliqués et divers que le sont ses frontières. Les conflits au Mali ont été en partie, à cause de la porosité de ses frontières, la prolifération des armes de petits calibres, du trafic de drogues et de personnes et de la migration. Pourtant une analyse critique de la situation démontre que la mauvaise gouvernance de la sécurité est la cause majeure de l'aggravation des conflits. La raison en est qu'il n'existe aucun pays sans sa part de conflits ou d'histoire d'insécurité. Le conflit est ainsi aussi inévitable que l'existence de l'humanité elle-même. Cependant, ce qui constitue un problème au niveau de la plupart des pays africains est leur incapacité de bien gérer les conflits et d'éviter à ce qu'ils soient dégénérés en pleines guerres. Très pertinents sont encore le rôle et les stratégies adoptées par les responsables de sécurité pour assurer la paix. Les stratégies de renforcement de la paix et la mise en œuvre des accords de paix ont été largement des éléments contributeurs au conflit récurrent dans le Nord du Mali. Alors que le Gouvernement du Mali n'a pas pu respecter ses

⁶³ Les causes du soulèvement au nord, Mali- <http://thinkafricapress.com/mali/causes-uprising-northern-mali-tuareg>

engagements vis-à-vis des accords de paix, les soldats maliens quant à eux ont en même temps eu recours à la force et se sont impliqués dans des tueries extrajudiciaires des civils surtout au nord. La tuerie à tort et à travers des civils par les soldats maliens remonte à l'époque de la révolution de 1991 qui a mis fin au régime militaire. A cette occasion, l'armée a tué plus de 300 civils lors d'une marche de protestation paisible organisée en faveur de la démocratie. Quand même l'armée avait présenté ses excuses lors du processus de la réconciliation, l'armée malienne n'a pas encore cessé de s'impliquer dans des tueries extrajudiciaires pendant ses opérations de maintien de la paix. Le cas des tueries habituelles des Touaregs au Nord du Mali démontre la façon inefficace de l'armée. Le problème Touareg est un nœud gordien et depuis l'ascension du Mali au statut d'un Etat indépendant, les Touaregs se sont toujours rebellés contre le gouvernement (Boas, 2013).

La guerre a commencé en juin 1990 avec une chaîne d'attaques des postes de gouvernement par les membres du Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA) qui revenaient de la Libye. Le gouvernement avait répondu au travers des militaires avec la répression de Kidal. Pourtant, le MPLA s'est prouvé plus fort sur le plan militaire (Humphreys et Mohamed 2003). Dans une bataille à Tuxemene en septembre 1990, le mouvement touareg a vaincu l'armée malienne et tué environ 200 troupes. Cette défaite a encouragé les jeunes Touaregs et Arabes à se joindre aux maquis. Vers la fin de l'année, les maquis comptaient en leur sein environ 3.000 combattants (Humphreys et Mohamed 2003). Quelques bases surtout à l'ouest étaient composées en majorité des volontaires qui n'avaient jamais émigré ni été formé en Libye. Avec une maîtrise inférieure de la physionomie du désert et étant frustrés par l'impossibilité de traiter directement avec les rebelles, l'armée a frappé les communautés non combattant touaregs, battant et s'impliquant dans des exécutions publiques (Amnistie Internationale, 1990).

En conséquence, la communauté internationale et le Sud du Mali où les communautés sont déjà mécontentes avec le régime touareg ont critiqué les militaires et reconnu la marginalisation du nord. Dans sa réaction, le gouvernement a adopté une nouvelle approche. Tirant profit de son acquis avec les chefs coutumiers touareg du Groupe Ifora, Intalah ag Ataher, a tenté une ronde initiale du pourparler (Humphreys et Mohamed 2003). Pendant cette période, le Journal du Gouvernement « L'Essor » a également publié un article où il citait les dirigeants traditionnels touaregs et arabes proclamant leur soutien pour l'administration et l'intégrité territoriale du pays aussi bien que leurs condamnation des actions qu'ils considèrent d'être non représentatives des minorités lesquelles engendrent des divisions au sein du MPLA, avec une partie formant des alliances avec

les chefs traditionnels et l'autre insistant que leurs doléances étaient avec l'Etat et qu'ils devaient négocier directement avec l'Etat.

Le gouvernement d'alors a répondu à l'appel pour des pourparlers directs et a accepté la demande d'Algérie d'agir comme le médiateur. En janvier 1991, une série de négociations ont eu lieu à Tamanrasset, Algérie. Le défi majeur de cette négociation est qu'elle était hâtive. Cependant, le MPLA a subi une réorganisation et a pris une autre appellation voire "Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA)" démontrant sa volonté d'accepter un compromis. Mais les composantes arabes se sont officiellement distinguées du plus grand mouvement et sont devenues le premier groupe qui a pris explicitement un titre ethnique et religieux. Les accords qui ont suivis ces actes paraissaient généreux. Ils ont prévu une démilitarisation progressive des régions du nord, l'élimination des postes militaires et des activités militaires surtout près des camps ou pâturages touaregs (Humphreys et Mohamed 2003). Ils avaient également prévu une décentralisation administrative avancée selon le statut particulier des trois régions du nord avec un grand degré d'autonomie. Encore, les accords ont prévu la création des emplois à travers le remplacement de l'armée malienne par les civils dans l'administration régionale et l'intégration des combattants insurgés dans l'armée nationale. Les accords ont également promis une allocation de 47,3% du fonds du quatrième programme d'investissement au nord. (Humphreys et Mohamed 2003). Les accords de Tamanrasset ont conduit au déclin au niveau de la violence organisée mais non pas à son élimination totale. Toutefois, la situation a été interrompue par la transition dans le système de gouvernance malien. Le gouvernement de transition, dirigé par Amadou Toumani Touré, a agi rapidement pour enregistrer son acceptation des accords de Tamanrasset.

La transition à Bamako était cependant accompagnée d'une condition détériorant au nord et les finances n'étaient pas disponibles pour mettre en œuvre les termes des accords. La frustration relative à la perte de statut de l'armée et les préoccupations du public avec les accords de Tamanrasset récemment publiés qui étaient interprétés pour signifier l'octroi d'une autonomie au Nord, ont conduit à plus d'attaques par les sections mécontentes des forces armées notamment à Gao. Dans les régions où les populations nomades ont été tuées ou ont fui, les populations sédentaires ont bénéficié économiquement des biens laissés derrière qui dans l'avis de beaucoup au sein du mouvement des rebelles, ont impliqué les populations noires dans ces attaques. (Humphreys et Mohamed 2003). Avec les ex-combattants détournant leur attention des cibles militaires aux sources de revenus, les populations sédentaires étaient devenues sans cesse les victimes de leurs actions. En conséquence, il y avait une montée progressive dans la violence interethnique en 1991 aussi bien que le

premier reportage sur les milices défensives noires. Pendant toute la durée de la montée dans la violence, le MPA a retenu sa position d'appui à l'application des accords de Tamanrasset et a formellement maintenu son cessez-le-feu, tout en répondant à la montée dans la violence avec un niveau accru de coordination avec le gouvernement et les autorités traditionnelles touareg. Les groupes des rebelles ont pourtant rejeté les accords de Tamanrasset signalant qu'ils étaient imprécis et non appliqués. Dans une tentative de résoudre ce problème, le gouvernement du Mali a mis en place une équipe de médiation internationale qui a commencé son travail en facilitant l'organisation des groupes disparates en un organe de coordination, le Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) et en organisant toute une série de réunions consultative en Algérie (Humphreys et Mohamed 2003). Les réunions ont conduit à un nouvel accord – le Pacte national – le 11 avril 1992 à Bamako. Le Pacte national, tout comme les Accords de Tamanrasset, contenait un mélange de bénéfices matériels et des réformes constitutionnelles. Les bénéfices matériels pour les combattants et leurs communautés comprenaient des emplois dans l'armée et dans l'administration, des promesses d'investissement et d'appui aux petites et moyennes entreprises aussi bien que deux fonds, l'un pour les victimes civiles et militaires et l'autre pour l'assistance sociale aux victimes de l'insécurité. Le Pacte a reconnu très explicitement la marginalisation économique du nord et a prévu un plan de dix ans pour redresser les inégalités économiques, sociales et culturelles entre le Nord et le reste du Mali.

Pourtant, les réformes constitutionnelles ont prévu une autonomie considérable pour le Nord. La décentralisation dans le Pacte était aussi large que celle qui était dans les Accords de Tamanrasset. Il a inclut non seulement un contrôle extensif des questions d'intérêt régional mais a aussi prévu un rôle pour les régions qui serait impliquées dans la coordination internationale et la coordination transrégionale avec des dispositions pour la redéfinition des frontières régionales au sein de l'Etat. Contrairement à ce qui s'obtient dans les Accords de Tamanrasset, le Pacte national a été un document soigneusement élaboré avec des détails institutionnels bien spécifiés et un calendrier pour sa mise en œuvre. Les institutions à mettre en place pour faciliter son application étaient entre autres, un Commissariat de haut profil pour le Nord, Une Commission de Cessez-le-feu et des patrouilles militaires mixtes sur le terrain.

En pratique, le Pacte a, pourtant, rencontré des problèmes similaires à ceux des Accords de Tamanrasset. Il a été créé moyennant des consultations minimales avec les populations sédentaires et, alors que les membres du MFUA allaient être accordés des rôles cruciaux au sein des organes de transition, le Pacte ne contenait aucun mécanisme pouvant permettre aux

populations sédentaires d'être impliquées dans sa mise en œuvre (Le Républicain, 1994).

Toutefois, la conception des nouvelles institutions politiques n'a fait aucune allusion à l'adhésion au MFUA; ces institutions vont, d'après les attentes, bénéficier les populations sédentaires de la même façon qu'elles vont le faire à l'égard des groupes nomades. Pour encore compliquer les affaires, des promesses des bénéfices matériels ont été faites sans avoir des ressources nécessaires en place pour remplir ces promesses (Poulton et ag Youssouf, 1998). La conséquence de tout ceci était l'application lente du Pacte national. Cependant, malgré la lenteur de son application, il a été démontré que la période de son application a connu une intensité de conflit très basse.

Le Pacte National de 1992 ne pouvait pas produire des améliorations socioéconomiques tangibles sur le terrain. Cette réalité a conduit à la création d'une nouvelle rébellion en 2006. Cette nouvelle rébellion était relativement petite jusqu'au moment où les Touaregs armés dont beaucoup avaient vécu pendant des années en Libye, ont commencé à retourner au Mali suite à la chute du régime de Khadafi. Leur arrivée a donné aux rebelles un nouvel élan et pourtant un nouveau mouvement de rebelles a été créé voire le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA). Alors que le séparatisme touareg était précédemment une façade pour d'autres demandes concernant le pouvoir et les positions, les Musulmans et des lieux d'adoration de Dieu au Nord, mais avaient également commencé à menacer le Mali du Sud affaibli par le coup d'état militaire à Bamako et l'instabilité politique qui en était le résultat.

Les crimes de guerre perpétrés dans le pays depuis janvier 2012 par les groupes extrémistes islamiques ont conduit à l'adoption de la Résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur le Mali. Ces groupes ont consolidé très rapidement leur contrôle sur le Nord du Mali en 2012 et ont opprimé et terrorisé les citoyens pendant des mois, imposant une forme dure de la loi de sharia aux populations vivant dans les zones qui sont sous leur contrôle surtout des mesures disciplinaires sévères contre les femmes. Environ 400.000 de citoyens sont déplacés à l'intérieur du Mali ou se sont réfugiés dans les pays voisins d'Algérie, du Burkina Faso, de Mauritanie et du Niger suite à cette crise sécuritaire et humanitaire. Affirmant que l'enracinement des groupes terroristes dans le nord du Mali constitue une menace urgente à cette région et à l'ensemble de la communauté internationale, le Conseil de Sécurité a autorisé le déploiement d'une mission conduite par les Africains pour appuyer les efforts par les autorités nationales visant à récupérer le nord. Adoptant à l'unanimité la résolution 2085 (2012) sous le Chapitre VII de la Charte des

Nations Unies, le Conseil a également demandé au Secrétaire général d'établir en concertation avec les autorités nationales, une présence pluridisciplinaire des Nations Unies au Mali en vue de pourvoir un appui coordonné et cohérent aux actuels processus politiques et sécuritaires dans le pays. Le Conseil a responsabilisé la Mission Internationale d'Assistance de l'Union Africaine au Mali (AFISMA) du renforcement des forces de défense et de sécurité, en coordination avec l'Union Européenne et les autres partenaires, appuyant les autorités maliennes dans leurs responsabilités primordiales de protéger la population, faisant de la transition en des activités de stabilisation suite au recouvrement du territoire national et aidant avec l'accès humanitaire au nord du Mali.

Cependant, la CEDEAO ne pouvait pas mobiliser l'appui logistique nécessaire de la communauté internationale pour lancer l'AFISMA. Pendant que la CEDEAO pensait à la composition de ses troupes au sein de l'AFISMA, les rebelles islamistes cherchaient à étendre leur territoire vers le sud. La situation a changé de manière drastique lorsque les insurgés ont assailli la ville stratégique de Konna, située 600 kilomètres de Bamako, et paraissent décidés de descendre sur la capitale. Cette situation a alarmé la communauté internationale qui craignait que l'ensemble du pays était sur le point d'être renversé par les islamistes (Centre de Ressources sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, 14 juin 2013). Le 11 janvier 2013, des avions français ont attaqué les forteresses des rebelles islamistes au nord du Mali. Tôt après, les troupes terrestres ont suivi dans un raid foudroyant, déblayant la majeure partie des zones contrôlées par les rebelles. Les forces françaises assistées par plusieurs milliers de troupes venues du Tchad et du Niger, ont efficacement mis fin à l'offensif des rebelles islamistes et ont regagné le contrôle nominal des villes de Gao, Kidal et de Timbouctou. Cependant, la France a réduit ses troupes de 4.000 à 1.000 ce qui a conduit à une sécurité relativement limitée par rapport à la persistance des rebelles islamistes et à l'influx des autres groupes de terroristes.

A la demande du Président par intérim, Mr Dioncounda Traore, la France a conduit une intervention pour aider l'armée malienne et AFISMA à reprendre le Nord du Mali. Dès lors, la France a remporté des gains significatifs et la lutte s'est réduite (Centre de Ressources pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, 14 juin 2013). Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé à l'unanimité la création d'une force de maintien de la paix de 12.600 personnes au Mali à compter du 1^{er} juillet 2013 qui serait appuyée par les troupes françaises en cas de besoin. La force de maintien de la paix qui sera connue sous l'appellation de MINUSMA prendra le pouvoir auprès d'une Force des Nations Unies appuyée par l'Union Africaine (AFISMA) déployée sur le territoire pour

remplacer les français. La plupart des éléments de l'AFISMA vont probablement devenir une partie intégrante de l'opération de maintien de paix, dit le Secrétaire général des Nations Unies Mr Ban Ki- Moon (Reuters mercredi 15 juillet 2013). La Force de maintien de la paix au Mali est la troisième la plus grande des forces de maintien de la paix, après les déploiements en République démocratique du Congo et celle de Darfour au Soudan et coûte environs 800 million de dollars annuellement. Le Général rwandais Jean-Bosco Kazura⁶⁴ a été nommé pour conduire le MINUSMA, en partie parce que les Nations Unies ont recherché fondamentalement un francophone pour collaborer avec l'armée malienne.

La transition démocratique du Mali, était jusqu'à tout récemment, considérée comme un cas de succès en Afrique de l'Ouest. Depuis les premières élections multipartites en 1992, le pays a organisé régulièrement des élections présidentielles, législatives et locales qui ont été jugées crédibles par les observateurs locaux et internationaux⁶⁵. Le 28 juillet, 2013, 51% des Maliens ont voté pour élire le Président Ibrahim Boubacar Keita dans une élection qui a eu lieu dans une atmosphère d'une accalmie et d'une sécurité renouvelées. La communauté internationale a commencé à déplacer leur attention de la campagne militaire aux efforts de reconstruction. En tant que Ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius a dit « Nous sommes dans le processus de gagner la guerre. Nous avons maintenant besoin de gagner la paix » (Centre de Ressources pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, 14 juin 2013). Même la transition à la démocratie de Touaregs et ne garantira pas la paix au nord du Mali (Centre africain de Revue médiatique d'Etudes stratégiques, 4 septembre 2013).

3. Le secteur de la sécurité

Le secteur de la sécurité a été depuis longtemps considéré comme un domaine d'opération exclusif des forces de sécurité et défense. Aujourd'hui, la notion a assumé une plus grande signification comprenant non seulement les différents domaines de la sécurité notamment la sécurité humaine, alimentaire, environnementale, sanitaire, éducative, d'emplois et de logement. La sécurité couvre alors un plus grand spectre de notions en commençant par les institutions de sécurité publiques et s'étendant aux

⁶⁴ Voir -

http://www.africadaily.net/reports/Rwandan_general_to_command_Mali_UN_force_999.html

⁶⁵ La conduite des élections récentes au Mali <http://www.ndi.org/mali>

acteurs individuels à travers des entreprises publiques ou non publiques et des organisations (structures étatiques et leurs unités décentralisées, organisations de la société civile, entreprises de sécurité privées et publiques, individus ou groupes d'individus). Ces organisations militaires, civiles, politiques, économiques, sociales et culturelles contribuent en général à la conception, la mise en œuvre, la réglementation et au contrôle des politiques nationales en matière de sécurité. Pour cette raison, le secteur de la sécurité est le cible par excellence des efforts réformateurs ou transformationnels en ce qui concerne le système de sécurité (Zeini Moulaye/DGP Mahamadou Niakate, 2012).

Les acteurs sont identifiés à travers une classification qui nous présente deux catégories: acteurs statutaires et non statutaires. Leurs statuts et fonctions spécifiques sont définis dans les législations et les règlements dans le cadre de l'état de droit (Zeini Moulaye/DGP Mahamadou Niakate, 2012). Alors que la question relative à la législation malienne est réglée par la législation malienne, celle relative à leur légitimité est basée sur le réel lien avec l'état de droit et le peuple. Le secteur de la sécurité étant défini comme tel est géré par plusieurs acteurs étatiques et non étatiques:

- Forces de sécurité conventionnelles (police, gendarmerie, etc.);
- Force de défense (armée, armée de l'aviation, Garde National, Marine nationale, etc.);
- Forces paramilitaires (douane, autorité forestière, brigade de protection civile, gardiens de prison, etc.)
- Entreprises de sécurité privées (entreprises de sécurité, entreprises de transport d'argent liquides, entreprises de protection des sociétés et entreprises de protection de personnes humaines, etc.);
- Autorités, institutions et services judiciaires;
- Organisations de la société civile (associations, alliances, coalitions, chefferies traditionnelles, autorités religieuses, média, centre de recherche)
- Partenaires techniques et financiers etc. (Zeini Moulaye/DGP Mahamadou Niakate, 2012)

Précisément l'appareil de sécurité de l'Etat est composé de ce qui suit :

- Les forces armées comprenant l'armée, l'armée de l'air, la gendarmerie nationale et le Garde National avec leurs services d'appui;
- Les forces de sécurité civiles composées essentiellement de la police nationale et de la police municipale;

- Services de sécurité paramilitaires tels que la douane, ressources en eau et département de foresterie;
- Service de renseignements comprenant essentiellement du département général de sécurité de l'Etat, du département de sécurité militaire et de services de renseignements internes de chaque entité;
- Entreprises privées prêtant services de garde et de transport des objets de valeurs.

Les groupes armés qui ont émergé à partir de la rébellion au nord ont été dissout en 1997 comme partie de l'Accord de Paix de Timbouctou et leurs combattants ont été intégrés dans l'armée régulière ou dans les autres services paramilitaires. Il est difficile de déterminer la taille exacte des forces de sécurité puisque, quand même il peut être exactement clair quel organe est impliqué dans la sécurité, il est encore beaucoup plus difficile d'identifier comment beaucoup de gens sont directement recrutés dans ce secteur surtout en ce que concerne les structures qui servent à de multiples fonctions.

Pour ce qui est du budget, une partie est publiée et est ainsi connue, mais les autres éléments sont plus opaques puisqu'ils sont éparpillés dans les budgets des autres organes du gouvernement et domaines politiques. S'agissant de la partie qui est publiée, le budget de sécurité est estimé à 1,9% du PIB pour l'exercice 2005. Il n'existe aucun cadre institutionnel qui régit tous les acteurs du secteur de la sécurité au Mali. Chacun de ces acteurs a donc besoin d'être évalué dans leur contexte précis. Un trait constant a pourtant été le fait que le Président de la République préside sur les structures qui sont généralement en charge de la défense et de la sécurité (Sangare, 2008).

Défense

L'ordonnance n° 99-045 du 30 septembre 1999 établissant l'organisation générale de la défense nationale prévoit en son premier article que: l'objectif de la défense est d'assurer la sécurité et l'intégrité nationales en tout temps et dans toutes les circonstances aussi bien que la protection de la vie de la population contre toute formes d'agression. Elle veillera également au respect de tous les accords, alliances et traités. Les dispositions du présent texte ne fait aucune distinction entre le concept de "la période de la paix" et celui de la "période de la guerre". La défense couvre tout et par conséquent, elle n'implique pas seulement les institutions militaires, quoiqu'elles soient désignées comme les organes principaux pour l'approvisionnement de la défense. Selon les termes de la

constitution, le Président de la République et Chef de l'Etat est également le Commandant en Chef des Forces Armées (Sangare N, 2008).

Article 55 de la Constitution prévoit que le premier ministre est responsable de la mise en œuvre de la politique nationale de la défense. Le ministre en charge des forces armées est responsable de la mise en œuvre de la politique de la défense militaire dans la mesure ou la collaboration des ministres autres que le ministre en charge de la défense est recherché, les autorités civiles peuvent être dit d'être en la défense au niveau national aussi bien qu'au niveau local et international. Le système est désigné dans la même ordonnance qui établit l'organisation générale de la défense, le pouvoir exécutif prend les dispositions nécessaires pour sauvegarder la sécurité et l'intégrité du territoire national aussi bien que la vie de la population. Les autorités politiques maliennes n'ont pas encore adopté une position ferme au sujet du service universel et militaire obligatoire. Toutefois, il y a toujours eu le désir constant de permettre à l'armée malienne de jouer un rôle dans la socialisation, l'éducation et le développement économique du pays. Pendant un certain temps, le Mali a adopté une forme de service militaire obligatoire pour les nationaux qui étaient recrutés dans la fonction publique. Un programme de service national a été mis en place pour pourvoir de la formation militaire aux jeunes stagiaires dans la fonction publique. A l'heure actuelle, cette expérience a été abandonnée en faveur du service des volontaires (Sangare N, 2008).

Plusieurs organes sont responsables de la coordination des différentes composantes de l'appareil de sécurité. La Constitution établit deux organes principaux en charge du secteur général de la sécurité. Il s'agit du Conseil supérieur de la Défense nationale et du Comité nationale de la Défense. Ces deux structures exercent leurs fonctions dans le cadre de l'autorité du Président de la République qui coordonne les initiatives et actions de sécurité dans le cadre des efforts de la défense (Sangare N, 2008).

Le Conseil des Ministres est le deuxième niveau de coordination des appareils de sécurité. Cette coordination peut être réalisée au niveau interministériel sous l'autorité du premier ministre, ou au niveau des individus ministres pour les ministères qui sont en charge d'une composante spécifique de la sécurité. Voici aujourd'hui le cas du ministère de l'intérieur et de la protection civile, qui est en charge de la police nationale, de la gendarmerie et du garde national. La même chose s'applique au ministère de la défense et des anciens combattants, en charge des unités militaires et au ministère de l'administration territoriale et des autorités locales en charge de la sécurité sur le plan intérieur. Tous

ces ministères supervisent les activités des différentes composantes de sécurité dans leurs domaines de compétence (Sangare N, 2008).

A la lumière des événements récents dans l'environnement de la sécurité, il est nécessaire d'exercer un certain degré de contrôle en cherchant à tirer une ligne démarcation entre la défense et les préoccupations sécuritaires. Aucun d'entre les accords de défense entre le Mali et les autres pays n'inclut une clause politique ou sacrée telle que l'on peut trouver dans les accords entre quelques pays de la sous région et certaines puissances. En revanche, le Mali maintient une coopération militaire de haut niveau avec beaucoup de pays avec lesquels il dispose des liens suite aux accords existants. Le Mali a également développé une coopération bilatérale avec certains pays africains surtout dans le cadre des commissions mixtes de coopération. En tant qu'Etat membre d'organisation régional et sous régionales, le Mali est signataire d'un certains nombre de protocoles d'accords et d'assistance de la CEDEAO, de l'Union Africaine et des Nations Unies en matière de défense. Dans le même cadre, le Mali a également participé à des opérations de maintien de la paix en Afrique (Rwanda, Burundi, République Centrafricaine, Libéria, Congo Brazzaville, Sierra Léone, et République Démocratique du Congo) et dans les Caraïbes (Haïti). Ce genre de participation dans des organisations collective de sécurité et au développement de la coopération militaire on produit des effets positifs. Le Mali a toujours apporté des contributions à la consolidation de la paix dans le monde. Cette contribution a également permis à l'amélioration de la capacité de toutes les forces de sécurité et des forces armées au Mali de pourvoir des aides humanitaires. Il n'existe aucune preuve des structures de sécurité qui systématiquement abusent ou dépassent leurs mandats ou fonctions. Ceci ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de tels cas d'abus, mais ce sont le plus souvent des cas impliquant des agents ou officiers. Tous les citoyens, agents ou groupes reconnus ont droit de saisir les juridictions maliennes de tels cas (Sangare N 2008). Article 15 de la loi no. 02/055 du 16 décembre 2002 stipule que:

Les soldats obéissent aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Néanmoins, ils peuvent ne recevoir l'ordre de et peuvent ne pas exécuter des actions qui vont à l'encontre de la loi et de la tradition de la guerre et des conventions internationales, ou qui constituent des crimes ou offenses, en particulier contre la sécurité et l'intégrité de l'Etat. Enfin, le fait que les subalternes sont individuellement responsables n'infirme la responsabilité de leurs supérieurs.

Cette disposition permet de responsabiliser les soldats individuellement en cas de violations même lorsqu'elles interviennent pendant l'exercice de leurs fonctions (Sangaré N, 2008).

La Police et les Groupes de Sécurité Militaires

Sangaré N (2008) a présenté un argument tout en déclarant que l'ordre interne comprend à la fois la protection des institutions contre l'insurrection et la protection de l'ordre public contre des disruptions possibles. Il implique également la mise en vigueur des jugements de la cour et des décisions administratives. La protection de l'ordre public fait partie des responsabilités exclusives des forces de l'ordre. Il existe cependant une multitude de forces et de services qui sont impliqués dans le maintien de l'ordre public. Certaines d'entre elles sont des forces militaires comme la gendarmerie et le Garde National, mais les autres sont des services civils, en particulier la police nationale. La direction nationale de la police, sous la tutelle du ministre en charge de la sécurité, est responsable de la direction, de la coordination et de l'organisation des activités de tous les départements de la police. Les départements sont établis dans les différentes régions et sont placés sous l'autorité administrative du gouverneur régional et sous l'autorité technique du directeur général. C gouverneur régional de jouer leur rôle à la fois en tant que chef de service régional et responsable de sécurité dans leurs sphères de juridiction.

La Gendarmerie

La gendarmerie au Mali est une force militaire spécialisée dans le maintien de l'ordre public, la protection des personnes et des biens et dans la mise en vigueur des lois. Elle prend part également à la défense du pays. En tant qu'unité militaire, l'administration de la gendarmerie est sous la tutelle du ministère de la défense. Pourtant, elle peut exécuter ses fonctions au nom de tout ministère, en particulier ceux qui sont en charge de la sécurité intérieure et de la justice. Aux niveaux national et central, la direction générale de la gendarmerie, ensemble avec ses différentes unités et des structures afférentes, contribue à l'exercice des fonctions citées ci-dessus, et à la coordination des activités des unités régionales et locales (Sangaré N, 2008).

La Garde Nationale

La Garde Nationale exerce des fonctions de sécurité très importantes outre ses fonctions militaires régaliennes. En effet, la Garde Nationale est

responsabilisé de l'assurance de la sécurité aux institutions et autorités politiques et administratives. Il contribue à la sécurité publique et au maintien de l'ordre public et il est impliqué dans les services pénitenciers aussi bien que dans le contrôle policier des communautés territoriales. La gestion de la Garde Nationale est la responsabilité du ministre en charge des forces armées. En termes d'opérations, il est pourtant sous l'autorité du ministre en charge de la sécurité. La Garde Nationale est dirigée par un chef d'état major qui coordonne, organise et contrôle les activités de ces unités de sécurité militaires. En dehors de leurs fonctions administratives, financières et logistiques, les commandants de divisions exercent leurs fonctions sous la supervision du chef d'état major de la Garde nationale. Il va de même pour les chefs d'unités, qui commandent les unités territoriales dans les provinces (Sangaré N, 2008).

Les entreprises de sécurité privées

Il n'y a pas de structures privatisées officielles qui réalisent des activités de sécurité de façon organisée. La situation de sécurité au nord du Mali pendant la période de la deuxième rébellion a conduit à l'émergence et à la prolifération des mouvements de guérilla armée et des soi-disant milices d'auto défense aussi bien que des milices traditionnelles. Depuis que tous les groupes armés se sont dissouts à Timbouctou le 27 mars 1997, l'on peut dire qu'il y a pas de groupes privés clairement identifiés qui soient impliqués dans des activités relatives à la sécurité (Sangaré N, 2008). Le récent soulèvement au Mali est un nouveau terrain pour les entreprises de sécurité privées occidentales d'en tirer profit. Des prédictions ont été faites d'une migration au Mali par des entreprises de sécurité privées.

Néanmoins, il y a de cela maintenant dix ans, un certain nombre d'entreprises ont été créées sur la base des textes généraux régissant la liberté d'entreprise. Ces entreprises ont mis en place des activités de garde lesquelles sont similaires aux missions des agences de sécurité publiques. Les autorités avaient alors convenu de réglementer le secteur privé de la sécurité. Les législations pertinentes une définition restrictive de l'objet de ces entreprises et stipule que « la pratique du métier de policiers privés ou de toute autre activité de police, à l'exception des fonctions de garder et veiller, assurer la sécurité du transport d'argent et de services de garde corps est interdite partout sur l'étendue du territoire national » (Sangaré N, 2008). Ces compagnies ne sont autorisées à exercer leurs fonctions qu'après avoir obtenu l'autorisation du ministre en charge de la sécurité.

Pour éviter la confusion entre les entreprises de sécurité privées et les missions traditionnelles du service de la police, un certain nombre de choses ont été signalées comme étant interdites ou incompatibles avec

l'opération des entreprises de sécurité. Il s'agit de la dénomination des entreprises privées, de leurs tenues et de leurs droits de porter des armes. Il leur est interdit d'entreprendre des activités relatives au maintien de l'ordre public ou à la liberté du mouvement des personnes et des véhicules. Elles ne sont pas non plus autorisées à s'impliquer ou à participer au règlement des différends syndicaux ou à tous autres incidents, et à des activités ayant trait à la surveillance des opinions politiques et religieuses ou à la constitution des records avec intention de pourvoir de telle surveillance. Le recours aux armes de deuxième et de troisième catégories dans la réalisation de leurs activités tombe sous leur responsabilité et est régit par l'article 18 du code pénal. Il est prévu au paragraphe 2 de l'article que « tout individu qui perpètre tout acte d'assaut non justifié supporte les conséquences civiles et criminelles de tels actes ». Par ailleurs, article 19 stipule que « sans préjudice aux sanctions criminelles et civiles, toute violation des dispositions de la présente loi peut conduire à l'émission d'un avertissements, d'une suspension ou à une retraite pure et simple d'autorisation » (Sangaré N, 2008).

4. la gestion civile et le contrôle du secteur de la sécurité

La Constitution de 1992 établit un système de séparation et de collaboration entre les organes législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement. Elle réaffirme l'existence de l'ensemble des structures qui ont été mises en place pour le contrôle des actions du gouvernement en mettant à disposition les mécanismes conventionnels pour assurer la responsabilité du gouvernement. Les pouvoirs de l'organe exécutif sont également reconnus du fait qu'il est habilité à dissoudre le parlement et peut s'impliquer dans le processus législatif. En ce qui concerne le pouvoir législatif, article 81 souligne très clairement son indépendance vis-à-vis des deux autres organes du pouvoir (assemblée nationale et l'exécutif). L'assemblée nationale détient le pouvoir de suivre de près les actions du gouvernement en ce qui concerne les questions de sécurité aussi bien que des autres questions, en exerçant ses fonctions au sein des commissions parlementaires et en examinant le budget à travers des questions qu'elle pose à l'endroit du gouvernement. La naissance des institutions de la troisième république a été saluée par les événements historiques mais tragiques de 1991, où un grand nombre de gens ont perdu leurs vies. Dans la grande salle où la réunion se tenait la Conférence nationale, il y avait un sentiment de colère concernant le rôle joué par certaines composantes des forces de sécurité dans la répression des manifestations par les mouvements démocratiques. La lecture d'une déclaration par l'armée au nom de toutes les forces armées demandant le pardon auprès de la population, est allée plus loin pour instaurer un climat de paix et d'harmonie dans la procédure de la conférence nationale. Les auteurs de la

constitution ont pourtant tiré des leçons de cet événement pour tous les secteurs du gouvernement, mais en particulier pour les institutions en charge de la création, de l'organisation, de l'opération et du contrôle des forces de sécurité. En conséquence les missions et les champs d'actions de telles forces et de leurs agents ont été clairement définis.

L'intervention des forces armées dans la phase finale de la révolte populaire et de l'insurrection qui avaient été commencés par les mouvements démocratiques en mars 1991 était décisive car elle a occasionné beaucoup un changement significatif dans les relations entre la société civile et les organisations qui ont le mandat légal de se servir de la force et de mettre en vigueur toutes les procédures établies et dans toutes les juridictions. Outre les exigences juridiques relatives à l'amendement des cadres législatifs et réglementaires de ces organisations pour les mettre en droite ligne avec la nouvelle constitution, il a aussi besoin de trouver des solutions innovatrices aux problèmes de sécurité qui se sont manifestés ou ont été aggravés avec par le commencement du conflit au nord et avec de multiples formes de soulèvement sociopolitique qui empêchaient le bon fonctionnement des institutions démocratiques émergentes (Sangaré N, 2008).

Les forces armées, la gendarmerie, la Garde Nationale, la Police nationale et les autres forces paramilitaires ont toutes été reconnues, essentiellement pour le rendre possible de clarifier le statut de leurs organes composants. Les cours criminelles ont été renforcées dans le but de leur permettre d'aborder le nouvel environnement sécuritaire qui avait vu le jour. Comme il en est avec tous les mouvements de ce genre, la révolution populaire de 1991 a été précédée par et accompagnée par des mutations sociales et ont donné lieu à des changements politiques significatifs. L'étendue du secteur de la sécurité a été définie comme faisant partie du désir d'assurer une meilleure protection des droits des citoyens. Un meilleur cadre juridique a également été mise en place pour régir les activités des forces de sécurité dans le but de réduire la possibilité des violations (Sangaré N, 2008).

Les pouvoirs de l'organe exécutif

La présidence de la république est la pierre angulaire du système institutionnel qui a été mis en place pour contrôler le secteur de la sécurité. Article 29 de la Constitution stipule que « le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est gardien de la constitution. Il incarne l'unité nationale. Il assure l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale. Il garantit le bon fonctionnement du pouvoir public et sauvegarde la continuité de l'Etat. Dans le domaine militaire, le Président de la République est le Commandant en Chef des Forces armées et président le

Conseil Supérieur et la Commission de la Défense Nationale. Il est habilité à nommer des gens au postes civils et militaires, détient des pouvoirs exceptionnels et peut un état de siège ou d'urgence après consultation au sein du Conseil des Ministres (Sangaré N, 2008).

Les nominations à l'état major et aux autres départements au sein des organes de gouvernance du militaire et des unités de sécurité sont effectuées lors des réunions du Conseil des Ministres. Les ces candidats sont sélectionnés parmi les hauts fonctionnaires de l'Etat. Quant aux autres niveaux bas de responsabilités, les décisions sont prises par le Ministre ayant une compétence dans le domaine. Actuellement, il y a un ministère en charge de la réforme de l'Etat. Le ministère est l'unité centrale responsable de l'élaboration des politiques relatives à la bonne gouvernance. Le groupe environnemental en charge du secteur de la sécurité est composé de ce ministère aussi bien que du ministère de la défense et des anciens combattants et du ministère de la sûreté nationale et de la protection civile. Les principales mesures de réforme qui touchent au secteur de la sécurité sont soumises au Conseil supérieur de la Défense nationale qui est l'organe décisionnel sur les questions relatives à la défense générale. Lorsque les mesures de réformes touchent aux textes réglementaires régissant le statut du personnel, telles propositions doivent être approuvées par le Conseil supérieur sur les Services militaires. Celui-ci est un organe consultatif qui réunit les représentants du personnel militaire et les représentants de la structure de commandement militaire. L'organe exécutif détient les pouvoirs discrétionnaires pour mettre en place un système de contrôle réciproque. En dehors de l'autorité exercée par le ministre en charge de la sûreté nationale sur les entreprises de sécurité privées, il n'y a pas de système de contrôle régis par un texte réglementaire (Sangaré N, 2008).

Pendant les précédents conflits au nord du pays, le gouvernement du Mali a publié des rapport sur la situation de la sécurité et sur la mise en œuvre de l'Accord National. Compte tenu de la demande pressante pour des informations à l'époque, ces rapports ont été publiés très régulièrement. Les députés à l'assemblée nationale ont souvent passé des résolutions et posé des questions pour demander des explications auprès du gouvernement au sujet des questions qui les concernent. Un livre banc sur la rébellion a été rédigé et distribué largement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. (Sangaré N, 2008).

Depuis la fin de la rébellion, pourtant les rapports publics sur la situation de la sécurité sont devenus très rares. Les informations ayant trait à la sécurité des citoyens et à leurs biens ne sont communiquées que pendant quelques occasions, par exemple lorsque les Malien étaient revenus au

pays après avoir été expulsés de leurs pays hôtes à l'étranger, lors que les réfugiés sont revenu au pays, lorsqu'il ya des conflits intercommunautaires ou en réponse aux questions aux ministres à l'assemblée nationale. Dans la pratique actuelle au niveau du parlement, le gouvernement ne soumet aucun rapport régulier à l'assemblée nationale concernant spécifiquement les questions de sécurité. Il a eu quelques rapports présentés sur des situations de sécurité graves mais très souvent ces rapports ne sont rédigés qu'en réponse aux questions écrites ou orales des députés à l'Assemblée. Le budget des services de sécurité est approuvé selon les mêmes règles qui s'appliquent aux budgets des autres services et départements. Dans ce domaine, il n'y a aucune exception au sujet des forces de sécurité et armées (Sangare, 2008).

Le contrôle parlementaire

L'assemblée nationale a le droit d'influencer la procédure législative en soumettant des amendements aux projets de loi. Les commissions parlementaires ont le devoir de suivre de près les actions du gouvernement. Grâce à ces pouvoirs qui sont accordés à toutes les commissions parlementaires et en particulier à la commission parlementaire sur la défense, la sûreté nationale et la protection civile, le parlement malien pourvoit une large supervision du secteur de sécurité malien. Tout comme les autres secteurs parlementaires, elle peut convoquer toute personne qu'elle juge nécessaire de consulter. Elle peut tenir une audience avoir les ministres soit à la demande de ceux-ci ou à la demande des membres de la commission. Conformément aux règles de procédure de l'assemblée nationale, la chambre peut établir une commission d'enquêtes spéciale pour recueillir des informations sur des événements donnés et soumettre leurs conclusions à l'assemblée nationale pour examen. Les commissions existantes sont principalement en charge de la conduite des études et de la rédaction des amendements. Les membres de ces commissions sont sélectionnés d'après leurs expériences et compétences, mais tout en prenant en compte le poids de chaque groupe parlementaire. Lorsqu'un membre quitte, il est remplacé par un autre député du même groupe parlementaire (Sangaré N, 2008).

Le contrôle judiciaire

La constitution malienne a cherché à souligner solennellement l'indépendance de la magistrature, une disposition prescrite dans son septième chapitre. Ceci veut dire que le pouvoir judiciaire est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif. « Il est exercé par la Cour Suprême et tous les cours et tribunaux. Le pouvoir judiciaire est le gardien des droits

et des libertés définis par la constitution et veille à ce qu'ils soient respectés. Il met en vigueur les lois de la république dans ses domaines de compétence ». Ces dispositions soulignent davantage le besoin pour la transparence que toutes les autorités des institutions principales devraient observer et mettre en vigueur dans l'exercice de leurs fonctions dans leurs sphères de responsabilité (7^e Chapitre de la Constitution du Mali). Puis que ces dispositions sont pour la plupart prescrites dans la constitution, elles constituent alors les normes les plus élevées dans l'hierarchie des textes juridiques au Mali. Elles pourvoient une garantie supplémentaire au travail réalisé par les autorités et les agents en charge de la sécurité. Elle promeuvent aussi les droits des citoyens, lesquels doivent être respectés (Sangaré N, 2008).

Le contrôle civil

Depuis les événements de la révolution de 1991, le statut et le rôle de la société civile ont été rehaussés de manière significative surtout en ce qui concerne les associations et les organisations non gouvernementales (ONG). Les objectifs de ces organisations ont également été élargis et couvrent actuellement tous les secteurs de la vie nationale. Parmi les nombreuses entités publiques, certaines sont des organes consultatifs qui constituent une partie des institutions de la république, tandis que d'autres sont des associations privées or des ONG. Le contrôle public est assuré par les organes suivants:

Le vérificateur général: Les missions de ce département sont tout à fait conventionnelles, mais ses pouvoirs sont tels qu'ils peuvent servir d'outil pour la supervision de l'utilisation des ressources publiques. Le caractère particulier de cette fonction est qu'elle demeure à l'extérieur de la structure hiérarchique de l'administration publique. Le vérificateur général des comptes de la république est nommé pour un mandat de sept ans. Il peut saisir directement les cours et peut publier les rapports de son bureau dans le média (Sangaré N, 2008).

Le Médiateur: Il émet toutes recommandations ou demandes qui peuvent lui paraître justifiées dans le but de régler les différends qui sont amenés devant lui. Au cas nécessaire, il peut également émettre des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'organisation concernée (Sangaré N, 2008).

Les associations des droits de l'homme et les ONG ont joué un rôle crucial dans la consolidation de l'état de droit au Mali et continue de jouer un rôle actif dans tous les domaines. Les associations et les ONG peuvent être

divisées en trois principaux groupes, selon leurs objectifs, leur adhésion et leurs modes d'opération (Sangaré N, 2008).

Les Associations pour la Défense des Droits de l'Homme: Avec une adhésion principalement des juristes, ces associations ont pris souvent part aux différentes juridictions, pour défendre les libertés publiques et les droits des individus (Sangaré N, 2008).

Les Organisations de Promotion féminine: Ces organisations réalisent des activités pour défendre et promouvoir les droits de l'homme dans les domaines publics, tout se focalisant sur les droits de la femme. Ce faisant, elles contribuent à la fonction générale de contrôle du secteur de la sécurité.

Les Organisations Médiatiques Privées: Ces organisations jouent un rôle significatif de veilleur pour protéger les droits des individus vis-à-vis des services de sécurité. L'événement qui le plus retient l'attention du média est « le Forum Démocratique de Questions et de Réponses » voire une espace d'interpellation démocratique, qui se tient chaque année le 10 décembre. Il s'agit d'une opportunité unique pour les citoyens de poser directement des questions à l'endroit des responsables du gouvernement. C'est une opportunité pour parler ouvertement des violations des droits qui ont été constatées par les citoyens. Les résolutions issues du forum sont exécutoires sur le gouvernement et les autorités locales. A l'ordre du jour de chaque session figure un rapport sur la mise en œuvre des résolutions de la session précédente. Le rapport est présenté par le ministre de la justice. La description de ces différentes structures illustre jusqu'à certain degré la richesse et la complexité des acteurs de la société civile qui participent à la supervision des activités du secteur de la sécurité. Certaines organisations de la société civile, en particulier les ONG, contribuent souvent volontairement à l'accomplissement de ces missions de service public. Par exemple, les ONG ont apporté une contribution remarquable à la collecte des armes légères après la fin de la rébellion au nord du pays. En effet, elles ont contribué de manière significative à l'éducation civique et aux campagnes de sensibilisation qui ont été montées pour aider à la restauration de la conscience citoyenne et mettre fin au désordre majeur qui était devenu partie intégrante du pays après la révolution de mars 1991. L'on peut donc dire que la société civile peut et joue en réalité un rôle positif dans le contrôle du secteur de la sécurité quand même ce rôle a besoin d'être amélioré avec un plus grand degré de spécialisations (Sangaré N, 2008).

5. Les défis de la gouvernance du secteur de la sécurité

Il n'existe aucune entité juridique qui soit douée du pouvoir pour définir et mettre en œuvre les valeurs de la bonne gouvernance dans le secteur de la sécurité. Cependant, un certain nombre de directives du gouvernement ont été adoptées et mise en œuvre avec la mise en place du ministère en charge la réforme d'Etat et des relations avec les institutions. Après dix années d'expérience, les autorités politiques du Mali étaient de l'avis qu'il fallait revoir l'architecture institutionnelle afin d'inspirer les institutions publiques d'un nouveau dynamisme. La tenue des élections parlementaires et présidentielles en 2002 a donné lieu à plusieurs conflits qui pourraient à long terme poser une menace à la démocratie émergente du Mali. Les différends ont mis en exergue quelques dysfonctionnements au niveau du cadre institutionnel et du système politique lui-même. Des cas d'irrégularités et de fraudes électorales de grande envergure ont conduit à une participation médiocre des électeurs aux urnes et à l'annulation des résultats dans certains bureaux de votes. Ce genre d'événements ne peut qu'avoir des effets négatifs sur la crédibilité des institutions qui ont été créées sur la base de ces élections (Sangaré N, 2008).

L'environnement sécuritaire sous régional perturbé du Mali offre une opportunité pour commencer le processus du contrôle civil. Ce processus doit être spécifiquement basé sur les besoins du pays pour renforcer le but ultime du contrôle civil. Article 53 de la Constitution malienne du 25 février 1992 prévoit que « le Gouvernement définit et met en œuvre la politique de la nation. Chaque ministère élabore et met en œuvre des politiques liées à ses domaines de compétence et aux dispositions du décret stipulant les pouvoirs spécifiques des membres du Gouvernement ». Ceci permet au Ministre de la Sûreté Nationale et de la Protection civile de développer et de mettre en œuvre des politiques nationales de sécurité basées sur les besoins et l'objectif du contrôle civil. La création de nouvelles politiques est une démarche vis-à-vis du renforcement du contrôle civil dans une atmosphère de sécurité instable (Zeini Moulaye/DGP Nahamadou Niakate, 2011).

Le plan d'action du gouvernement sur la gouvernance esquisse et essaie d'aborder les difficultés rencontrées par le Mali en cherchant à améliorer son cadre de gouvernance. Tout au long de la réforme de l'Etat et de ses structures, les ministères en charge de la défense et de la sûreté nationale collaborent avec le Conseil supérieur de la Défense nationale pour entreprendre la réforme des forces armées et des services de sécurité. Dans ce contexte, il est possible d'avoir plus de contrôle civil efficace du secteur de la sécurité (Sangaré, 2008). Cette politique peut être mise en œuvre en ayant recours à l'une des approches suivantes:

(a) Un environnement sous régionale de sécurité instable:

- i) La sous région de l’Afrique de l’Ouest est encore menacée par des conflits non réglés. Les pays voisins sont également assujettis à une instabilité politique. A l’exception du Burkina Faso, presque tous les pays dans la sous région ont expérimenté tout récemment des conflits violents; au Nigeria, l’actuelle insurrection de Boko Haram et les cycles intraitables de violences ethno-religieuses au nord, menacent d’élargir et les actuels conflits et les activités illégales dans la région sahélienne de l’Afrique de l’Ouest. Dans d’autres parties de l’Afrique de l’Ouest, il y a eu le coup d’état de 2005 en Mauritanie, le Sénégal est encore perturbé par les activités des activistes indépendantistes de Casamance ; alors qu’en Guinée, il y a eu des attaques armées contre les autorités politiques ; la Côte d’Ivoire n’a pas encore surmonté les problèmes de ses mouvements armés suite à la récente guerre civile. Cet environnement a eu un ensemble d’effet négatif sur la situation de la sécurité au Mali avec un afflux de réfugiés et la circulation non contrôlée des armes. La croissance dans les incidences d’attaques armées compromet également la capacité des services de sécurité de remplir efficacement leurs fonctions. La politique de sécurité au Mali est basée sur une vision collective de menaces et de vulnérabilités qui peuvent mettre en danger la sécurité de toute la région. La crise ivoirienne est, par exemple, un facteur qui peut contribuer à l’instabilité humaine, économique et politique au Mali malgré le fait que la crise ne se situe pas géographiquement dans ce pays. Puisque le Mali est un pays enclavé, les autorités, depuis les toutes premières années de l’indépendance, ont compris que sa sécurité était intimement liée à la sécurité de ses voisins. C’est pour cette raison que le Mali est activement impliqué dans les activités de toutes les organisations de sécurité sous régionales et continentales. C’est également la raison derrière les patrouilles frontalières mixtes qui sont régulièrement organisées avec les forces du Nigeria, Tchad, Burkina Faso, Niger et de la Mauritanie. Dans le domaine de l’aide extérieure, l’Initiative Pan Sahélienne (IPS) est un programme de maintien de la paix visant à aider les du Sahel à combattre les opérations terroristes potentielles et à renforcer le contrôle de leurs frontières aussi bien que réduire le trafic des personnes et des biens. Alors, les programmes de formation et d’assistance matérielle de l’IPS vont aider les forces armées et les autorités des quatre pays à collaborer beaucoup plus étroitement au niveau gouvernemental pour lutter contre le terrorisme et d’autres problèmes frontaliers du Mali. La composante opérationnelle de l’IPS est basée sur le Système sous régional d’Echange d’Information de la CEDEAO, qui couvre

onze pays dans la sous région et qui le rend possible d'échanger des informations en temps réel entre ces pays et le Commandement Etats Unis-Union Européenne (EUCOM). C'est un échec au niveau de l'IPS le fait que tandis qu'elle se focalise sur la lutte contre le terrorisme dans le Sahel, elle a ignoré la question cruciale autour du professionnalisme des forces armées et du contrôle civil. Cet échec est partiellement responsable du fait que les officiers formés par les Américains comme le Capitaine Sanogo ont initié le coup d'état qui a enlevé le régime élu du Président Amadou Toumani Touré. Le programme de formation de l'Union Européenne qui a fait suite à l'intervention de 2013 des troupes françaises et de la CEDEAO est en train de remédier à cette défaillance du précédent programme de formation (Sangaré 2008). Et l'Opération pour une Liberté durable.

- ii) Les autorités principales en charge de la politique du secteur de la sécurité ont déjà identifié toutes les menaces immédiates et potentielles auxquelles le pays est confronté. Le Mali est en train de traiter ces menaces moyennant les possibilités des ressources limitées à sa disposition. L'on peut cependant dire que le pays ne possède pas autant de capacité pour aborder des menaces à long terme. Le Mali est pourtant profondément engagé vis à vis du contrôle de la circulation des armes légères et a été l'un des co-auteurs de la résolution des Nations Unies relative à la fabrication et à la circulation des armes légères et de petits calibres. Il était également l'un des pays à l'origine du moratoire de la CEDEAO sur la même question. Les résultats obtenus à partir de la lutte contre la prolifération depuis 1993 lorsque le moratoire est entré en vigueur, peuvent être considérés comme ayant été compromis par le désir de la population de pouvoir pourvoir à leur sécurité individuelle, en particulier à travers la possession des armes. Les mêmes armes sont utilisées dans les conflits intercommunautaires qui dans le passé étaient réglés à travers le dialogue, mais qui aujourd'hui sont réglés par la force des armes conduisant à de multiples morts mettant ainsi en danger la stabilité sociale. Ces différends intercommunautaires cristallisent les rancœurs existantes entre les groupes ethniques. Ils sont souvent perpétrés ou guidés par les dirigeants locaux et les citoyens riches qui ne vivent plus dans la communauté, mais qui fournissent de l'argent et des armes. Une menace qui a déjà été identifiée mais qui n'est pas encore abordé est le danger du fondamentalisme religieux et du prosélytisme. Ces menaces sont perpétrées par la coexistence les deux courants de pensée, le système scolaire de la langue arabe et le système scolaire de type occidental. Le système scolaire

religieux souvent financé par les associations dont les objectifs ne sont pas clairement définis, a aidé à agrandir les rangs des groupes des chômeurs et des fondamentalistes car les des possibilités d'emplois pour ses élèves sont limitées à l'enseignement de la religion. Cette menace s'ajoute à la menace envahissante et plus sérieuse posée par la pauvreté. Pour combattre la pauvreté, le gouvernement du Mali a élaboré un document sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui sert de base pour la politique budgétaire, et vise à réduire annuellement le taux de la pauvreté de 3,7% (Sangare N 2008). Selon le Rapport de 2010 sur le progrès accompli au sujet du DSRP, il a eu une réduction de 12 pourcents dans la pauvreté nationale entre 2001 et 2010.⁶⁶

- iii) Compenser l'hétérogénéité des acteurs de la société civile en mettant en place un forum de consultation qui se focaliserait sur les difficultés rencontrées par les citoyens, mais aussi à travers les départements en charge des services de sécurité. Il est clair que les difficultés sont relatives à l'absence d'information et de conscientisation des citoyens au sujet des questions de sécurité. Une autre difficulté est la rareté des ressources tant matérielles qu'humaines dans le secteur de la sécurité, avec les agents manquant à de suffisantes compétences (Sangare N 2008);
- iv) Prendre les dispositions nécessaires pour entreprendre une étude beaucoup plus détaillée sur la participation citoyenne dans le contrôle du secteur de la sécurité. Cette approche va sans doute engendrer des difficultés considérables comme il nécessiterait l'adaptation à un nouveau cadre juridique qui est basé sur l'indépendance des organes de contrôle. Une société civile mûre et responsable est celle qui est en mesure de se mettre à la disposition de ceux qui jouent un rôle consultatif dans la formation des principales directives qui régissent les opérations des agences officielles du secteur de la sécurité. Les domaines d'intervention de la société civile pourraient être définis de telle manière pour rehausser un contrôle efficace du secteur public de la sécurité tout en prenant en compte de la nécessité de maintenir un équilibre délicat entre la transparence et la confidentialité des activités de sécurité (Sangaré N 2008).
- v) Le fait que les questions de droits de l'homme sont des questions de priorité au Mali a été rendu très clairement dans les dispositions de la constitution et en pratique, il est apparent dans les

⁶⁶ Visit <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11372.pdf>

interactions entre les institutions publiques, la presse, la société civile et les partis politiques. Il n'existe plus de violations massives des droits des individus et des groupes qui ne peuvent pas être apportées devant les juridictions ou dénoncées par la presse et les associations pour la défense des droits de l'homme. Tels cas peuvent également être apportés devant le Forum démocratique de Questions et Réponse. En dépit de ceci, il est nécessaire de rehausser la protection des libertés fondamentales des Maliens. La déclaration des principes de bonnes gouvernance ne suffisent pas en elle-même pour veiller à ce que ces principes soient appliqués dans les activités journalières des institutions, les mécanismes de bonne gouvernance ont également besoin d'être renforcés (Sangaré 2008). Les questions clés concernant les droits de l'homme au Mali sont entre autres:

(b) Les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées et la torture par les soldats maliens:

Les autorités maliennes devraient de toute urgence mener des enquêtes et traduire en justice les soldats responsables de la torture, de l'exécution sommaire et des disparitions forcées des rebelles islamistes et soupçonnés collaborateurs depuis la guerre au Nord du Mali en janvier 2013 (Human Rights Watch 2013). Les partenaires internationaux devraient promouvoir les efforts de reddition des comptes et de la protection des civils au nord pour aider à éviter plus d'abus. Les enquêtes menées par l'organisation Human Rights Watch, depuis l'offensive menée par les Français en janvier lesquelles ont aidé l'armée malienne à reprendre la majeure partie du nord, ont constaté que les soldats du gouvernement paraissent cibler les membres du Peuhl, les Touarega et les groupes ethniques arabes dans les régions de Timbuktu, Douentza, Gao, Sévaré, Boni, et de Konna. Les soldats ont accusé les membres de ces communautés de soutien aux groupes islamistes armés qui avaient auparavant occupé les régions. « Les autorités maliennes ont maintenant besoin d'agir pour mettre fin à ces abus par leurs soldats et sanctionner de manière appropriée ceux qui en sont responsables ». « La restauration de la sécurité au Nord signifie la mise à disposition de la protection pour tout le monde sans considérations ethniques ». (Human Rights Watch 2013). Il y a eu des abus de droits de l'homme par les militaires en 2013. Par exemple, l'exécution sommaire d'au moins 13 personnes et les disparitions forcées de cinq autres personnes par les soldats du gouvernement de Sévaré et de Konna en janvier 2013. Par ailleurs, le 9 février aux environs 11 heures, les soldats maliens conduisant

une patrouille dans la région ont arrêté deux jeunes hommes d'origine peuhle qu'ils ont accusés d'être des combattants du côté du MUJAO, un groupe islamiste armé. Le témoin dit que les soldats semblaient chercher précisément les deux hommes qui étaient dans leurs vingtaines. Les soldats ont fait entrer les hommes dans une voitures de l'armée et les ont conduit à la banlieue du village où ils les ont fusillés (Human Rights Watch, 2013).

(c) Le vide sécuritaire au nord:

La lutte continue toujours dans certaines parties du nord, l'armée malienne manqué à une présence significative à Kidal – la dernière ville dans le dessert du nord qui n'est pas encore tombée dans les mains des forces du gouvernement où les séparatistes Touaregs du MNLA ont leur forteresse. (Human Rights Watch, 2013). Kidal n'a pas été occupé par les troupes du gouvernement parce que les Français n'allaient pas leur permette d'y entrer. Lors des négociations subséquentes, le Mouvement Nationale pour la Libération de l'Azawad (MNLA) et le gouvernement ont conclu un accord qui a permis à la présence du gouvernement et à la conduite des élections récentes. Pourtant, le désarmement n'a pas encore eu lieu et seul 20% de la population dans la région de Kidal ont vote lors de la récente élection. Une nouvelle menace est maintenant apparue sous forme de groupes de maraudeurs qui attaquent régulièrement les membres de la communauté. «Le départ de l'armée française, l'absence continue de l'armée malienne à Kidal et l'absence d'un programme ou d'un calendrier précis concernant le déploiement, le financement et le leadership de la force des Nations Unies pour le maintien de la paix ont encouragé le MNLA prendre l'avantage de la lacune sécuritaire (Christian Aid, 2013). Cette situation a également stimulé la formation des groupes ambulants qui sont impliqués dans le vol du bétail, pillage des supermarchés des denrées alimentaires cruciales tout en attaquant la population pacifique dans les villages. A l'exception des troupes tchadiennes, la plupart des soldats des Nations Unies n'ont aucune expérience dans ce contexte précis, et à cause du haut niveau d'insécurité qui en était résulté, les agences humanitaires sont encore confrontées à de grands problèmes de comment avoir accès aux communautés en besoins. (Christian Aid, 2013). Avec le récent retrait des troupes nigérianes sous l'AFISMA et la réduction des troupes françaises, la sécurité du pays ne peut pas être garantie au moment où il s'efforce de se remettre de la crise qui menace la région du nord.

(d) Les populations touaregs et arabes:

La reprise des hostilités dans le nord en janvier 2013 a été accompagnée d'un exode d'environ 22.000 civils maliens, la grande majorité ethnique touareg et arabe, que l'on croit, ont fui la région dans la crainte des représailles par l'armée et jusqu'à certain degré, par les civils. Les civils venus de beaucoup de villages ont dit que leurs villes et villages étaient « pratiquement vides » des Touaregs et Arabes (Human Rights Watch, 2013). Les civils touaregs et arabes qui sont restés au Mali avaient peur d'être détenus et abusés sous le soupçon d'avoir appuyé les groupes islamisés armés. Une femme touareg avait dit à Timbouctou à Human Rights Watch : je vais au boulot ; je reviens à la maison mais je n'ose pas sortir ; je me sens prisonnier dans mon propre pays ». Une autre femme a déclaré: « Je crains pour la vie de ma famille. Quand je suis dans la rue, j'entends les gens dire qu'ils veulent se débarrasser de nous à Timbouctou...seuls quelques d'entre nous sommes restés...mais qui sait pour combien de temps ». Plusieurs civils arabes voulaient quitter, mais ils craignaient qu'ils allaient être arrêtés et détenus au niveau des postes de contrôle militaires le long de la voie (Human Rights Watch, 2013).

Au Mali, le secteur de la sécurité se bat avec un nombre croissant de menaces auxquelles le pays se trouve confronté. Il s'agit des détails mondains de sécurité tels que de simples infractions à la loi, des délits et une criminalité accrue dans la capitale aussi bien que le long des voies principales. Les menaces ont pourtant trait à l'érosion de l'autorité de l'Etat. Quoiqu'il ne soit pas possible de faire une analyse exhaustive des raisons qui ont conduit à l'érosion de l'autorité de l'Etat, un certain nombre de facteurs peuvent être avancés pour expliquer le phénomène. Le nombre croissant d'armes légères dans la circulation constitue une menace significative au secteur de la sécurité. Le nord du Mali tombe dans une zone stratégique dangereuse et non contrôlée qui s'étend de la côte ouest de Mauritanie au Soudan, et où la contrebande, le trafic, le banditisme et le fondamentalisme religieux s'épanouissent et constituent un danger réel. En dehors de tout ceci, l'Etat n'est pas en mesure de contrôler les mouvements le long de ses frontières. Il faut de ressources considérables pour bien assurer le contrôle de toutes les frontières qui au total font plus de 7.000 kilomètres en longueur. La conséquence de la conjonction de ces facteurs est qu'il y a le risque des gens cherchant à préserver leur sécurité en se servant de leurs propres moyens ou à travers des organisations d'auto défense qui le plus souvent deviennent des sources de conflits.

Telles brigade d'auto défense ont été créées dans beaucoup de villages au nord du Mali pendant la période de la rébellion. Les armes qui étaient distribuées pendant cette période n'ont pas encore été tous recouvrées et elles continuent de contribuer à l'insécurité dans ces zones. L'on peut dire que cette situation porte en elle le germe de l'insécurité à moyen et à long terme. A l'heure actuelle, il n'a pas de mutinerie ni tentative de coup d'état.

6. Conclusion

La grande quantité d'aides promises pour la relance du Mali ne serait efficace que si les causes fondamentales des conflits sont abordées. Il s'agit entre autre de la na réconciliation de la gouvernance informelle et des structures sociales des différents groupes ethniques au nord avec les structures officielles de l'Etat malien. Ceci s'était révélé difficile lors que la décentralisation avait été tentée comme partie intégrante des accords du Pacte national en 1990. La réforme du secteur de la sécurité s'avérera pour combattre l'extrémisme islamique et stabiliser le pays. Elle doit aborder les atrocités, qui selon les informations, ont été perpétrées par les soldats maliens contre les civils soupçonnés de complicité avec le MNLA et l'Ansar Dine (Matthew Redding, Blog du Groupe de Gouvernance de Sécurité, 14 juin, 2013). Ceci est également important pour éviter les incidents qui font preuve de l'influence continue des militaires dans les affaires politiques telles que l'arrestation d'un journaliste par le personnel sécuritaire pro-Sanogo en mars. Il a été suggéré que la réforme du secteur de la sécurité soit réalisée à travers le prisme du renforcement de la paix. Ceci va au delà des stratégies potentiellement abrasives de lutte contre le terrorisme à la réforme sensible des conflits qui examine la nature de la crise et ses racines historiques. Comme le signale justement le Rapport du Groupe International sur les Crises, cette approche nécessitera une série de consultation avec toutes les autorités locales légitimes, y compris les représentant des Touaregs, des Songhaï et des Arabes en vue d'asseoir un environnement global de paix et de sécurité, le renforcement des confiances auprès des forces de sécurité et la mitigation d'une crainte d'une inconduite violente (Rapport Afrique du Groupe International sur les Crises No 201 11 avril, 2013).

Références

L'Aide chrétienne, Londres, 28 mai, 2013- 'Mali: Le vide sécuritaire au nord du Mali aggrave la situation des Maliens au début de la saison de faim'

Sangaré N., 2008, 'Défis de la Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest: le Mali' dans Les défis de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité en Afrique de l'Ouest, eds. A. Bryden , B. N'Diaye, et F. Olonisakin, Genève, Centre de Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF), Genève, pp. 185-204

Zeini Moulaye/DGP Mahamadou Niakate, 2011, 'La Gouvernance partagée de la Paix et de la Sécurité: L'expérience malienne'

Zeini Moulaye, 2006, 'La gouvernance démocratique de la sécurité au Mali – Un défi du développement durable'

Human Rights Watch, Feb. 2013, 'Le Mali traduit en justice les soldats pour abus-les partenaires internationaux devraient aborder les besoins urgents de protection au nord'

Réseau Ouest Africain pour le Renforcement de la Paix, (WANEB Ghana), La chronologie des conflits récents au Mali

The World Factbook, 2006, "Mali," Agence centrale de Renseignements, www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/ml.html

Ordonnance No. 99-045, Art. 18. Decree No. 01-246 of 7 June 2001, Law No. 93-019 of 13 May 1993

Loi No. 96-020 relative aux entreprises privées prêtant services de sécurité, de garde, de transport sécurisant et de service de garde corps a été votée le 21 février 1996. Décret No. 96-064/P-RM de février 1996 établit le cadre réglementaire pour les activités de telles entreprises.

DSRP, 2010, Rapport sur le Progrès
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11372.pdf>;

Initiative Pan Sahélienne -
<http://www.globalsecurity.org/military/ops/pan-sahel.htm>

Imprimerie Penser Afrique, 'Les causes de soulèvement au Nord du Mali- les attaques récentes des rebelles touaregs représente la quatrième roureau du dé du Kel Tamasheq. <http://thinkafricapress.com/mali/causes-uprising-northern-mali-tuareg>'

Le général rwandais au Commandement des Nations Unies pour le Mali - http://www.africadaily.net/reports/Rwandan_general_to_command_Mali_UN_force_999.html

Le général Kazura pour les Forces des Nations Unies pour le Mali- <http://www.flashfm.rw/index.php/news/8-local/488-general-kazura-to-lead-the-un-force-in-mali.html>

Mali/ Conseil des Affaires étrangères – Une Conférence de Presse donnée par Fabius Laurent- 17 janvier 2013 <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/mali-224/events-2627/article/mali-foreign-affairs-council-press>

La conduit des élections récentes au Mali <http://www.ndi.org/mali>

La création des forces des Nations Unies au Mali- <http://www.reuters.com/article/2013/04/25/us-mali-crisis-un-idUSBRE93O0R420130425>

Mali- <http://www.ndi.org/mali>

Mali_ les accusations montées par le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme contre l'Armée malienne <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/mali-224/events-2627/article/mali-accusations-leveled-by-the>

La Conférence de Presse par (17 janvier 2013) <http://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/mali-224/events-2627/article/mali-foreign-affairs-council-press>

La 6898^e Réunion du Conseil de Sécurité SC/10870 20 décembre, 2012 <http://www.un.org/News/Press/docs/2012/sc10870.doc.htm>

Centre de Ressources pour la Réforme du Secteur de la Sécurité – Groupe de Gouvernance de la Sécurité <http://www.ssresourcecentre.org/2013/06/14/mali-cautious-optimism-as-transition-begins/>

Reuters mercredi 15 mai 2013, voir
<http://www.reuters.com/article/2013/05/15/us-mali-crisis-un-idUSBRE94E0UC20130515>

Le général rwandais au Commandement du -
http://www.africadaily.net/reports/Rwandan_general_to_command_Mali_UN_force_999.html; Voir la conduite des récentes élections au Mali
<http://www.ndi.org/mali>

Visiter <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11372.pdf>

Worldpoliticsreview.com- Centre africain de Revue médiatique des
Études, 4 septembre 2013

Groupe international sur les Crises – Rapport Afrique No 201 11 avril,
2013 (Mali: Dialogue, Sécurité et Réforme significative).

Chapitre Cinq

Gouvernance du Secteur de la Sécurité au Niger

Par

Rahmane Idrissa (PhD)

1. Introduction

Au moment de la rédaction du présent document, le Niger apparaît comme un îlot étonnamment calme au milieu d'une mer de troubles et d'instabilité violente. Jusqu'à très récemment, le Mali présentait le pire des scénarios, avec sa partie nord sous occupation et l'Etat privé d'un gouvernement fonctionnel. Ensuite, il y a la partie nord du Nigeria, dont le Niger partage sa plus longue frontière et qui semble être le sanctuaire des militants islamistes rompus à la violence meurtrière contre l'État et contre tous ceux qu'ils désignent comme leur ennemi. Au nord du

Niger, les déserts algériens et libyens – qui bien entendu ne présentent pas vraiment de discontinuité avec le désert nigérien – ont également été (et restent) le sanctuaire des groupes islamistes armés, outre les militants séparatistes Touaregs ; ces différents groupes ont pour objectifs la subversion des États sur une base théologique armée ou la constitution d'entités territoriales ethniques détachées des territoires nationaux du Niger et du Mali. En apparence, cette situation aurait pu se produire facilement au Niger. Le pays a eu sa part de rébellions Touaregs (la plus récente en 2007-09) tandis que ses populations des régions centrale et orientale sont –en terme général de culture et d'ethnicité – essentiellement les mêmes que celles du nord Nigeria.

Par conséquent, le thème de la gouvernance de la sécurité au Niger appelle à au moins deux questions importantes dans le contexte actuel : le pays était-il sous la menace imminente d'instabilité violente similaire au Mali, au nord du Nigeria et – dans une moindre mesure – au Sud de l'Algérie ? Qu'est ce qui serait à la base de son calme manifeste ? Pour répondre à ces questions, la gouvernance de la sécurité du Niger doit être étudiée à différents niveaux : politiques, sociaux, sécuritaires et internationaux.

Avec une superficie de 1.267.000 km² (ou 489,191.4 miles carrés), le Niger est le plus grand pays d'Afrique de l'Ouest, mais la plus grande partie de son territoire est désertique (plus de 600 000 km²) ou plus généralement présente un environnement aride et semi-aride. La majeure partie de la population occupe les terres arables de la bande sud, avec des densités de population atteignant une moyenne de 54 personnes par km² dans la région fertile de Maradi contre une moyenne de 0,7 personnes par km² dans la région désertique d'Agadez. L'économie du Niger est dominée par l'agriculture (plus de 80% de la population active du pays) et par le secteur informel dans les zones urbaines. En 2007, selon les données de la Banque mondiale, le taux de pauvreté s'élève à 59,5% et les recettes de l'État proviennent en grande partie des exportations de minerais (uranium, un peu de pétrole) et de l'aide, tandis que le pays exporte également une variété de produits agricoles et d'élevage, principalement vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest –le Nigeria largement en tête.

Ancienne colonie française, le pays est devenu une république indépendante en 1960, mais a conservé des liens étroits avec la France. Jusqu'en 1991, il a été dirigé par une succession de régimes autoritaires. D'abord, il y eut le parti unique du Président Hamani Diori qui a régné sous la Première République (1960-

1974). Ensuite, advint le régime militaire « d'exception » (c'est-à-dire non conforme à la légalité républicaine à la française) dirigé par le général Seyni Kountché (1974-1987). Enfin, de 1987 à 1991, avec la Deuxième République, le Niger fut sous le régime de parti unique dirigé par le général Ali Saibou. Après 1991, le Niger a commencé une transition vers la démocratie qui l'a propulsé dans une spirale d'alternances entre régimes démocratiques et autoritaires, chaque changement étant introduit par un coup d'Etat (1996, 1999, 2010). Le dernier changement est arrivé lorsque le président Mamadou Tandja, alors à la tête de la Ve République démocratique (1999-2009), a tenté d'en faire une sixième République autoritaire ; mais, après une longue crise politique, il fut écarté du pouvoir par des militaires en Janvier 2010. Depuis cet événement, le Niger est régi par la constitution de la septième République et est maintenant dirigé par un gouvernement démocratiquement élu.

Il est difficile d'évaluer l'impact de cette histoire tumultueuse. Alors que d'une part cela ne semble pas de bonne augure pour la consolidation de la démocratie, l'on peut aussi dire que cette instabilité a enraciné la pratique démocratique au Niger dans la mesure où chaque coup (surtout les deux derniers) était en réponse à une dérive anti-démocratique et, en fait, a réhabilité les institutions démocratiques. En outre, l'instabilité n'a pas empêché le recours constant à la gouvernance démocratique, ce qui démontre la résilience de cette forme de gouvernement dans ce pays. Il faut ajouter que – paradoxalement, en apparence – les coups de 1999 et 2010 ont chacun renforcé les normes démocratiques, en particulier pour l'état de droit après 1999 et pour la liberté de la presse après 2010. Et pourtant, cette turbulence a également amené les Nigériens à se méfier de leur système politique, dont ils perçoivent être trop enclin aux crises dus à l'immaturité des politiciens et à la réactivité de l'armée. La nécessité d'une meilleure éducation des dirigeants et des citoyens se fait vivement sentir, pour que les institutions démocratiques fonctionnent correctement. Toutefois, à ce sujet, un dernier mot doit être ajouté sur le fait que l'instabilité n'est peut-être pas un indicateur si négatif du progrès de la démocratie : à charge, la République plus stable du Mali semble avoir une classe politique atomisée par le consensus, alors que les discordes du Niger semblent avoir créé une sorte de concurrence saine entre les dirigeants politiques.

2. La crise saharienne et le problème islamiste

Compte tenu des questions posées dans la section précédente, la recherche se focalise sur des questions qui peuvent être décrites comme formant la « Crise Sécuritaire du Sahara » et le « Problème Sécuritaire Islamiste ». La formulation

n'est évidemment pas fortuite. On considère ici qu'il ya une véritable crise sécuritaire prenant sa source dans les régions sahariennes, mais affectant la plupart des régions du Niger – en particulier toute la région nord et la partie nord des régions du sud. Il s'agit d'une crise dans la mesure où elle a abouti plusieurs fois à une violence ouverte, notamment la rébellion, le banditisme armé, les conflits communautaires et des enlèvements – et ce depuis au moins la fin des années 1980. Les principaux acteurs de la crise sécuritaire saharienne sont, outre l'Etat du Niger, les groupes de militants Touaregs, les groupes de militants Toubous, les groupes d'auto-défense Peuls et Arabes et, sur le plan international, les intérêts et les lobbies français, le feu Colonel Kadhafi de la Libye et une variété de groupes islamistes, dont Al -Qaïda au Maghreb islamique (principalement des Algériens et des Tunisiens), « Boko Haram » (surtout des Nigériens) et d'autres. En outre, sur le plan international – bien qu'en arrière-plan plutôt qu'en première ligne – les réseaux transcontinentaux (Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest et Europe) de trafic de drogue occupent une place importante. L'objectif, ici, est de remonter la crise sécuritaire en l'analysant dans ses différentes composantes et son histoire et en évaluant la réponse de l'Etat à ce jour.

Il n'y a pas – au moment de la rédaction du présent document – de crise sécuritaire islamiste au Niger. La plupart – sinon l'ensemble⁶⁷ – des actions islamistes dans le pays ont été perpétrées jusqu'ici par des groupes étrangers qui profitent des frontières largement non contrôlées des zones désertiques et bénéficiant de complicités locales mal définies (certainement des groupes Touaregs dans le nord désertique). Ces complicités locales sont apparemment surtout monnayées, et non basées sur une fraternité idéologique – bien que cela ne devrait pas être complètement écarté. En outre, la crise au Mali voisin a ouvert les yeux de beaucoup sur les questions liées à ce qui pourrait être un programme d'expansion islamiste financé à partir de la péninsule arabique et soutenu par des groupes radicaux au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Afrique du Nord. Le travail ici consiste à essayer d'évaluer dans quelle mesure ce problème de sécurité a le potentiel de provoquer une crise sécuritaire dans le pays. Deuxièmement, il serait important d'étudier le contenu démocratique, ou son absence, dans la gestion du secteur de la sécurité face à ces menaces.

⁶⁷Compte tenu de la difficulté à obtenir les informations et leur rareté, il est difficile d'être catégorique sur ce point, mais il est certain que de nombreux islamistes nigériens ont rejoint le Jihad des militants islamistes du nord Mali. Il semblerait également que l'attaque du commando islamiste contre l'usine algérienne de gaz à In Amenas (Janvier 2013) a été dirigée par un Arabe du Niger, Abdoul-Rahman al-Nigéri.

3. Gouvernance de la sécurité, les Touaregs et islamistes

Il est utile de commencer l'étude par un examen de ce qui a été écrit sur la gouvernance de la sécurité au Niger et sur les deux sujets de recherche mentionnés ci-dessus.

Gouvernance de la sécurité

Un chapitre d'un livre a été écrit par un auteur anonyme sous le titre « Le Niger » dans une publication de 2011 du Centre pour la sécurité, le développement et l'Etat de droit basé à Genève. Le chapitre du livre passe en revue l'ensemble du système de sécurité du Niger dans le cadre de la politique du pays. Le texte se concentre spécifiquement sur la gouvernance de la sécurité au Niger et est, à l'heure actuelle, le meilleur essai de référence en la matière, malgré un certain nombre de petites erreurs et le fait que l'auteur se permet une opinion personnelle sur la structure de la politique nigérienne.

En général, la littérature sur ce thème découle d'études de l'armée nigérienne et surtout son intervention dans la vie politique du Niger ou en rapport avec la guerre contre le terrorisme menée par l'Occident. L'étude de l'armée nigérienne et ses relations complexes avec le pouvoir politique – parfois apparaissant comme une menace pour les institutions du pouvoir, et à d'autres moments comme un sauveur – a longtemps été dominée par le travail du politologue Abdoulaye Niandou Souley, qui entre 1988 et 2003 a produit des articles, une thèse et un mémoire, des œuvres qui font une analyse précieuse de l'évolution de l'armée nigérienne passant d'une position de pouvoir absolu sous le « régime d'exception » à l'ère de la démocratie. Elle est également l'objet de colloques périodiques à Niamey, le premier ayant eu lieu en Décembre 1999 («*Armée et Démocratie*») et le plus récent s'étant tenu en mars 2011 («*Armée et pouvoir politique dans le contexte de la gouvernance démocratique*»). Entre ces deux, le volume édité *Armée et politique au Niger* a été publié par le CODESRIA en 2008. De toute évidence, les efforts de recherche dans ce domaine ont principalement été axés sur la question de savoir comment protéger la démocratie de l'armée, avec les enjeux de sécurité couverts par les avancées sur cette question.

Les plus grands aspects de la gouvernance de la sécurité, qui se rapportent à des questions géostratégiques, ont reçu un traitement plus large dans la littérature anglophone, au vu de la participation de l'appareil sécuritaire américain dans la région l'Ouest africain. Ici, la plupart des auteurs critiquent l'approche de la « guerre contre le terrorisme » axée sur la sécurité développée par le gouvernement américain (Zoubir, 2009; Schraeder, 2005) et soulignent plus

particulièrement que cela ne sert qu'à soutenir les mauvais traitements faits par les gouvernements locaux contre les populations sahariennes, en particulier les Touaregs (Keenan, 2004). Jusqu'aux récents événements, le consensus était qu'il n'y avait pas de réelle menace islamiste dans la région, les revendications des Touaregs étaient légitimes, et les sécuocrates –tant aux États-Unis que dans les pays de la région –étaient un problème. Plus généralement, la sécurité n'a pas été considérée comme une question importante, en particulier dans beaucoup de la littérature francophone, où elle a été considérée comme un prétexte utilisé par les gouvernements locaux pour persécuter les Touaregs et ainsi alimenter davantage la crise saharienne.

La Crise Sécuritaire Saharienne

La littérature sur la crise saharienne est dominée par les écrits sur les rébellions touareg, alors que très peu a été écrit sur les rébellions Toubousou les réactions des Arabes et des Peuls. Une partie de cette littérature, essentiellement produite par des anthropologues français, trouve les causes de ces rébellions dans la marginalisation et la brutalité présumées dont auraient victimes les Touaregs par les gouvernements – et en particulier militaires – du Niger, du Mali et de l'Algérie. Trois auteurs ont produits la majorité des écrits existants dans cette perspective : Hélène Claudot-Hawad, Emmanuel Grégoire et (plus récemment) Frédéric Deycard – et leurs points de vue sont très populaires auprès des médias et des chercheurs peu orientés sur le Sahara et qui ont tendance à prendre exemple sur eux. D'autres, y compris de nombreux chercheurs nigériens, sont plus nuancés et soit trouvent que la faute vient des rebelles touaregs-mêmes ou que les maux sont en fait partagés. André Salifou, Mamoudou Djibo, Dominique Casajus, André Bourgeot, et plus récemment Chekou Koré Lawel, illustrent cette approche. Ces deux groupes de chercheurs négligent quelque peu la dimension internationale de la crise, même si le rôle de la Libye de Kadhafi et de la France sont presque toujours mentionnés avec des poids variables, en particulier dans les travaux les plus récents.

Dans le premier groupe, le contributeur le plus prolifique et le plus engagé – et biaisé sans vergogne – est Hélène Claudot-Hawad, l'épouse française blanche d'un poète touareg de l'Aïr – la chaîne de montagnes au centre de la région nigérienne d'Agadez – qui prétend être un Touareg, *pas* un nigérien. Une anthropologue et spécialiste des peuples sahariens à peau claire – Touaregs et

Maures – Claudot-Hawad avait d'abord développé (dans un volume édité 1990), un raisonnement qui a analysé ce qu'elle croyait être des incompatibilités insurmontables entre les logiques de l'État-nation (administration stable, les frontières, l'intégration des ethnies et des cultures dans un creuset) et le mode de vie des nomades qui exigeraient « la flexibilité, la mobilité, l'autonomie, la décentralisation » (Bonfiglioli , 1992) et, surtout, l'indépendance. Dans ses prétentions initiales, elle trouvait la source des problèmes dans l'existence même de l'État-nation, mais ne tenait pas compte des différences d'attitude à l'état observés par différents groupes de nomades : entre les Peuls – qui étaient en paix avec l'Etat – et les Touareg, - qui ne le sont pas. Dans des textes ultérieurs, Claudot-Hawad a justifié la guerre touareg comme étant une réponse à la « guerre » insidieuse que « l'Etat-nation » (essentiellement les pays sub-sahariens, le Niger et le Mali, plutôt que le « super pays sahariens », l'Algérie et la Libye, qui ont également des populations touareg) menait, à sa manière, contre le Touareg en essayant de les assimiler dans son melting-pot, commettant ainsi un « génocide culturel » du peuple touareg (voir Djibo, 2002).⁶⁸ En conséquence, elle a développé une vision raciste du conflit, qui oppose les « Etats noirs » du Niger et du Mali à leur minorité « Blanche » persécutée, qui doit résister et conquérir son propre territoire. En dernière analyse, comme Djibo (2002) le souligne, l'approche de Claudot-Hawad tend à « nier [l'existence] d'une nation nigérienne en faveur d'une nation touareg ... »

Tandis que ce ne sont pas tous les chercheurs de ce groupe qui optent pour l'extrémisme idéologique de Claudot-Hawad, ils écrivent généralement pour légitimer les griefs des Touaregs – et seulement ceux des Touaregs. Les œuvres de Frédéric Deycard (2007 et des nombreuses interventions dans les médias) et d'Emmanuel Grégoire (2010) en sont des cas typiques – ce dernier étant toutefois plus nuancé et plus riche en détails. En effet, alors que Deycard, tout comme Claudot-Hawad, choisit d'envisager les événements uniquement du point de vue du rebelle touareg interviewant principalement les combattants touareg et en s'appuyant surtout sur les sources et les interprétations qui leur sont favorables, Grégoire, un chercheur expérimenté qui avait travaillé sur l'économie politique de la zone saharienne au début des années 1990, place le conflit dans son contexte plus large et présente les perspectives de tous les acteurs. Cependant, il reste largement dépendant des récits que les Touaregs donnent de leur sort.

⁶⁸Cette position a été très récemment développée par Claudot-Hawad dans une interview avec la radio française “France Culture” le 1^{er} 2012 (rapportée par le site web culturaliste “Berbériste” <http://www.tamazgha.fr> sous la fière bannière de “L’Azawadoul’Etat rêvé d’une nation touarèguerelle”

Cet engagement moins teinté idéologiquement est peut-être mieux expliqué par Dominique Casajus (1995) qui, tout en contestant les revendications touarègues et ceux du lobby français qui les soutient, écrit sur son admiration pour «la beauté de la culture et de la langue des Touaregs ». Peut-être moins impressionné par ces choses, André Bourgeot a livré, en 2000, une analyse de l'histoire politique qui trouve les sources de la crise saharienne dans les enjeux politiques et économiques remontant au début de la période coloniale. Dans un précédent article (1990), Bourgeot –un anthropologue – avait, cependant, lié les origines de la rébellion touarègue à des revendications culturelles identitaires qui répondaient aux deux crises de subsistance et de la répression sous le régime nigérien «paranoïaque» des années 1980.⁶⁹ Tout en mettant ainsi en exergue une certaine légitimité des griefs touareg, Bourgeot fait également valoir que les revendications des rebelles posées à l'État sont excessives. Dans ses premiers travaux, Bourgeot semble fasciné par le désir de «révolution» des Touareg, apparemment voulant dire par là, non pas une révolution dans la société touarègue notoirement esclavagistes, mais contre la «dictature» des États. Le concept, similaire à celui de la «résistance» popularisé par Claudot-Hawad, est aussi un mot de code pour la sécession, qui sera dirigée par les castes dominantes, ou « noble » de la société touarègue qui se sentaient « en perte de vitesse », comme on le dit.

La réponse des chercheurs nigériens à la crise sécuritaire du Sahara – dominée par des historiens plutôt que par des anthropologues – est plus attentive à la sécurité et à la stabilité du Niger qu'à l'angoisse de la noblesse touarègue. L'historien André Salifou a ouvert la voie avec sa *Question touarègue au Niger* (1993), en réaction contre la propagande de *Touareg, la tragédie* (1992)⁷⁰ du rebelle Touareg, Mano Dayak. L'œuvre de Salifou a donné le ton de la réponse du Niger, où l'analyse se fonde exclusivement sur des faits et des données empiriques plutôt que sur des tropes culturels. Sur ce point, Mamoudou Djibo (2002) a méthodiquement démolé les revendications historiques des fronts rebelles touarègues et mis en évidence de manière plus exhaustive que ne le fit Bourgeot

⁶⁹ Le dernier volet de cette explication – le régime répressif de Kountché – ne suffit pas à expliquer pourquoi les rébellions se sont en fait produites plus tard, après la démocratisation du Niger et pourquoi elles ont aussi éclaté au Mali qui n'avait pas un dirigeant aussi répressif et « paranoïaque ».

⁷⁰ Sur la base du langage et des concepts, Casajus soupçonne le livre de Dayak d'avoir été écrit anonymement par des sympathisants français. Cette pratique est, par exemple, évidente plus tard dans le blog de propagande du groupe rebelle (2007-09), Mouvement des Nigériens Pour la Justice (MNJ).

les enjeux sahariens qui expliquent le soutien en sourdine et les attitudes ambiguës de la France vis-à-vis des rebelles. Historien politique, Djibo a également, pour la première fois, fait un large usage des données statistiques des recensements et des votes, en plus des documents d'archives, pour évaluer empiriquement les revendications des rebelles touarègues et de leurs partisans. Ce travail a particulièrement expliqué les nombreux enjeux liés à la crise. Ce type d'analyse empirique ou factuelle a culminé avec le récent ouvrage (2010) de Koré Lawel, qui mérite d'être considéré comme un livre de référence sur l'aspect touareg de la crise saharienne à l'heure actuelle, à la fois pour la diversité et la fiabilité des informations et pour la perspectives qu'il offre sur tous les acteurs.

Cependant, même Koré Lawel n'a pas mis l'accent sur les acteurs internationaux. Cette littérature a parfois souligné le rôle de la France – en particulier dans les travaux de Bourgeot et Djibo – et aussi de la Libye, mais aucun travail n'existe qui se concentre entièrement sur cette dimension de la crise sécuritaire du Sahara, malgré le fait que de nombreux auteurs sont d'accord avec l'affirmation de Djibo selon laquelle la « question du Sahara » « dépasse largement les frontières du Niger » et ne peut pas être « simplement réduite à un 'problème touareg' ».

Le Problème Sécuritaire Islamiste

En dehors de la littérature sur la sécurité déjà mentionnée, les courants idéologiques islamiques ne sont pas directement décrits comme des questions de sécurité dans le cas du Niger. Au contraire, ils ont tendance à être étudiés en termes de lutte entre différentes conceptions de l'Islam et de la concurrence entre les élites/groupes laïques et religieux. Probablement, la première étude sur le rôle de l'Islam dans la politique nigérienne après l'indépendance du Niger est celle de Jean-Louis Triaud, « L'Islam et l'Etat au Niger » (1982) qui a analysé l'adoption de l'Islam par le « régime d'exception » comme une idéologie mobilisatrice, mais aussi comme un moyen de créer un Islam supervisé par l'Etat en vue de lutter contre les influences étrangères nocives (en particulier de la Libye, à l'époque). Commentant cela dans son mémoire, le juriste Mamadou Dagra (1987) a souligné que le régime a aussi, en fait, largement utilisé les normes de la laïcité politique pour contrer plus généralement la propagation de la « religion tapageuse » venant du Sud (c'est-à-dire, du Nigeria). En ce sens, l'Islam a été clairement perçu comme un problème de sécurité sous le régime militaire, mais déjà, comme un problème provenant principalement de l'extérieur du Niger.

Avec la démocratisation du Niger, l'accent s'est déplacé vers les relations entre l'Islam d'une part et la démocratie et la société de l'autre, commençant avec l'article commun de Niandou Souley et Gado Alzouma en 1996 sur l'émergence du pluralisme islamique et le papier de Leonardo Villalon sur le code de la famille, publié la même année. Le premier article a salué l'effondrement du « monolithisme » islamique (c'est à dire, l'Islam supervisé par l'Etat) tandis que le second a analysé les tensions entre les normes islamiques et l'essence libérale de la démocratie moderne à travers l'échec de l'adoption d'un code de la famille au Niger. La littérature ultérieure sur l'Islam au Niger a été dominée par l'analyse de l'islamisation de la société et de la politique du Niger, avec certains auteurs soulignant les conflits qui en résultent entre les différentes conceptions religieuses (Masquelier 1994, 1996, 1999 et 2001, Sounaye 2012, Zakari 2007), et d'autres, la concurrence entre islamistes et laïques (Sounaye 2005 et 2009) ou entre les islamistes et d'autres mouvements sociaux (Masquelier, 2009). La principale contribution dans cet aspect vient du prolifique Abdoulaye Sounaye, qui s'est spécialisé dans l'islamisation du Niger et a publié de nombreuses analyses sur ses différents aspects de la fin des années 1990 à ce jour.

Bien qu'il y ait un sens, dans ce dernier ensemble d'ouvrages, qu'un certain courant de l'islamisme au Niger peut constituer une menace pour la stabilité de l'Etat – en cherchant à instituer un état islamique – cette menace a généralement été considérée comme étant limitée de nature et une plus grande attention a été accordée à la manière dont les idéologies islamistes sont en train de changer la culture et la société nigériennes. En outre, alors que cette littérature a pris un certain intérêt pour l'influence du Nigeria – qui est souvent considéré comme ce qui distingue le Niger des autres pays francophones à majorité islamique de la région – la dimension transsaharienne a été assez négligée en dépit de quelques considérations sur la dimension « mondiale » des programmes islamiques dans le pays (Hassane 2009).

4. Les méthodes

Dans le cadre de cet aperçu de la situation sécuritaire au Niger, comment pouvons-nous comprendre la gouvernance actuelle du secteur de la sécurité dans le pays ? Pour répondre à cette question, quatre méthodes ont été utilisées pour la recherche :

- La recherche documentaire pour examiner la littérature et rassembler les documents – textes officiels, rapports, documents de politique – à exploiter pour le présent rapport. Cela comprend également la recherche sur les médias couvrant la période 1990-2013.
- L'analyse de contenu basée sur la recherche par l'internet en particulier dans les blogs et forums touarègues et berbères, mais aussi dans les forums et réseaux sociaux nigériens, avec un accent sur les commentaires des articles. Ce procédé a été utilisé pour recueillir des avis supplémentaires, *pas* de données de renseignements.
- Entretiens avec des représentants de l'Etat, des responsables de la société civile et des acteurs des différents événements dans la capitale et à Diffa.
- Le travail de terrain (entretiens et observation directe) à Diffa, la région de l'extrême est du Niger qui fait frontière avec l'Etat du Borno⁷¹ au Nigeria.

5. Le Secteur de la Gouvernance de la sécurité au Niger

La présente section traite de l'appareil nigérien de gouvernance de la sécurité existant ainsi que les perspectives sur la situation actuelle de la crise sécuritaire du Sahara et le problème sécuritaire islamique.

Forces nationales

L'appareil sécuritaire du Niger est divisé en deux grandes composantes: l'armée et les forces connexes – les Forces Armées Nigériennes (FAN) et la Gendarmerie Nationale du Niger (GNN) – qui relèvent du ministère de la Défense ; et les

⁷¹Un voyage parallèle sur Agadez dans le Nord a dû être abandonné en raison de circonstances imprévues.

forces de sécurité – la Police Nationale, les Forces Nationales d'Intervention et la Garde Nationale – qui sont sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.

Les FAN : Créées à l'indépendance en 1960, les FAN sont composées d'une armée de terre et d'une force aérienne, cette dernière étant d'abord une petite entité créée en 1961 et ne comptant que quelques centaines d'hommes même aujourd'hui. L'effectif total des FAN est d'environ 12.000 personnes, dont 2 % de femmes, toutes affectées à des postes administratifs ou d'appui. Les bataillons, compagnies et postes de l'armée sont réparties dans huit zones de défense correspondant aux huit régions administratives du pays. En 2010, les bases aériennes existaient à Niamey (capitale), Zinder, Maradi (deuxième et troisième villes les plus importantes), et seulement dans la région nord, prédisposée à la rébellion (Agadez, Dirkou, Iférouane et Tahoua).

La GNN : la GNN dispose d'un effectif d'environ 5400 personnes, dont plus de 200 femmes. Ces dernières sont en majorité confinées à des tâches administratives. Ils'agit d'une police d'élite couvrant l'ensemble du territoire, chargée en particulier du maintien de l'ordre au sein de l'armée et jouant le rôle de la police dans les zones rurales.

Police Nationale : déployée dans les zones urbaines et suburbaines, la Police Nationale compte environ 8500 agents, dont un grand pourcentage est composé de femmes qui ne rencontrent pas ici les restrictions auxquelles elles sont confrontées dans les FAN ou, dans une moindre mesure, dans la GNN.

Garde Nationale : anciennement Garde Républicaine et Force Nationale d'Intervention et de Sécurité (FNIS), elle est une force de sécurité dont les attributions sont assez mal définies. Bien que supervisée par le ministère de l'Intérieur, elle est toujours commandée par un officier supérieur de l'armée avec le titre de Haut Commandant de la Garde Nationale. Bien qu'elle soit ainsi une force civile – c'est à dire une force armée non militaire – ses membres reçoivent néanmoins la même formation que les militaires, dans les mêmes écoles et reçoivent les mêmes diplômes. Ses tâches sont variées : la Garde fournit aux responsables de l'Etat une protection sous la forme de gardes du corps ; elle assure la sécurité des bâtiments publics ; et elle assure le maintien de l'ordre public. Cependant, elle participe également aux missions plus strictement militaires de contrôle et de la défense du territoire. Il ya plus de 10.000 gardes nationaux aujourd'hui, avec un petit pourcentage de femmes (3 à 5% selon les sources).

Douanes, Eaux et Forêts : deux autres forces armées peuvent être ajoutés aux précédentes : les douanes, qui sont au nombre d'environ 2500 agents et sous l'autorité du ministère des Finances ; et les Eaux et des Forêts, qui comptent

environ 2000 agents. Considérées surtout comme employées administratifs – à la différence des autres forces, elles ont des droits de syndicalisation qu'elles exercent, en particulier les agents des douanes ; elles ne sont associées à la gestion de la sécurité que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple dans les régions sous état d'urgence ou après un coup d'Etat, où elles sont réquisitionnées pour participer à des patrouilles et fournir des renseignements. En raison de cela – et d'éventuelles attaques par des rebelles, bandits armés, ou trafiquants et braconniers armés – elles reçoivent un minimum de formation militaire dans des centres gérés par l'armée ou la gendarmerie.

Au total, pour une population de 14 millions d'habitants (dernières estimations) et une superficie de plus de 1,2 millions de kilomètres carrés, le Niger dispose d'un effectif de sécurité d'environ 40.000 personnes, dont la majorité sont dans l'armée ou liés à l'armée (FAN, GNN, Garde Nationale : 67,5 pour cent).

Cadre juridique et contexte institutionnel

Le cadre juridique pour le fonctionnement de ce dispositif de sécurité est en général cohérent et réussit à rendre les forces opérationnelles tout en désamorçant largement les rivalités latentes entre en particulier la gendarmerie, la police et la garde. Remontant aux réglementations édictées en 1961-1963, ce cadre distribue les différents domaines et champs d'intervention des différentes forces armées. Dans des circonstances exceptionnelles – guerre, état de siège, état d'urgence – toutes les forces armées sont contrôlées par l'armée. En temps normal, les opérations de sécurité sont généralement limitées à deux types de mission : missions de police judiciaire et tâches de maintien de l'ordre public. La première mission est du ressort de la Police nationale et – officiellement mais pas dans la réalité – de la Garde nationale, tandis que la seconde est exécutée conjointement par la Police nationale, la Gendarmerie et la Garde nationale. Dans ce dernier type de mission, il ya trois niveaux d'intervention : la police nationale est normalement en charge du maintien de l'ordre public, la gendarmerie n'intervenant que dans les cas les plus graves et après un ordre écrit. Le troisième niveau impliquerait l'armée si les choses échappent vraiment au contrôle – et également suite à un ordre écrit.

La supervision est uniquement interne à l'armée et à la gendarmerie. Il est à la fois interne et externe à la police, et il n'existe aucun mécanisme de contrôle spécifique à la garde nationale. La supervision est exercée par les services d'inspection, celui de l'armée et de la gendarmerie étant une entité du ministère

de la Défense dirigé par un fonctionnaire d'un rang plus élevé que le Chef d'Etat-major de l'Armée et le Haut Commandant de la Gendarmerie. L'Inspection Générale de la Police ne s'occupe pas seulement des problèmes internes – comme le fait l'inspection de l'armée et de la gendarmerie – mais examine également les plaintes des citoyens contre la police.

En dehors de ce cadre juridique, les relations entre les gouvernements et l'armée sont fortement politisées, avec les tentatives des dirigeants civils à apprivoiser la force physique plus que jamais menaçante de l'armée. Cela était particulièrement évident, récemment, au cours du coup d'Etat constitutionnel manqué de Mamadou Tandja (2009-10). Les responsables civils ont également eu tendance à limiter les dépenses militaires, dans un effort demaintenir l'armée faible (Mahamane 2010). Ce comportement a toutefois progressivement changé en raison de la crise sécuritaire du Sahara.

Il est à noter que depuis le rétablissement du gouvernement constitutionnel en 1991, le contrôle *politique* sur les forces de défense et de sécurité est exercée à l'Assemblée nationale par la Commission de Défense et de Sécurité. Comme d'autres commissions parlementaires dans leurs compétences respectives, la Commission de Défense et de Sécurité examine tous les projets proposés dans le cadre des affaires de défense et de sécurité et des rapports au Parlement sur les questions découlant de ce processus législatif. Elle adresse également des questions au gouvernement sur les questions de politique de sécurité. La recherche montre quelques particularités du travail du Parlement dans ce domaine. Alors que les membres des commissions parlementaires sont généralement des députés dont l'activité professionnelle est liée aux tâches de leur comité, tel n'est pas le cas de la Commission de Défense et de Sécurité, du fait qu'il n'y a pas de députés élus parmi le personnel de défense et de sécurité. Le Comité de Défense et de Sécurité est donc un ramassis, souvent dominé par les gens provenant de l'enseignement. En conséquence, les membres de cette Commission doivent passer par un processus plus ou moins long d'apprentissage de leur domaine, ce qui peut avoir un impact sur leur travail. D'autre part – et peut-être surtout depuis le début de la crise malienne – ce comité est celui qui travaille le plus étroitement avec «leur» ministère (le ministère de la Défense), avec des réunions beaucoup plus régulières que toutes les autres commissions du Parlement. Enfin, alors que les débats parlementaires sur toutes les autres questions sont tenus publiquement et diffusés par la radio et la télévision, ceux des questions de défense et de sécurité se font toujours à huis clos, suivis d'une déclaration de décisions lues par le chef de la Commission de Défense et de Sécurité. Au contraire de la douane – dont le ministère de tutelle est le ministère des Finances – où la prise de décision sur la politique ou la réforme est souvent très politisée, les travaux du Parlement sur la défense et la sécurité semblent être

fondé sur des règles, plus stricte, notamment en raison de l'impératif de construire un « Armée apolitique » qui a pris forme au début des années 2000 (voir la section sur la « société civile » pour plus de détails).

Dépenses militaires

Alors que les dépenses militaires ont généralement oscillé autour de 3 à 4% des petits budgets nationaux du Niger, il a commencé à augmenter après le déclenchement de la rébellion de 2007-2009. En mai 2012, en réponse à la crise en Libye et au Mali, le gouvernement a doublé les dépenses militaires de 35 à 73 milliards de francs CFA Fr., dépassant les dépenses sociales (santé et éducation).

Système de justice

Le système juridique du Niger est en proie à de nombreux problèmes, parmi lesquels les plus importants pour la gouvernance de la sécurité sont le manque de ressources et la faiblesse des mécanismes de résolution des conflits. Le système juridique est très faible. Il n'y a que 360 juges travaillant actuellement pour une population de située quelque part entre 14 et 15 millions de personnes, ce qui donne un ratio d'un juge pour 40.000 personnes, bien en dessous de la norme des Nations Unies d'un juge pour 20 000 personnes. Le système juridique est divisé en 42 juridictions, mais un rapport préparé pour la récente convention générale du système juridique du Niger (Novembre 2012) note, comme un exemple de son manque de ressources, que le ministère de la Justice et tous les territoires combinés possèdent seulement 52 véhicules, dont seulement 42 en bon état. La carte judiciaire est insuffisante, comme la plupart des tribunaux sont éloignés de la majorité des citoyens, en partie en raison de l'immensité du territoire du pays. La plupart des textes juridiques et procédurales sont obsolètes car ils remontent au début des années 1960, lorsque le pays était encore régi en grande partie par le droit coutumier et le droit moderne appliqué uniquement aux minorités urbaines. Surtout après la transition vers la démocratie et plus encore après le début de la décentralisation dans les années 2000, la demande de justice formelle et normalisée a explosé, en particulier en ce qui concerne les litiges fonciers, et elle dépasse de loin les capacités du système juridique.

Par conséquent, le système de justice repose encore fortement, dans les zones rurales et reculées, sur le système juridique coutumier qui est une partie intégrante de l'appareil judiciaire, mais est très loin d'être suffisamment organisé. Même là où il existe, la plupart des principes conçus pour rendre le système juridique pleinement opérationnel ne sont pas appliqués, faute de ressources et de personnel. Cet état de fait crée des dysfonctionnements qui limitent la

résolution des conflits, surtout quand ils sont aggravés par le fait que les auxiliaires de justice – y compris les avocats et les notaires – sont tous établis dans la capitale et s'opposent aux réformes qui créeraient une nouvelle profession d'assistants judiciaires pour les villes de province et les zones rurales.

En raison de ces limitations aussi, le contrôle judiciaire des services en charge de l'enquête pénale – police et gendarmerie – est insuffisante. Par conséquent, la plupart des normes promulguées dans les codes juridiques et de procédure ne sont pas respectées par ces forces : par exemple, le délai de garde à vue, ou l'intégrité physique et morale des personnes en garde à vue. Cependant, la refonte récente du code pénal, en 2003, 2004 et 2007, a beaucoup amélioré à la fois les droits des personnes en garde à vue et ceux de l'avocat, et a, par exemple, introduit une procédure obligatoire d'examen médicaux après une arrestation.

En 2003, le Niger a adopté un code de justice militaire en réponse à une mutinerie dans l'armée l'année précédente. Ce code est souvent critiqué pour les prérogatives qu'il accorde au ministère de la Défense, lui permettant de classer une affaire sans suite ou de réduire ou même d'annuler une condamnation par une procédure d'exemption.

Société civile

Au Niger, la loi distingue les associations des organisations non gouvernementales (ONG), ces dernières ayant un grand nombre des caractéristiques des associations tout en étant dans l'obligation de signer un protocole d'accord avec le gouvernement et d'accepter le contrôle du ministère des Finances pour le suivi de leurs projets. En grande partie, la société civile du Niger a émergé après la démocratisation, en 1991. Selon les données du gouvernement nigérien, il y avait, à la date de compilation (2008), près de 500 associations et ONG au Niger, avec la grande majorité (376) impliquée dans le travail de développement. Il y avait 71 associations et ONG qui s'occupent des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie. Ce sont ces groupes qui sont directement impliqués dans la performance du système de sécurité du Niger. Ils sont fédérés en deux principaux groupes de coordination :

Le Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDHD), fondée en 2000 et composé de 26 associations et ONG, notamment l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH), la plus ancienne et la plus active et la plus organisée des organisations de défense des droits de l'homme dans le pays. La plupart des organisations du CODDHD, mais surtout l'ANDDH, fournissent des services d'assistance judiciaire aux citoyens dans tout le pays, contribuant ainsi dans une large mesure à la résolution des conflits. Ces services comprennent également les campagnes de sensibilisation et d'information sur le droit moderne et les codes et législations nouvellement adoptés.

Le Réseau nigérien des ONG de Développement et Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (RODADDHD) fait la promotion des droits de l'homme. La compréhension des droits et de la démocratie s'est considérablement améliorée au Niger depuis le début des années 1990, y compris dans les zones les plus reculées, et cela est certainement dû presque exclusivement au travail des organisations de la société civile. Elles ont généralement gagné le respect de la population et l'Etat. Cependant, toutes ne sont pas à l'abri de l'influence politique, et il n'y a, à ce jour, aucune ONG ou association nigérienne qui est entièrement ou même en gros indépendante de financement étranger. En outre, pour protéger leurs activités, les associations et les ONG de défense des droits de l'homme doivent tracer une fine ligne entre la dénonciation des violations des droits de l'homme par l'Etat et l'armée et le respect des priorités de sécurité nationale en n'exposant celles-ci aux débats et au contrôle. Les rapports périodiques de l'ANDDH sur les droits de l'homme réussissent à être tout à fait complets, cependant et, dans les périodes de conflit du Sahara, ils décrivent les exactions commises par tous les acteurs.

Les colloques sur l'armée et la démocratie mentionnés précédemment ont été organisés par des groupements de la société civile en vue de l'élaboration de recommandations visant à améliorer les normes de la démocratie dans l'armée. Il en a résulté des efforts – souvent financés par l'allemand Konrad-Adenauer Stiftung ou le Centre danois pour les droits de l'homme – pour donner aux militaires une formation sur les valeurs civiques et la loyauté envers les institutions établies de sorte qu'ils deviennent, comme le dit l'expression française, *une Armée républicaine*. L'ANDDH en particulier a conçu un module de formation qui est régulièrement dispensé aux militaires, à la police et à la gendarmerie et sanctionné par un diplôme, souvent utile pour le recrutement dans les forces que le Niger contribue aux opérations de maintien de la paix des

Nations Unies par exemple. L'objectif de la société civile était de mettre fin à ce qui était perçu comme une propension des militaires nigériens aux coups d'Etat. En cela, elle a relativement – et ironiquement – réussi comme cela a été démontré pendant la crise politique de 2009, lorsque le président d'alors, Tandja, a suspendu toutes les institutions politiques pour se maintenir au pouvoir. Après que Tandja ait achevé son coup d'Etat constitutionnel en fin Juillet de l'année-là, les partis politiques ont estimé qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de faire appel à l'armée pour intervenir. En réponse, les forces armées ont envoyé un porte-parole pour déclarer à la télévision nationale que l'armée nigérienne était une *Armée républicaine* qui ne fait pas des coups d'Etat ! De toute évidence, il s'agissait d'une situation imprévue et ironique, qui veut dire que pour que l'armée soit *républicaine*, elle doit effectivement faire un coup d'Etat. Lorsque cela arriva finalement en Janvier 2010, la junte qui a renversé le régime anticonstitutionnel établi par Tandja se mit immédiatement à rétablir les institutions démocratiques et logiquement confia le processus à une assemblée consultative composée essentiellement d'organisations de la société civile, des représentants de grands partis politiques et des syndicats. Il semblerait donc que, dans ses relations avec l'armée, la société civile du Niger a relativement réussi son principal objectif d'inculquer les valeurs démocratiques aux militaires et d'intéresser les forces armées au débat national sur la *Stabilité Républicaine*. En effet, un officier de l'armée interrogé dans le cadre de la présente recherche est l'auteur d'un mémoire de maîtrise sur la « Nature apolitique de l'armée nigérienne » ; c'est peut-être là un petit événement, mais qui aurait été des plus improbables il y a seulement quinze ans.

Les médias

Bien que quelques journaux privés spécialisés existaient au Niger dans les années 1980, ce n'est qu'après 1991 que les médias nigériens ont explosé au-delà du contrôle de l'État. Les médias publics comprennent un quotidien et un journal hebdomadaire et un mensuel ; une radio nationale et une télévision nationale avec deux chaînes. Il existe, d'autre part, cinq chaînes de télévision privées et 32 radios privées. La presse privée a plus de 50 publications, dont deux spécifiques aux régions d'Agadez et de Zinder, beaucoup apparaissant irrégulièrement ou disparaissant après quelques numéros. La plupart des journaux sont disponibles en ligne via des sites tenus par la diaspora nigérienne en Occident. Il ya aussi une centaine de radios communautaires locales, surtout dans les zones rurales et

diffusant pour la plupart en langues nationales. Celles-ci sont généralement financées par des ONG et des bailleurs de fonds internationaux.

Bien que le Niger dispose d'une presse libre, ses médias – surtout la presse écrite – sont aux prises avec deux problèmes : il y a une certaine dose de contrecoups politiques (bien que cela soit désormais du passé) surtout sous la quatrième et la cinquième Républiques – et de nombreux journaux ne sont pas financièrement viables, les rendant susceptibles de tomber sous le contrôle des partis politiques et ainsi perdre toute crédibilité. La junte militaire qui a présidé la transition du Niger vers la démocratie en 2010 a considérablement amélioré la liberté de la presse dans le pays, rouvrant *la Maison de la Presse* (une institution qui défend et promeut les droits des journalistes) et organisant les états généraux de la presse qui a conduit à la suppression des sanctions pénales pour les délits de presse dans la législation nigérienne. Il ya aussi une disposition légale selon laquelle l'État devrait verser une subvention annuelle à tous les journaux qui fonctionnent en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les institutions religieuses

Les institutions religieuses au Niger peuvent être divisées en trois types : les associations islamiques publiques et privées ; les institutions sociales/politiques islamiques et animistes ; et les églises chrétiennes. La principale association publique islamique, l'Association Islamique du Niger (AIN) a été créée par le « régime d'exception » en 1974 et chargée de deux missions : mobiliser le sentiment islamique aux fins de développement économique et fournir à l'État un outil de contrôle sur les expressions islamiques dans le pays tout en écartant les courants islamiques étrangers indésirables. L'AIN, dont le bureau est installé à la capitale est composé d'anciens diplômés des universités du Moyen-Orient, a développé un solide réseau autour des mosquées de vendredi et des plus importantes familles des ulémas du Niger à travers le pays. L'État lui a octroyé un budget annuel qui lui a donné une certaine autonomie et, dans les années 1980, il a développé des puissants mécanismes de résolution des conflits dans les zones rurales. Après la démocratisation, d'innombrables associations islamiques privées ont émergé, la plupart du temps à Niamey et dans les villes limitrophes du Nigeria du Nord (Maradi et Zinder), travaillant pour la « ré-islamisation » de la société et réclamant – certaines d'entre elles – la création d'un État islamique. Ces associations ont calqué leur organisation sur celle de l'AIN, qui a conservé les subventions de l'État, même si ses liens avec les autorités ont été affaiblis et, à un certain point, presque brisés. En effet, avec l'agrandissement du programme

islamiste au Niger, les responsables de l'Etat ont élaboré une nouvelle politique islamique consistant à soutenir l'AIN et, à travers elle, la cooptation des dirigeants des nouvelles associations. Cela a abouti à la création, en 2006, d'un *Haut Conseil Islamique* associant à l'Etat – et sous la supervision des dirigeants de l'AIN – les dirigeants de la plupart des associations islamiques privées les plus éminentes.

L'influence des associations islamiques s'appuie largement sur l'importance et les activités, à travers tout le Niger, des autorités sociales islamiques (religieux, enseignants et prédicateurs), dans un pays où près de 98 % de la population est musulmane. Dans certaines régions, toutefois, les autorités sociales animistes sont encore influentes et peuvent être associées à des exercices de résolution de conflits. En outre, même si cela passe largement inaperçu, la prévalence de l'animisme dans certaines régions (notamment l'Arewa dans le Centre-Ouest et le Songhay dans le Nord-Ouest) peut expliquer en partie la faiblesse relative du radicalisme islamique dans un pays qui sous ses apparences extérieures est si islamique.

Les chrétiens sont une petite minorité au Niger et, en fait, beaucoup sont des immigrants ou des expatriés en particulier du Bénin, du Togo et du Burkina Faso. L'Eglise catholique romaine, établie à l'époque coloniale et entretenant des relations avec l'État, est la plus importante et la mieux organisée. Cependant, en plus de son statut minoritaire, le Christianisme est ici aussi trop fragmentée en différentes églises pour avoir une pertinence politique réelle. Le principal problème de la sécurité reste la protection de ses fidèles en particulier dans les régions de Zinder et de Maradi⁷² qui sont fortement liées au Nord du Nigeria. Bien que les chrétiens nigériens se plaignent d'être politiquement marginalisés (une conséquence prévisible de leur petit nombre), les droits religieux de tous les chrétiens – nigériens et expatriés – sont protégés par un état fermement engagé à la laïcité politique. Naturellement, ce dernier élément fait aussi que les islamistes (par opposition aux musulmans ordinaires) se plaignent de la marginalisation politique de l'islam.

⁷²Bien que rares, les incidents comprennent l'incendie des églises missionnaires protestantes à Maradi en 2000 et l'attaque contre l'Eglise Catholique romaine de Zinder en 2012, faisant suite à l'indignation causée par le « film » de Youtube contre le Prophète de l'Islam à travers le monde à l'été 2012.

6. Les forces rebelles et les milices d'auto-défense dans le Nord et l'Extrême-Est du Sahara

Au moment de la présente rédaction, il n'y avait ni forces rebelles, ni milices d'autodéfense au Niger. Les groupes rebelles apparaissent cycliquement au Niger depuis le milieu des années 1980, presque exclusivement parmi les Touaregs, à l'exception des Toubous – une autre population nomade avec un mode de vie très proche de celui des Touaregs – et le groupe inhabituel des islamistes arabes dans la seconde rébellion. Il y a eu trois rébellions touarègues au Niger : la première, au milieu des années 1980, a joué sur les tensions entre le « régime d'exception » et la Libye dans un contexte de sécheresse et de ralentissement économique ; la seconde, du début à la moitié des années 1990, était une attaque générale d'une variété de groupes armés touarègues contre le Niger et le Mali, qui avaient alors entrepris le processus de démocratisation au milieu d'une crise financière désastreuse et l'imposition de politiques d'austérité par l'Occident. Quelques groupes islamistes arabes et des Toubous de l'extrême est du Sahara se manifestèrent tardivement ; la rébellion la plus récente, qui était exclusivement touarègue, a eu lieu en 2007-2009, lorsque les anciens rebelles des années 1990 ont repris les armes et ont attaqué l'État, menant à une crise sécuritaire intense dans la région d'Agadez avec des répercussions ailleurs, et l'émergence d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) comme acteur opportuniste.

Les rébellions Touarègues et Toubous ont été combattues non seulement par les forces armées nationales, mais aussi par les milices d'auto-défense mises en place par les Arabes dans la région d'Agadez et par les Peuls dans la région de Diffa (où les rebelles Toubous opéraient). Ces efforts d'auto-défense – qui ont été soutenus⁷³ ou au moins tolérés par les forces armées nationales – visaient à protéger le commerce à Agadez (où les Arabes étaient – et y sont toujours – les principaux acteurs) et le bétail à Diffa, l'activité principale des nomades peuls. Ils soulignent un aspect des rébellions qui rend difficile de les distinguer du banditisme armé : beaucoup de chefs rebelles (mais pas tous) pratiquaient en effet aussi – avant de se décider à attaquer l'État – le grand banditisme et la contrebande et, quand ils passèrent à la rébellion, ils se soutenaient par le pillage accru ou des tentatives de pillage des autres communautés dans leur région. Les rebelles touarègues (ou les communautés nomades) auraient également travaillé comme informateurs et assistants d'AQMI dans ses opérations d'enlèvement. Tant le banditisme armé – qui se poursuit après les accords de paix – et ce rôle présumé auprès d'AQMI indiquent la dimension économique du malaise Touareg

⁷³ Le plus important groupe d'auto-défense arabe, le *Comité de Vigilance de Tassara* (CVT) a effectivement combattu aux côtés de l'Armée et du matériel de l'Armée a été découvert auprès des comités d'auto-défense des peuls.

et Toubou. Contrairement aux Arabes et aux Peuls, ces deux communautés ont été incapables de développer pour elles-mêmes une niche économique qui leur garantirait un minimum de bien-être matériel en l'absence d'une politique économique et d'aide sociale dynamique de l'État. Cette incapacité, bien qu'elle peut être attribuée à certains défauts évidents de l'Etat du Niger, est aussi liée aux structures dessociétés touarègues et – dans une moindre mesure - toubous. C'est en effet principalement la caste supérieure de ces sociétés, avec ses points de vue traditionnels selon lesquels une occupation sédentaire est un mode de vie dégradé, qui est à contrecourant du cadre économique commun du Niger d'aujourd'hui.

Les causes d'inquiétudes

Actuellement, les principales causes d'inquiétude sont liées à ce qu'on appelle le banditisme armé résiduel dans les régions d'Agadez et de Diffa. Cela crée des situations d'insécurité surtout pour les entreprises de transport et les voyageurs, puisqu'il s'agit essentiellement de grand banditisme. L'impact sur l'infrastructure économique des deux régions (mais surtout celle d'Agadez) est considérable, car il empêche le développement du tourisme, autrefois le soutien principal de la région d'Agadez – mais peut-être aussi une source de certains de ses problèmes du fait de la caractérisation romancée de la violence touarègue par l'Occident et qui a donné naissance à un lobby d'appui pour les rébellions touareg en France et ailleurs. Il est en tout cas clair que tant que les castes supérieures des Touaregs, et dans une moindre mesure des Toubous, n'ont pas un emploi rémunéré dans des activités légales, la région d'Agadez resterait économiquement marginalisée, dans une large mesure, en raison de leurs actions. Et pour que cette caste ait un emploi rémunéré, l'insécurité (et idéaux rétifs qui la sous-tendent) doivent être combattus, puisque l'Etat ne peut pas créer une économie dynamique par décret.

En ce qui concerne l'islamisme, il est remarquable que, malgré ses politiques laïques, l'Etat du Niger n'a pas de cadre formel pour le contrôle de la prédication islamique et l'éducation non formelle, comme c'était le cas sous le « régime d'exception », et comme c'est le cas aujourd'hui dans de nombreux pays du Moyen-Orient. Lors de la récente intervention franco-africaine anti-djihadiste dans le nord du Mali, en 2013, des appels au Jihad ont été entendus dans certaines mosquées à Niamey ; et bien que la prédication démagogique semble relativement rare et a été jusque-là sans succès, beaucoup ont appelé l'Etat à créer un système de licence de prêcher de manière à la réserver uniquement aux religieux responsables, éduqués et non-idéologiques.

7. Tendances dans la Crise Sécuritaire du Sahara

Je passe maintenant à l'examen de la crise sécuritaire du Sahara et du problème sécuritaire islamique. Ceci s'éclaire des recherches menées dans le cadre de la présente étude. La discussion est basée sur l'analyse historique suivie d'une évaluation de la situation actuelle. À l'époque précoloniale, le Sahara nigérien était dominé par les confédérations touarègues qui vivaient de commerce caravanier entre le Soudan Central et l'Afrique du Nord, tout en entretenant des relations complexes avec les populations immédiatement au sud du désert. Cette zone comprend de petites communautés autonomes d'agriculteurs, que les confédérations touarègues soit attaquaient (créant de cette façon leur population d'esclaves à la peau sombre) ou protégeaient en échange d'un tribut (une forme de raquette). Dans la même zone, il y avait également des grands Etats organisés – en particulier en pays Haoussa – avec lesquels les confédérations touarègues avaient des relations de commerce, d'alliance et de conflit. Les confédérations étaient dirigées par la caste noble des *Imajeghen*, qui avait une préférence pour un mode de vie nomade et guerrier.

La politique coloniale (française) initiale dans cette région était celle de la « pacification » qui, après une série de guerres du désert dans les années 1910, a entraîné une transformation des confédérations pour répondre à des objectifs coloniaux. En particulier, le commerce et le travail (à la fois l'agriculture et l'artisanat) ont été favorisés, ce qui a conduit à s'opposer au mode de vie de nobles, fait de raid et de raquette. Le plan de Foucauld, le projet de politique coloniale qui était censé mettre en œuvre ces vues, n'a jamais été pleinement exécuté, toutefois, en raison de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, la politique saharienne de la France était déterminée par la politique de la décolonisation et la montée du nationalisme africain. Dans les années 1940, les Français se sont rendu compte que le Sahara contenait de vastes ressources minières (hydrocarbures et uranium). En outre, au début des années 1950, la France a commencé à développer son projet de devenir une puissance nucléaire, et le Sahara apparaît comme le terrain idéal pour les essais nucléaires. Pour toutes ces raisons, la France a tenté de retirer le Sahara du processus de décolonisation du Tchad, du Niger et du Mali (alors que l'Algérie était considérée comme une partie intégrante du territoire français). En 1957, les Français ont créé *l'Organisation Communes des Régions Sahariennes (OCRS)* et, pour légitimer le projet, ils ont conçu une nouvelle politique touarègue qui s'est efforcée de présenter le Sahara comme le foyer national des Touaregs – un foyer national à protégés dans le cadre de l'OCRS.

Dans cette nouvelle perspective, les nobles – qui détenaient le pouvoir traditionnel et un prestige dans la société touarègue – sont désormais favorisés ; et leur dégoût d'être intégrés dans des Etats où ils seraient les égaux des Sahéliens Noirs– perçus autrefois comme une source d'esclaves – a été encouragé. Alors que le Niger, sous son premier gouvernement autonome (Djibo Bakary, 1957-1958), s'était catégoriquement opposé à la saisie Franco-Touarègue du Sahara, il s'y était plié après que les Français se soient débarrassés de Djibo Bakary et qu'ils l'aient remplacé par Diori Hamani à la fin de 1958. Pourtant, l'OCRS a finalement flanché, en raison à la fois de l'opposition du Soudan (actuel Mali) et de l'indépendance de l'Algérie (1962).

Les sécheresses

Par la suite Diori a hérité de la politique française de faveurs pour les Touaregs, qu'il a mise en œuvre à travers un ministère des affaires sahariennes et par la nomination des membres de familles de chefs touarègues à des hautes fonctions de l'Etat. Tandis que cette dernière politique –la nomination des membres de grandes familles à des hautes fonctions de l'Etat –s'appliquait en fait à toutes les régions du Niger, seul le Sahara avait un ministère qui lui était dédié. Cela est en partie dû à l'hostilité perçue de l'Algérie,⁷⁴et dont l'on craignait pourrait utiliser les Touaregs pour fomenterdes troubles au Niger. Au début des années 1970, le régime de Diori devait s'attaquer aux graves sécheresses du Sahel, et en dépit de sa politique pro-touarègue passée, le régime a été accusé d'avoir floué les Touaregs en gérant mal l'aide alimentaire.En fait, selon la ligne littérairede Claudot-Hawad, l'on place la légitimité initiale des griefs touareg à cette période, même si le régime de Diori était, comme tous les gouvernements du Sahel à l'époque, submergé par l'impact dévastateur de la crise qui a frappé toutes les populations sahéliennes et sahariennes dans les mêmes proportions⁷⁵. Les sécheresses du milieu des années 1980, une décennie après la chute de Diori, ont eu un impact encore plus dévastateur sur les populations nomades – y compris les Touaregs.

⁷⁴ Dans une large mesure, un régime fantoche des Français, le gouvernement de Diori avait soutenu ces derniers dans leur guerre contre les nationalistes algériens.De leur côté, les nationalistes algériens ont soutenu les nationalistes du Parti nigérien Sawaba, qui a été évincé par les Français de mèche avec Diori.Tout au long des années 1960, le Sawaba a tenté de déloger Diori, notamment en organisant l'invasion ratéede 1964.

⁷⁵ Au cours de cette pénible période, les populations touarègues – et d'autres – ont fui du Nord vers le Sud, les maliens vers le Niger et les nigériens vers le Nigeria.

La Libye

Diori a été emporté par un coup d'Etat en avril 1974 et le nouveau régime a aboli le ministère de affaires sahariennes signifiant la fin des faveurs pour les Touaregs ; ce qui explique en partie pourquoi une tentative de coup d'Etat contre le nouveau chef de l'Etat Seyni Kountché était principalement saharien : il a été orchestré – entre autres – par Ahmed Mouddour (un Touareg), directeur de la société d'Etat de négoce, la COPRO-NIGER, et fils de Mouddour Zakara, ministre des Finances et ministre des Affaires sahariennes de Diori ; Sidi Mohamed (un autre Touareg), Chef de cabinet du ministre de la Défense de Diori ; et Liman Chaafi, un homme d'affaires et aventurier arabe à la solde du colonel Kadhafi de la Libye.

Après l'échec du coup d'Etat, de nombreux Sahariens du Niger (Touaregs, Arabes et Toubous) ont répondu à un appel de Kadhafi à rejoindre l'armée libyenne dans une force spéciale, en particulier depuis que les sécheresses successives ont détruit les moyens de subsistance de beaucoup et créé la nouvelle catégorie d'*ishomar* (du français, «chômeurs») dans la région. Selon Salifou, la plupart des Nigériens en Libye, dans ce cadre, étaient des Touaregs de l'Azawak, suivis par ceux de l'Aïr, des Arabes de Tassara et Tillia et des Toubous du Kawar et Tasker. Les cadres sont venus de l'administration du Niger et des forces armées ; ils ont été rejoints, en 1981, par le propre chef de cabinet de Kountché, un Touareg du nom de Khamed Abdoulahi. C'est en Libye que les exilés volontaires Touaregs, tout en recevant une éducation idéologique –en « Civilisation arabo-berbère » par opposition à la « Subsaharienne » - et une formation militaire, ont eu l'idée de créer, à l'encontre des Etats du Mali et du Niger, les « Etats-Unis du Sahel » que la Libye aiderait à créer et protégerait et dont les frontières ont été inspirées par l'ancien projet français de l'OCRS.

Le projet initial était d'organiser conjointement la « libération » du Mali – dont le régime semblait plus fragile – avant d'attaquer le Niger, où Kountché semblait encore fort et où les Américains avaient construit une base aérienne à Dirkou, non loin de la frontière libyenne. Finalement, en 1985, armés par la Libye, les Touaregs ont attaqué la ville nigérienne de Tchintabaraden, dans l'Azawak – la même région s'étend au Mali voisin où elle est appelée Azawad. L'attaque a également impliqué le fils de l'ancien président Diori, Abdoulaye Hamani Diori. La combinaison de l'intervention étrangère (Libye), l'insurrection ethnique (touarègue) et le coup politique (Abdoulaye Hamani Diori) expliquent la brutalité de la réponse du régime de Kountché, qui non seulement a repoussé l'attaque,

mais a également développé pour la première fois une politique touarègue basée sur le contrôle et la répression. Du point de vue du régime, cette politique a été un succès, puisque la menace a été anéantie et a paru si brève que le terme « rébellion » n'a même pas été utilisé à l'époque⁷⁶.

Les rébellions, le banditisme et le programme de développement

À la fin des années 1980, l'Etat du Niger a fait faillite en proie à une crise financière massive. Pour se faire renflouer par les bailleurs de fonds, il a signé ses premiers programmes d'ajustement structurel et a également livré sa politique sociale aux programmes d'aide. Ceci se passait alors que le Président Kountché était malade en phase terminale souffrant du cancer qui l'a tué à la fin de 1987. Son successeur, le général Ali Saibou, a fondé son règne sur le principe de *ladécrispation*, libérant les prisonniers politiques – dont l'ancien Président Diouri qui avait été remis en résidence surveillée à la suite de la participation de son fils dans l'affaire de Tchintabaraden – et appelant les Touaregs Nigériens, exilés en Algérie et en Libye, à revenir, leur promettant qu'ils seraient aidés à s'intégrer dans l'économie⁷⁷. Une vague de rapatriés, en 1990, comprenait plusieurs hommes qui avaient été formés pour la guerre en Libye et qui ont décidé de relancer le projet de « libération » maintenant que l'Etat du Niger semblait beaucoup plus faible. Ils ont à nouveau attaqué Tchintabaraden, conduisant à une réaction de l'armée qui, pour la première fois a– même si c'est d'une manière tardive – outragé l'opinion française et occidentale. C'est également à partir de là, et à la suite de nouvelles attaques touarègues contre des villes nigériennes abritant des positions militaires dans les régions de Tahoua et Tillabéri⁷⁸, que l'opinionnigérienne⁷⁹ a commencé à voir les Touaregs comme un problème.

Tandis que le Niger se livrait à son orageuse conférence nationale qui a conduit à l'adoption de la gouvernance démocratique, la crise financière s'approfondit après le rejet des programmes d'austérité imposés par les donateurs. En outre, l'armée a essuyé des sévères critiques à la Conférence nationale, y compris pour son comportement récent dans la répression de Tchintabaraden et, pour concilier l'opinion touarègue, un Touareg, Maman Abou, a été nommé à la tête de la

⁷⁶Cet épisode est encore connue sous le nom de « l'Attaque de Tchintabaraden » ou plus précisément « la Première Attaque de Tchintabaraden », car une seconde attaque a eu lieu en 1990 et a déclenché la rébellion des années 1990.

⁷⁷ Le gros des exilés Touaregs du Niger étaient en Algérie dont le gouvernement voulait les voir partir.

⁷⁸L'ensemble de l'Azawad/Azawak, selon l'idéologie des assaillants.

⁷⁹ Au moins cela est indiqué dans la presse qui, de manière significative, a connu une expansion à cette période précisément suite à la démocratisation (voir la section sur les medias).

Commission crimes et abus de la Conférence, en charge de la mise en accusation d'anciens fonctionnaires de l'Etat ainsi que des officiers de l'armée.

Ceci, cependant, n'a pas apaisé les « rebelles », comme ils étaient désormais appelés, car leur objectif n'était pas l'intégration dans la société nigérienne, mais la « libération » des territoires considérés comme parties du « foyer national » des Touaregs. Ils ont en fait été stimulés par l'effondrement apparent du pouvoir de l'Etat au Niger, car la crise financière a rapidement conduit le gouvernement de transition à retarder le paiement de tous les salaires et émoluments des fonctionnaires de l'Etat, y compris ceux de l'armée, avec comme conséquence la perpétration d'une série de mutineries par cette dernière. C'est ainsi qu'à compter de la fin de 1991, la rébellion s'installe, dirigée par une variété de « fronts de libération » touarègues, et crée une guerre de faible intensité qui, tout en n'empêchant pas complètement la vie normale dans le Nord, a produit une situation générale d'insécurité.

Si initialement tous les fronts rebelles étaient touareg, très tôt des fronts arabes et toubous ont progressivement émergé, les derniers essentiellement dans la région de Diffa. Ce fut à la suite de la réussite apparente des fronts touarègues, qui utilisaient à la fois les méthodes de raids dans le désert des leaders touarègues historiques et leur connaissance de l'environnement saharien pour harceler, tuer ou enlever triomphalement des membres des forces armées et des fonctionnaires, où et quand ils le voulaient. Le modus operandi a été également adopté par les Toubous, et l'insécurité générale ainsi créée a arrêté les activités économiques et effrayé les communautés sédentaires ayant des activités rentables partout dans le Nord. Ces dernières ont fini par mettre en place des « comités » d'auto-défense, tels que le Comité arabe d'auto-défense de Tassara dans l'Azawak/Aïr et les comités peuls dans la région de Diffa, affirmant – à juste titre⁸⁰ – que les forces armées ne sont pas capables de les protéger contre les raids. En outre, les différents fronts rebelles se sont battus entre eux pour la délimitation du « territoire » de chaque front, sur fond de rivalités entre les Touaregs de l'Aïr et ceux de l'Azawak.

⁸⁰Un ancien membre d'un groupe d'auto-défense peul nous a dit dans un entretien, qu'après une attaque meurtrière de leur campement par les rebelles toubous, il était allé chercher de l'aide de la Gendarmerie et là un gendarme lui a dit: "Ecoutes, nous comprenons la situation, mais n'êtes-vous pas assez « garçons » pour vous défendre ? » Beaucoup d'organisations d'aide ont quitté les deux régions se disant que compte tenu des tactiques des groupes rebelles, les forces armées n'avaient pas le type d'aptitudes et de formation requis pour les protéger.

Comme la situation politique du Niger a commencé à se stabiliser en 1993, la rébellion a également commencé à s'essouffler, et les pourparlers de paix ont été lancés. Renonçant à l'objectif initial de « libérer » le Sahara, les fronts touarègues exigèrent (en Février 1994) la création d'une structure fédérale au Niger, avec une pleine autonomie accordée à la partie saharienne du pays sous la supervision de la France – un pays ami des rebelles touarègues. Il est significatif que d'autres Nigériens n'auraient aucun droit de citoyenneté dans ce « territoire autonome », où seuls les Touaregs, les Arabes et les Peuls Woodabe – tous réputés être des populations autochtones et nomades – auraient des droits et des avantages politiques. Ceci était en effet l'indépendance garantie par la France pour une région qui détenait toutes les richesses minérales entières du pays. La demande a été rejetée par les négociateurs de l'Etat en Avril 1994 et les accords obtenus finalement en Avril 1995 prévoyaient la décentralisation et une série d'avantages personnels – fonds d'insertion professionnelle et l'intégration dans les forces armées et de sécurité du pays – pour les anciens rebelles et anciens membres des groupes d'auto-défense.

L'insertion professionnelle au titre de ces accords devait être financée essentiellement par les bailleurs de fonds, à la suite des accords avec l'Etat du Niger. Le gouvernement a créé un Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix (HCRP) pour superviser la mise en œuvre, rattachant le nouveau corps directement à la présidence et nommant un ancien chef rebelle touareg à sa tête. Plus de dix ans plus tard (2007), cependant, un nouveau front touareg a émergé sous le nom plus inclusif de Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), mais toujours avec l'objectif de détacher le Sahara du Niger ; cela devint clair lorsque le MNJ, peut-être à tort, a posté le « drapeau » d'un Etat touareg indépendant sur le blog qu'il utilisait pour fustiger le gouvernement du président nigérien Mamadou Tandja.

Le nouveau front a été fondé par d'anciens rebelles des années 1990 qui, au début des années 2000, avaient vécu du banditisme armé, en attaquant les bus et les postes de gendarmerie, et qui affirmaient maintenant qu'ils se soulevaient contre l'échec du gouvernement nigérien à mettre pleinement en œuvre les accords de paix de 1995. Il faut noter qu'en 2007, la confusion régnait dans la gestion des accords de paix, les analystes mettant en exergue trois principaux défauts dans le processus de mise en œuvre : (1) le fait que le financement des bailleurs de fonds pour l'insertion socio-professionnelle était insuffisant et inadapté ; (2) le fait que la répartition des bénéfices ait été confiée à d'anciens dirigeants des fronts qui avaient tendance à les utiliser pour récompenser leurs propres clientèles plutôt

que pour réellement apaiser les anciens combattants, et (3) le fait que certains corps armés, en particulier l'armée, étaient réticents à intégrer les anciens rebelles et entravaient le processus, souvent discrètement.

Il semble probable que la plainte sur la mise en œuvre désordonnée des accords de paix – qui, selon les rebelles, est devenu la « non mise en œuvre des accords de paix » - n'était qu'un prétexte utilisé par la nouvelle rébellion pour justifier ses actions. En effet, ses diverses revendications étaient, entre autres, la fin de la marginalisation du Nord et de nouvelles politiques pour l'exploitation de l'uranium⁸¹. Toutefois, cette deuxième rébellion, bien qu'elle ait attiré certains mutins de l'armée, a été limitée à l'Air touareg, et n'a pas entraîné d'insurrection chez les Toubous, les Arabes, ou même les Touaregs de l'Azawak, qui avaient été à l'avant-garde de l'insurrection des années 1990. Néanmoins, elle s'est avérée si violente que le gouvernement du président Mamadou Tandja, qui d'abord ne l'avait pas prise au sérieux, a mis la région d'Agadez sous état d'urgence en 2008. Le conflit a continué jusqu'en 2009, quand il prit fin suite à un accord de paix sous les auspices du colonel Kadhafi, un homme soupçonné d'avoir tiré la plupart des ficelles de la rébellion dans les coulisses. En effet, le chef du MNJ, Aghali Alambo, se retira à Tripoli (la capitale de la Libye) après la signature de l'accord, et devint un collaborateur du dirigeant libyen. Après la chute de Kadhafi en 2011, Alambo est rentré au Niger où il fut nommé au poste de conseiller spécial du nouveau président Mahamadou Issoufou.

Situation actuelle

La crise libyenne et ses conséquences –non des moindres au Mali – déterminent aujourd'hui entièrement le comportement des autorités nigériennes à l'égard de la crise sécuritaire du Sahara. La réponse des autorités nigériennes est façonnée par trois facteurs : (1) la politique politicienne et (2) les orientations politiques, qui sont toutes deux actuellement renforcées au (3) niveau international par les circonstances particulières du pays.

(a) *Politique politicienne* : Contrairement aux dirigeants précédent – Mamadou Tandja et le général Salou Djibo – qui ont refusé d'élaborer

⁸¹ Comme cela a été indiqué par beaucoup d'auteurs, y compris les supporters de la "cause touareg" comme Frédéric Deycard, bien qu'une telle revendication soit populaire auprès des médias occidentaux, la vraie aspiration sur le terrain était l'indépendance du Niger (et du Mali) et la restauration de la suprématie des *Imaleghen* sous une certaine forme.

une politique d'apaisement à l'égard de la volatilité touareg⁸², le Président Mahamadou Issoufou a choisi de procurer la paix grâce à des emplois de prune et l'amnistie contre la loi⁸³ pour les anciens chefs rebelles. Il a également nommé un ancien politicien Touareg de la région de l'Air, Brigi Rafini, au poste de Premier ministre. Ces différentes actions lui ont permis, en retour, de bâtir une forte position pro-intervention pour le Niger dans le cas du Mali. Il est également dit qu'elles ont permis de mieux contrôler le désir des Touaregs du Niger de monter une attaque contre l'Etat au vu de la réussite de leurs frères maliens, mais il n'est pas clair si l'accalmie observée du côté des Touaregs du Niger a été le résultat de la perspicacité politique du président, ou des revers subis par le Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (MNLA) au Mali⁸⁴.

- (b) *Les orientations politiques* : Contrairement au Mali, en réponse à la crise libyenne le Niger a eu une politique consistant à reconnaître rapidement le nouveau régime libyen, mais aussi à aider les fugitifs libyens (y compris l'un des fils du colonel Kadhafi) et à désarmer les fugitifs libyens entrants sur son territoire. Cette dernière réaction, même si son efficacité réelle ne peut pas être mesurée en fait – puisque les forces de défense et de sécurité nigériennes n'ont pas les moyens et les capacités de contrôler efficacement les frontières du désert – a été

⁸² Le porte-parole public de la position de Tandja, le dirigeant de la société civile, Nouhou Arzika, a claironné de manière répétée que les rebelles touaregs ne devraient bénéficier d'une "prime à la Kalachnikov" par rapport à d'autres jeunes nigériens qui souffraient aussi de chômage et de privation. Ceci est également le sentiment de beaucoup parmi les jeunes du pays. Salou Djibo, qui a renversé Tandja en février 2010, a aussi procédé à l'arrestation d'un ancien chef rebelle, Rhissa ag Boula, pour l'assassinat d'un homme dans la région de Tchintabaraden, mais il fut contraint de le libérer quand le Col. Kadhafi a arrêté plusieurs migrants nigériens en Libye et exécuté trois d'entre eux. Après que Djibo ait quitté le pouvoir en février 2011, ag Boula, qui avait fui en Libye, est revenue et a été nommé conseiller spécial du Président Issoufou.

⁸³ Cette protection est élargie au domaine de l'opinion publique. Ainsi, Bounty Diallo, un intellectuel bien connu de Niamey, a été limogé de son poste de conseiller du Président et temporairement emprisonné pour avoir tenu des propos durs à l'endroit des Touaregs sur le plateau d'une chaîne de télévision publique.

⁸⁴ En avril 2012, l'ancien chef rebelle, ancien président du HCRP et actuel président du Conseil régional d'Agadez, Mohamed Anako, a officiellement déclaré: "c'est culturel, une fois que la CEDEAO intervient [au Mali], les jeunes touaregs du Niger, de l'Algérie et de la Libye iront se battre aux côtés de leurs frères du MNLA, et [le conflit] s'étendra tout autour". Cela a été interprété dans la presse nigérienne comme une menace voilée contre l'Etat du Niger pour qu'il ne soutienne pas l'assistance militaire de la CEDEAO prévue alors en appui à l'armée défaite du Mali.

assez efficace en ce qu'elle a envoyé des signaux indiquant qu'une attaque contre le Niger rencontrera une résistance. En outre, l'ancien HCRP, maintenant appelé Haute Autorité pour la consolidation de la paix (HACP), est promu en un mécanisme de paix et de résolution des conflits avec des missions de sécurité bien affinée (collecte de renseignements et la pacification par des distributions); il a été largement utilisé pour les communications du gouvernement pendant cette période tendue. En Octobre 2012, il a été complétée par une nouvelle institution, le très ambitieux Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement et de Sécurité Dans Les zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS Sahel Niger).

Le programme de SDS Sahel Niger est prévu à fonctionner pour un cycle de cinq ans (2013-2018) avec un budget de plus de 2 milliards USD prenant en charge cinq «besoins» dans les parties les plus arides du territoire nigérien, y compris l'ensemble de la région d'Agadez, l'ensemble de la région de Diffa et les parties nord des régions partiellement sahariennes (Tillabéri, Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder). Les besoins à prendre en charge sont (dans cet ordre) :

- (a) La sécurité des personnes et des biens
- (b) L'accès aux opportunités économiques
- (c) L'accès aux services sociaux de base
- (d) Le renforcement de la gouvernance communautaire
- (e) L'intégration sociale et économique des rapatriés de force (de la Libye et ailleurs)

Il est prévu que la moitié du budget vienne de l'Etat, tandis que l'Union européenne a promis 98,5 milliards de francs CFA, soit environ 8 % du budget total. Actuellement, le SDS Sahel Niger, fraîchement créé, est occupé à la collecte de fonds pour les 42% restants de son budget prévu de cinq ans. Il n'y a pas grand-chose à dire à ce sujet à l'heure actuelle, car il est encore en construction, mais les observateurs ont noté qu'il est rattaché au bureau du Premier Ministre, ce qui est généralement le cas d'institutions exécutives à longue portée qui s'occupe de volets politiquement peu urgents. Cela pourrait être une bonne ou une mauvaise chose pour le SDS Sahel Niger. D'une part, cela pourrait signifier qu'il aurait la latitude pour atteindre ses objectifs avec peu d'instrumentalisation politique, mais cela pourrait aussi signifier, d'autre part,

qu'il deviendrait inefficace par manque de solide volonté politique le soutenant. A ce stade, il cherche à unir les programmes de la sécurité et ceux du développement, deux préoccupations qui, sur le papier sont presque toujours opposées, mais dans la réalité semblent se soutenir mutuellement sur le terrain. En outre, il pourrait bien bénéficier d'une amélioration de l'image internationale de Niger comme étant un îlot de quiétude au milieu d'une région généralement en proie à des turbulences.

Cette réponse nigériens n'offre, cependant, aucune garantie contre les tactiques d'adversaires déterritorialisés possédant des ressources importantes, comme cela a été démontré par une attaque menée le 27 mai 2013 par deux groupes « djihadistes » – le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et un groupe nouvellement créé et au nom sinistre, les *Signataires par le Sang* – contre une caserne militaire nigérienne à Agadez et une mine française d'uranium à Arlit, deux endroits dans le Grand Nord du pays. Selon le gouvernement nigérien, bien que les deux groupes soient étrangers au Niger⁸⁵, ils ont mené leurs attaques avec des complicités locales facilement achetées dans un contexte de grande pauvreté.

(c) *Le Contexte internationale*: la gestion de la crise sécuritaire du Nord par le Niger a bénéficié de très peu de soutien ou de sympathie internationale par le passé. En Occident, les opinions sur la question ont été formées en France, et la France était hostile. La direction de l'Etat dans ce pays, semble-t-il, n'a pas de réelle prise de conscience des spécificités de l'affaire, et était influencée par un lobby pro-touareg qui a émergé à Paris pendant la seconde rébellion touareg ou un peu plus tôt. Le lobby, animé par des universitaires spécialistes des Touaregs et du désert du Sahara, est particulièrement influent dans les médias de gauche, parmi les écrivains à la mode, chez les célébrités du show-business et les organisations non gouvernementales, et il se

⁸⁵ Le MUJAO est un dérivé d'Al Qaeda au Maghreb Islamique, qui est apparu au Nord Mali à la fin de 2011, revendiquant la lutte pour le Jihad essentiellement en Afrique de l'Ouest (*fi gharb afriqqiya*). Il semble qu'il soit constitué de stagiaires ouest africains d'AQMI, certains sans doute venant du Niger, le Haoussa (langue très répandue dans ce pays, mais aussi au Nord Nigeria) étant souvent utilisé par ses porte-parole, en plus de l'Arabe. Cependant, ses chefs semblent être principalement des Arabes de Mauritanie, du Mali et de l'Algérie. Le groupe, les *Signataires par le Sang* est un autre dérivé d'AQMI créé par l'ancien djihadiste algérien, Mokar Belmoktar, à la fin de 2012.

pourrait qu'en définissant la position de l'Etat français, les politiciens soient juste sensibles à ses capacités d'influencer l'opinion. Le soutien subtil toujours offert par la France aux rebelles touareg – y compris, moins subtilement, pour le MNLA, le groupe qui a commencé la crise au Mali – a conduit beaucoup au Niger (et aussi au Mali et en Algérie) à s'interroger sur les intentions françaises et, en particulier, à croire que l'objectif est la relance du projet colonial de l'OCRS sous une nouvelle forme. Quelle que soit la vérité, la France est devenue – tout comme la Libye, bien que d'une manière différente – une partie du problème sécuritaire dans la région depuis les années 1990. Cependant, sa récente intervention dans la crise au Mali, bien que ce soit en réponse aux attaques des islamistes plutôt qu'à celles des rebelles touareg, peut ouvrir la voie à un changement de sa position que beaucoup dans la région salueraient. Jusqu'au moment de la rédaction du présent rapport, cela était encore incertain.

Aujourd'hui, l'Etat nigérien semble en meilleure position pour défendre sa vision actuelle selon laquelle briser le cycle des rébellions touareg dans le Nord ne consiste pas à répondre seulement aux revendications des rebelles (touareg), mais plus fondamentalement, à la mise en place d'un programme de développement adapté à l'ensemble des parties sahariennes et sahéliennes du pays – qui, en tout cas, constituent la plus grande partie de sa superficie. Le travail de terrain montre également que beaucoup de gens croient que la chute de Kadhafi – le principal bailleur de fonds et idéologue des rébellions touareg « berbéristes », avec ses visées sur des portions du territoire nigérien – a considérablement amélioré la situation sécuritaire dans le pays pour le long terme, même si, au premier abord, le déversement des arsenaux de la Libye traversant la frontière a entraîné des risques accrus de troubles.

Des changements notables dans le climat international se rapportent également au rôle stratégique que joue aujourd'hui le territoire nigérien à la fois pour les Etats-Unis – qui ont établi une base de drones de surveillance à Niamey⁸⁶ – et pour la France, qui utilise le territoire nigérien comme base d'appui pour ses opérations au Nord Mali. Fait intéressant, alors que les drones américains n'ont suscité aucun débat dans le pays – la demande de les avoir venant même du président

⁸⁶ Bien que non armés et basés à Niamey, les drones peuvent transporter des missiles and être réinstallés au Nord “si la menace s'aggrave”, selon des responsables américains sous couvert d'anonymat cités par le *New York Times* (22 février 2013).

Issoufou – la présence de l'armée française est beaucoup plus critiquée, en raison de la perception de la France à la fois comme l'ancienne puissance coloniale et comme facteur peu fiable dans le Nord.

8. Problème Sécuritaire Islamiste

Au Niger, l'islamisme a été considéré comme une source potentielle d'instabilité politique des années 1990 au milieu des années 2000. Cette période correspond à la montée des associations islamiques privées, dont quelques-unes souhaitent mobiliser la population pour l'établissement d'un Etat islamique. Cependant, les islamistes ont été exclus avec succès des institutions du pouvoir par leurs adversaires laïques, et semblent vraiment être une force passée dans le paysage politique du Niger, pour les raisons décrites dans la sous-section sur les institutions religieuses. La réaction des religieux de la capitale par rapport au Jihad dans le nord du Mali a généralement été soit muette soit hostile aux djihadistes, avec un soutien inhabituel annoncé sans enthousiasme. Il semble donc que le problème sécuritaire islamiste soit essentiellement un problème de frontière, touchant en particulier les régions limitrophes du Nigeria du Nord (en particulier Diffa) et celles qui bordent le Nord Mali (Tillabéri et Tahoua).

La réponse de l'Etat est donc ici purement militaire, mais aussi très limitée : en effet, dans ce cas, le manque de moyens suffisants et de personnel qualifié pour certaines tâches de l'armée nigérienne ne peut pas être compensé par le recours aux collectivités locales et aux organismes de gouvernance tels que la HACP ou SDS Sahel Niger. Bien que les groupes islamistes n'ont pas réussi – ou peut-être n'ont pas tenté – à prendre racine au Niger, ils sont encore très largement en mesure de recourir à des actions éclaires dans le pays, comme les exercices d'enlèvement d'Aqmi ou un certain nombre d'assassinats ciblés par des présumés associés de « Boko Haram » dans la région de Diffa.

9. Conclusion

Au Niger, la gouvernance de la sécurité – au-delà de ses aspects purement pratiques de ressources et de formation du personnel – est avant tout une question de renforcement de l'État, d'institutionnalisation juridique et de politique économique. En dehors de la question touareg, le pays est remarquablement pacifique⁸⁷. Les institutions politiques – Assemblée nationale, la primature, la

⁸⁷Des violences à grande échelle surviennent bien dans des conflits portant sur des ressources environnementales qui s'amenuisent, en particulier entre éleveurs et cultivateurs, mais les taux enregistrés de criminalité – qui, très vraisemblablement sous-estiment la criminalité en zones rurales – sont bas.

présidence –se sont améliorées depuis le début des années 1990, malgré le problème fondamental du manque de projets de société et de classe politique véritablement engagée. L'histoire du pays, avec la démocratisation, l'armée et les rébellions, a focalisé la volonté et le programme politiques sur des liens étroits entre sécurité et développement, et c'est certainement là un domaine qui mérite d'y investir. Toutefois, l'approche développée à l'heure actuelle semble marginaliser le lien central entre sécurité et développement, c'est-à-dire, l'Etat de droit. Alors que le pays devrait poursuivre ses efforts actuels, la réforme et l'extension du système de justice (en particulier hors de la capitale et des principales villes) ne doivent pas être négligées au profit de solutions purement économiques et de sécurité.

Bibliographie

Anonymes (2011). "Niger." In Alan Bryden and Boubacar N'Diaye (eds), *Gouvernance de la sécurité en Afrique de l'Ouest francophone: bilan et perspectives*. Genève: DCAF.

Baroin, Catherine (1985). *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou: les Daza Kécherda (Niger)*. Cambridge and Paris: Cambridge University Press and Maison des Sciences de l'homme.

Biyogue-Bi-Ntougou, Jean Delors (2009). *La Sécurité des personnes dans le système africain de recherche sécuritaire*. Paris: L'Harmattan.

Bonfiglioli, Angelo (1992). "Compte-rendu de *Touaregs. Exil et résistance*. Sous la responsabilité de Hélène Claudot-Hawad." In *Cahiers d'études africaines*, 32, 126, 354-355.

Boukari, Dodo. "Recherche de cohésion entre Forces Armées et Nation: Expérience du Comité Armée et Démocratie au Niger." Communication présentée au Colloque "L'Intégration des forces armées et de sécurité dans les

sociétés démocratiques”, 29 March-1 April 2005, Cotonou, Benin. Konrad-Adenauer-Stiftung publication.

Bourgeot, André(2000). “Sahara: espace géostratégique et enjeux politiques (Niger).” In *Autre part*, 16, 21-48.

(1995). *Les Sociétés touarègues. Nomadismes, identités, résistances*. Paris: Karthala.

(1990). “Identité touarègue: de l’aristocratie à la révolution.” In *Etudes rurales*, 120, 129-162.

Casajus, Dominique. “Les Amis français de la ‘cause touarègue’” In *Cahiers d’études africaines*, 35, 137, 237-250.

ChékouKoré, Lawel (2010). *La Rébellion touareg au Niger: raisons de persistance et tentatives de solution*. Paris: L’Harmattan.

Claudot-Hawad, Hélène (éd) (1996). *Voix solitaires sous l’horizon confisqué*. Special issue of *Ethnies*, 20-21.

(Éd) (1992). *Touaregs. Exil et résistance*. Numéro Spécial de la *Revue de l’Occident Musulman et de la Méditerranée*, 57.

(1987). “Des Etats-nations contre un peuple: le cas des Touaregs.” In *Revue de l’Occident Musulman et de la Méditerranée*, 44, 96-117.

Coordination de la Résistance Armée (1994). “Programme-Cadre de la Résistance. Février 1994.”

Dagra, Mamadou (1987). "La Politiqueextérieure du Niger, 1974-1987. Contribution à l'étude des structures diplomatiques et de la politique africaine d'un Etatsahélien." Doctoratd'Etat dissertation.

Dayak, Mano (1992). *Touareg, la tragédie*. Paris: J.C. Lattès.

Deycard, Frédéric (2007). "Le Niger entre deux feux. La nouvelle rébellion touarègue face à Niamey." In *Politiqueafricaine*, 108, 127-144.

Djibo, Mamoudou (2002). "Rébellion touarègue et question saharienne au Niger». In *Autre part*, 23, 135-156.

Gouvernement du Niger (2003). "Projet de Consolidation de la Paix dans la Région de Diffa. Mission d'évaluation finale, avril 2003." With UNDP, UN and Coopération française.

(Non daté, mais autour de 1994-95). "Rapport de la Commission Ad-Hoc charge du règlement négocié de la rébellion armée au Niger."

(1994). "Document de base pour servir de négociations avec la rébellion, 2ème version. Avril 1994."

Grégoire, Emmanuel (2010). *Touaregs du Niger. Le destin d'un mythe*. Paris: Karthala.

(1998). "Sahara nigérien: terre d'échanges." In *Autre part*, 6, 91-104.

Idrissa, Kimba (2008). "Introduction". In KimbaIdrissa (éd), *Armée et politique au Niger* (1-17). Dakar: CODESRIA

Keenan, Jeremy (2004). "Political Destabilisation and 'Blowback' in the Sahel." «In *Review of African Political Economy*, 31, 102, 691-698.

(2004). "Americans and 'Bad People' in the Sahara-Sahel" In *Review of African Political Economy*, 31, 99, 130-139.

Mahamane, Aliou (2008). "La Naissance de l'armée nationale au Niger." In KimbaIdrissa (éd), *Armée et politique au Niger* (46-92). Dakar: CODESRIA.

NiandouSouley, Abdoulaye(2003). "Commentairesur la loi portant Code de justice militaire au Niger". In *Revue Nigérienne de Droit*, 5, 92-94.

(1999). "Les coups d'Etat du 27 janvier 1996 et du 9 avril 1999: analyse des causes". In *Actes du Premier Colloque international sur le thème: "Armée et Démocratie en Afrique: le cas du Niger."* Niamey, 6-9 Décembre 1999 (98-107).

(1996) With GadoAlzouma. "Islamic Renewal in Niger: from Monolith to Plurality." «In *Social Compass*, 43, 249-265.

(1990). "L'Armée et le pouvoir." In *Politique africaine*, 38, 40-50.

Masquelier, Adeline (2009). "Négocier l'avenir: l'Islam, les jeunes et l'Etat au Niger." In Benjamin Soares and René Otayek (eds), *Islam, Etat et Société* (pp. 459-490). Paris: Karthala.

(2001). *Prayer has Spoiled Everything: Possession, Power, and Identity in an Islamic Town of Niger*. Durham: Duke University Press.

(1999). "Debating Muslims, Disputed Practices: Struggles for the Realization of an Alternative Moral Order in Niger." In John L. and Jean Comaroff (eds), *Civil Society and the Political Imagination in Africa: Critical Perspectives* (pp. 219-250). Chicago and London: Chicago University Press.

(1996). "Identity, Alterity and Ambiguity in a Nigerien Community: Competing Definitions of 'True Islam'" In Richard Werbner and Terence Ranger (eds), *Postcolonial Identities in Africa* (pp. 222-244). London: Zed Books.

(1994). "Lightning, Death and the Avenging Spirits: Bori Values in a Muslim World." In *Journal of Religion in Africa*, 24, 1, 2-51.

New York Times. "New Drone Base in Niger Builds Up US Presence in Africa."
Published: 22 February 2013.
http://www.nytimes.com/2013/02/23/world/africa/in-niger-us-troops-set-up-drone-base.html?pagewanted=all&_r=0. Last consulted on 31 May 2013.

Pliez, Olivier (2004). "Le Bassin du Lac Tchad: un espace migratoire polarisé par la Libye?" In *Politique africaine*, 94, 43-58.

Salifou, André (1993). *La Question touarègue au Niger*. Paris: Karthala.

Schraeder, Peter J. (2005). "La Guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique." In *Politique africaine*, 98, 42-62.

Souley, Hassane (2009). "Société civile islamique et nouveaux espaces publics au Niger: esquisses sur l'islam postmoderne et les pratiques religieuses 'globales' en Afrique." In Gilles Holder (ed), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique* (101-125). Paris: Karthala.

Sounaye, Abdoulaye (2012). "Les héritiers du Cheikh: Izala et son appropriation d'Usmandan Fodio au Niger." In *Cahiers d'études africaines*, 206-207, 427-447.

(2011). "La 'discothèque' islamique: CD et DVD au cœur de la réislamisation nigérienne." In *ethnographiques.org*, 22, (<http://www.ethnographiques.org/2011/Sounaye> – last viewed 3rd March 2013)

(2009). "Ambiguous Secularism. Islam, Laïcité and the State in Niger." In *Civilisations*, 58, 2, 41-58.

(2009). "Islam, Etat et société: à la recherche d'une éthique publique au Niger." In Benjamin Soares and René Otayek (eds), *Islam, Etat et Société* (pp. 481-500). Paris: Karthala.

(2007). "L'utilité du Coran dans la fonction publique du Niger. Dans La Revue d'Etudes islamiques, 7, 211-239.

(2005). "Les Politiques de l'Islam dans l'ère de la démocratisation de 1991 à 2002." In Muriel Gomez-Perez (ed), *L'Islam politique au sud du Sahara* (pp. 503-525). Paris: Karthala.

Triaud, Jean-Louis (1982). "L'Islam et l'Etat en République du Niger." In *Le Mois en Afrique*, 192-193, 9-26; and 194-195, 35-48.

Villalon, Leonardo (1996). "Le Moral et le Politique dans la démocratisation africaine : le Code de la Famille dans la Transition perturbée du Niger." dans *La démocratisation*, 3, 41-68.

Zakari, Maikoréma. (2007). "La Naissance et le développement du mouvement Izala au Niger." In Hassane Souley, Xavier Moyet et alii (eds), *Islam*,

société et politique en Afrique sub-saharienne. Les exemples du Sénégal, du Niger et du Nigeria (pp. 51-74). Paris: Les IndesSavantes/Rivages des Xanths.

Zoubir, Yahia H. (2009). “Les Etats Unis et la Sécurité sahélo-marghrébine.” dans *Les Affaires internationales*, 85, 5, 977-995.

Chapitre Six

Quand les Protecteurs Deviennent des Agresseurs: Conflits et Gouvernance du Secteur de la Sécurité

au Nigeria

Par

Hussaini Abdu, PhD

1. Introduction

Depuis le retour au régime civil en 1999, le Nigeria connaît une montée de la menace, de la violence et de l'insécurité qui se traduit par une mauvaise gestion et le contrôle des ressources naturelles, les questions de citoyenneté, les joutes électorales, l'extrémisme religieux et ethnique, et l'insurrection Islamique féroce contre l'Etat. Pour s'en convaincre, le Nigeria est un pays de crise cyclique – l'histoire, la dynamique et les défis de son développement sont profondément ancrés dans les tensions, les conflits, l'instabilité et l'insécurité. L'état-nation du Nigeria n'a jamais connu une période relativement longue de stabilité qui puisse garantir la sécurité et le développement durable. Celle la plus récente était la période post-guerre civile – 1970 à 1984. . Même cette période était émaillée de coups d'état militaire, la violence électorale, les luttes religieuses et finalement la chute de la seconde république.

Très tôt en 1967 James O'Connell a écrit sur *L'inévitabilité de l'Instabilité*. Tout dernièrement Karl Maier pense que la "*Maison s'est effondrée*". Pour John Campbell, le Nigeria est "A Deux Doigts de Basculer" – un faux pas suffit pour le précipiter dans le gouffre. Certains de ces arguments peuvent paraître exagérément pessimistes, mais la réalité est que la crise de développement national s'approfondit avec des conséquences graves sur la démocratie et la sécurité nationale.

En dépit de cette description des crises cycliques, toutes raisons gardées, excepté les trois années de guerre civile (1967 -1970), le Nigeria n'a jamais été dans une situation aussi difficile et périlleuse que celle dans laquelle il s'est trouvé au cours de ces dernières années. En jetant un coup d'oeil sur tous les secteurs du pays, la violence et l'insécurité dominent partout. La situation devient accablante et l'état semble dépassé. On constate que le pays possède actuellement le plus grand déploiement de policiers et de militaires en "temps de paix" dans les différentes zones de conflits (*Daily Trust* 2011). En dehors des situations de crise dans le Delta du Niger, la violence chez les jeunes, les enlèvements, les violences et les conflits électoraux, les vols à mains armées, la violence ethno-religieuse, le mouvement séparatiste du MASSOP, et la violence intestine sans fin à Jos, l'insurrection de Boko Haram ont ajouté une nouvelle dimension aux défis de l'instabilité et de la sécurité du pays.

Même si les conflits et les violences ont pu s'approfondir depuis le passage au régime civil, ce n'est pas simplement du fait que la démocratie est intrinsèquement vouée aux conflits, mais bien plus parce qu'elle libère les voix, les identités et les révoltes jusqu'à présent réprimées. Elle pourrait être aussi le reflet d'une crise plus profonde de gouvernance et de leadership. Même si le Nigeria se trouve dans une situation grave et périlleuse, la réaction de l'état a toujours été conséquente – sensible, dictée par loi et l'ordre, l'absence de reddition de comptes, en utilisant la force ou des moyens répressifs pour combattre la violence et la dissensions, ce qui amène à la destruction aveugle des vies et des biens, ce qui se traduit par un abus massif des droits des citoyens et une érosion progressive des valeurs démocratiques.

Problèmes et objectifs

La situation sécuritaire actuelle dans le pays (insurrection, activisme, enlèvement et vol à mains armées) est perçue comme la pire depuis la fin de la guerre civile en 1970. Ce n'est pas nécessairement parce que le Nigeria n'a jamais connu un tel niveau de violence, mais bien plus en raison des tactiques déployées, des armes en train d'être utilisées, des cibles fixées pour les attaques, et des idéologies des belligérants. Une partie de ce défi est profondément liée au caractère et à la nature de la gouvernance de la sécurité. Alors que le Nigeria a une tradition de garnison occasionnée par son expérience coloniale, c'était l'incursion des militaires dans la politique depuis les années 60 qui a redéfini le caractère et la dynamique de la gouvernance sécuritaire dans le pays.

Depuis le retour au régime civil en 1999, différentes tentatives ont été faites pour restructurer et reformer le secteur sécuritaire du Nigeria, même

avec un succès minimal. La succession exponentielle des conflits dans l'ensemble du pays a continué à attirer l'attention sur le fossé grandissant entre la gouvernance du secteur sécuritaire et l'échec de la stratégie et des tactiques conventionnelles en matière de réponse à l'insécurité. Cette situation représente un sérieux défi à la sécurité et au développement national.

L'essence de l'étude consiste à comprendre la relation entre la gouvernance sécuritaire et la succession de conflits au Nigeria. Dans quelle mesure le caractère de la gouvernance sécuritaire a-t-elle généré, facilité ou renforcé la flambée de violence dans le pays? Comment les années de l'ingérence militaire dans les conflits civils ont-elles contribué à l'évolution exponentielle des conflits dans le pays? De manière spécifique, l'étude examinera trois différentes expériences de conflits violents à trois différents endroits du pays et déterminera la manière dont le caractère de la gouvernance sécuritaire les a influencés.

Champ d'application de l'Etude

L'étude couvrira la période de 1999 à 2013, avec des références anecdotiques aux premiers incidents. Cette période couvre toute la durée de la toute récente expérience démocratique du Nigeria, désignée par la 4^{ème} république. La période a connu aussi un accroissement accablant des conflits et des violences. Bien que certains de ces conflits font partie des tensions et conflits traditionnels des différentes phases de l'évolution historique du pays, ils sont désignés de différentes manières. Spécifiquement l'étude examinera les fréquences des violences pour lesquels les militaires ou les missions conjointes de sécurité étaient intervenus dans trois différents endroits du pays – la violence dans le Delta du Niger, notamment l'invasion militaire de la ville d'Odi en 1999, le massacre à Benué en 2001 et l'insurrection en cours de Boko Haram dans la partie nord-est du pays. Le document examine le rôle spécifique des agences de sécurité et la manière dont elles ont contribué à la gestion et l'aggravation de la violence dans ces localités. Il examine aussi le caractère et la dynamique de l'intervention militaire dans les conflits et les conséquences sur la sécurité nationale. L'étude identifie alors les défis et les opportunités pour la réforme du secteur de la sécurité dans le pays.

2. Secteur de la Sécurité et la Gouvernance au Nigeria

Le Nigeria a une longue histoire de l'implication des agences de sécurité dans la gouvernance civile. Les militaires en particulier avaient été au contrôle de la politique nigériane pendant plus de 35 ans des 52 ans de l'histoire du Nigeria post-indépendant. L'implication s'explique par le fait

que les militaires et les institutions sécuritaires connexes avaient une profonde influence sur l'état et la société du Nigeria, particulièrement le cadre de la gouvernance institutionnelle et le mécanisme de la gestion des conflits. Comme un pays qui a été profondément secoué par les conflits et la violence de tout genre y compris une guerre civile, le secteur de la sécurité a toujours joué un rôle actif dans la gestion ou même l'escalade de ces conflits. Des émeutes de Tiv au début des années 1960s, en passant par la guerre civile à la fin des années 60 et, de ce fait, la vague des violences ethno-religieuses et communales dans le pays, les acteurs majeurs ont été les agences de sécurité qui sont peu ou pas comptables vis-à-vis des citoyens ou des institutions démocratiques. Puisque la plupart de ces violences étaient intervenues sous le régime militaire, un modèle et des stratégies de réponse ont été mis au point et approfondis, dans la mesure où même sous le régime constitutionnel rien de fondamental n'a changé. Etant donné que le Nigeria n'a que quelques années de régime constitutionnel, le cadre institutionnel pour la gouvernance sécuritaire et le contrôle démocratique des agences de sécurité a été relativement faible et dans la plupart des cas non-existent. Les années de régime militaire ont par ailleurs, militarisé la société civile elle-même et traité les militaires non seulement comme une institution étatique spécialisée mais une catégorie sociale spéciale. L'institution et le personnel sont traités avec la plus grande précaution et crainte. Elle est devenue par conséquent une institution bâtie sur l'impunité et subsiste sur la base d'une psychose généralisée (Fayemi, 2008).

En général, la sécurité au Nigeria n'est pas pour le peuple mais plutôt pour les régimes et les éléments qui symbolisent le régime (Ebo 2004). Dans ce cadre, la gouvernance sécuritaire n'a aucune relation avec le peuple, sauf d'une manière qui garantit la répression des dissensions et la protection du régime contre les forces, les individus et les groupes qui sont réputés hostiles au régime. Ce caractère des agences de sécurité a contribué immensément au niveau de l'insécurité et de la violence dans le pays, surtout sous le régime militaire autoritaire, dans lequel les forces de sécurité ont été déployées pour mâter énergiquement l'opposition et tyranniser les groupes qui sont réputés hostiles – qu'ils soient ethniques, régionaux ou religieux, pour se terminer plusieurs fois par un embrasement à long terme (Ebo 2004; Nnoli 2003).

Les prises de décisions sécuritaires au Nigeria ont été jusqu'à présent l'apanage des techniciens et se caractérisent par la réaction plutôt que d'être dynamiques en se concentrant davantage sur le peuple au pouvoir et leur intérêt. Dans la plupart des cas les décisions sont exclusives, personnalisées et Présidentielles et assez souvent basées sur une méthode

spéciale de planification et ne sont dictées par aucune stratégie sécuritaire nationale cohérente (Ibeanu et Momoh 2008).

3. Démocratie et Gouvernance Sécuritaire

La gouvernance du secteur sécuritaire au Nigeria a suivi trois différentes trajectoires historiques, depuis la phase coloniale jusqu'à la phase constitutionnelle actuelle en passant par les régimes militaires. Chacune de ces phases présente une énorme similarité avec la structure, la politique et le contrôle opérationnel. En dehors des différences au niveau des intérêts spécifiques politiques et économiques, il n'existe aucune différence fondamentale en ce qui concerne le principe de gouvernance sécuritaire entre la phase coloniale et militaire. Bien que, sous le régime militaire, les agences de sécurité soient très impliquées dans les plus grandes questions de politique et de gouvernance du pays, l'état colonial possédait aussi une structure de garnison qui jouait le rôle peu utile des agences de sécurité en matière de gouvernance. La gouvernance sécuritaire au cours de ces deux périodes est beaucoup plus axée sur la protection du régime que la sécurité publique.

Avec le passage à un régime civil en 1999, la Constitution de la République Fédérale du Nigeria était devenue la principale source du pouvoir et le cadre dans lequel s'inscrit la gouvernance sécuritaire. Même si le Nigeria est structuré autour d'un système fédéral – un gouvernement central, avec des composantes de 36 unités (états) et 774 collectivités locales, la Constitution a accordée davantage de responsabilité à la gouvernance sécuritaire au niveau du gouvernement fédéral (central). Cela implique un juste équilibre entre les pouvoirs de l'exécutif et les organes législatifs du gouvernement. Même si les pouvoirs législatifs se trouvent entre les mains de l'Assemblée Nationale composée de deux chambres – le Sénat et la Chambre des Représentants, le pouvoir exécutif est gardé par la Présidence. La Section 4 (a) de la Constitution stipule que l'assemblée nationale a le pouvoir de légiférer pour la paix, l'ordre et un bon gouvernement de la fédération ou une de ses parties en ce qui concerne toute question introduite par un député de la minorité défini(e) dans la Première Partie de l'Article 2 de la Constitution. Certaines compétences Exclusives portent sur les armes, les munitions et les explosives, la composante militaire ou autre des forces armées de la fédération, la police et les autres appareils sécuritaires de l'état créés par la loi (FGN 1999; Ibeanu and Momoh 2008).

En plus des pouvoirs permettant à l'Assemblée Nationale de légiférer, il dispose aussi du pouvoir d'approbation des décisions de l'exécutif en ce qui concerne les grandes questions sécuritaires – déclaration de guerre, déploiement des forces armées et déclaration de l'état d'urgence dans n'importe quel endroit du pays. L'Assemblée a aussi la mission

d'affectation des ressources et de la supervision des institutions de sécurité à travers ses diverses commissions parlementaires.

La Présidence est le plus haut organe exécutif de prise de décision du pays. Le processus de prise de décision est l'apanage du Président, assisté par le Conseil des Ministres, le Conseil d'Etat, le Conseil National de Défense et le Conseil National de Sécurité. Sous cet organe se trouvent les forces armées chargées de la protection du pays contre l'agression extérieure, puis la police et les services de renseignements en mettant un accent sur l'ordre public interne (Ibeanu and Momoh 2008). Il y a aussi les systèmes d'appui additionnels bureaucratiques et administratifs dont on trouve l'écho dans les différents ministères et commissions, notamment la commission des forces de police et le conseil de l'armée.

La constitution a classé la sécurité en en trois catégories et assigné une mission à chaque organe consultatif, dont le respect de la loi et le maintien de l'ordre, la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays, et la sécurité publique (Ibeanu and Momoh 2008). Le Conseil d'Etat donne des conseils au Président sur le respect de la loi et le maintien de l'ordre, le Conseil National de la Défense donne des conseils sur la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, tandis que le Conseil de Sécurité donne des conseils sur la sécurité publique. Même si chacun de ces organes possède des compositions différentes, ils sont tous coiffés par le Président et le Vice Président comme Ajoint. En plus du Président et de son Vice Président, le Conseil d'Etat rassemble tous les anciens Présidents et Chefs de Gouvernement, tous les anciens Ministres de la Justice du Nigeria, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Représentants, tous les Gouverneurs et Procureurs Généraux des Etats de la Fédération.

Le Conseil de la Défense comprend le Président et le Vice Président, le Ministre de la Défense, quatre chefs d'armée (Chef d'Etat Major de la Défense, Chef d'Etat Major des Armées, Chef d'Etat Major des Forces Aériennes, Chef d'Etat Major des Forces Navales) et d'autres membres nommés par le Président. L'organe donne des conseils au Président sur les questions relatives à la défense de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Enfin, le Conseil de Sécurité est aussi composé du Président et son Vice en tant que Président et Vice Président respectivement, le Ministre de la Défense, le Conseiller National à la Sécurité, le Chef d'Etat Major de la Défense, et le Directeur Général de la Police et toute personne désignée par le Président. Cet organe donne des conseils au Président sur la sécurité publique, y compris les questions relatives à toute organisation ou agence créée par la loi pour assurer la sécurité de la fédération.

La Constitution du Nigeria a prévu de façon spécifique deux agences de sécurité – les Forces Armées Nigérianes en vertu de la section 217 de la Constitution et la Police dans la section 214. Chacune de ces agences a ses responsabilités clairement définies dans la Constitution et exposées plus en détail par leurs Actes constitutifs respectifs. Au sein de chacune de ces agences, il y a des institutions internes de gouvernance telles que la Commission des Forces de Police et les conseils des différentes forces armées. Toutefois, en dehors de ces agences, il y a d'autres unités sécuritaires subsidiaires comprenant les Prisons, la Douane, l'Immigration et autres.

L'appareil de prise de décision ne semble pas subvenir aux besoins des états et des gouvernements locaux malgré les dispositions fédérales figurant dans la constitution. Les états et les autorités locales ont un contrôle limité ou pas sur les forces de sécurité. Concernant les gouvernements des états en particulier, malgré le fait que les Gouverneurs des Etats sont désignés comme commandants-en-Chef de la Sécurité de leurs états, ils n'ont pratiquement aucun contrôle officiel sur la police ou les autres agences de sécurité. Cette situation a entraîné une demande croissante de police d'état. Bien que violemment rejetée par l'Assemblée Nationale, c'est une grande question qui a suscité beaucoup de controverses au cours de la révision de la Constitution de 1999. Nombre de ces gouvernements étatiques ont, par conséquent, en recourant aux groupes d'appui extra-juridiques tels que les "Groupes d'auto-défense", les « Gars de Bakkassi», ou les gouvernements des états ont créé des unités telles que LASMA de Lagos, *Hisbah* de Kano et Zamfara entre autres. Du fait que la plupart des conflits interviennent dans des localités situées à l'intérieur des frontières, cette situation a souvent créé des tensions entre le gouvernement fédéral, les agences de sécurité et les gouvernements étatiques. Alors qu'un certain nombre de gouvernements étatiques consacrent d'énormes ressources pour la sécurité, ils obtiennent rarement une reddition de comptes de la part des agences de sécurité et les ressources ne sont pas inscrites au budget institutionnel des agences.

4. Réforme du Secteur de la Sécurité et Gouvernance

Depuis la fin de la Guerre Froide, la gouvernance du secteur de la sécurité est devenue une grande composante de la transition politique et de la transformation sociale spécialement dans les formations des états post-autoritaires et les situations de post-conflits. Elle est devenue en général une partie du discours national, ce qui attire l'attention des académies, des médias, des politiciens et de la société civile (Ebo, 2004; Hanggi 2004). Au Nigeria, la gouvernance du secteur de la sécurité est devenue une question majeure au cours des treize dernières années de la démocratisation. Il y a

donc une étroite relation entre la gouvernance du secteur de la sécurité et la démocratisation depuis 1999.

Le secteur de la sécurité au Nigeria est plus vaste que celui des institutions et des structures de la sécurité publique que le public évoque souvent. Ce secteur se compose de cinq principaux groupes d'acteurs qui élaborent directement le système de sécurité. Il s'agit des:

- (a) Organisations qui sont légalement renforcées pour utiliser la force – y compris les Forces Armées (constituées par – l'Armée, la Marine et les Forces Aériennes) la Police, les Etablissements Pénitentiaires, le Département du Service de la Sécurité d'Etat, la Douane, l'Immigration et les autres corps en uniforme).
- (b) La justice et les organes chargés de faire respecter la loi: dont la magistrature et l'appareil judiciaire, les prisons, les services d'enquêtes pénales et d'instruction, et les organes de la justice coutumière et traditionnelle.
- (c) La gouvernance et les organes de supervision – le Président de la République, les organes Consultatifs de la Sécurité Nationale, la législature et les commissions parlementaires, le ministre de la défense, ses homologues de la Justice, de la Police, des Affaires Etrangères et dans une certaine mesure le ministère des finances et le Budget ainsi que le Contrôle Financier. Il y a également d'autres organes tels que les autorités locales, les gouvernements des états, la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la Commission de l'Administration de la Police, etc.
- (d) Les organes sécuritaires non-statutaires – les milices, les groupes d'auto-défense, les compagnies privées de sécurité et les groupes armés informels associés dans les différentes parties du pays.
- (e) Les organisations de la société civile – elles comprennent les organisations non-gouvernementales, les associations professionnelles et les syndicats. Il y a d'autres organisations telles que les groupements confessionnels et d'autres organisations ayant qualité de membre (Bryden, N'Diaye et Olonisakin 2007; Fayemi et Olonisakin 2007; Ball et Fayemi 2002).

Le caractère de ces organes et la manière dont ils fonctionnent sont influencés par leur histoire et les réalités politiques actuelles du pays. Deux questions importantes sont capitales pour la discussion et le fonctionnement du secteur sécuritaire du Nigeria. D'abord, il y a la perte symptomatique de légitimité par l'état en raison de l'interface grandissant entre les organisations formelles et informelles de sécurité, chacune d'elles qui tire divers degrés de légitimité à partir des différentes couches de la société. Cela démontre une conséquence de l'échec de l'état face à la

réponse à donner aux grandes questions de l'exclusion sociale et politique attribué à la réduction des efforts ou leur absence totale en réponse à la montée exponentielle de la criminalité dans le pays. La seconde question se rapporte à la complexité de la structure politique du Nigeria, qui rend extrêmement difficiles les prises de décision en matière de sécurité. Il y a un énorme manque de cohérence entre le gouvernement central et les unités composantes de la fédération (état) concernant la gestion de la sécurité. Certaines d'entre elles sont historiques, mais doivent avoir été compliquées par la Constitution de 1999. Ainsi, le Nigeria a mis en place une structure à multiple facette pour la gestion de la sécurité, ce qui est demeuré un défi majeur pour la gouvernance efficace de la sécurité (Fayemi 2008).

Au-delà des insuffisances et des contradictions institutionnelles formelles qui caractérisaient la sécurité nationale, ce secteur est aussi profondément ancré dans les arcanes de la vie politique du pays au point où les activités de certaines de ces institutions sont influencées par ces fractures sociales et opinions politiques.

Réformes de l'Armée

A l'instar de la plupart des pays qui sortent d'un régime militaire autoritaire, les réformes et les requalifications des militaires constituent souvent une composante majeure du programme de démocratisation. La bagatelle des quatre décennies du régime militaire du Nigeria a laissé dans son sillage des forces armées profondément politisées, personnalisées, ethnicisées et désinstitutionnalisées, donnant ainsi lieu à une faible reddition de comptes, un mauvais mécanisme de contrôle et une institution manifestement corrompue ainsi qu'une société militarisée (Fayemi 2007). De ce fait, la réforme des forces armées est exigée dans le premier gouvernement post-militaire du Président Obasanjo. Les signes de cette réforme sont apparus avec la nomination des Chefs d'Armée. Contrairement à la conception initiale du gouvernement militaire précédent qui consistait à retenir les Chefs d'Armée en exercice pour protéger le nouveau gouvernement, de nouveaux Chefs d'Armée ont été nommés et ceux qui étaient en exercice ont été mis à la retraite. Le Général TY Danjuma, un Général militaire influent à la retraite et ancien Chef d'Etat Major des Armées a été nommé Ministre de la Défense avec pour mission de reformer l'Armée. L'intérêt immédiat était la subordination des militaires à l'autorité civile, ce qui a été clairement élucidé par le Président dans son premier grand discours aux forces armées. Au cours de la cérémonie de remise de diplôme sanctionnant le 7^{ème} stage au Collège National de Guerre le 24 juillet 2011, le Président a fait ressortir les cinq principes majeurs de la subordination de l'armée à

l'autorité civile qui régiront les actions du gouvernement en faveur de la réforme. Il s'agit de:

- (a) L'acceptation d'un Président civil élu comme Commandant – en – Chef des Forces Armées et la suprématie des fonctionnaires élus des états sur les fonctionnaires nommés à tous les niveaux.
- (b) L'acceptation d'un directeur civil à la tête du Ministère de la Défense et des autres institutions stratégiques.
- (c) Le but et les conduites des opérations militaires doivent contribuer aux buts politiques et stratégiques fixés par l'autorité civile.
- (d) L'acceptation de l'application des principes civils à toutes les enquêtes militaires.
- (e) Le droit des tribunaux (Cour Suprême) civils de réviser les actions et décisions prises par les organes judiciaires militaires (Fayemi, 2008).

Depuis lors, des travaux d'initiatives en faveur de la réforme ont été réalisés par le gouvernement. La plupart de ces initiatives ont été centrées sur cinq grands domaines (Fayemi, 2008):

- (a) La dépolitisation et la subordination des militaires au pouvoir public – c'était une tentative d'éliminer les officiers qui ont occupé différents postes politiques dans les gouvernements militaires passés. Cette initiative semble avoir visé la réalisation de trois grands objectifs, d'abord elle se propose de prendre soin des officiers ambitieux qui ont bénéficié des avantages accessoires de poste liés à leur nomination politique précédente et envisagent de revenir à la faveur d'un coup d'état militaire. La seconde consiste à renforcer la discipline militaire qui a été abominablement mise à mal par la corruption et la lutte pour les nominations politiques faites par les officiers militaires et enfin pour empêcher d'autres officiers d'envisager la politique comme un moyen de sa propre ascension sociale. A l'issue de l'opération, 93 officiers "politisés" de la force armée (53 de l'armée de terre, 20 officiers des forces navales, 16 des forces aériennes et 4 de la police) ont été mis à la retraite. Par ailleurs, le gouvernement a annulé de nombreuses nominations et contrats attribués par l'administration militaire d'antan. Elle a été suivie par la création d'une commission judiciaire d'enquête pour examiner les cas de violation des droits de l'homme sous les régimes militaires. Bien que ces décisions aient emporté l'adhésion nationale et internationale généralisée, elles n'ont pas été sans controverse. La majorité des officiers de la force armée mise à la retraite était originaire

du nord du Nigeria – ce qui a bien entendu montré nettement le niveau d’influence que la région avait sur l’administration militaire passée, mais elles ont été perçues comme une méthode délibérée mise place pour évincer les officiers du nord et créer de la place pour la domination du sud par l’armée.

- (b) La redéfinition du rôle et de la mission de l’armée – Il s’agissait d’une tentative pour garantir la subordination de l’armée aux autorités civiles telles que prévues par la Constitution de 1999 et donner une orientation stratégique claire à l’armée. Cette redéfinition a l’air d’être l’un des plus importants volets de la réforme, pour ne pas être cependant le moins débattu et encouragé par le gouvernement. Ce volet pourrait avoir été dicté par la difficulté à reformer une institution qui est resté aux affaires du pays pendant près de quatre décennies. Même si le rôle de l’armée a été clairement défini par la Constitution, la compréhension limitée de l’institution et sa perception plus grande que la vie par les politiciens n’ont pas permis un engagement libéral et transparent vis-à-vis de l’institution, ce qui ne facilite pas la définition d’une vision cohérente et d’un cadre opérationnel conséquent.
- (c) La réorientation et la requalification. Avec la crise du professionnalisme dans l’armée, un important volet des actions en faveur de la réforme consiste à transformer les forces armées en une institution forte et professionnelle. Les détails de cette transformation ont été fournis par le Vice Président Atiku Abubakar lors du lancement du 8^{ème} Cours au Collège National de Guerre en septembre 1999 à Abuja. Il s’agit de:
 - i. La rationalisation permanente, la réduction et la relativisation de la taille de l’institution.
 - ii. Le re-équipement de la force armée et l’amélioration des conditions de service des officiers et des hommes de rang.
 - iii. Le renforcement de la discipline militaire et la subordination des militaires aux corps démocratiquement constitués.
 - iv. L’établissement et le renforcement des relations entre l’armée nigériane et le reste du monde, spécialement les pays africains.

L’objectif visé était de démobiliser intégralement et de ramener les effectifs de l’armée à au moins 30 000. Cette intention n’a pas emporté l’adhésion de la hiérarchie militaire. Le gouvernement a dû se raviser

après mûre réflexion notamment le coût des recrutements ainsi que l'équilibre ethnique et régional, qui font flamber la violence dans les différentes parties du pays et la décision du Nigeria de participer aux missions de maintien de la paix dans le monde entier, spécialement l'Afrique.

- (d) La démilitarisation de l'ordre public et l'accroissement de l'importance de la police civile. Pendant près de quatre décennies de régime militaire, la police civile a été abominablement négligée – à court de personnel et sous équipée. La réforme avait donc pour but de renforcer les capacités de la police pour lui permettre d'assumer ses responsabilités constitutionnelles tout en empêchant les militaires d'exécuter les missions de la police civile. Dans ce cadre, le gouvernement a initié des réformes dans la police et augmenté les recrutements. Au cours des quatre premières années les effectifs de la police sont passés de 120 000 en 1999 à 360 000 en 2007. Malheureusement, l'accroissement des effectifs de la police qui ne correspond pas à l'amélioration des formations, des ressources, des équipements et du mode d'intervention, ne leur a pas permis d'exécuter efficacement leur mission. Par ailleurs, la recrudescence de la violence civile et des insurrections dans les différentes parties du pays traduit la présence d'un plus grand nombre de militaires dans les rues.

Même si cette action en faveur de la réforme était purement nationale, elle a reçu le soutien des gouvernements étrangers et des institutions internationales de développement telles que le DFID et l'USAID. Par exemple, les conseillers étrangers ont été recrutés pour appuyer le programme de la réforme. Plus précisément, le Département Américain de la Défense et l'USAID ont engagé les services de la Société des Ressources Professionnelle Militaires (MPRI) pour d'abord faire une évaluation dans le but d'élaborer un plan d'action pour la réforme. Elle a ensuite signé un contrat pour l'exécution d'un projet de la réforme appelé "Programme de Transition-Civil Militaire pour le Nigéria". Le programme a été axé sur trois domaines 1) réforme de l'armée, 2) création et mise en place des institutions civiles pour les affaires civiles-militaires et 3) appui à la démilitarisation de la société. Aussi intéressant que fût cette initiative, elle n'a pas reçu l'adhésion de la plupart des officiers supérieurs de l'armée – elle a été perçue comme une injonction et une ingérence dans la sphère politique de la souveraineté du Nigeria. C'était plus que ça dans la mesure où le processus d'engagement était profondément centralisé et n'impliquait pas les grands acteurs de la force armée. De même la forte présence des officiers étrangers et des différentes institutions de l'armée

était répugnante pour les officiers militaires (Fayemi, 2007; Abiodun, 2000). L'opposition à cette action a été dirigée par le Chef d'Etat Major d'alors le Général Victor Malu, qui a été mis à la retraite prématurément par le Président Obasanjo.

Malgré l'euphorie qui a suivi les initiatives en faveur de la réforme de l'armée, cette réforme a été bloquée par un certain nombre de facteurs, dont le manque de vision stratégique claire pour s'engager dans une réforme globale et une approche sélective pour les initiatives en faveur de la réforme. Il y a également les initiatives appuyées par les bailleurs de fonds, la centralisation à outrance de la réforme à la Présidence et au quartier général de la défense sans la participation des autres acteurs tels que le parlement et les organisations de la société civile (Fayemi 2008; Abiodun 2000).

Réformes de la Police

Il y a aussi des actions pour reformer la Police. La police du Nigéria a une origine coloniale. Sa structure institutionnelle a été initialement conçue pour protéger et appuyer les activités politico-économiques coloniales. A la fin du régime colonial, elle s'est détachée pour être naturellement inféodée à la nouvelle classe dirigeante. La police nigériane a été gravement détruite par les années de régime militaire – à court de personnel et d'équipement, hautement militarisée et est devenue plus destructrice, corrompue et irresponsable. Depuis des années, les normes de la police avaient fini par être traitées de tous les noms. Pour s'en convaincre, la police était devenue libertaire, et pire parce que l'état sous le régime militaire était anarchique (Hills 2008; UN 2006; Alemika et Chukwuma 2000; Isimi 2011) Ce manque de reddition de comptes a contribué à la vague montante des conflits dans le pays. La co-optation et l'emploi abusif de la police par les régimes militaires consécutifs ont beaucoup contribué à la militarisation du maintien de l'ordre et la culture de la brutalité policière. La période a connu une détérioration manifeste des relations entre les collectivités et la police, entraînant une violence quasi intermittente entre les collectivités et la police. L'image de marque de la police demeure donc celle d'une agence violente et brutale sur laquelle on ne peut plus compter.

Avec le passage à un régime civil en 1999, les réformes de la police étaient devenues un élément majeur non pas seulement de démocratisation mais aussi une stratégie importante pour la gestion des conflits et la prévention des crimes. Qui plus est, la transition était accompagnée d'une montée incessante de la criminalité violente et des conflits d'une ampleur sans précédent qui a submergé les forces de l'ordre dont les effectifs sont

insuffisants et peu motivés. Par conséquent, contrairement à l'espoir de voir les militaires se retourner dans les casernes, on trouvait davantage d'officiers militaires dans les rues du Nigeria pour apprécier les différentes criminalités violentes – violences communautaires, vols à mains armées, enlèvements et insurrections. C'est dans ce contexte que les réformes de la police ont pris corps.

L'historique de la réforme a été telle que chaque Directeur Général de la Police a cherché à laisser son empreinte sur la police. La première du genre a commencé par la nomination de Monsieur Musiliu Smith en qualité de premier Directeur Général de la Police après les Militaires et la reconstitution du Ministère Fédéral de la Police. Un plan stratégique de cinq ans a été établi pour la police, en plus de l'agenda en six points de la réforme de Monsieur Smith. Le plan stratégique a défini la vision, la mission et les valeurs essentielles de la police dans un Nigeria démocratique. Il a également identifié les domaines clés de la réforme, y compris la restructuration et la réorganisation, le perfectionnement du personnel, la formation, la logistique, la motivation, l'image de la police, la lutte contre la criminalité, et le financement (Ministère de la Police 2001). Pour accroître les effectifs de la police, la stratégie a prévu le recrutement de 40 000 agents chaque année. La stratégie a bénéficié de l'appui des principaux partenaires au développement y compris le Bureau de l'Agence Américaine pour le Développement International en charge des Initiatives de Transition (USAID/OTI) et le Département du Gouvernement Britannique pour le Développement International (DFID). Les deux agences ont appuyé le développement et la mise en œuvre du plan stratégique. La mise en œuvre a-t-elle à peine commencé que le DG de Police Smith a été remplacé par Tafa Balogun.

Tafa Balogun a démarré par un agenda à huit points visant essentiellement à renforcer l'efficacité de la police en réponse à la montée de la criminalité violente. L'agenda comporte:

- (a) Les assauts violents contre les vols, les meurtres, les assassinats et autres actes de violence dans le contexte duquel "l'Opération Feu contre Feu" a été adoptée comme méthodologie.
- (b) La gestion rapide et décisive des crimes/conflits.
- (c) La participation communautaire au maintien de l'ordre.
- (d) Croisade sérieuse pour la lutte contre la corruption, aussi bien au sein qu'à l'extérieur de la Force.
- (e) Programme global de formation, propice à un maintien de l'ordre qualitatif.
- (f) Amélioration des conditions de travail et renforcement du régime de bien-être en faveur de tous les officiers, inspecteurs et hommes de rang.

- (g) Coopération entre les services et les agences à tous les niveaux jusqu'au personnel.
- (h) Relations publiques solides indispensables pour la vision "Police du Peuple".

L'agenda de Balogun a été axé sur un maintien de la paix combattif. La Police a adopté une devise dénommée "opération feu contre feu". Elle était destinée à répondre à la criminalité violente avec une plus grande puissance de feu. Balogun s'était aussi engagé à lutter contre la au sein de la force. Il est paradoxal que Balogun soit enlevé de son poste sur la base des accusations de corruption. Il a souvent la réputation peu enviable d'être le premier DGPN qui a été écroué. Tafa Balogun a été remplacé par Sunday Ehindero. La réforme de Ehindero consistait à remplacer la méthode combative de son prédécesseur par une méthode plus "digne et civil". Il a donc remplacé l' "opération feu contre feu" par "servir et protéger avec intégrité ". Il a également adopté un agenda en dix points qui ressemblait beaucoup plus à un réaménagement de l'agenda en huit points de Tafa Balogun. Les détails de l'agenda comportent:

- (a) Prévention et lutte efficace contre la criminalité en recourant à la police de proximité appuyée par les renseignements
- (b) Combat violent et crimes économiques.
- (c) Prévention et résolution des conflits.
- (d) Services de police communautaires et partenariat police-public
- (e) Tolérance zéro pour la corruption et l'indiscipline.
- (f) Amélioration du plan de carrière, du paquet salariale et du régime de bien-être pour motiver les officiers de police et ainsi promouvoir de meilleures prestations de services et la discipline.
- (g) Re-organisation des instruments et outils utilisés par la force pour les enquêtes en vue d'assurer des enquêtes promptes et ponctuelles sur les cas.
- (h) Contribution positive à l'amélioration de la qualité de l'administration de la justice au Nigeria.
- (i) Autoriser de façon opérationnelle les agents de terrain par délégation de pouvoirs en améliorant les normes, la fiabilité, la persévérance, et la capacité de réaction rapide en ce qui concerne leur carrière.
- (j) Donner une nouvelle orientation au Bureau des Relations Publiques de la Police Nationale (FPRO) en se concentrant sur l'amélioration de la bonne réputation et l'image de marque de la Police Nationale.

La réforme de Ehindero a été une tentative de présentation de la police comme une force civile et humaine. Il a aboli les barrages routiers (Points

de contrôle) et avait mené une action résolue contre la brutalité policière. Ces barrages routiers ont pour la plupart été pour les policiers des centres d'extorsion et de brutalité. Sans aucune avancée appréciable pour cet engagement, Ehindero a pris sa retraite en 2007 et a été remplacé par Mike Okiro. Comme ses prédécesseurs, Okiro lance son programme de réforme dénommé agenda en neuf points. L'idée maîtresse de son programme de réforme a consisté à remonter le moral du personnel de la police pour améliorer son rendement. Le volet spécifique de l'agenda, comme les précédents comportait les questions sur les droits de l'homme, la formation, la prévention de la criminalité, la transparence et la reddition de comptes, les relations publiques; la police de proximité, l'actualisation de la collecte des données et des renseignements, la coopération inter-agences contre la criminalité.

En plus de l'agenda de la réforme piloté par le DGPN, il y avait également des groupes de travail Présidentiels sur la réforme. Le premier groupe était la commission Alhaji Mohammad Danmadami mise en place en 2006 par le Président Obasanjo. La commission avait reçu la mission de formuler des recommandations sur les voies d'assainir la Police Nationale du Nigeria en ce qui concerne l'efficacité et l'efficacité dans l'action, les moyens d'enquête, le perfectionnement du personnel, le régime de bien-être, la confiance de la population, la logistique, et la police de proximité. A l'issue de trois mois de concertation, la commission a formulé 120 recommandations au gouvernement. Un Livre Blanc a été publié sur le rapport pour faire ressortir certaines des recommandations qui ont été acceptées par la présidence. Les recommandations acceptables ont été celles axées sur les interventions de la police, l'efficacité, les conditions de travail, la logistique et l'image de marque. Mais les recommandations sur la censure du politique, l'usage de la police, ainsi que l'autonomisation du cabinet du DGPN ont été rejetées par le gouvernement (Alemika 2009: 13). Pire encore, même les recommandations acceptées n'ont pas été mise en oeuvre jusqu'à la fin du mandat de Obasanjo en 2007.

En janvier 2008, le Président Umoru Yar'Adua a mis sur pied une commission Présidentielle de la Réforme de la Police sous la direction de Alhaji M. D. Yusuf. Cette commission avait pour mandat d'examiner les actions menées dans le cadre de la réforme de la police et de recommander des mesures qui permettront de transformer la Police en une organisation efficiente et efficace pour le maintien de l'ordre public. Après un examen approfondi et de longues concertations, la commission a formulé 79 recommandations de grande portée à l'endroit du gouvernement (Isima et Okenyodo 2009). La plupart de ces recommandations ont été acceptées par le Président. Un Projet de Loi relative à la réforme de la Police a été préparé et envoyé à l'Assemblée Nationale. Comme les rapports

précédents, la présidence a rejeté les recommandations qui relatives au renforcement de la police, la nomination du DGPN et la gouvernance de la police.

Sans aucune avancée dans la mise en oeuvre des premiers rapports et des Livres Blancs, le Président Goodluck Jonathan a mis sur pied en 2012 une Commission de la Réorganisation de la Police (PRC) dirigée par Parry Osayande, Président de la Commission de la Police Nationale. Le groupe a eu entre autres reçu la mission d'identifier les défis et les facteurs qui bloquent la performance efficiente de la Police et de faire des recommandations pour affronter ces problèmes. Il s'agissait d'examiner au niveau de la Police la portée et la norme des formations et des autres activités de perfectionnement du personnel en vue de déterminer leur adéquation ou non. Par ailleurs, le groupe devait aussi déterminer les causes générales et spécifiques de la baisse du degré de confiance dans la Police et recommander les voies pour restaurer la confiance de la population à l'institution (Nigerian Vanguard, 7 Mars 2012). Dès lors, la commission a soumis son rapport.

Comme ci-dessous indiqué, chacune de ces réformes a été d'abord appuyée par la Présidence, le Directeur Général de la Police et dans certains cas appuyée par les bailleurs de fonds. L'initiative de la police de proximité par exemple a été appuyée par le DFID par l'entremise du British Council. Même si les questions relatives aux réformes ont probablement une certaine valeur utilitaire, la police du Nigeria doit encore se l'approprier ou développer les compétences requises et la culture du service en vue d'une police efficiente, responsable et capable de rendre compte.

Après 13 années d'initiative en faveur de la réforme de la police, rien n'a fondamentalement changé. Le verdict est que la police demeure brutale, corrompue et incapable de rendre compte de ces actions. La police est encore moins dotée de ressources financières et elle est incapable de maintenir l'ordre dans un pays aussi grand, pauvre et divisé que le Nigeria, et encore moins de manière digne (Hills 2008, 218). D'autant plus que dans une mesure telle les actions en faveur des réformes n'ont pas été assorties d'objectifs clairement définis, de vision ou de mission, mais encore à cause des exigences particulières à la situation et au temps.

A lieu d'entreprendre une réforme complète, la plupart des initiatives en faveur de la réforme se sont adaptées aux pressions inévitables et sont soumises à la manipulation du pouvoir exécutif et l'instrumentalisation d'un certain nombre d'agendas en faveur de la réforme. Parfois même lorsque les langages de la réforme sont utilisés, c'est dans le but de faire face à un certain nombre de pressions internationales, ou pour obtenir des

ressources chez les bailleurs de fonds ou encore pour attirer les faveurs du gouvernement au profit de certains groupes d'intérêts, qu'ils soient locaux ou internationaux. Les réformes sont donc généralement perçues comme des questions politiques. Il est clair que chaque commission présidentielle créée devait répondre à un certain nombre d'aspirations politiques – la commission Danmadami a été une réaction par rapport à la grève des Policiers Stagiaires en 2006, tandis que la commission M.D Yusufu a été une quête de légitimité pour un gouvernement qui traverse une grande crise de crédibilité occasionnée par une élection truquée, au cours de laquelle la police a joué un rôle majeur (Hills 2012).

5. Dynamique des Conflits et Sécurité au Nigeria

Depuis 1964, l'Armée nigériane s'est impliquée dans la gestion des conflits civils. La première d'une intervention du genre a été l'émeute de Tiv et la crise régionale de l'Ouest dans les années 60. La crise de Maitatsine des années 80, les années de violences ethno-religieuses de Kaduna depuis 1987, les violences de Jos, Taraba, Benue, Nasarawa, tous au nord du Nigeria. De même depuis la fin des années 90, l'armée est s'impliquée dans les interventions contre les activités des jeunes dissidents dans le Delta du Niger.

Ordinairement, l'armée ne doit pas intervenir dans les conflits civils. Le maintien de l'ordre et de la sécurité relève avant tout de la responsabilité constitutionnelle de la Police Nationale du Nigeria. Cette disposition est prévue par la section 214 (2b) de la Constitution de 1999 de la République Fédérale du Nigeria et de la section 4 de la loi 28 sur la Police. Toutefois, la constitution prévoit une aide de l'armée aux autorités civiles. La disposition la mieux décrite figure dans la seconde partie de la section 217 (2c) de la Constitution:

La répression des insurrections et l'aide aux autorités civiles pour rétablir l'ordre sur appel du Président, mais sous réserve des conditions prescrites par une Loi de l'Assemblée Nationale (FGN, 1999).

La section 218 (1) autorise le Président en qualité de Commandant-en-Chef des Forces Armées de la Fédération à déterminer l'usage opérationnel des forces armées de la fédération. Cet usage opérationnel a été exposé plus en détail dans la section 8 (3) de la loi 24 sur les Forces Armées y compris "l'usage fonctionnel des forces armées du Nigeria dans le but de maintenir et de garantir la sûreté de la population et l'ordre public". Ce sont donc les dispositions combinées de la section 217 (2B et C) et de la section 8 (3) de la Loi sur les Forces Armées qui expliquent le

niveau d'intervention de la force armée dans les conflits civils (Gberevbie 2005).

En général, indépendamment de la nature du gouvernement, le rôle de l'armée dans les conflits civils est absurde et, le cas échéant; il doit être rapide et de courte durée. Malheureusement, cette situation anormale s'est érigée en norme au Nigéria. Le Nigéria dispose actuellement du plus grand détachement de militaires en temps de paix (Daily Trust, 2011). Dans les annales de la participation de l'armée aux conflits armés les militaires restent toujours au-delà du délai prévu. Par exemple, les troupes déployées pour mater la rébellion des Tiv en 1964 ne se sont jamais repliées en réalité. Elles sont restées en retrait à Makurdi jusqu'à leur intégration dans la 1ère Division de l'Armée, installée dans la ville au début de la guerre civile en 1967 (Elaigwu 2003). Les forces déployées à Wukari en 1992 au lendemain du conflit des Tiv-Jukun ont continué de maintenir leur présence dans la ville, même en effectif réduit. Les forces déployées dans le Delta du Niger en raison de la montée de la violence et de la criminalité depuis 1994 utilisent différents noms de code pour mener différentes opérations, mais elles restent de façon quasi permanente dans les endroits stratégiques de la région, notamment dans les installations pétrolières. De la même manière les forces déployées dans le cadre de l'état d'urgence à Borno, Yobe et Adamawa se sont converties en une nouvelle Division Militaire basée à Maiduguri. Dans certains cas, des structures permanentes sont érigées pour abriter les militaires dans la perspective d'une réponse rapide et efficace à la violence civile. A Kaduna, depuis la violence ethno-religieuse de 2000 et 2002, des structures permanentes sont érigées pour les soldats dans certaines zones dangereuses de cet état.

Pour en être sûr, les militaires ont également entrepris plusieurs opérations de patrouilles conjointes. Celles-ci impliquent parfois tous les corps des services militaires – armées, marine, aviation, police, services de sécurité de l'Etat et d'autres services paramilitaires. Dans ce genre de situation, les conflits internes et les querelles au sein des services surtout autour de la procédure opérationnelle, de la structure, de la reddition des comptes et du partage des renseignements sont les réalités de tous les jours. Quoique les militaires viennent normalement en aide à l'autorité civile, ils ne sont jamais d'accord de prendre des directives auprès de la police et ne se sentent jamais responsables devant la police. La participation des militaires à la gestion des conflits signifie invariablement la subjugation de toutes les questions opérationnelles au commandement et au contrôle militaire. Ces tendances au niveau de la militarisation des activités de la police au Nigeria depuis 1999 sont bien illustrées avec les trois études de cas.

6. Etude de Cas n° 1: L'invasion militaire d'Odi

Odi est la deuxième grande ville dans l'Etat de Bayelsa dans la région du Delta du Niger. Elle se situe le long de la route principale qui relie la ville de Port Harcourt à la ville de Warri. La crise d'Odi et l'invasion militaire subséquente peut être mieux appréciée dans le plus grand contexte des années d'agitations et de violence dans la région du Delta de Niger et le rôle des agences de sécurité dans le contrôle de la violence. Un effet combiné de la dégradation de l'environnement occasionnée par des années d'exploitation du pétrole, du chômage et de l'exclusion de la jeunesse a exposé les jeunes dans la région à des agitations militaires. Cette situation a été compliquée par des années de corruption et de violence ethnique. Dans les deux dernières décennies, la région était devenue un épiscentre de criminalité et violence armée associée à la lutte pour l'autodétermination (Ibeanu and Momoh 2008; Oronto, *et.al* 2004)

Depuis les années fin 1990 jusqu'en 2007, la région a été marquée par de différentes formes de criminalité dont la prise d'otages; le vol du pétrole brut, le sabotage des stations d'essence, aboutissant à des confrontations violentes avec les forces de sécurité. Un groupe de patrouille mixte a été établi pour répondre à la situation compte tenu du fait palpable que la police ne pouvait pas gérer la situation. De 1995 à 2006, le niveau de la présence du militaire dans le Delta du Niger, surtout dans les Etats de Delta, de Rivers et de Bayelsa ont été très écrasants. Il s'agissait pratiquement d'une guerre civile entre les groupes des milices bien armés et les militaires du Nigeria.

La région de Delta du Niger est le poumon économique de l'économie mono-culturelle du pays qui dépend largement du pétrole. La région est responsable de toute la production nigériane d'hydrocarbures, qui constitue 80% des recettes de l'Etat, 95% des recettes à l'exportation et 90% des recettes en devises étrangères (Imobighe 2004). Eu égard à cette importance stratégique de la région, l'insécurité dans cette région est considérée comme une menace principale à l'économie politique du pays ou même à la survie fiscale de l'Etat. Cette situation a conduit à la militarisation de la région.

Les années d'actions militaires dans cette région se sont révélées d'être contre-productives. Depuis 1993, lorsque la situation dans la région a pris une envergure violente, nous avons plutôt assisté à une aggravation de la violence, jusqu'en 2009 lorsque l'amnistie a été déclarée en faveur des militants. Les agressions militaires ont toujours été confrontées à de plus grandes actions militantes et criminalité. Tout en n'ignorant pas l'autre

argument que si l'action militaire n'avait pas été prise, surtout depuis la Déclaration de Kaiama en 1998, la situation se serait dégénérée beaucoup plus qu'elle l'est actuellement. Pourtant, l'on devrait se rendre compte du fait que si le gouvernement avait contemplé un mode d'engagement beaucoup plus démocratique, populaire et responsable, la violence aurait été contrôlée depuis longtemps. Dans les années d'intervention dans la région, les différents gouvernements se sont préoccupés de leur survie, de la production ininterrompue du pétrole et des gains des entreprises multinationales pétrolières. Les citoyens ne faisaient pas partie de la considération. En conséquence, les actions militaires ont toujours été destructives des vies et biens de la population et accompagnées du déplacement massif des populations aussi bien que de la violation des droits de l'homme. Les citoyens sont collectivement devenus ennemis de l'Etat. Le plus souvent, le recours à la force ne fait que confronter les symptômes qu'aborder les racines de la crise (Bassey 2012).

L'invasion de la ville d'Odi est une suite immédiate de la tuerie de 12 agents de la police par les milices à Odi. Suite à la tuerie des policiers, le Président de la République a écrit au Gouverneur de l'Etat demandant l'arrestation des personnes responsables de la tuerie pendant 14 jours. Même avant l'expiration de l'ultimatum, les militaires ont été ordonnés de faire irruption dans la ville pour arrêter les criminels. L'opération conduite par un Colonel Agbabiaka de l'Armée nigériane avait commencé le 20 novembre 1999 et a duré deux semaines. Il a été rapporté qu'à la fin de l'opération, les soldats n'avaient laissé intacts que trois bâtiments, outre une banque, une église et une clinique sanitaire. Environ mille personnes ont été massacrés selon les informations obtenues, plus de 90% de la population était déplacée et beaucoup de femmes étaient violées (Effiong 2002). L'un des dirigeants de la communauté qui a assisté à l'invasion a raconté ce qu'il a vu comme suit :

Il y avait des vols de reconnaissance; les bateaux de la marine dans le Fleuve Niger et les artilleries bombardaient à partir Patani et Imbrama. Les saladines étaient apportées et un bateau de la marine était introduit dans la ville tout comme s'il était une situation de guerre. Il s'était cependant fait qu'ils n'ont arrêté aucun d'entre les criminels. Sur la base des informations reçues, la police a réussi à arrêter certains d'entre les militants à Port Harcourt. Certains l'ont été à Warri. Les militaires ont pris deux semaines fouillant dans les maisons et pillant les biens de la population. Quand ils étaient fatigués de voler des biens, ils ont brûlé les maisons. Au Camp de Bori, du Chef K. O. Warikoro, un ingénieur de la Compagnie pétrolière Shell de la Communauté Ebereze à Odi in Effiong 2002).

E période de l'invasion, a fait de pareilles réclamations lors d'une interview présidentielle avec les journalistes le 18 novembre 2012. Il a déclaré que l'opération était un échec colossal du fait qu'aucun d'entre les tueurs des 12 policiers n'était trouvé dans la ville d'Odi. Ce n'était que les vieux, les femmes et les enfants qui étaient tués. Nul d'entre les militants n'a été tué...Le bombardement de la ville d'Odi visait à résoudre un problème mais n'a pas pu le faire. L'attaque de la ville d'Odi n'a pas pu résoudre le problème du militantisme" (Nation, 2012).

C'était bien la toute première d'une telle action militaire sous une nouvelles dispensation constitutionnelle civile. Elle était intervenue à peine six mois que le nouveau gouvernement ait été mis en place. Avec la transition au régime constitutionnel, les Nigériens s'attendaient à plus contrôle démocratique efficace des forces armées. L'invasion avait attiré justement beaucoup de condamnation auprès d'un grand nombre de gens, il y avait des demandes pour une enquête minutieuse de l'action militaire et une traduction des envahisseurs devant la justice. Comme parties des mesures de redressement, la communauté a institué un procès contre le Président de la République, le Procureur général de la République, le Chef d'Etat Major de l'Armée, le Général Commandant de la 3^e Division de l'Armée nigérienne, le Ministre de la Défense nationale et le Colonel Agbabiaka qui a conduit l'opération. Le Grande Cour de Justice de la Fédération basée à Port Harcourt a ordonné au Gouvernement fédéral de payer 36,6 milliards de naira à titre de compensation à la communauté. Dans son jugement, le Juge Lambi Akanbi a constaté que:

La destruction de la ville d'Odi a été compréhensive et complète, aucun aspect de la communauté n'a été épargné allant par ce que j'ai vu dans les images qui nous ont été présentées ici. Le répondant a violé les droits fondamentaux de la population d'Odi à travers le massacre. Les habitants ont un droit fondamental à la vie, à la dignité et à la justice, la destruction d'Odi n'étant pas une suite à une guerre mais un bombardement clair, une destruction avec une intention malicieuse" (The Vanguard 19/12/13)

7. Etude de Cas n° 2: Le Massacre de Benoué 2001

Les populations de Tiv et de Jukun des Etats de Bénoué et de Taraba le long de la ceinture géographique centrale du Nigeria se sont toujours impliquées dans des conflits fratricides depuis la fin des années 1970. Quand même les conflits remontent jusqu'à la période coloniale, la situation s'est beaucoup détériorée dans les années fin 1980, se révélant intraitables. Le conflit est autour des différends sur la propriété terrienne,

les institutions de chefferies traditionnelles, la citoyenneté et la politique électorale (Zabadi et Bot 2005; Nwachukwu et Ojugbana 2002; Bakoji 2005). Chaque fois que la situation se dégrade en une violence, elle se répand rapidement sur les Etats de Bénoué, Nassarawa et de Taraba où se trouvent les Tiv, Jukun et d'autres groupes ethniques en conflits, aboutissant à des tueries et des déplacements massifs. Depuis les années mi-1980, les militaires ont été impliqués dans le contrôle du rythme de violence dans la région.

Suite à une ronde de violence en septembre 2001 entre ces communautés belligérantes, une compagnie de 150 soldats de la 24^e Brigade blindée basée à Yola dans l'Etat d'Adamawa a été invitée à enlever les barricades montées par les milices ethniques des deux côtés (Zabadi et Bot 2005). C'était pendant l'exercice de cette fonction que les soldats étaient embusqués et 19 d'entre eux ont été molestés et tués par les personnes qui les ont enlevés. C'était en réaction à la tuerie que l'armée a envahi Zaki-Biam et les communautés voisines tuant des centaines d'habitants. Quand même le Président Obasanjo avait autorisé l'action, les dirigeants des communautés n'étaient ni informés ni consultés, et le gouvernement de l'Etat de Bénoué ou des communautés locales ne l'étaient pas non plus. Les appels passionnés du Gouverneur ont pris note de ce qui suit:

Le Gouverneur et le Peuple de l'Etat de Bénoué regrettent la mort tragique du personnel militaire déployé dans le cadre d'une fonction légitime sur le territoire de l'Etat de Bénoué. De par notre tradition et notre orientation, nous aimons l'armée en tant qu'une institution. Compte tenu de la participation active de nos fils et filles dans les services militaires et leur loyauté à leur patrie, notre peuple ne peuvent pas sciemment perpétrer des actes de violence. Eu égard à tout ce qui précède, l'incident malheureux qui a eu lieu à Bénoué était un cas d'une identité erronée" (Effiong 2002; 154 – 155).

Malgré ces explication de la part des responsables de l'Etat de Bénoué, des soldats ont été ordonnés à descendre sur Zaki-Biam où ils ont tiré sans discrimination sur des foules de civils, pillé des villages aux jours du marché tuant ainsi toutes personnes à vue (Bakoji 2005). Les soldats ont saccagé les villages de Gbeji, de Vaase, d'Ayiine, d'Ugba, de Sankera, de Kyado et beaucoup d'autres villages. Les soldats en missions de vengeance ont également agressé presque tous les villages et colonies dans les circonscriptions administratives locales d'Ukum, de Katsina-Ala et de Logo. Seul dans le village de Gbeji, plus de 200 personnes ont été tuées (Nwachukwu and Ojugbana 2002). Beaucoup d'autres personnes ont été déplacées avec beaucoup de femmes violées. A la fin de l'expédition militaire, tout le pays était en colère. Juste comme ce qui s'est passé dans

le cas d'Odi, le grand public a condamné l'attaque sur la ville de Zaki-Biam le qualifiant de génocide. la société civile a demandé une reddition des comptes, un redressement et une action contre telle violation des droits de l'homme avec impunité. Ces demandes ont été rejetées par le Président Obasanjo et les autorités militaires. Dans l'une de ses interviews avec les journalistes, le Président avait répondu comme suit:

Je ne sais pas ce vous voulez dire par une action contre ceux qui ont perpétré la destruction. Les militaires ont leurs ordres à eux, ce qu'ils devraient faire et ce qu'ils ne devraient pas faire, si les soldats sont injectés dans des opérations et les choses tournent mal, vous les blâmez pour rien. C'est la nature de la formation qu'ils ont reçue. (*Thisday* 2001)

L'invasion de la ville d'odi et de la ville Zaki-Biam ont été ordonnée par le Président Obasanjo dans un nouveau gouvernement qui est supposé d'être démocratique sous le contrôle du parlement. Quand même il y a beaucoup de résolutions parlementaires qui ont dénoncé l'ordre présidentiel et l'action militaire, aucune action spécifique n'a été prise contre le Président de la République et les auteurs de la violence. Intervenant très tôt dans la vie du gouvernement, le parlement avait une capacité ou une compréhension très limitée du fonctionnement du militaire et par conséquent était incapable d'assujettir le secteur à un contrôle démocratique. Les leçons de ces invasions et même le changement au niveau du leadership politique du pays n'ont pas encore influencé un changement dans la réaction de l'Etat vis-à-vis des situations pareilles. En 2009, pareil à ce qui s'est passé dans les cas d'Odi et de Zaki-Biam, le Président Umaru Musa Yar'Adua a autorisé une action militaire massive contre Boko Haram à Maiduguri.

8. Etude de Cas n° 3: La violence de Bokko Haram dans les Etats de Borno et de Yobe

Le mot "Boko Haram", signifie littéralement en langue haoussa que "l'enseignement à l'occidentale est un péché ou est interdit". Toutefois, Boko Haram, est un mouvement islamiste animé par la doctrine *Salafiste*. Le mouvement a existé avec toutes ses opérations au Nord du Nigeria depuis 2002. Après une suppression violente en 2009, il s'est hiberné et s'est ressuscité en 2010 avec une grande campagne de haut profil, des églises brûlées, des assassinats ciblés des Musulman qui s'opposent à leur doctrine et des attaques contre les agences de sécurité et des institutions de l'Etat y compris les écoles. En 2011, le mouvement a commence à attaquer des institutions religieuses. Les Salafistes considèrent les trois

première générations des Musulmans, les *Sahabah*, ou les compagnons de Mohammad, le Prophète de l'islam et les deux autres générations successives après elles, le *Tabi'un* et le *Tabi' al-Tabi'in*—comme un modèle éternel pour tous les Musulmans surtout dans leurs croyances et méthode de compréhension des textes mais aussi dans leur méthode d'adoration, de comportements, de la moralité, de la piété et de la conduite. Ils rejettent par conséquent les innovations (*Biddi'a*) et insistent sur l'orthodoxie. Le groupe recherche alors l'imposition de la loi Shari'ah dans les Etats du nord du Nigeria. Le groupe s'appelle *Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'awatiwal-Jihad*, ce qui veut dire en langue arabe "les gens qui sont engagés vis-à-vis de la propagation des doctrines du Prophète et du Djihad".

Le groupe a été fondé par Ustaz Mohammed Yusuf (le mouvement s'appelle également le Mouvement Yusufiyya d'après le dirigeant Yusuf) en 2002 à Maiduguri. En 2004, une faction s'est déplacée pour aller s'installer à Kanamma dans l'Etat de Yobe State, où il a créé une base qui serait plus tard dispersé par la police. Avant 2009, le groupe fonctionnait ouvertement dans les différentes parties du Nord. Yusuf critiquait les Musulmans du Nord, surtout les dirigeants politiques – les accusant de la corruption, du mauvais leadership et des pratiques anti-islamiques. Le groupe consiste largement des centaines d'élèves coraniques et des clergés islamiques appauvris du Nord aussi bien que des étudiants universitaires et des professionnels, beaucoup d'entre lesquels sont des chômeurs. Leurs critiques du gouvernement les ont rendus attrayants à la plupart de ces jeunes chômeurs qui se sont aliénés du gouvernement et des agences de sécurité. Selon les rapport obtenus, le service de sécurité de l'Etat avait mené une enquête sur le groupe, aboutissant à l'arrestation et à la détention de leur dirigeant qui à un moment était traduit devant la justice. (Kashim, *et.al* 2011).

Il semble que Bokko Haram fait partie d'une culture émergente de l'islamisme au nord du Nigeria depuis la fin des années 1980. Selon Lubeck, (2009), l'une des antinomies et des contradictions de la mondialisation est la résurgence du nationalisme et de la religiosité. Dans ce contexte, l'islamisme ou l'islam politique a toujours connu un épanouissement pendant les deux dernières décennies et a monté de différentes manifestations dans les différentes parties du monde. Depuis le retour au régime civil en 1999, le Nigeria a continué d'expérimenter la résurgence des tendances islamistes dans les différentes parties du nord du Nigeria. Le mouvement Yusufiyya a été par chance l'un de tels groupe. C'était la répression violente du groupe surtout en 2009 qui a contribué à le transformer d'une groupe obscur en 2002 à une insurrection violente après 2009.

Le 11 juin 2009, une équipe de patrouille mixte composée de la police et des militaires dénommée Opération Purger a tiré sur une section du groupe qui faisait partie d'un cortège funèbre et a blessé 17 personnes (Amnistie Internationale 2012). Suite au fusillade, Mohammed Yusuf avait alors selon les informations, juré de se venger de la situation. Le 26 juillet 2009, les membres de Boko Haram ont attaqué un commissariat de police à Bauchi dans l'Etat de Bauchi. Celle-ci a été suivi des attaques coordonnées de la police et des cibles du gouvernement dans les Etats de Borno, Bauchi, Yobe et de Kano. Les affrontement entre les membres de Boko Haram et les forces de sécurité ont continué pendant des semaines avec de sérieux tirs dans les rues. La police et les militaires ont été impliqués dans de sérieuses violations des droits de l'homme dont les exécutions sommaires et des tueries extrajudiciaires. A la fin de la semaine, plus de 800 personnes avaient été tuées par la police et Boko Haram, y compris plus de 30 cadres policiers, (Cook 2011; Amnistie Internationale 2012; Abdu 2011). Mohammed Yusuf a été arrêté le 30 juillet 2009 à Maiduguri, filmé et interviewé alors qu'il était dans une maison de détention. Plus tard, la police a annoncé qu'il avait été tué quand il cherchait à fuir. Cependant son cadavre et les clips vidéo révèlent qu'il avait été menotté au moment de sa mort (Al-Jazeera 2010).

Dans une réaction vis à vis de la colère du grand public à l'égard de la tuerie extrajudiciaire de Yusuf, le Président Yar'Adua, a ordonné le 3 août 2009 au Conseiller national en matière de Sécurité de mener des enquêtes sur la mort de Yusuf. Le gouvernement a plus tard confirmé que Yusuf était mort dans la détention de la police et aurait probablement été tué de façon extrajudiciaire (Aondoakaa 2009). Quand même le gouvernement a plus tard nié le fait que le Président Yar'Adua avait demandé à ce qu'une enquête soit menée (FGN 2012), cinq policiers dont deux sous commissaires de la police, ont été traduits en justice en juillet 2011 pour tuerie illégale de Mohammed Yusuf. Le gouvernement n'avait commencé la poursuite judiciaire que lorsque l'affaire s'était dégénérée. Quatre d'entre les cinq policiers ont été remis en liberté sous caution alors que l'un d'entre eux a été enfermé dans la prison. L'affaire est encore en cours dans la manière léthargique habituelle de poursuivre de tels dossiers.

Après avoir passé un an dans l'hibernation, le groupe est réapparu en juillet 2010 et la violence s'était rapidement répandue sur tout le nord du Nigeria. Abubakar Shekau, précédemment adjoint à Yusuf est celui que l'on croit d'être actuellement le dirigeant du groupe. Il a adopté les tactiques des guérillas urbaines et a attaqué plusieurs commissariats de la police, organisé l'évasion des prisonniers, détonné des EEI dans de différents milieux et assassiné plusieurs politiciens, dirigeants religieux et

chefs coutumiers surtout de l'Etat de Borno. Depuis juillet 2009, Boko Haram a réclamé la responsabilité des bombardements et des attaques à armes à feu partout au nord et au centre du Nigeria. Alors que la plupart de ces attaques ciblaient les membres des forces de sécurité, tuant des centaines de policiers, de soldats et d'autres personnel de sécurité, d'autres ont ciblé des responsables du gouvernement local et de l'Etat fédéral, des politiciens, des clergés, des savants islamiques, des avocats, des journalistes et des commerçants aussi bien que les officiels non armés de la défense civile et de la police d'immigration. Certaines tueries ont été perpétrées dans les rues en tirant sur les gens et en détonant des explosives, avec les auteurs de ces criminalités échappant sur des motocyclettes ou des tricyclettes (*Keke NAPEP*); d'autres ont été réalisés dans les maisons des gens, devant des mosquées et aux marchés, supermarchés. Boko Haram a également réclamé qu'il est responsable des attaques à fusils et à bombes sur les églises, grands marchés, centres commerciaux et bistros. Il a également réclamé la responsabilité du bombardement de la Maison des Nations Unies et de la Direction général de la Police nationale à Abuja. Quoiqu'il n'y ait pas de chiffres généralement acceptables, il est estimé que presque 3.000 personnes auraient été tuées dans les attaques et assassinats perpétrés par Boko Haram (Amnistie Internationalz 2012; Abdu 2011; Cook 2012; USIP 2011).

Dans sa réaction à l'aggravation de la violence le 12 juin 2011, le Président de la République a établi une Commission spéciale Mixte (CSM) dans l'Etat de Borno sous l'appellation Opération de Restauration de l'Ordre avec pour mandat la restauration de l'ordre dans le nord-est du pays avec un accent particulier sur la ville de Maiduguri dans l'Etat de Borno. Tout comme les autres Commissions spéciales des forces de sécurité mixtes, elle est composée du personnel des Forces armées du Nigeria, de la Police nationale, du Département de la Sécurité de l'Etat, de la Police d'Immigration et des Agences de Renseignements sur la Défense. Le commandant de la commission mixte est toujours affecté à partir de l'armée qui paraît dominer la commission spéciale mixte. Les règles d'engagement de la Commission spéciale mixte ne sont pas mises à la disposition du public. La plupart des groupes de la société civile et des organisations communautaires ont demandé à ce que ces rôles soient rendus publics si jamais de tels existent.

En janvier 2012, Président Goodluck Jonathan a déclaré un état d'urgence dans 15 circonscriptions administratives locales de quatre Etats de la Fédération à savoir le métropole de Maiduguri, Gamboru Ngala, Banki, Bama, Biu et Jere dans l'Etat de Borno; Jos North, Jos South, Barikin – Ladi et Riyom dans l'Etat de Plateau; Damaturu, Geidam, Potiskum, Buniyadi – Gujba et Gashua – Bade dans l'Etat de Yobe state; et Suleja

dans l'Etat de Niger. Selon la Constitution, la déclaration d'un état d'urgence permet au Président de la République de conférer des pouvoirs supplémentaires à des personnes dûment autorisées ou créer d'autres pouvoirs jugés nécessaires dans le but de maintenir ou d'asseoir la paix, l'ordre public, la sûreté publique et la bonne gouvernance dans les zones d'urgence et de déroger de certaines sections de la Constitution du Nigeria (Amnistie Internationale 2012). Les Règlements de l'Etat d'Urgence, qui établissent les pouvoirs supplémentaires accordés dans le cadre d'un état d'urgence, ont été publiés le 27 avril 2012. Parmi les dispositions figurent celles qui sont relatives à la détention des personnes soupçonnées, la prise de possession ou de contrôle de tout bien dans la zone d'urgence, l'entrée et la perquisition, au paiement des compensations et des rémunérations au gens atteints par l'ordre. D'après la Constitution de 1999, un état d'urgence dure six mois jusqu'à ce qu'il soit renouvelé par l'Assemblée nationale. La période est venue à son terme à la fin de juin 2012 et n'a pas été renouvelée par l'Assemblée nationale. Mais pour toute fin utile, les forces de sécurité ont continué d'agir comme si l'état d'urgence subsiste toujours dans ces zones de violence.

Le 16 avril 2013, des soldats ont envahi Baga, une communauté de pêche dans le Lac Tchad, le long de la frontière avec la République du Tchad et ont tué environ 200 personnes y compris les femmes et les enfants (Croix Rouge, 2013, Daily Trust 2013, Vanguard 2013). Semblable à la situation lors du massacre d'Odi et de Zaki-Biam, l'invasion militaire était une réaction à la tuerie d'un soldat par les membres de Boko Haram. Les soldats sont descendu sur le village se servant des armes lourdes, ont brûlé plusieurs maisons, tué plusieurs civils et déplacé un grand nombre de personnes. Cette action a rencontré une condamnation sur le plan national et international. Quand même le Président Jonathan a ordonné à ce qu'en enquête soit menée sur la situation, le reniement de la part de l'hierarchie militaire et même de la Présidence de la république concernant l'ampleur de l'incidence est une indication claire que rien de bon n'allait sortir de l'enquête. La participation des forces multinationales du Niger, Tchad et Cameroun a ajouté une nouvelle dimension à la situation (Vanguard, 2013). Elle pose un problème sérieux sur comment les forces internationales sont impliquées dans la région et à qui elles sont responsables.

Juste quelques semaines après le massacre de Baga, le 7 mai, les adhérents de Boko Hara ont attaqué Bama, une ville frontalière dans l'Etat de Borno et a effectué la libération forcée de plus de 100 prisonniers et tué une cinquantaine de responsables de sécurité dont 22 policiers, 14 gardes de prison, 2 soldats, 3 enfants et une femme. Ils ont brûlé le commissariat de police, le Secrétariat de la Circonscription administrative locale, une cour

de justice et plusieurs bâtiments de l'Etat. Une dizaine des insurgés ont été tués.

En guise de réaction à la violence montante dans les différentes parties du pays, le 14 avril, le Président de la République a déclaré un état d'urgence total dans les Etats d'Adamawa, de Borno et de Yobe, tous au nord est du pays. Avec l'état d'urgence dans ces Etats, des troupes supplémentaires ont été déployés avec la permission accordée pour l'utilisation de plus d'armes lourdes y compris les avions de guerre. Les militaires ont également été accordé plus de pouvoir pour arrêter et détenir des suspects, prendre possession et contrôler tout bâtiment ou toute structure utilisés pour des fins terroristes, fermer toute zone d'opérations des insurgés et conduire une perquisition et arrêter toutes personnes qui illégalement seraient en possession d'armes. Pendant une période de deux premières semaines de l'état d'urgence, il a eu des cas rapportés de bombardement militaire se servant des avions de guerre dans les différents milieux y compris les villes frontalières et les parcs d'animaux, ciblant les camps de formation et les bases du mouvement Boko Haram. Plusieurs endroits ont été fermés, des réseaux de téléphones bloqués et des services d'internet interrompus dans les Etats de Borno et de Yobe.

Le comportement de l'Etat vis à vis de la crise a été de déraciner par la force les insurgés. Peu d'efforts a été faits pour engager les communautés, pas même par les gouvernements de l'Etat. Dans presque tous les Etats frappés par l'état d'urgence, les organisations de la société civile, les dirigeants communautaires et même les gouvernements d'Etats ont été en désaccord avec la Commission spéciale mixte au sujet de sa conduite. La structure de sécurité était profondément centralisée – la Commission spéciale mixte n'est responsable qu'au Conseiller national en matière de Sécurité au niveau de la Présidence de la république. Quand même on apprend que les gouvernements des Etats sont en train de dépenser très énormément de l'argent pour maintenir le personnel de sécurité dans les rues, ce personnel semblent n'être pas responsable à qui que ce soit au niveau de l'Etat.

Les tactiques employées par les agences de sécurité de l'Etat contre les membres de Boko Haram ont été constamment brutales et contre-productives. Le recours à une exécution extrajudiciaire comme tactique pour éliminer le groupe n'a pas tout seulement aidé Boko Haram à devenir ce qu'il est devenu aujourd'hui mais l'a soutenu et lui a donné ce qu'il faut pour se répandre sur d'autres endroits. Les massacres aveugles des civils innocents lors des ratissages de sécurité ont également aliéné les populations locales des services de sécurité. S atrocités perpétrées par les forces de sécurité comprennent les exécutions arbitraires, les disparitions

forcées, les évictions forcées, la démolition et la brûlure des bâtiments où se trouvent les membres de Boko Haram, l'arrestation massive et la détention sans traces et accès à une représentation juridique. D'autres sont l'arrestation des femmes et enfants des personnes soupçonnés d'être membres de Boko Haram juste à cause de leur lien de parenté.

Les barrages routiers montés dans le but d'empêcher les militants de circuler librement avec des armes sont rapidement transformés en des opportunités pour la police d'extorquer de l'argent chez les gens. Une fois dans les queues dans les circulations lesquelles durent souvent des heures dans certains endroits, les chauffeurs n'osent pas chercher à retourner de peur qu'ils ne soient pas fusillés. Il y a des tirs et des harcèlements fréquents par la police au niveau des principaux barrages routiers. Ces incidents ne font que déranger le cours normal de la vie quotidien.

Le Papier Blanc du Gouvernement sur le Rapport de la Commission présidentielle sur les Problèmes de Sécurité dans la Zone Nord-Est du Nigeria confirme certaines d'entre ces accusations de conduite arbitraire contre les membres de la commission spéciale mixte précisément viol, destruction des biens appartenant aux membres de la secte, massacre extrajudiciaire, harcèlement et intimidation des habitants de Maiduguri ” (FGN, 2011). L'une des recommandations de la Commission était que “les Règlements d'Engagement devraient être révisés pour refléter la nature de moins intensité des opérations militaires non seulement à Maiduguri mais dans toutes les opérations similaires.” Le gouvernement a pris note de la recommandation et a dit qu'il y a des dispositions à prendre par l'état major de la défense pour mener des enquêtes sur les accusations et agir de manière appropriées ” (FGN 2012).

9. Synthèse des Etudes de Cas

Alors que les trois conflits abordés dans cette étude aurait pu avoir lieu dans des différentes périodes de temps, des différentes places et sous des différents gouvernements pendant les treize dernières années, le contexte, la réaction et la nature de la décision relative à la sécurité demeurent largement les mêmes. Ceux-ci peuvent ne pas être fondamentalement différents des précédentes réponses à l'insécurité dans le pays. Quand même on s'attend à beaucoup de choses dans un gouvernement démocratique civil par rapport à un régime de dictature militaire, il n'y a pas encore eu de changement fondamental puisque le caractère de la gouvernance du secteur de la sécurité est enraciné dans l'histoire et le caractère de l'Etat nigérian. Il n'y a pas eu de changement majeur dans le fondement institutionnel de ces institutions de sécurité et de la notion étatique de la sécurité nationale. Par exemple, les lois établissant la police

et les militaires sont toujours les législations coloniales qui sont demeurées pratiquement les mêmes depuis le début du pays (Ibeanu et Momoh 2008). Ces études de cas pourvoient alors une tendance et un caractère commun dans la réponse de l'Etat à l'insécurité. Tous ces points sont reflétés dans les cinq principaux domaines notamment : (1) les crises générales de gouvernance ; (2) la centralisation excessive de la prise de décision ; (3) le militarisme accru ; (4) l'échec de la reddition des comptes ; et (5) la personnalisation de la sécurité.

La crise générale de gouvernance: La gouvernance du secteur de la sécurité ne peut pas être isolée du système et des structures de gouvernance en large. La crise dans le secteur de la sécurité est par conséquent un reflet d'une plus grande crise de gouvernance dans le pays. Les conflits dans le pays sont profondément enracinés dans la crise de l'économie politique du Nigeria – partant d'une crise économique approfondie à une fragmentation croissante sur des considérations ethniques, religieuses et communautaires. Le régime militaire de plus de trente ans a créé un système et une culture autoritaire qui s'épanouissent grâce à l'impunité. Les trois situations de conflits examinées dans cette étude ont leurs racines dans les conditions socioéconomiques et politiques du pays. La violence et l'invasion subséquente d'Odi dépendent largement de la plus grande violence dans la région de Delta du Niger, occasionnée par une longue histoire de pauvreté, d'exclusion, de dégradation de l'environnement et de la lutte en faveur de l'auto-détermination avec une bonne coloration de la politique de l'identité ethnique. Dans l'Etat de Bénoué, les années de conflits relatives à la terre et aux autres ressources économiques avaient conduit à une violence entre les groupes ethniques majeurs de Tiv et de Jukun. Presques toutes les principales études et tous les rapports sur Boko Haram indiquent que le conflit trouve son origine dans la pauvreté répandue, le niveau très élevé du chômage, l'analphabétisme croissant et les inégalités grandissantes (Abdu 2011; FGN 2011; Amnistie Internationale, 2012; USIP 2012, Cook 2012). Alors que ces questions socioéconomiques sont à l'origine des conflits, la culture de l'autoritarisme et de la répression politique a sérieusement contribué à la nature des réponses de l'Etat.

Les décisions sécuritaires centralisées et réactives: Les décisions afférentes à la sécurité sont largement considérées comme étant des décisions des experts, qui devraient être prises au plus haut niveau du gouvernement, presque sans la contribution des citoyens. Les décisions sont alors largement personnalisées, présidentielles et élitistes (Ibeanu et Momoh 2008). Depuis le retour au régime constitutionnel, la présidence a été le seul centre pour les décisions stratégiques en matière de sécurité. Même les gouverneurs des Etat qui sont les premiers responsables de

sécurité dans leurs Etats respectifs sont rarement consultés sur les questions qui sont relative à la sécurité de leurs Etats. La plupart de ces décisions ont été très réactives et conçues pour protéger le segment le plus puissant de la société. Les décisions d'envoyer des soldats à Odi, à Zaki-Biam et au nord-est du pays étaient purement des décisions présidentielles, sans consultation préalable avec les gouvernements des Etats concernés. Les décisions étaient toutes en réaction aux attaques des milices contre les agences de sécurité – la tuerie de 19 soldats à Zaki Biam, la mort de 12 policiers, la mort d'un soldat à Bama et les attaques contre les institutions de sécurité et l'assassinat de haut profil à Borno. Dans chaque cas, la crise de gouvernance a engendré des attaques contre les forces de sécurité. La violence est alors considérée comme un affrontement ou une menace à la survie politique du régime.

Le militarisme accru: Ces trois cas ont également démontré le fait que le militarisme n'est pas tout simplement une affaire militaire, il s'agit plus ou moins d'une culture de recours rapide à la force qui peut avoir son origine dans les longues années du régime militaire mais dès lors a été adoptée par la classe dirigeante nigérienne. La culture de la force en tant que solution ultime à l'insécurité a gagné un grand terrain depuis la restauration du régime civil en 1999. Les évolutions depuis 2007 pourvoient une indication très forte que le militarisme est devenu un pilier dans la culture politique de la gouvernance démocratique. Le Président est toujours prêt à déployer les militaires pour répondre à tout conflit civil. Les militaires sont donc devenus des acteurs principaux dans la gestion des conflits dans le pays. La croyance est que telle action peut être rapide et tous les groupes belligérants peuvent être réduits au silence ou balayés dans très peu de temps.

Dans toutes les trois études conduites, la logique du militarisme n'a réussi nulle part à aborder la situation (Oronto *et al* 2004; Coulson 2006). En 2009, les militaires pensaient qu'ils avaient déjà éliminé les membres de Boko Haram, ne serait qu'un an après le groupe était réapparu avec une champagne vicieuse et violente. Au moment où l'état d'urgence était proclamé en 2011, le gouvernement pensait que la tâche pourrait être accomplie dans six mois. Il est presque deux ans et la situation est encore aussi intraitable que jamais.

Echec de la reddition des comptes: Ceci est relative jusqu'à certain degré à la crise de gouvernance. Puisque le gouvernement est naturellement non responsable, les institutions n'ont aucun égard pour les citoyens. L'invasion militaire d'Odi, le massacre à Bénoué et les tueries en cours dans l'Etat de Borno et dans les autres Etats au nord est du pays sont les preuves des abus de l'appareil de sécurité, de la politique d'impunité et de

l'absence complète de la reddition des comptes. Puisque personne n'a été tenue responsable des atrocités perpétrées lors des campagnes, chaque intervention successive vient avec plus des traitements plus vicieux. Les officiers de la police et les militaires opèrent sans égard à la loi et sans aucun respect fondamental pour les droits des citoyens. Au lieu de protéger les citoyens, ils les ont brutalisés et abusés. Les commissions spéciales sont mises en place sans que le public ait la connaissance des règles d'engagement. Dans les trois études, il y avait des plaintes massives de violations des droits de l'homme, mais le gouvernement ne l'a jamais pris au sérieux. Même lorsque les communautés ont saisi la cour et obtenu un jugement favorable tout comme dans les affaires de Bénoué et d'Odi, le gouvernement n'a pas encore exécuté le jugement. Dans l'Etat de Borno, les policiers accusés de la tuerie de Mohammed Yusuf sont en train d'être poursuivis en justice mais il y a une croyance générale que basée sur la précédence, rien n'en sortira.

Les agents de sécurité en tant que source principale d'insécurité: Les trois cas que nous avons étudiés montrent comment les appareils de sécurité de l'Etat contribuent à l'aggravation de l'insécurité. Leurs actions dans ces trois cas ont effectivement contribué à l'aggravation de la situation. Une solution militariste à l'insécurité paraît mettre un accent inutile sur la question immédiate ou la manifestation du conflit et finit par aggraver la situation. Cette approche qui tourne autour de l'Etat ne considère pas les citoyens comme étant des acteurs importants dans la gestion de la sécurité. C'est pour cette raison qu'en vis-à-vis de la dénonciation du public, le gouvernement pouvait insister sur l'invitation des militaires pour répondre au conflit et les mettre loin.

La privatisation des agences de sécurité: Avec la privatisation croissante de l'Etat, l'appareil de sécurité est devenu un outil facile dans les mains des plus puissants dans le pays. Il est le plus souvent utilisé pour régler des problèmes politiques. Les façons dont chaque agence de sécurité est déployée dans les trois cas ont fait à ce que les autorités soient accusées de la poursuite des intérêts personnels ou étroits. L'invasion de Bénoué était généralement liée à la personne du Général Danjuma, dont le groupe ethnique (les Jukun) était l'un des groupes belligérants. Il y avait également une accusation d'animosité personnelle contre le Général Victor Malu, un ancien Chef d'Etat major de l'armée qui s'est ouvertement opposé au Président Obasanjo au sujet de plusieurs questions autour de la réforme du secteur de la sécurité. Son village a été envahi son oncle tué et ses maisons ont été brûlées (Effiong 2002).

Les agences de sécurité s'intéressaient beaucoup plus à la protection des régimes et des individus au pouvoir qu'à la protection de la population.

Les déploiement des agents de sécurité sont fréquemment basés sur les caprices des individus qui les contrôlent que sur les intérêts et les besoins stratégiques. Puis que le système de sécurité a été profondément personnalisé, il y a des intérêts compétitifs entre les différentes agences de sécurité, toutes cherchant à plaire à leurs maîtres immédiats sans aucune considération pour la collaboration entre les services. Cette situation a abouti à la perte de synergie, à l'incapacité de partager des renseignements et à la mauvaise coordination. La violence de Boko Haram a grandement exposé cette défaillance. Il y a eu des cas d'accusations et de contre accusation entre les agences de sécurité.

10. Conclusion et Recommandations

Quand même le Nigeria a une crise d'insécurité historique, les quelques dernières années de retour à la démocratie ont même été très difficile. Avec l'aggravation de la violence dans la plupart du pays, les agences de sécurité, surtout la police et l'armée se sont profondément engagées dans la restauration de l'ordre public. L'Etat a historiquement institutionnalisé une approche au maintien de l'ordre pour répondre à l'insécurité; des efforts ont été fait pour enlever par force les menace à la sécurité en attirant la police et dans le cas échéant les militaires ont été invités.

Les expériences d'Odi, de Bénoué et de l'insurrection de Boko Haram montrent que le gouvernement n'attend pas nécessairement l'échec de l'action de la police avant de déployer les militaires. Le secteur de la sécurité est alors largement devenu une partie des conflits dans le pays et contribue à son aggravation.

Ces études de cas indiquent les tendances majeures dans la nature de la gouvernance des conflits et de la sécurité au Nigeria. La première chose est le caractère du conflit est le reflet de la crise gouvernance et de la responsabilité dans le pays. La prise de décisions relative à la sécurité a été excessivement centralisée au niveau de la présidence de la république ; cette manière de faire a continué de compromettre la réforme efficace du secteur et du contrôle démocratique des agents de sécurité. Le militarisme a continué de prendre une envergure malgré le retour à la gouvernance civile depuis 1999. L'attitude de l'Etat au conflit est de supprimer avec tous les moyens violents que possible. La sécurité n'est pas seulement être en train d'être sans cesse privatisée, elle est également en train d'être personnalisée. Les agents de sécurité travaillent le plus souvent pour servir les intérêts des plus puissants dans la société que de servir les intérêts de la

population. L'absence de la responsabilité dans l'exercice des fonctions a créé un état de siège dans la plupart des zones de conflit aboutissant à une violation éhontée des droits de l'homme et à l'institutionnalisation d'une culture d'impunité.

REFERENCES

Abdu, H. 2011. "Boko Haram, la stabilité politique et la sécurité nationale, Une communication présentée à la quatrième Session sur la Gestion de la Défense et de la Sécurité nationale (DSMC4), Ecole Nationale de la Défense, Abuja le Vendredi 7 octobre, 2011.

Adedeji, E. 2004 “La réforme du secteur de la sécurité en tant qu’instrument de transformation sous régionale en Afrique de l’Ouest in Alan Bryden and Heiner Hanggi (Eds) *La Réforme et la reconstruction du secteur de la sécurité*, DCAF, Genève.

Amos Adedeji et Istifanus Zabadi (Eds); *Les militaires et la gestion des conflits internes du Nigeria*, Ecole Nationale de Guerre, Abuja.

Amnistie Internationale 2012. Nigeria: *Enlisé dans le cercle de violence*. Amnistie Internationale, Londres.

Abiodun, A. 2000. *La réforme de la sécurité dans un Nigeria démocratique*; Le Groupe du Conflit, de la Sécurité et du Développement, Une note de travail, Centre d’Etude des la Déence, Kings College, Londres.

Ball, N.et Feyemi, K. 2004, *La Gouvernance du Secteur de la Sécurité en Afrique*: Un Manuel, CDD, Lagos.

Bakoji, M. A. 2005. “Le professionnalisme militaire et la Gestion des Conflits au Nigeria: Une étude de cas du Conflit depuis 1980”. in Yakubu, A M et.al (eds) *La gestion des crises et des conflits au Nigeria depuis 1980*, Vol. 2, Gouvernance et Gestion des Conflits, Académie nigériane de la Défense, Kaduna.

Bassey, C. O 2012.“Le pétrole et le conflit dans le Delta du Niger: Un reflet de la politique de la réponse de l’Etat au militantisme armé au Nigeria ”. Le Journal méditerranéenne des Sciences sociales Tome 3 (11).

Campbell, John 2011. *Nigeria: La danse sur les précipices*. Bookcraft, Lagos.

Cook, D. 2011. *Boko Haram: Un prognosis*. James A. Baker III Institut de Politique publique de l’Universté de Rice.

Courson, E. 2006. “Odi Revisited? Le pétrole et la violence de l’Etat dans la CAL de Brasse, Etat de Bayelsa ”. Les économies de la violence, une note de travail, Institut d’Etudes internationales, Université de Californie, Etats Unis, Institut de l’Etat pour la Paix, Washington DC et Niger Delta, Port Harcourt.

Daily Post, 2013. “Un militant islamique tue 55 personnes à Bama ”. 8 mai 2013. Pp 1.

Environmental Rights Action (ERA) 2002. *Blanket of Silence: Images du Génocide d’Odi*. ERA Port Harcourt.

Elaiwu, V. A. 2003. *Les Militaires et la gestion des crises civiles au Nigeria 1960 – 1993*, Nigerian Defence Academy Press, Kaduna.

Effiong, E. 2002. “Le Massacre d’Odi”. In *L’espoir trahi? Un rapport sur l’Impunité et la violence sponsorisé par l’Etat au Nigeria*. CLEEN and OMCT, Lagos and Geneva.

Fayemi J. K. 2008 “Nigeria”. In Bryden A. N’Daiye B. and Olanisakin F. (eds) *Challenges of Security Sector Governance in West Africa*.

Gouvernement fédéral du Nigeria 1999. *La Constitution de la République fédérale du Nigeria*. Government Printers, Lagos.

Federal Government of Nigeria, 2012: *White Paper on the Report of the Presidential Committee on Security Challenges in the North East Zone*, May 2012.

Hills, A. 2008. “La dialectique de la réforme de la police au Nigeria ”. *Journal d’Etudes africaines modernes*, 46, 2 pp. 215-234.

Hills A. 2012. “Perdu dans la Transition: Pourquoi la Police du Nigeria ne met pas en œuvre les réformes démocratiques. *International Affairs* 88, 4 pp. 739 – 755.

Human Right Watch 1999. *Le prix du pétrole: la responsabilité des entreprises et les violations des droits de l’homme dans les communautés productrices du pétrole au Nigeria*, HRW Washington.

International Crisis Group 2007. *Nigeria: Pour mettre fin au soulèvement dans le Delta du Niger*. Africa Report No. 135.

Ibeanu, Okechukwu and Momoh Abubakar, 2008. *La réponse de l’Etat aux besoins de sécurité du public: la Politique de la prise de décision en matière de sécurité: Le cas du Nigeria*, CSDG Papers, Kings College, Londres.

Leadership 2013. “FG Must Pay N36.7 Billion to Odi Community – Court”. March 14th 2013. Pp 6.

Maier, Karl 2010. *Cette maison s’est effondrée*, Spectrum Books, Lagos. .

Mama Kahim *et.al* 2011. “Une lettre des autoctones de l’Etat de Borno au Président du Nigeria (sur les raisons pour le bombardement à Maiduguri)”, 13 juillet 2011.

Mwagiru, M. (Ed) 2004. La sécurité africaine dans l'ère de la mondialisation, Heinrich Boll Foundation, Nairobi.

Okunagbe P. O. 2012. "Les militaires et la violation des droits de l'homme au Delta du Niger". *Revue internationale des Sciences sociales et humaines* Vol. 3 No. 2 pp 28 – 37

O'Connell, James 1967. "Inévitabilité de l'Instabilité". *The Journal of African Studies*, 5, 2, pp. 181 – 191.

Oronto, D, Okonta I et.al. 2004. Le pétrole et le Militantisme dans le Delta du Niger: les menaces des terroristes ou une autre Colombie. *Economies de la Violence*, Papier Blanc.

Omitoogun, W. et Hutchful, E. 2006, La budgétisation pour le secteur militaire en Afrique: le processus et le mécanisme du contrôle, SIPRI, Stockholm.

Peterside S. J. 2007. "La militarisation au Nigeria: la Genèse du militantisme ethnique dans les Etats du Nigeria". Note de Travail n° 21. Institut d'Etudes internationales, university of California, USA, the State Institute of Peace, Washington DC and Our Niger Delta, Port Harcourt

United Institute for Peace (USIP) 2012. Qu'est-ce *Boko Haram*? Rapport spécial 308.

Daily Vanguard, 2013. "L'invasion d'Odi: La cour demande au Gouvernement fédéral de payer une compensation de 37,6 milliards de naira". 19 février 2013, pp 1.

Chapitre Sept

Gouvernance du secteur de la sécurité et conflit en Sierra Léone (1991-2007)

Par

Dr. Osman Gb

1. Introduction

La Sierra Léone mérite une considération dans l'étude de la dynamique des conflits et de la question de la gouvernance de la sécurité notamment durant la période allant de 1991-2007. La période en question a vu le déclenchement d'une guerre fratricide dans laquelle la sécurité et la mauvaise gouvernance ont été l'un des facteurs qui ont contribué à l'escalade de la guerre ainsi que les atrocités commises contre les civils sans défense. Malgré cela, le programme de reconstruction d'après-guerre du pays surtout son intervention dans le secteur de la réforme sécuritaire a vu la participation d'un nombre sans précédent élevé de facteurs externes, dirigé par les britanniques. Par conséquent, la période a vu le pays aux prises avec les efforts durement acquis de consolidation de la démocratie et la paix. Divers travaux et études ont pendant des années offerts

différents points de vue sur les conflits en Sierra Léone, ainsi que sur la réforme du secteur de sécurité en général et de la gouvernance du secteur sécurité. Une variété de causes ont été identifiées pour le déclenchement du conflit sierra-léonais dont la mauvaise gouvernance, la mauvaise gestion et la corruption, la négligence de la jeunesse, des facteurs régionaux et mondiaux. Le rapport de la commission de réconciliation et de vérité de la Sierra Léone de 2004 ^[1] découvre la mauvaise gouvernance, la corruption endémique et le déni des droits humains fondamentaux comme les principaux déclencheurs du conflit Sierra-Léonais. ^[1] Le rapport a été honnête en soulignant le fait que la guerre en Sierra Léone a été en grande partie le résultat des défaillances de gouvernance et des institutions gouvernementales. Il est allé encore plus loin et a réitéré que les régimes successifs du pays ont diminué la capacité de l'État à s'acquitter de ses principales fonctions, y compris la constitution d'une garantie, promouvoir les moyens de subsistance de ses citoyens et à traiter la participation démocratique dans le processus de la prise de décision par les citoyens. ^[2]

La perception susmentionnée de la mauvaise gouvernance comme un déclencheur majeur du conflit Sierra-Léonais a également été corroborée par une preuve offerte par un certain nombre de travaux d'érudition. David Keen (2005) plaide avec éloquence que les griefs répandus par la politique économique en temps de paix de l'état ont établis les bases solides pour la guerre en Sierra Leone. Le travail soulignait le fait que l'érosion de l'État et ses systèmes déjà fragiles de protection économique et physique ont largement précipité a la guerre. Il est d'avis que l'interaction de la mauvaise gouvernance et la détérioration des conditions économiques a préparé le terrain pour la guerre en Sierra Léone comme il a fait remarquer que, même sous le régime colonial, un modèle d'extraction économique des matières premières en grande partie non transformés avait combiné avec une corruption généralisée chez les politiciens Sierra-Léonais et les chefs traditionnels. Il est donc impératif de reconnaître que les arguments qui bordent sur la question de la mauvaise gouvernance soutiennent que le paysage politique de la Sierra Léone notamment entre 1967-1992 et 1997-1998 varie entre une longue période de régimes autoritaires de civils et militaires. Au cours de ces années, il n'y a pas seulement des tentatives de centraliser le pouvoir, de contourner les principes démocratiques, mais de politiser également la sécurité des forces. ^[3]

D'autres écrivains, dont cet auteur et commentateur, ont également attribué la guerre de Sierra Léone à l'incapacité du gouvernement et les structures familiales d'améliorer le bien-être des jeunes qui sont restés majoritairement analphabètes, sans emploi et sans direction. ^[4] Le conflit, comme beaucoup d'autres en Afrique, était propulsé par un certain nombre

d'interdépendants dynamiques interne, régionaux et internationaux. Célestin Bassej exprime éloquemment cette interaction des diverses dynamiques dans le financement des conflits en Afrique de l'Ouest. Il affirme que, bien que les racines de ces conflits sont invariablement locales, les dynamiques qui les alimentent et les soutiennent sont régionales et mondiales.^[5]

Cette étude va essayer de mettre en évidence l'argument que la gouvernance de la sécurité était un facteur crucial non seulement dans le déclenchement de la Sierra Léone en conflit, mais aussi dans sa résolution, une question qui a déjà été explorée par d'autres œuvres, mais pas en détail. EBO Adedeji (2006) aborde la gouvernance du secteur sécurité comme une lacune importante dans le programme de réforme du secteur sécurité de Sierra Léone. Il fait valoir que des déficits dans l'efficacité opérationnelle et la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité est un facteur en incubation du conflit et qu'il subit également les conditions qui ont été à la racine des causes du conflit, qui sapent et constituent une entrave à la sécurité et au développement.^[6] Ebo soutient également que le secteur de la sécurité en Sierra Léone, avant la guerre a été en grande partie ethnique, patrimonial en caractère, dominé par l'exécutif en matière de gouvernance et comme tous les autres composants du secteur public, dans un état comateux. Les recrutements et promotions au sein des institutions de sécurité et de la gouvernance dans tout le secteur de la sécurité a été plus une fonction d'appartenance politique, ethnique et interpersonnel que des critères objectifs de performances professionnelles. Les rémunérations insuffisantes et irrégulières ont alimenté la corruption et les abus du bureau. La gouvernance du secteur de la sécurité a été principalement conditionnée par l'accent mis sur l'État et le régime de sécurité, qui manifestement militait contre la cohérence opérationnelle et la responsabilisation.^[7] Il n'est donc pas surprenant de savoir que le programme de révision de secteur de sécurité (RSS) de la Sierra Léone (2006 – 2010) souligne la nécessité de promouvoir la transparence et la responsabilisation du secteur de la sécurité aux autorités civiles, le respect des droits de l'homme et renforcer les capacités des institutions de contrôle de sécurité.^[8]

L'analyse fournie par la revue du secteur de sécurité de Sierra Léone de 2005 a informé de la nécessité de décourager la participation des forces de sécurité et des institutions dans la politique. L'article 155(3) de la Constitution de 1991, la (loi no 6 de 1991) interdit les membres des forces de l'ordre de participer à la politique partisane. En conséquence, le groupe de travail de la SSR a établi que certains Articles de la Constitution de 1991 semblent être ambigus et agissent comme l'écran de fumée en vertu duquel les forces armées ont pris le pouvoir des gouvernements civils dans

le passé. Certains d'entre eux, incluent les dispositions en vertu desquelles les forces armées sont requises pour protéger les réalisations du peuple et de protéger la constitution (article 165 (2)) et peut être utilisée comme excuse par des aventuriers militaires peu scrupuleux. Le groupe de travail a recommandé la révision de cette clause particulière de la constitution. Ce travail s'efforcera d'examiner les efforts déployés pour assurer la neutralité politique des forces de sécurité en Sierra Leone.

Le travail sera aussi d'examiner le programme de réforme du secteur sécurité de la Sierra Leone dans le cadre de la reconstruction après les conflits dans un État qui sort d'un système politique autoritaire. Dans une telle situation, le secteur de la sécurité est souvent caractérisé par la politisation, l'ethnicisation et la corruption des services de sécurité, une dépense militaire excessive, le manque de professionnalisme, une surveillance pauvre et une répartition inefficace des ressources. En conséquence, il n'y a pas seulement un besoin de restructurer et capaciter les forces de sécurité en uniforme mais à également renforcer la capacité des institutions de contrôle aussi bien quant à accommoder les relations rompues en particulier entre les civils et les forces de sécurité. Cette analyse reprend l'assertion de Haangi que les contextes post-conflit sont généralement caractérisés par les institutions de l'Etat faible, une situation interethnique ou politique fragile et des conditions économiques précaires.^[9] Les contextes post-conflit de Sierra Leone reflètent clairement la plupart de ces prescriptions particulièrement qu'onze ans de guerre ont été accompagnés de la fragmentation politique, économique, sociale et territoriale complète.

Sur les objectifs de la SSR dans des contextes post-conflit, les plus argumentés incluent la réduction des coûts grâce à la réduction des effectifs et la contribution à la prévention et la résolution des conflits. Pas étonnant, la démobilisation, les programmes de contrôle et de la réintégration des armes de petit calibre sont quelques-unes des activités que la plus-part des donateurs favorisent dans le cadre d'une intervention immédiate de l'après-guerre, utile aux questions de sécurité. Cette perspective présente la SSR dans le prisme limité d'aptitude d'uniformisation des forces de sécurité et les critiques ont considéré cette intervention prioritaire de la SSR comme sapant le besoin à long terme de reconstruire des mécanismes de surveillances solides pour un contrôle démocratique des forces de sécurité par les civils.^[10] Les critiques soulignent également l'aspect des acteurs internationaux, sans tenir compte de la nécessité d'efforts visant à remédier aux causes profondes de l'insécurité dans les pays en développement. En outre, la critique a estimé que la réforme du secteur de sécurité est mariée à une conception optimiste de la possibilité pour une manipulation externe de forces

politiques et sociales dans des pays comme la Sierra Léone, et que dans la plupart de ses formulations, il laisse les exigences relatives à des changements majeurs dans les pays industrialisés, comme une refonte de leurs bras exporter des stratégies.

Pour les partisans de l'accroissement du rôle des acteurs extérieurs dans la réforme du secteur de sécurité dans le pays après le conflit, il y a la croyance générale que comme ces pays émergent de la tourmente des guerres avec les bases économiques et financières faibles, il y a une nécessité de ressources, d'énergie et des capacités des acteurs extérieurs. Ils ont également soutenu qu'un secteur de la sécurité réforme dirige de main de maître par une intervention extérieure répondrait aux préoccupations de beaucoup d'investisseurs potentiels et ainsi aider à la reconstruction de l'économie (Neil Cooper et Michael Pugh, 2002). Cet ouvrage présente une vision alternative au sujet de la SSR axée sur les activités à l'extérieur dans des pays d'après-guerre comme la Sierra Léone . Il argumentera que la SSR axée sur l'extérieur porterait atteinte au développement durable et l' appropriation nationale.^[11]

2. Rappel des faits

La Sierra Léone est un petit pays d'Afrique de l'ouest avec une superficie totale de 73 325 km² et une population estimée à environ 5,6 millions de personnes.Elle est doté de riches ressources minérales, y compris les diamants, l'or, la rutile et la bauxite. Le pays a aussi eu une bonne longueur d'avance dans de nombreux domaines cruciaux tels que la gouvernance et l'éducation en Afrique de l'Ouest. Sa capitale, Freetown, fondée en 1787 comme un refuge pour les esclaves libérés, fut un moment le siège de l'Afrique occidentale britannique. En outre, la Sierra Leone se vante d'avoir la plus ancienne université en Afrique de l'Ouest – Fourah Bay College, ouverte en 1827. Ce qui valu au pays le titre prestigieux d'Athènes d'Afrique de l'Ouest.

Lors de l'indépendance en 1961, la Sierra Léone, comme la plupart des autres anciennes colonies britanniques, a hérité d'un système politique colonial qui a accordé très peu d'importance à l'établissement d'institutions publiques, y compris les forces de sécurité qui fonctionneront correctement dans le cadre démocratique multipartite. Les autorités coloniales ont mis en place des forces de sécurité qui ont été essentiellement chargés de protéger les intérêts britanniques.Elles visaient principalement à maintenir l'ordre afin d'empêcher la rébellion contre la domination britannique. Bien que les forces de sécurité coloniale en particulier l'armée a obtenu des résultats impressionnants lors de la première et la deuxième guerre mondiale, et dans les opérations de maintien

de la paix au Congo, ils étaient intrinsèquement incapables de relever les défis de sécurité après l'indépendance d'une Sierra Leone multiethnique, démocratique et pluraliste. Les forces de sécurité étaient aussi utilisées comme instruments de tyrannie et d'oppression contre le peuple surtout en posant violemment les révoltes comme l'insurrection de protectorat de 1890 et de la guerre de taxe de cabane de 1898.^[13] Les forces de sécurité en particulier la police et l'armée ont continué à fonctionner même après l'indépendance en vertu de cette mentalité coloniale. Les dirigeants après l'indépendance ont été fait de croire que les forces de sécurité doivent toujours être utilisés pour faire avancer et protéger leurs intérêts réduits au régime. Cela explique en partie pourquoi ces dirigeants ont toujours été soucieux d'assurer le régime plutôt que des paramètres de sécurité individuels.

Les régimes post-indépendants successifs en Sierra Leone en particulier sous un parti politique et un régime militaire unique (1978-1992), (1992-1996) et (1997-1998) ont vu des efforts déterminés pour politiser les forces de sécurité. Le recrutement, la nomination et la promotion dans la police et les forces armées ont été basés sur des considérations politiques et ethniques plutôt que sur la qualification et le mérite. En vertu de ces régimes, l'exercice de l'autorité de l'État par le biais de principes démocratiques a été usurpé et le professionnalisme des forces de sécurité a été également compromis. Les forces de sécurité ont été clairement identifiées avec des mauvaises conditions de service, le mauvais équipement et un personnel non formé, une rupture dans la chaîne de commandement et une intelligence mal coordonnée. Au cours du règne d'un parti unique par exemple, il y avait une tentative d'avoir les forces de sécurité sous un contrôle politique ferme ainsi quant à affaiblir leur résistance. Le régime mis en place une politique de recrutement laxiste qui accordait des pouvoirs énormes aux politiciens d'enrôler les gens loyaux et fidèles dans la police et l'armée à travers le système de la carte. Ce système de recrutement a attiré un bon nombre de personnes semi-analphabètes d'origines obscures dans les forces de sécurité, sapant ainsi le professionnalisme. Les chefs de la police et des forces armées ont été faits membres du Parlement. En conséquence, les forces de sécurité sont devenues très importantes, sinon négatives dans la vie politique du pays, introduisant ainsi une nouvelle ère dans les relations civilo-militaires. En raison de l'accent mis sur la protection des citoyens plutôt que sur l'État et le régime, les forces de sécurité du pays en particulier les forces armées et la police étaient douchés avec beaucoup d'avantages, notamment un quota mensuel de riz. En outre, les transactions financières et le budget de l'armée n'étaient pas soumis au système de comptabilité publique efficace, conduisant ainsi à une corruption massive avec des conséquences graves sur le professionnalisme. La corruption et l'indiscipline au sein des forces

ont été encore renforcées par l'absence d'institutions de surveillance civile efficace. Il y avait aussi des législations de sécurité archaïque dont la Loi de 1964 sur la police et les forces armées act de 1965, qui n'ont pas encore été revu et remplacé. Les forces de sécurité ont été également mal payés et équipés.^[14] Au cours des années, il y avait également des manquements importants en matière de sécurité par l'intelligence à travers la mauvaise manipulation entraînant un échec à obtenir une image suffisamment claire d'une menace imminente, telle qu'une action rapide aurait pu évité le problème ou sévèrement réduit son impact. Enfin, dans le passé, les opérations des forces de sécurité étaient entourées de secret et pas soumises à un examen nécessaire et à une supervision par l'autorité civile. Ils étaient irresponsables et manquaient de transparence dans leurs transactions qui a encouragé la corruption et le gaspillage.

La terrible guerre civile qui a dévasté le pays de 1991 - 2002 mis en évidence l'impact de la gouvernance de la sécurité médiocre sur les efforts de résolution du conflit. Les forces armées en particulier ont été discréditées par des civils qui les considéraient comme des agents de l'insécurité de telle sorte qu'à certains moments dans le conflit, certaines de ces forces, en particulier les forces armées étaient de connivence avec les rebelles pour causer de terribles ravages sur des civils innocents. Cette évolution a contraint les civils de qualifier les forces armées du pays de *sobels*.^[15] Pendant les règnes des régimes militaires de la National Provisional Ruling Council (NPRC) (1992-1996) et de l'Armed Forces Revolutionary Council (AFRC 1997-1998), les membres des forces armées se sont catapulté eux-mêmes aux grades qui étaient totalement incompatibles avec leur expérience professionnelle et leurs âges. En outre, les finances des forces de sécurité n'ont pas subies de strictes procédures d'audit conduisant ainsi à la corruption et la mauvaise gestion. Certains de ces développements ont précipité le mépris de la discipline, du professionnalisme et du respect des principes démocratiques dans les opérations des forces de sécurité dans le pays. En raison du manque de confiance dans les forces armées, les civils ont créé des forces de défense civile (CDF) en vue de protéger leurs communautés contre les rebelles. Les plus importantes parmi ces forces étaient le Kamajohs dans le sud-est et le Gbetis dans le Nord. La recrudescence de ces forces a suscité beaucoup de débats au sujet de leur rôle dans la résolution du conflit. Il y a ceux qui croient fermement qu'ils étaient très instrumentalistes dans la poursuite de la guerre, tandis que d'autres croient que leurs opérations étaient non conforme à la constitution et qu'ils ont également contribué à des violations flagrantes des droits de l'homme.

3. Les réformes du secteur de sécurité

Le Programme de réforme du secteur de sécurité en Sierra Léone entrepris au sein du programme de reconstruction d'après-guerre du pays, avec une aide extérieure importante a accompli des progrès remarquables en représentant les forces de sécurité traditionnelles. Cependant, très peu d'efforts ont été faits pour renforcer les institutions de contrôle de secteur de sécurité comme le Parlement et la société civile. Ce manque d'intervention de réforme doit être immédiatement traité puisqu'en l'absence des institutions démocratiques retranché pour contrôler les forces de sécurité, très peu se ferait à consolider la paix et la démocratie durement gagnés dans le pays. La recherche d'un programme de gouvernance du secteur sécurité qui permettrait aux forces de sécurité de l'Etat à contribuer utilement aux efforts de consolidaton de la démocratie et la paix en Sierra Léone demeure un défi qui devrait être abordé.

L'examen du secteur sécurité sierra léonais (2005) identifie 9 membres majeurs du secteur de la sécurité en Sierra Léone parmi lesquels :

- (a) Les Forces armées de République de Sierra Leone (forces armées)
- (b) La Police Sierra-léonaise (SLP)
- (c) Les Services de correction / Prisons
- (d) Le Bureau de la sécurité Nationale (ONS)
- (e) Le ministère de l'Immigration
- (f) La Brigade nationale des Lutte contre l'incendie
- (g) Ministère de la défense
- (h) L'Unité de Renseignements Centrale sur la Sécurité (URCS)
- (i) Ministère de l'Intérieur

Autres acteurs majeurs que l'étude a mis en évidence sont les divers groupes de la société civile, y compris la Campagne de Bonne Gouvernance (CBG), l'Observatoire National des élections (NEW), le Centre de Développement et d'Analyse de la Sécurité (CEDAS), la Coalition des Groupes de la Société Civile, tous les partis politiques, l'Association des Jeunes de tous les Partis politique et l'Association des Femmes dans tous les Partis politiques (AFPP). D'autres acteurs comprennent le Conseil national de Sécurité (NSC), la Sous Commission Parlementaire sur la Sécurité et de Défense, des instances judiciaires, y compris le pouvoir judiciaire, la Commission des droits de l'homme, le Bureau de l'Ombudsman et le Bureau de Coordination du secteur Justice (JSCO), les organismes de gestion des élections dont la Commission électorale nationale (NEC) et la Commission politique d'enregistrement des Parties (PPRC) et de sociétés privées de sécurité et les Forces de défense civile (CDF).

4. Méthodes

L'objectif général de ce document est d'examiner l'impact de la gouvernance de la sécurité sur le conflit en Sierra Leone pendant la période de 1991 à 2007 en vue d'offrir une meilleure compréhension du lien entre la sécurité, la mauvaise gouvernance et le conflit. L'objectif principal de notre étude est effectivement d'explorer le contenu démocratique dans la gestion du secteur de la sécurité. Alors que le contexte sierra léonais ne peut pas ignorer le processus de la SSR, il doit être lié à la question fondamentale de la gouvernance démocratique. Les informations pour le rapport et les données ont été recueillies principalement à partir des sources primaires et secondaires. Les documents nationaux importants tels que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) (2005-2007), la Revue du Secteur Sierra Léonais de la Sécurité (2005), le Rapport de la Commission sur la Vérité et la Réconciliation de 2004, le Rapport du Mécanisme d'Évaluation par les Pairs pour la Sierra Leone (211) et le Programme de Réforme du Secteur de la Sécurité de Sierra Leone (PRSSSL) ont été soigneusement examinés.

Les sources primaires, y compris des entretiens individuels approfondis et des entrevues avec les informateurs clés ont été largement utilisés. L'étude a été soigneusement planifiée pour obtenir un échantillon représentatif de personnes dans le secteur de la sécurité, les ministères et les organismes, les groupes de la société civile et parmi les leaders d'opinion. Le rôle combiné de la Police nationale de Sierra Leone (PSL) et des Forces armées de la République Sierra Léonaise dans le maintien de l'ordre lors des élections présidentielles et législatives de 2007 a été sélectionné comme une étude de cas. Cette sélection a été inspirée par un certain nombre de considérations, notamment le fait que les élections de 2007 ont présenté un cas d'essai pour la consolidation de la sécurité et la démocratie dans le pays après des années d'une guerre fratricide. Deuxièmement, les forces de sécurité après avoir subi un processus de réforme du secteur de la sécurité étaient ostensiblement dans une position en 2007 d'être éprouvées au sujet de leur comportement professionnel pour assurer la paix et la sécurité. Troisièmement, les élections, qui ont été à l'échelle nationale ont permis également d'évaluer le rôle de la sécurité non seulement dans la capitale, Freetown, mais aussi dans les provinces et les districts.

Les critères de sélection des répondants tant chez les informateurs clés et des entretiens approfondis ont été bien définies pour obtenir un échantillon représentatif de répondants. Ils reflètent un équilibre approprié en termes

de sexe, âge, profession, religion et ethnie. Les critères de sélection pour les entretiens individuels approfondis ont été également définies afin d'intégrer des catégories de personnes qui se rapportent à la gouvernance de la guerre et de la sécurité. Quinze des entrevues personnelles ont été menées dans lesquels les répondants provenaient de divers secteurs de la société ainsi que des différentes parties du pays.

Les questionnaires (structurés et non) ont été développés pour les entretiens personnels et entrevues avec des informateurs clés. Une observation du participant a été également utilisée par les assistants de terrain dans le but d'une triangulation pour vérifier les réponses par la méthode de collecte de données et autres. L'élaboration des questionnaires a été faite avec soin afin de refléter les lignes directrices préparées par l'équipe de projet et les réalités de la Sierra Léone.

5. Étude de cas - le maintien de l'ordre des élections 2007

Les élections présidentielles et législatives de 2007 en Sierra Léone ont été jugées importantes non seulement à cause de son potentiel pour la consolidation de la paix mais aussi pour le renforcement et le maintien d'une démocratie naissante.^[16] Les élections, la troisième (la première en 1996 et la deuxième en 2002) depuis que la guerre civile s'est éclatée en 1991; les deux précédentes ayant été remportées par le plus vieux parti du pays, le SLPP. Il n'est donc pas surprenant de savoir qu'il y avait une inscription sans précédent des électeurs de 91 %, ou 2,6 millions d'électeurs inscrits. Le coût des élections a été estimé à 28 millions de dollars répartis comme suit : 18 millions de dollars américains fournis par la communauté internationale et 10 millions de dollars américains par le gouvernement de Sierra Léone.^[17] Sept candidats ont participé au premier tour de l'élection présidentielle tenue le 11 août 2007. Aucun candidat n'a obtenu les 55 % des voix requises pour gagner au premier tour et un second tour d'élections a eu lieu entre les deux premiers candidats : Ernest Bai Koroma de l'APC et Solomon Berewa du SLPP le 8 septembre 2007. Ernest Bai Koroma a remporté la victoire avec 54,6 % des voix. 566 candidats se sont présentés aux élections législatives, dont 112 sièges sur un total de 124 étaient en jeu. Le vote pour les sièges au Parlement a été fait sur un mode de scrutin première.....(besoin d'aide ici!)

Un développement très important et digne d'analyse en examinant les élections de 2007 est le rôle crucial de la jeunesse. Il est évidemment clair que la population du pays est dominée par des jeunes qui constituaient 33,3 % du total. Ces jeunes ont de l'énergie et ont contribué au développement du pays, mais ils ont aussi la possibilité de porter atteinte à la stabilité et au développement. C'était les jeunes qui ont été utilisés par

les différentes factions belligérantes comme combattants depuis des décennies et lors des anciens conflits. Ce qui est plus inquiétante est la constatation croissante qu'environ 60 % de la jeunesse du pays est au chômage et parfois inapte au travail. Le profil de la pauvreté de 2002 du pays a montré que les jeunes âgés entre 15 et 24 ans sont parmi les plus pauvres des pauvres.^[18] La présence d'un tel nombre élevé de jeunes chômeurs pendant les élections a réellement posé une menace de sécurité. Il y a même des précédents de violence juvénile perpétrés lors des scrutins précédents dans le pays, un acte initié principalement par les dirigeants de partis politiques rivaux. Les deux principaux partis du pays, l'APC et le SLPP, avaient de jeunes ailes, et dont la plupart des membres ne sont pas bien sensibilisés sur l'importance d'une culture de paix et de la compétition politique tolérante. Les deux parties se sont servies des jeunes, surtout les jeunes ex-combattants, comme gardes de sécurité. Mat Utas a corroboré ce point en notant que les jeunes étaient au centre de la politique dans les élections de 2007. Ils ont joué un rôle important non seulement en engendrant des problèmes, mais aussi en y trouvant des solutions. Les dirigeants des deux parties selon la PSSE ont commencé la mobilisation politique des anciens combattants et anciens prisonniers à l'été 2007.^[19] Bien que les candidats à la présidence garanti publiquement de ne pas employer des ex-combattants pour assurer la sécurité, ils ont néanmoins continué avec la mobilisation politique des anciens combattants, provoquant un regain de violence dans tout le pays. Au lieu de voir les élections comme une occasion d'exercer leur droit de vote, les ex-combattants et les jeunes gens les considéraient comme un moment opportun pour améliorer leur position sociale et les perspectives d'avenir.

En dépit de la situation indésirable de la jeunesse, elle a également joué un rôle important lors des élections comme candidats, agents électoraux et cadres du parti. Ils ont voté en grand nombre ainsi que la mobilisation des autres électeurs, aidant les personnes âgées de voter et aussi dans le maintien de forte vigilance interne dans les bureaux de vote à travers le pays pour se prémunir contre les fraudes électorales. Ils n'ont pas seulement voté mais aussi travaillé très dur pour faire en sorte que leurs votes comptent dans le choix des représentants élus du peuple. C'est un développement très important dans le pays, puisque la plupart des jeunes ont participé et approuvé l'utilisation de moyens pacifiques pour exprimer leur choix politique et a également facilité le changement politique.

Il est également instructif de faire la lumière sur la relation acrimonieuse entre les trois principaux partis politiques – l'APC, le SLPP et le PMDC lors de l'approche des élections, ainsi que lors de l'élection de ruissellement. De soutiens zélés de ces partis se sont terminés à plusieurs reprises en violents affronts. En janvier 2007 par exemple, les partisans du

SLPP se sont affrontés avec ceux de la PMDC à Pujehun, conduisant à l'incendie de maisons. Certains journaux locaux y compris *For di People* le mardi 1er mai 2007 portaient des titres alarmants tels que: 'Comme les voyous de la partie en pierre du Conseil municipal de Freetown, le SLPP jure de tuer le Secrétaire de l'organisation de l'APC'. En outre, les partis politiques ont batus campagne sur des bases ethniques et régionales dans le cadre de leurs stratégies en sollicitant des voix et le gain de soutien. Durant le second tour des élections en septembre 2007, les violences se sont éclaté à nouveau à Kono, obligeant la police à déclarer le couvre-feu du crépuscule à l'aube dans la ville. Le Candidat à la présidentielle de l'APC Ernest Bai Koroma aurait été la cible d'une tentative d'assassinat à l'aube du 23 juillet 2007 lorsque, selon l'APC, un groupe d'hommes armés, dirigé par Tom Nyuma, un acteur clé dans le coup d'Etat de 1992 a tenté d'entrer dans sa chambre d'hôtel dans la ville méridionale dans le but de le tuer. Et, dans une lettre à l'inspecteur général de la Police début août 2007, Solomon Berewa, candidat à la présidence du SLPP a allégué que l'APC et le PMDC avaient l'intention de perturber les élections et d'intimider les partisans du SLPP. Il a affirmé qu'ils prévoyaient d'envoyer leurs propres partisans habillés en uniforme de policiers de la Division d'appui opérationnelle aux bureaux de scrutin. Le Secrétaire général de l'APC Victor Foh a également accusé le SLPP de planification des fraudes électorales.

Rôle de la sécurité dans les élections

Examinant les élections de 2007, l'Universitaire Sierra-Léonais, Zack-Williams a fait observer que :

Le vote s'est bien déroulé le jour du scrutin sans incident majeur. Cela est dû en grande partie au professionnalisme et à l'efficacité des forces de sécurité Britanniques formé du pays, quelque chose qui défie la prédiction des pessimistes, qui prévoyaient une violence généralisée.^[20]

Une caractéristique majeure des élections de 2007 était le rôle important joué par le secteur de la sécurité dans le maintien de l'ordre des élections et l'environnement après les élections. Ceci est particulièrement intéressant compte tenu du fait que les élections sont devenu un critère majeur de mesurer la capacité de sécurité surtout après qu'un programme de réforme du secteur de la sécurité a été largement considéré comme réussi. Pour la majorité des pessimistes, il serait très difficile pour les membres du secteur de la sécurité qui émergent de la guerre et d'une culture politique autoritaire d'avoir des élections libres, justes et pacifiques,

particulièrement lorsque leur professionnalisme, la capacité et la neutralité politique sont la plupart du temps discutables. Dans leur quête pour fournir un environnement électoral favorable et sécurisé pour les élections de 2007, la Police Sierra-léonaise en collaboration avec d'autres intervenants et partenaires a élaboré une stratégie globale de sécurité des élections. Elle a également réalisé des exercices pour parfaire son efficacité. Les menaces qui pèsent sur les élections ont été constamment évalués, examinés et mis à jour par le Bureau de la sécurité nationale (ONS) et nourris dans le mécanisme de planification global de la SLP. Le but de la stratégie électorale était d'aider la Commission Nationale des élections (NEC) à fournir un environnement sûr dans lequel les gens peuvent exercer leurs droits démocratiques à voter. L'ONS à travers le groupe de coordination du Conseil de sécurité nationale (NSCCG) fourni la coordination entre le NEC et les agences de sécurité.

Reconnaissant que la peur de perturbations électorales peut dépasser la probabilité que de telles perturbations aient effectivement lieu, le SLP a lancé une stratégie de sensibilisation pour assurer le public qu'ils sont assez professionnels pour gérer efficacement les élections. En conséquence, en étroite collaboration de travail avec des partenaires internationaux a été organisé du 30-31 août 2006 à travers une conférence sur la neutralité de la SLP et son rôle dans les élections. La SLP a également forgé des relations précieuses avec les principaux intervenants pour s'assurer qu'un environnement sûr a été prévu. Les Partenaires clés incluaient la Commission politique d'enregistrement des Parties (PPRC), l'Association de tous les Parties politiques (APPA), l'ONS, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et plusieurs autres groupes de la société civile. Tôt dans le processus électoral, le SLP a promu un programme de partenariat police/communautés lors de visites dans le pays pour assurer la coexistence pacifique entre les différents groupes dans tout le pays. Les Policiers étaient également membres de la PPRC des comités du district de surveillance mis en place (DMC) chargé de surveiller le respect du code de conduite; un arrangement visait à accroître leur efficacité au niveau local.

En outre, le SLP a alloué des ressources plus importantes pour la période électorale et a dispensé une formation spéciale pour les fonctionnaires de police pour renforcer la neutralité et à assurer un environnement sûr pour les candidats et leurs partisans à faire campagne librement dans toutes les régions du pays. Il a également protégé les urnes et a déployé des agents de sécurité à l'extérieur des bureaux de vote. La police a réagi rapidement aux incidents lorsqu'elle avait été appelée. Dans quelques cas à Freetown, Moyamba, Kono et autres districts, le SLP a dispersé des groupes dont la présence a menacé de perturber le processus électoral. En outre, il a aidé

au transport de matériel de vote. Immédiatement après les sondages, le matériel électoral a été conservé dans les districts sous bonne garde.

Une des stratégies réussies employées par les forces de sécurité lors des élections a été le partenariat de la police avec d'autres forces de sécurité, y compris les militaires, les prisons, les pompiers et les gardiens de trafic (environ 300) d'entre eux pour assurer la sécurité des élections par le biais de l'aide militaire au pouvoir civil. Bien que dans cette forme de partenariat, la police a la primauté en matière de sécurité interne, ils ont collaboré avec d'autres forces de sécurité. Cet arrangement a contribué à créer une sécurité robuste lors des élections.

6. Contrôle démocratique des Forces de sécurité

Le contrôle démocratique des forces de sécurité est une question très importante en Sierra Leone. La Constitution de Sierra Leone de 1991 (loi n° 6 de 1991) soumet les forces de sécurité Sierra-Léonaise à une surveillance civile démocratique. L'article 73 (1) de la Constitution de 1991 établit une Assemblée législative, qui doit se composer du Président, et des membres du Parlement. Les articles 73 (3) de cette même Constitution habilite le Parlement de légiférer pour la paix, la sécurité, l'ordre et la bonne gouvernance de la Sierra Leone. Ce que sous-entend cette exigence constitutionnelle particulière, c'est que le Parlement de la Sierra Leone est le principal agent d'exécution général de la responsabilité démocratique. En conséquence, le travail quotidien de l'exécutif est effectué avec le consentement et sous la direction du Parlement. Selon la Constitution donc, aucune des forces armées n'est contracté sans le consentement du Parlement. Le Parlement Sierra-Léonais a une présidence et un Comité de la défense chargé de la responsabilité de fournir des fonctions de contrôle sur le secteur de la sécurité.

En outre, le Président en tant que chef de l'exécutif de l'Etat de Sierra Leone est requis par la Constitution de 1991 de faire partie du corps des décideurs politiques puisqu'il fait à la fois du Conseil National de sécurité et du Conseil de la défense. Il est également commandant des Forces armées de la République de Sierra Leone. La raison de conférer de tels pouvoirs au Président est principalement d'assurer le contrôle civil des forces de sécurité au plus haut niveau. Le Vice Président de la République de Sierra Leone est aussi requis par la Constitution, d'être le Président du Conseil de la Police. Il s'agit d'un autre spectacle de la surveillance civile des forces de sécurité au plus haut niveau politique. C'est aussi une exigence constitutionnelle, que le ministre de la défense doit être un civil.

La mise en place du Conseil National de sécurité en vertu de l'article 2, paragraphe 1, de la sécurité nationale et de la Central Intelligence Loi de 2002, était un autre coup pour assurer le contrôle civil du secteur de la sécurité dans le pays. Le Conseil de sécurité nationale est chargé de la responsabilité de fournir le plus haut forum pour l'examen et la détermination des questions relatives à la sécurité de la Sierra Léone. Sa composition a un très bon mélange de civils avec seulement les chefs des forces armées et de la police en tant que mandataires.

Il y a aussi des dispositions constitutionnelles pour un contrôle parlementaire des fonds publics dans le pays. La Constitution de 1991 de la Sierra Léone 93 (1) (e) et l'ordre permanent du Parlement de Sierra Léone (70) (6) (a) ont mis en place un Comité des comptes publics. Le mandat de ce Comité doit être : d'examiner les comptes annuels indiquant l'affectation des sommes accordées par la maison pour répondre aux dépenses publiques ainsi que le rapport du vérificateur général à ce sujet.

Ce que l'analyse qui précède vise à démontrer, c'est que les dispositions constitutionnelles et juridiques nécessaires pour le contrôle démocratique civil des forces de sécurité en Sierra Léone existent. Ce qui est toutefois inquiétant, c'est de savoir s'il y a la possibilité au niveau du Parlement et dans les différentes tenues de la société civile d'exercer adéquatement ces pouvoirs afin d'assurer une surveillance efficace du secteur de la sécurité dans le pays. Prenons par exemple le Parlement. Il y a en effet un Comité parlementaire sur la présidentielle ainsi qu'un autre sur les affaires internes du parlement Sierra Léonais. Avec la réintroduction d'un système démocratique multipartite dans le pays en 1996, ces comités ont essayé de plusieurs façons à s'acquitter de leurs fonctions mais avec quelques difficultés. Les membres de la présidence et la Commission de défense par exemple participaient au budget et au suivi de son application. Le Parlement fait également une mesure positive en 1996 à combler le fossé entre les membres des forces armées et ceux des forces de la protection civile en particulier la *kamajohs*.^[21] Les membres de la présidence et la Commission de défense attirent par l'ordre permanent 23 – l'explication du personnel - l'attention du gouvernement sur la détérioration de la situation dans les forces armées et les dangers émanant des affrontements fréquents entre la *kamajohs* et l'unité de l'armée. Un député a même présenté une motion demandant au gouvernement de prendre des mesures correctives immédiates. Le Président comme commandant en chef des Forces armées, a fait une réponse rapide en orientant le Vice-Président, le ministre de la défense et le chef d'état-major de la défense pour étudier la question et de lui présenter un rapport.^[22]

Malgré les efforts susmentionnés du Parlement, il convient de noter que les fonctions de contrôle parlementaire sont contrecarrées par un certain nombre d'évolutions. Le Parlement Sierra-Léonais, dans un premier temps, a été confronté à la tâche ardue de faire les deux députés, et les forces de sécurité surtout après avoir traversé un ordre politique autoritaire à reconnaître, à respecter et à embrasser les principes démocratiques de reddition de comptes et d'un système de freins et contrepoids. Avant l'introduction du cadre de dépenses de moyen terme du système budgétaire du pays (CDMT) dans le pays en 2001 par exemple, y compris celui de la sécurité des forces, qui n'adhère pas strictement aux règles et pratiques budgétaires. Les fonctions de contrôle parlementaire en Sierra Leone ont été également limitées par le fait que les informations nécessaires comme la vérification des rapports n'étaient pas disponibles en temps utile pour lui permettre sa mise en piste budgétaire. Cette situation compromet le contrôle efficace de l'exécution du budget des ministères et organismes, y compris celui du secteur de la sécurité. Le parlement souffre également de la pénurie de personnel technique administratif afin de faciliter l'accomplissement efficace de ses fonctions de contrôle. Avant le renforcement des interventions de l'Institut démocratique National (NDI) et l'Organisation internationale des migrations (OIM), il n'y a que quatre greffiers parlementaires pour entretenir les travaux des sous-comités parlementaires de plus de trente ^[23].

En outre, le sous-comité parlementaire en charge des questions de la défense est surchargé avec tant d'autres fonctions telles que des affaires présidentielles couplées à une faible capacité en termes de professionnalisme et de la formation. Il est également à noter que les fonctions de contrôle du Parlement sont le plus souvent mal interprétées et considérées avec beaucoup de suspicion par la population comme un dessein de chasse à la sorcière des individus plutôt que comme une dimension nécessaire d'un environnement démocratique. ^[24]

Un autre obstacle majeur à un contrôle parlementaire efficace général et le contrôle démocratique civil du secteur de la sécurité, en particulier en Sierra Leone sont les limitations constitutionnelles sur les parlementaires en ce qui concerne les alliances politiques au Parlement. La Constitution de 1991 a été conçue pour promouvoir une saine concurrence politique afin d'assurer des équilibres et des contrôles efficaces. En conséquence, la Constitution prévoit des mécanismes pour empêcher les –crossing de tapis de membres de partis politiques, mais aussi le vote et assises constante avec les autres partis politiques autres que leurs propres parties. ^[25] Bien que ceux-ci semblent être bien intentionnés, ils altèrent les fonctions de contrôle parlementaire puisqu'ils ne donne pas aux membres la liberté

d'examiner les questions de façon critique à partir de leurs perspectives personnelles dans le Parlement.

Malgré les contraintes législatives ci-dessus concernant le contrôle démocratique du secteur de la sécurité en Sierra Leone, il y a beaucoup de possibilités d'amélioration de la situation. La stratégie de récupération d'après guerre du pays y compris la stratégie de réduction de la pauvreté de la première génération (DSRP) 2005-2007, a introduit plusieurs mesures visant à réformer le secteur sécurité en Sierra Leone. Ce DSRP met l'accent en particulier sur la transparence, la responsabilité et la réaction des forces de sécurité. La Sierra Leone étant que pays d'après-guerre a profité également de certaines interventions des donateurs pour soutenir le renforcement parlementaire. Plusieurs fournisseurs d'aide internationaux qui se sont engagés dans le processus de transition d'après guerre se sont montrés être très actifs dans le support de la réforme du cadre législatif de la sécurité du secteur de la gouvernance. Le ministère britannique pour le développement International

(DfID) a lancé le projet de soutien pour le développement parlementaire en Sierra Leone (RSDP) en 1998. Ce projet a été conçu pour améliorer la sensibilisation des parlementaires sur leurs rôles et fonctions ainsi que de renforcer ses capacités à travers l'approvisionnement des équipements nécessaires et la formation.^[26]—Le programme de réforme de la sécurité Sierra Leone initié par les Britanniques (SILSEP) en 1998 vise aussi le contrôle parlementaire international du secteur de sécurité. Son objectif spécifique était la mise en place de structures efficaces et adaptées pour le contrôle et la gestion civil, et d'un commandement efficace de l'armée.

Le programme de réforme du secteur sécurité de Sierra Leone a contribué grandement à garantir la sécurité physique de l'individu. Il a également protégé ces individus contre les décisions arbitraires des forces de sécurité. La Charte de la Police énonce clairement la nécessité de reconnaître les droits de l'homme et la primauté du droit. Il y a aussi les ministères établis comme le CDIID (service d'Indiscipline de la plainte et enquête) dans le SLP pour freiner les excès de la police. La SSR a également introduit un système budgétaire transparent pour tous les ministères, départements et agences, y compris les forces de sécurité.

Bien que la réforme du secteur de sécurité ait contribué énormément à la préparation au combat de la sécurité traditionnelle notamment la Police de Sierra Leone et les forces armées de la République de la Sierra Leone (forces armées), elle donne très peu de priorité sur la l'adaptation des institutions de contrôle civil dont le Parlement et la société civile. Cette

intervention déséquilibrée de la réforme du secteur de sécurité a sapé les efforts de gouvernance pour le secteur sécurité.

7. Les principales conclusions

On a observé à partir des recherches que l'absence de la recrudescence de la violence en Sierra Léone reflète directement des améliorations dans l'efficacité de ses institutions de sécurité. Nous avons donc le paradoxe d'une efficacité opérationnelle accrue, même lorsque les institutions de contrôle démocratique ne manquent pas. En général l'ordre a été maintenu dans le pays et la situation de sécurité est maintenant uniquement dans les mains des forces de sécurité nationale. Dans le passé, il y avait une grande dépendance sur des forces extérieures comme la Mission des Nations Unies en Sierra Léone (MINUSIL) et de l'équipe sur l'instruction militaire consultatif International (IMATT). Concernant l'ethnicisation et le régionalisme dans les forces de sécurité, la Sierra Leone a fait des progrès impressionnants dans la mise en œuvre d'un nouveau code de recrutement pour l'armée en mettant l'accent sur l'éducation, la qualification, le professionnalisme et un sens aigu de la discipline. En insistant sur la nécessité pour l'identification locale et le filtrage de recrues potentielles, il y a une plus grande probabilité que la Sierra Léone aura une force représentative plus nationaliste, un contraste saisissant axée sur des forces armées meilleure que celles du passé.

Les élections pacifiques, libres, équitables et transparentes de 2007 ont été en grande partie en raison de la conduite professionnelle et efficace des forces de sécurité. Le partenariat efficace entre le SLP et les autres forces de sécurité par le biais de l'aide militaire à la puissance civile (MACP) est très instrumental dans l'assurance des élections, libres et équitables en 2007. Un autre résultat majeur de cette recherche est que l'efficacité du contrôle démocratique des forces de sécurité en Sierra Léone a au fil des ans été en grande partie déterminée par la nature du système politique. Au cours de l'ordre de la politique autoritaire, surtout sous le régime de parti unique, c'était très difficile d'assurer un contrôle démocratique des forces de sécurité. C'était principalement parce que l'autoritarisme a entravé le bon déroulement des principes démocratiques, y compris le contrôle démocratique des forces de sécurité. Avec la réintroduction du multipartisme en 1996, le pays a fait des efforts mais avec des difficultés pour assurer un contrôle démocratique des forces de sécurité y compris la surveillance parlementaire dans la mise en œuvre du budget militaire.

Ce qui ressort également les résultats de la recherche, c'est qu'il y a les différents cadres constitutionnels et juridiques pour le contrôle

démocratique des forces de sécurité en Sierra Leone. Toutefois, les résultats de la recherche reconnaissent que ce n'est pas suffisant d'avoir l'autorité légale nécessaire pour le contrôle démocratique des forces de sécurité, mais il est tout aussi important d'avoir les moyens d'exercer le pouvoir. Le Parlement Sierra-Léonais et les diverses organisations de la société civile tentant de promouvoir le contrôle démocratique des forces de sécurité, selon les recherches, sont confrontées à des limites de capacité dont l'insuffisance des ressources humaines et matérielles pour bien s'acquitter des fonctions.

8. Conclusions

Ce travail de recherche a tenté de fournir une analyse du contrôle démocratique des forces de sécurité en Sierra Leone. Dans sa discussion de fond, divers acteurs de secteur de la sécurité de la Sierra Leone ont été mis en évidence ainsi que l'orientation du programme de réforme du secteur sécurité du pays. L'étude fait aussi la lumière sur le rôle du secteur de la sécurité dans le maintien de l'ordre des élections de 2007 comme une importante étude de cas pour vérifier l'efficacité du secteur de la sécurité après avoir subi le programme de réforme de secteur de sécurité mené par les Britanniques. Le point crucial de l'analyse du journal met la primeure sur l'évaluation du contrôle démocratique des efforts des forces de sécurité en Sierra Leone par la réflexion critique sur l'autorité légale disponible

ainsi que sur la capacité d'appliquer un contrôle démocratique par le Parlement et la société civile en Sierra Léone. Les résultats de recherche sont pertinents pour assurer la gouvernance efficace de la sécurité dans le pays. L'étude souligne le fait que bien qu'il y ait un besoin d'insister sur la préparation au combat des forces de sécurité, Il est également un besoin urgent de mettre l'accent sur la gouvernance du secteur sécurité si la paix et la consolidation démocratique doivent être atteints dans le pays. Bien que des études antérieures ont exploré les questions de réforme du secteur de sécurité en Sierra Léone en mettant l'accent sur la préparation au combat, il y a nécessité d'autres études sur la gouvernance du secteur de sécurité. Le rôle du secteur de la sécurité pour garantir des élections libres, justes et pacifiques doit également être approfondie.

Le Contrôle démocratique des forces de sécurité en Sierra Léone est un domaine qui mérite des mesures d'urgence, particulièrement en tant que pays actuellement aux prises avec les efforts de consolidation de la démocratie et la paix durement acquis. Si les forces de sécurité ne sont pas soumises à un contrôle civil démocratique effectif, la corruption, l'indiscipline et les violations flagrantes des droits de l'homme seraient le signe distinctif des forces de sécurité. Bien que le cadre juridique nécessaire pour le contrôle civil démocratique des forces de sécurité en Sierra Léone soit en place, la capacité à faire respecter l'autorité est limitée par la capacité de la société civile et parlementaire qui est faible. Il sera par exemple très difficile pour la défense et le Comité présidentiel du Parlement de la Sierra éde contrôler efficacement les activités des forces de sécurité par le biais de visites périodiques en raison de l'insuffisance des véhicules. Les quelques groupes de la société civile comme les membres du Centre pour le développement et l'analyse de la sécurité (CEDSA) qui commencent à s'intéresser aux opérations des forces de sécurité ont besoin également d'une formation et des ressources complémentaires nécessaires pour promouvoir le contrôle démocratique des forces de sécurité.

Il convient également de conclure que, bien que le programme de réforme de secteur de sécurité dirigé par les britanniques de Sierra Leone a renforcé la préparation au combat des forces armées et la police, ses efforts pour promouvoir le contrôle démocratique des forces de sécurité étaient insuffisantes. La législation sur le contrôle de sécurité tel qu'inscrit dans les différents documents juridiques, y compris la constitution de 1991, Loi n ° 6 de 1991, Les ordres parlementaires permanents et l'acte législatif créant le Bureau de la sécurité nationale et le Conseil National de sécurité posent un défi particulier en raison du manque de clarté sur le rôle du Parlement sur les forces de sécurité. Afin de garantir un contrôle

démocratique efficace des forces de sécurité en Sierra Leone, les recommandations suivantes seraient utiles :

- (a) Renforcement de la capacité du Parlement en général et le Comité sur la défense et des affaires présidentielles en particulier à travers l'organisation périodique de séminaires et d'ateliers pour les membres des forces de sécurité sur des questions de droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance en général.
- (b) Encourager un partenariat de travail étroit entre le Parlement et la société civile d'une part et entre le Parlement et les membres du secteur de la sécurité d'autre part.
- (c) Procéder à un examen constitutionnel afin d'inclure les renseignements et autres questions de sécurité plus adéquatement dans la constitution.

Références

Adedeji, Ebo, 2006, «Les défis et Lessons de la réforme du secteur de la sécurité (SSR) en Sierra Leone d'après-conflit», *conflits, sécurité et développement*

Abdullah, Ibrahim, 1997, «chemin de Bush à la Destruction : l'origine et le caractère du Front révolutionnaire Uni (RUF) », in Abdallah, Ibrahim et Bangura, Yusuf, numéro spécial, Lumpen Culture et Violence politique, la guerre civile de Sierra Leone, *Développement de l'Afrique*, Volume XXII optionnels et 4, 1997

Mécanisme d'Evaluation African Peer Review mécanisme (MAEP) rapport d'examen de la Sierra Leone, 2011

Bassey, Célestin, O, 2003, « Nature et caractère des guerres civiles en Afrique de l'Ouest », dans Amadu, Sesay, ed, *guerres civiles, la construction d'enfants soldats et la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest* (Ibadan : College Press et Publishers Limited)

Gbla, Osman, 2006, «La réforme du secteur de la sécurité sous une tutelle internationale », *gardien international de la paix*, vol. 13 no 1, mars 2006

Gbla, Osman, 2002, « Réforme du secteur de la sécurité en Sierra Leone », document présenté lors du Dialogue africain sur la sécurité et la recherche (ASDR) atelier sur la réforme du secteur de la sécurité et de la démocratisation en Afrique, 24-28 février 2002, Accra, Ghana

Haangi, Heiner, 2004, «Conceptualisation de la Réforme du secteur de la sécurité et Reconstruction », Alan Bryden et Heiner Haangi, dir., *la réforme et Reconstruction du secteur de la sécurité* (Genève : DCAF)

Institut Démocratique National (NDI) Rapport Final sur les élections de 2007 de la Sierra Léone (Washington : NDI) 2008

Paix, sécurité et développement mise à jour, octobre 2007

Paix, sécurité et développement mise à jour juillet 2007

Document de Stratégie Réduction de la Pauvreté (DSRP): Un Programme National pour la sécurité alimentaire, création d'emplois et bonne gouvernance (2005-2007)

Programme de réforme du secteur sécurité en Sierra Léone, 2006-2010

Zack-Williams, A.B.2008, « La quête de la paix et du développement durable : les élections de 2007 en Sierra Léone (Institut africain de Nordic)

^[1]Vérité et rapport de la Commission de réconciliation de la Sierra Leone 2004p. 39

^[2]Ibid.

^[3]GBLA, Osman, 2006 sécurité Sector Reform sous tutelle internationale en Sierra Leone, maintien de la paix International, Volume 13 Numéro 1, mars 2006 p. 79

^[4]Chemin brousse Abdullah, Ibrahim, 1997, à la Destruction : l'origine et le caractère du RUF dans Abdallah, Ibrahim et Bangura, Yusuf ed, numéro spécial, Lumpen Culture et Violence politique : la guerre civile de Sierra Leone, développement de l'Afrique, Vol.XXII.Amendements 3 et 4, 1997, p. 3)

^[5]Célestin, O. Basse, 2003,La Nature et le caractère des guerres civiles en Afrique de l'ouest dans les années 90, dans Amadu Sesay, ed, 2003, guerres civiles, les enfants soldats et consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest, p.37

^[6]Adedeji, Ebo, 2006, les défis et les leçons de SSR dans p.483 après le conflit Sierra-Léonais, de conflits, de sécurité et de développement

^[7]Ibid.

^[8]Programme de réforme de sécurité de Sierra Leone (2006-2010) p.15

^[9]Haangi, Heiner, 2004, conceptualisation Security Sector Reform et Reconstruction en Alan Bryden et de Heiner Haangi (ed), de réforme et de Reconstruction de la sécurité() Genève : p.13 DCAF

^[10]Osman Gbla, 2006, réforme du secteur de sécurité sous tutelle internationale en Sierra Leone, le maintien de la paix International, Volume 13, numéro 1, mars 2006 p. 91.

^[11]Osman Gbla, 2006, ibid.

^[12]African Peer Review pays rapport Sierra-Léonais, décembre 2011, p.VIII

^[13]Osman Gbla, 2002, Security Sector Reform in Sierra Leone, papier présenté à l'African Dialogue sur la sécurité et la recherche (ASDR) atelier sur la réforme du secteur de la sécurité et de la démocratisation en Afrique, 24-28 février 2002, Accra (Ghana), p.2.

^[14]GBLA, Osman, secteur de la sécurité réformer sous tutelle internationale en Sierra Leone, *ibid.*

^[15]Soldat par jour et les rebelles de la nuit.

^[16]Une estimation 8 980 observateurs de 53 organisations de la société civile nationale et 144 observateurs électoraux internationaux de 26 organisations, y compris l'union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, le Commonwealth, la montre d'élection nationale (NEW) et le National Democratic Institute (NDI) couvert les élections de 2007 en Sierra Leone.

^[17]A.B. Zack-Williams 2008, la quête du développement durable et de la paix : les 2007 élections de Sierra Leone (Institut africain nordique) p.71

^[18]Paix, sécurité et développement mise à jour, juillet 2007 P5

^[19]Mat Utas, 2007, mercenaires de la démocratie : la politique des anciens combattants remobilisés lors des élections générales de 2007 en Sierra Leone.

^[20]Zack-Williams A.B., 2008, la quête du développement durable et de la paix : les élections de Sierra Leone de 2007 (Uppsala : Institut africain nordique) p.76

^[21]*Ibid.*, ce qui signifie des chasseurs locaux, se référant aux membres de la protection civile des forces dans le sud pendant la guerre

^[22]Voir la lettre de son excellence, Alhaji Ahmad Tejan Kabbah au chef d'état-major de la défense, Ref: N / 3 du 27 septembre 1966

^[23]Gbla, Osman, 2008, contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : opportunités et défis : l'étude de cas de Sierra Leone dans Adedeji Ebo et Boubacar N, diaye (eds) (Genève : Genève Centre pour le contrôle démocratique des Forces armées (DCAF) p.236

^[24]Gbla, Osman, 2008, *ibid.*

^[25]Voir Constitution de 1991, l'article 77 (1) (k). Même si ceux-ci semblent être bien intentionnés, ils

^[26]Projet d'appui au développement parlementaire Sierra Leone (RSDP

Microsoft®
Translator
Original

Before the capacity building interventions of the National Democratic Institute (NDI) and the International Organization of Migration (IOM), there were only four parliamentary clerks to service the work of over thirty (30) parliamentary sub-committees.